

Une organisation

POUR

PRÊCHER LE ROYAUME

ET

FAIRE DES DISCIPLES

Une organisation

POUR
PRÊCHER LE ROYAUME
ET
FAIRE DES DISCIPLES

"Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations."
"Allez (...) et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant (...), les enseignant." — Mat. 24:14; 28:19, 20.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
1 L'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples	3
2 L'organisation utilisée par Jéhovah	8
3 Vos relations avec Dieu	14
4 Bergers du troupeau de Dieu	53
5 Réunions où Jéhovah nous enseigne	90
6 Votre service pour Dieu	106
7 Comment servir Jéhovah de toute son âme	132
8 Le financement de l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples	147
9 Sauvegardons la pureté de la congrégation	153
10 L'endurance qui nous vaudra l'approbation divine	180

Une organisation pour prêcher le Royaume et faire des disciples

Publié en anglais en 1972
Publié en français en 1972
par les
WATCHTOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
OF NEW YORK, INC.
INTERNATIONAL BIBLE STUDENTS ASSOCIATION
Brooklyn, New York, U.S.A.

Organization for Kingdom-Preaching and Disciple-Making
French

Made in the United States of America
Imprimé aux Etats-Unis d'Amérique

CHAPITRE 1

L'ŒUVRE CONSISTANT À PRÊCHER ET À FAIRE DES DISCIPLES

JEHOVAH a adressé aux hommes une bonne nouvelle, et en tous lieux ils doivent avoir l'occasion de l'entendre. Telle est sa volonté. Maintenant que le présent système de choses inique touche à sa fin, il ne reste que peu de temps pour annoncer cette bonne nouvelle aux gens de toutes les nations. Il y a encore beaucoup à faire. Quiconque aime vraiment Dieu et son prochain devrait participer à cette œuvre. Y prendrez-vous part?

Naturellement, le service de Dieu a toujours impliqué certaines choses fondamentales telles que mener une vie pure, s'occuper avec amour des membres de sa famille, obéir à la loi divine et adresser au Créateur des prières lui exprimant la gratitude. Mais parfois Jéhovah confie des tâches spéciales à ses serviteurs. Par exemple, Noé reçut l'ordre de bâtir une arche et d'être un "prédicateur de la justice" à une époque où la terre était remplie de violence. Les prophètes d'Israël furent des porte-parole de Dieu chargés d'annoncer tantôt de bonnes nouvelles, tantôt des messages de jugement. — II Pierre 2:5; Gen. 6:13, 14; Jér. 1:7-10.

L'œuvre spéciale assignée aux chrétiens commença sous la direction de Jéhovah il y a dix-neuf cents ans. Cette œuvre comporte deux aspects: premièrement, il s'agit d'annoncer aux gens de toutes les nations la bonne nouvelle du Royaume de Dieu ainsi que les jugements divins, et deuxièmement, il faut enseigner tous ceux qui se montrent favorables à ce message, et en faire des disciples.

Dieu donna à cette œuvre un départ excellent, utilisant son propre Fils pour la commencer et fournir un modèle que d'autres pourraient suivre. "Jésus faisait le tour de toutes les villes et de tous les villages, enseignant dans leurs synagogues et prêchant la bonne nouvelle du royaume." (Mat. 9:35). Les hommes qui devinrent ses disciples reçurent la formation nécessaire, puis ils furent envoyés à leur tour dans les villes et les villages. — Mat. 10:5-15; Luc 9:1-6; 10:1-16.

Jésus limita ses propres activités principalement à la nation d'Israël, mais il montra que le ministère de ses disciples s'étendrait "jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre". (Actes 1:8.) Il déclara: "Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations; et alors la fin viendra." (Mat. 24:14). Avant de rentrer aux cours célestes de son Père, Jésus ordonna à ses disciples: "Allez (...) et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la clôture du système de choses." — Mat. 28:19, 20.

Il convenait donc que cette œuvre soit intensifiée à notre époque, "la clôture du système de choses". Les Ecritures et tous les faits accomplissant les prophéties depuis 1914, montrent que Jéhovah a 'pris sa grande puissance et commencé à régner'. Il l'a fait en revêtant son Fils Jésus-Christ du pouvoir actif sur les nations (Rév. 11:15-18; Dan. 7:13, 14). L' 'heure du jugement' est arrivée, et les gens de toutes les nations sont en train d'être séparés, en vue de leur survie ou de leur destruction lors de la "grande tribulation" qui ap-

proche. Les anges de Dieu participent invisiblement à la direction de cette œuvre universelle de séparation, dont la partie visible consiste à prêcher le Royaume et à faire des disciples. Oui, la famille universelle de Dieu au ciel et sur la terre travaille dans l'unité pour accomplir cette tâche immense, en harmonie avec la volonté du Père. — Rév. 14:6, 7; Mat. 13:40, 41, 49; 25:31-46.

Cette œuvre et le temps limité qui reste pour l'accomplir constituent une épreuve pour tous les hommes. Quelle importance attachons-nous au Royaume du Fils de Dieu? L'annoncerons-nous avec zèle, ou nous montrerons-nous indifférents? Le préconiserons-nous courageusement, ou aurons-nous honte de lui au point de garder le silence? Notre comportement n'échappera pas à l'attention du Roi (Luc 9:26). Jéhovah nous permet de montrer quelle importance nous attachons au Royaume, et notre attitude à cet égard sera décisive en ce qui concerne notre avenir.

POURQUOI CHACUN DOIT Y PARTICIPER

Chacun de nous devrait désirer participer le plus possible à cette œuvre spéciale. D'abord, nous devrions considérer qu'il s'agit d'un devoir sacré, d'une obligation, d'une condition dont dépend notre vie. Compte tenu de l'ordre que nous avons reçu de notre Seigneur, nous pouvons dire avec l'apôtre Paul: "Nécessité m'en est imposée. Vraiment, malheur à moi, si je ne déclarais pas la bonne nouvelle!" (I Cor. 9:16). Sous ce rapport, nous ferons bien de nous laisser guider par la "crainte de Jéhovah", car la Bible montre clairement qu'un lien étroit existe entre l'expression publique de ce qui est dans notre cœur et notre espoir d'obtenir le salut. — Ps. 111:10, AC*; Rom. 10:8-10.

* Les sigles des Bibles citées sont expliqués à la page 192.

Mais la question importante est la suivante: Que renferme notre cœur? Car inévitablement c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle (Luc 6:45). Comprenons-nous clairement comment l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples est en rapport avec la question primordiale que Satan le Diable souleva au sujet de la légitimité de la souveraineté universelle de Jéhovah? Comprenons-nous que le nom et l'honneur de Dieu sont impliqués dans cette question et que si nous gardons notre intégrité et lui obéissons de tout notre cœur, nous pouvons participer à la justification et à la sanctification de son nom? Aimons-nous le nom de Dieu, non seulement le nom de "Jéhovah" par lui-même, mais tout ce que ce nom représente, — la droiture, la justice, la puissance, la sagesse, la patience, la miséricorde et par-dessus tout l'amour de Dieu? Si oui, notre cœur nous incitera à prendre fait et cause pour ce 'Dieu incomparable' en tant que témoins chrétiens de Jéhovah, au lieu de cacher sa bonté de cœur et sa vérité. — Comparez Psaume 40:6-11, *AC*.

En étudiant la Bible, nous sommes parvenus à une connaissance exacte du Royaume de Dieu. Nous avons appris qu'il ne s'agit pas d'une simple expression du pouvoir divin, d'une démonstration de la toute-puissance de Dieu, mais du moyen dont il se servira pour redresser les injustices et ôter toute oppression. Ce Royaume rétablira la paix et l'unité dans toute la famille universelle de Dieu soumise à son Autorité suprême, pour la plus grande bénédiction de tous ceux qui se soumettent volontairement à l'administration de son Fils, lequel accomplira les desseins de son Père. Quel homme au cœur juste ne désirerait pas ardemment partager cette bonne nouvelle? — Es. 11: 1-5, 9; Eph. 1:9, 10.

Jéhovah fait preuve de longanimité et de patience en laissant s'écouler un certain laps de temps avant la "grande tribulation", pour que puisse s'effectuer l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples, "ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance". De même, la miséricorde et l'amour de nos semblables devraient nous inciter à faire tout notre possible pour les aider à devenir réconciliés avec Dieu avant qu'il n'exprime son courroux en détruisant les méchants (II Pierre 3:8-10, 15; II Cor. 5:20; 6:1, 2). Mais "comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas foi? Comment, de leur côté, auront-ils foi en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Comment, de leur côté, entendront-ils sans quelqu'un qui prêche"? (Rom. 10:14.) Si nous reconnaissons le besoin de prédicateurs et communiquons le message vivifiant au plus grand nombre de personnes possible, nous montrons que nous sommes comme notre Père céleste. — Eph. 4:32 à 5:2.

Etant pleinement conscients de la gravité de notre époque, nous annoncerons l'"année de bienveillance" de Jéhovah et engagerons les hommes à 'chercher Jéhovah, pendant qu'il se trouve', leur disant en quelque sorte: "Pourquoi mourriez-vous (...)? Convertissez-vous donc et vivez." (Es. 61:2, *NW*; 55:6, 7; Ezéch. 18:31, 32, *AC*). En agissant ainsi, nous éviterons de nous charger d'une dette de sang devant Dieu et nous aurons la grande joie d'aider de nombreuses personnes à obtenir la vie dans l'ordre nouveau et juste promis par Jéhovah, à sa louange et à sa gloire, par le moyen de son Fils, notre Roi Jésus-Christ. — Actes 18:6.

CHAPITRE 2

L'ORGANISATION UTILISÉE PAR JÉHOVAH

AVANT même que Jésus ne fût retourné au ciel, il expliqua comment s'accomplirait dans le monde entier l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples. Il déclara à ses disciples: "Vous recevrez de la puissance quand l'esprit saint arrivera sur vous, et vous serez mes témoins (...) jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre." (Actes 1:8). Ils ne pourraient accomplir cette œuvre de témoignage par leurs propres forces. La direction de cette œuvre et la puissance nécessaire pour la mener à son terme viendraient de Jéhovah Dieu par son Fils.

Il est intéressant de remarquer que lorsque l'esprit saint fut répandu sur les disciples de Jésus réunis à Jérusalem lors de la fête de la Pentecôte de l'an 33, "ils étaient tous ensemble au même lieu". (Actes 2: 1-4.) Par la suite, à mesure que la prédication de la bonne nouvelle s'étendait à d'autres pays, des congrégations de croyants furent établies. Elles ne fonctionnaient pas indépendamment les unes des autres, chacune suivant ses propres règles. L'unité de l'esprit régnait parmi elles, et leurs membres se souciaient avec amour des croyants des autres villes (Eph. 4: 3-6; Rom. 15:26; 16:16; Phil. 4:21, 22). Les congrégations collaboraient étroitement ensemble. Ce fut donc à juste titre que l'apôtre Pierre pouvait parler des fidèles disciples du Fils de Dieu comme de "la communauté tout entière de vos frères dans le monde". — I Pierre 5:9.

Cette "communauté (...) de vos frères" appartenait à Dieu. Dans Actes 20:28, elle est appelée "la congrégation de Dieu, qu'il a acquise avec le sang de son propre Fils". Dans l'exercice de leur ministère, ses membres devaient montrer qu'ils appréciaient ce rapport d'appartenance. A qui obéissaient-ils? Jésus leur avait appris à prêcher concernant "le royaume des cieux", mais se tournaient-ils réellement vers Dieu pour qu'il les dirige (Mat. 10:7)? Traduits devant la cour suprême des Juifs, où ils reçurent l'ordre de cesser de prêcher sur la base du nom de Jésus, les apôtres exposèrent clairement leur position, en disant: "Nous devons obéir à Dieu comme chef plutôt qu'aux hommes." (Actes 5:29). Ce fut donc avec à-propos qu'ils prièrent Jéhovah en l'appelant "Seigneur Souverain". (Actes 4:24.) L'attitude des vrais chrétiens n'a jamais changé depuis ce temps-là. En ces "derniers jours", les témoins chrétiens de Jéhovah continuent de se tourner vers Jéhovah, leur Souverain suprême. Ils reconnaissent que la Bible est sa Parole inspirée, et ils conforment leur activité à cette Parole. — II Tim. 3:16, 17.

D'après les Ecritures, nul humain n'est le chef de l'organisation que Jéhovah utilise pour accomplir l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples. Par conséquent, ceux qui fréquentent cette organisation ne doivent considérer aucun homme comme leur chef (Mat. 23:10). Ils reconnaissent que Jésus-Christ est le Chef de la congrégation. Ce ne sont pas eux qui l'ont choisi pour cette fonction, mais c'est Dieu lui-même qui l'y a établi (Jean 15:16). L'apôtre Paul l'explique ainsi: "Il a aussi soumis toutes choses sous ses pieds, et l'a fait chef sur toutes choses pour la congrégation, qui est son corps." — Eph. 1:22, 23.

“L’ESCLAVE FIDÈLE ET AVISÉ”

Cette congrégation a été réunie dans un but bien déterminé. Lequel? Ce but n’échappa pas à ceux qui furent témoins de la formation de la congrégation chrétienne à Jérusalem. Ces observateurs dirent: “Nous les entendons parler (...) sur les choses magnifiques de Dieu.” (Actes 2:11). Les paroles suivantes s’appliquaient à ces chrétiens qui parlaient ainsi en tant qu’ “Israël [spirituel] de Dieu”: “Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah, et mon serviteur que j’ai choisi.” (Is. 43:10, AC; Gal. 6:16). Ils étaient des témoins chrétiens de Jéhovah. Collectivement, ces témoins sont appelés le “serviteur” de Dieu. Il est donc évident que c’est d’eux que Jésus parlait lorsqu’il dit: “Quel est vraiment l’esclave fidèle et avisé que son maître a établi sur ses domestiques, pour leur donner leur nourriture en temps voulu?” (Mat. 24:45). Depuis l’effusion de l’esprit saint après que Jésus fut remonté au ciel, cette classe du “serviteur” ou “esclave”, appelée aussi “l’intendant fidèle”, commença à s’acquitter de ses responsabilités (Luc 12:42-44). Sous la direction du Maître Jésus-Christ, elle donna la “nourriture [spirituelle] en temps voulu”. Naturellement, tous les membres de la classe de l’ “esclave” ne rédigerent pas des conseils à l’intention des congrégations, et tous ne donnèrent pas des exhortations par des discours publics (I Tim. 2:12). Mais tous contribuèrent de diverses manières à l’édification spirituelle des “domestiques”, les membres de la congrégation considérés individuellement. — Eph. 4:16.

Le nombre complet des membres du “corps” du Christ, la congrégation des chrétiens engendrés de l’esprit, s’élève à 144 000. Lorsqu’ils ressuscitent pour la vie céleste, ils doivent régner avec le Christ en tant que rois et prêtres (Rév. 7:4-8; 14:1-5; 20:4, 6). Tout indique que nous sommes au temps de la “moisson”,

la conclusion du présent système de choses. Le nombre de ces chrétiens encore sur la terre aujourd'hui est par conséquent peu élevé (Mat. 13:37-43). Ils constituent le noyau autour duquel s'est réuni un nombre bien plus élevé de personnes au cœur honnête. Jésus appela ces dernières ses "autres brebis". (Jean 10:16.) La Bible les identifie également à une "grande foule", dont l'espérance est de vivre éternellement sur la terre comme sujets du Royaume. — Rév. 7:9-17.

Le reste des chrétiens oints de l'esprit et membres du corps du Christ encore sur la terre, constitue l'"esclave fidèle et avisé" de notre époque, et c'est cette classe que le Seigneur Jésus a établie "sur tous ses biens" terrestres, conformément à sa prophétie de Matthieu 24:47. Il est donc d'une importance vitale que vous collaboriez étroitement avec cette classe de l'"esclave" et que vous suiviez les conseils donnés par son intermédiaire.

Certains membres de la classe de l'"esclave fidèle et avisé" constituent un collège central visible. Au premier siècle de notre ère, le collège central visible fut composé des apôtres et d'autres "aînés" dans la congrégation de Jérusalem (Actes 15:2, 6, 23). Lorsqu'ils devaient prendre des décisions touchant la vie et l'activité du peuple de Dieu, ces chrétiens examinaient attentivement ce que disaient les Écritures sur la question à traiter et demandaient à Dieu de les diriger par son esprit, puis ils donnaient des conseils appropriés. De même, ils chargeaient de fonctions certains hommes (Actes 6:1-6). Ils envoyaient aussi des membres du collège central et d'autres frères, leur confiant des missions spéciales (Actes 8:14, 15; 11:22; 15:22). Grâce à cette surveillance exercée par le Maître Jésus-Christ par l'intermédiaire de cet instrument visible, et grâce à la bénédiction de Dieu,

les congrégations croissaient en nombre. — Actes 16:1-5; I Cor. 3:6, 7.

INSTRUMENTS EMPLOYÉS PAR LA CLASSE DE L'“ESCLAVE FIDÈLE ET AVISÉ”

En nos temps modernes, pour effectuer le plus efficacement possible l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples, l'“esclave fidèle et avisé” a fondé différentes associations, dont la principale s'appelle la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania. Cette Société, composée de chrétiens voués et baptisés, est une association sans but lucratif. Elle est vouée entièrement à l'avancement des intérêts du vrai culte sur la terre. Pour faciliter son travail dans le monde entier, la Société a établi des filiales dans différents pays. Tous ces instruments sont soumis à la classe de l'“esclave fidèle et avisé” et à son collègue central.

Dans tout le territoire supervisé par les filiales de la Société Watch Tower, il y a des congrégations de témoins chrétiens de Jéhovah. Toutes ces congrégations sont organisées en harmonie avec l'ordre exposé dans les Ecritures. Elles ont des aînés dûment nommés; à présent, certains d'entre eux sont des chrétiens oints, le reste étant des “autres brebis”. Cependant, ce sont tous des hommes spirituellement qualifiés, remplissant les fonctions de surveillants et de bergers spirituels du troupeau de Dieu qui leur a été confié (Actes 14:23; 20:17, 28; Tite 1:5). Aucun de ces aînés n'est considéré comme le chef de la congrégation; Dieu a établi Jésus-Christ dans cette fonction. Les aînés collaborent ensemble en tant que collègue pour s'occuper du troupeau sous la direction de l'excellent Berger, Jésus-Christ (I Tim. 4:14; Jean 10:11). Ils savent bien que le troupeau n'appartient pas à eux mais à Dieu, et ils reconnaissent leur responsabilité devant

Jéhovah. Il en résulte une organisation unie, qui édifie et réconforte ses membres, tout en accomplissant l'œuvre que Dieu lui a assignée.

RECONNAISSEZ L'ORDRE ÉTABLI PAR DIEU

Si vous désirez servir Jéhovah et participer à l'œuvre qu'il a confiée à son peuple de nos jours, il vous faut fréquenter ceux que Dieu approuve. Êtes-vous convaincu que Jéhovah utilise une organisation terrestre composée de disciples de Jésus-Christ, et que la congrégation chrétienne des oints est réellement l'"esclave" que le Maître Jésus-Christ a établi sur tous ses intérêts terrestres?

En étudiant la Bible, vous avez appris que ceux qui veulent plaire à Dieu doivent imiter 'son peuple' et 'sortir de Babylone la Grande', l'empire mondial de la fausse religion (Rév. 18:4). Les personnes au cœur honnête doivent elles aussi suivre le conseil suivant adressé à la congrégation des chrétiens oints: "Sortez du milieu d'eux, et séparez-vous, (...) et je vous recevrai." (II Cor. 6:17). Les recevoir où? Parmi "la congrégation du Dieu vivant", qui, dans I Timothée 3:15, est qualifiée de "colonne et support de la vérité". Les chrétiens oints qui constituent cette congrégation sont aussi appelés 'un peuple pour le nom de Dieu', et, comme nous l'avons déjà appris dans les Ecritures, ils reconnaissent que le Christ est leur Chef céleste. — Actes 15:14.

Quelle organisation correspond à cette description? Quel peuple s'en tient strictement à la Bible, puisant toutes ses croyances dans ses pages et l'utilisant comme son guide dans toutes les affaires de la vie? Qui a montré réellement qu'il constitue le 'peuple pour le nom de Dieu', en respectant le nom de Jéhovah et en le faisant connaître dans le monde entier? Qui se soumet vraiment à Jésus-Christ comme Chef, en

accomplissant toutes les choses qu'il a ordonnées, à savoir: prêcher la bonne nouvelle du Royaume, faire des disciples de gens de toutes les nations et s'aimer les uns les autres tout comme lui nous a aimés (Jean 13:34, 35)? Vous connaissez la réponse. C'est la classe des chrétiens oints composant l' "esclave fidèle et avisé", auprès de qui l'excellent "berger", Jésus-Christ, est en train de rassembler la "grande foule" des "autres brebis". — Jean 10:16.

Aussi, si vous désirez sincèrement servir notre Dieu et Père aimant Jéhovah, vous reconnaîtrez la classe de l' "esclave fidèle et avisé" qu'il est en train d'utiliser, et vous travaillerez de tout votre cœur sous sa direction.

CHAPITRE 3

VOS RELATIONS AVEC DIEU

PAR notre naissance, nous sommes des descendants d'Adam et Eve, qui furent créés par Jéhovah Dieu au moyen de son Fils unique, Jésus-Christ. Bien que nous soyons imparfaits, la vie que nous possédons à présent nous la devons à Dieu le Créateur, l'Auteur universel de la vie. Dieu ne nous doit rien. Nous n'avons pas le droit d'exiger quoi que ce soit de sa part. Nous avons reçu de lui toutes les bonnes choses que nous possédons actuellement, et il nous a donné la plupart d'entre elles sans nous demander si nous les voulions. En revanche, il y a d'autres choses que Dieu nous offre par sa générosité et sa miséricorde, et celles-là nous sommes libres de les accepter ou de les refuser. Nos rapports avec lui comme Dieu et Père constituent l'une des choses que nous pouvons accepter ou refuser. La raison en est qu'en naissant

nous ne faisons pas partie de la famille universelle de Dieu composée de ses enfants reconnus.

Nul ne devrait supposer que des liens de parenté avec Dieu lui reviennent de plein droit parce qu'il tient Dieu pour responsable de son existence. Pour avoir des relations avec Dieu, il y a certaines conditions à remplir. Dieu n'oblige personne à entretenir des rapports avec lui. C'est par sa philanthropie ou amour pour l'homme qu'il nous donne l'occasion de nouer avec lui des relations qu'il reconnaît. Le passage suivant est très clair à ce sujet: "Quand, de la part de notre Sauveur, Dieu, furent manifestés la bonté et l'amour pour l'homme [gr. *philanthrôpia*], ce n'est pas à cause d'œuvres de justice que nous avons accomplies, mais selon sa miséricorde qu'il nous a sauvés par le bain qui nous a amenés à la vie et par notre renouvellement par l'esprit saint. Cet esprit, il l'a répandu abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, après avoir été déclarés justes en vertu de la bonté imméritée de celui-ci, nous puissions devenir héritiers selon une espérance de vie éternelle." (Tite 3:4-7). Ainsi Dieu fit les premiers pas pour donner à l'humanité l'occasion de rétablir des relations avec lui.

Pour profiter des dispositions prises par Dieu en vue du rétablissement de ses rapports avec les hommes, ces derniers doivent être mis au courant de cette possibilité. C'est pourquoi Jéhovah Dieu communique avec amour la connaissance de ces choses au moyen des proclamateurs de la bonne nouvelle qu'il a approuvés. "C'est là ce qui est excellent et agréable au regard de notre Sauveur, Dieu, dont la volonté est que toutes sortes d'hommes soient sauvés et parviennent à une connaissance exacte de la vérité. Car il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et

les hommes: un homme, Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon correspondante pour tous — voilà de quoi il faut témoigner en ses propres temps." — I Tim. 2:3-6.

Quel est le premier pas que doit faire celui qui obtient une connaissance de ces dispositions divines et reçoit, par conséquent, une invitation à en profiter? Il doit d'abord se repentir de ses péchés. L'apôtre Paul parla de ce premier pas en s'adressant à des Grecs païens qui étaient dans l'ignorance de ces choses. Il leur dit: "Dieu, certes, passe par-dessus les temps d'une telle ignorance, cependant il dit maintenant aux hommes d'avoir tous et partout à se repentir. Parce qu'il a fixé un jour où il se propose de juger la terre habitée avec justice par un homme qu'il a établi, et il a offert une garantie à tous les hommes en ce qu'il l'a ressuscité d'entre les morts." (Actes 17:30, 31). Depuis le temps de cette déclaration inspirée, Dieu a continué de faire preuve de patience en permettant la méchanceté parmi les hommes. L'apôtre Pierre nous explique pourquoi Dieu témoigne d'une telle patience extraordinaire, en disant: "Jéhovah n'est pas lent en ce qui concerne sa promesse, comme certains considèrent la lenteur, mais il est patient avec vous, ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance." — II Pierre 3:9.

Au terme des "soixante-dix semaines" d'années annoncées par le prophète Daniel, Jéhovah Dieu, par sa miséricorde, ouvrit la voie aux non-Juifs ou Gentils, leur permettant d'entrer en relations avec lui en tant que chrétiens (Dan. 9:24-27, *Da*). Ce fut Jéhovah qui envoya l'apôtre Pierre à Césarée, chez le Gentil Corneille, pour qu'il prêche la bonne nouvelle à cet homme et à ceux qu'il avait réunis dans sa maison.

Là, par l'effusion de son esprit saint, Jéhovah montra qu'il acceptait que des Gentils croyants entrent en relations avec lui (Actes 10:1-48). Il est évident que ces Gentils croyants qui reçurent l'esprit saint et se firent baptiser dans l'eau s'étaient repentis de leurs péchés. Le récit de cet événement montre que les Juifs convertis au christianisme furent surpris lorsque Jéhovah ouvrit la voie aux Gentils incircoucis, en leur permettant de recevoir le message de salut et d'agir en conséquence. A propos du rapport que l'apôtre Pierre fit à ses frères chrétiens en Judée qui l'avaient interrogé à ce sujet, nous lisons: "Or quand ils eurent entendu ces choses, ils acquiescèrent, et ils glorifièrent Dieu, disant: 'Eh bien donc, Dieu a accordé aussi la repentance pour la vie aux gens des nations.'" — Actes 11:1-18.

Naturellement, ces Gentils repentants devaient se retourner, changer de voie ou se convertir, tout comme les croyants juifs. Avant la fin de la soixante-dixième semaine d'années, l'apôtre Pierre avait déclaré aux Juifs circoncis dans la chair réunis au temple de Jérusalem: "C'est ainsi que Dieu a accompli les choses qu'il a annoncées d'avance par la bouche de tous les prophètes, que son Christ souffrirait. Repentez-vous donc, et retournez-vous afin que vos péchés soient effacés, pour que des époques de rafraîchissement viennent de la personne de Jéhovah." (Actes 3:18, 19). Après la fin de la soixante-dixième semaine d'années en l'an 36, beaucoup de Gentils qui entendirent la bonne nouvelle se retournèrent ou se convertirent. L'apôtre Paul fut un instrument puissant à cet égard. A propos de l'époque où la congrégation d'Antioche de Syrie envoya Paul et Barnabas à Jérusalem pour que fût tranchée la question de la circoncision des croyants gentils, nous lisons: "Ces hommes donc, après avoir été conduits une partie du

chemin par la congrégation, continuèrent leur route à travers la Phénicie et la Samarie, relatant en détail la conversion des gens des nations, et ils causaient une grande joie à tous les frères.” — Actes 15:3.

Comme pour les Juifs, la repentance des Gentils était envers Jéhovah Dieu. En effet, Paul déclara: “Je ne me suis pas retenu de vous dire toutes les choses qui étaient profitables ni de vous enseigner publiquement et de maison en maison. Mais j’ai rendu un témoignage complet aux Juifs et aux Grecs sur la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus.” (Actes 20:20, 21). La repentance étant envers Dieu, celui qui se convertit se retourne vers Dieu. La Bible associe l’action de se retourner à la guérison (Jean 12:40; Actes 28:27; Es. 6:9, 10). Il est donc évident que la repentance et la conversion sont des pas nécessaires que doit faire une personne qui accepte le message du salut si elle veut entrer en relations avec Jéhovah Dieu. Mais maintenant elle doit faire quelque chose d’autre. De quoi s’agit-il?

Le jour de la Pentecôte de l’an 33, l’apôtre Pierre déclara aux milliers de Juifs qui l’avaient interrogé: “Repentez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour le pardon de vos péchés, et vous recevrez le don gratuit de l’esprit saint.” (Actes 2:38). L’année précédente, Jésus-Christ avait répondu à d’autres Juifs en ces termes: “C’est ici l’œuvre de Dieu, que vous exerciez la foi en celui qu’Il a envoyé.” (Jean 6:29). Ainsi, celui qui s’est repenti et s’est converti doit accepter sans équivoque Jésus comme le Messie de Jéhovah s’il veut participer à l’“Œuvre de Dieu”. Il doit le faire avant d’être baptisé au nom de Jésus-Christ. Celui-ci expliqua lui-même à ses apôtres ce que signifie l’accepter comme Conducteur, lorsqu’il dit: “Si quelqu’un veut

venir à ma suite, qu'il se renie lui-même et qu'il prenne son poteau de torture et me suive continuellement." (Mat. 16:24). Celui qui se renie cesse de prétendre s'appartenir à lui-même. Il renonce à ce droit en faveur de quelqu'un d'autre.

A qui le futur disciple du Christ choisit-il d'appartenir, et désormais qui confessa-t-il et reconnaîtra-t-il comme son propriétaire unique? C'est Jéhovah Dieu, le Père céleste du Seigneur Jésus-Christ. Celui qui se renie afin de devenir un disciple du Fils de Dieu, se livre à Jéhovah Dieu. Il reconnaît qu'il lui appartient entièrement. Cet acte, tel qu'il est accompli depuis la fin des soixante-dix semaines d'années en l'an 36, est ce que nous appelons aujourd'hui l'"offrande de soi". On fait cette offrande de soi à Jéhovah Dieu par l'intermédiaire de Jésus-Christ, car c'est par lui que Dieu devient le Propriétaire de celui qui se voue à lui. D'où cette parole adressée aux chrétiens, qui ont des relations avec Dieu: "Vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes, car vous avez été achetés à un prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps." (I Cor. 6:19, 20). Voilà pourquoi les surveillants chrétiens doivent "paître la congrégation de Dieu, qu'il a acquise avec le sang de son propre Fils". — Actes 20:28.

C'est seulement après qu'un croyant s'est voué à Jéhovah Dieu et est devenu disciple de Jésus-Christ qu'il est qualifié pour être baptisé "au nom du Père et au nom du Fils" ainsi qu'au nom de l'esprit saint (Mat. 28:19; Actes 19:5). Le baptême d'eau est donc un symbole du fait que le baptisé s'est voué à Jéhovah Dieu par l'intermédiaire de Jésus-Christ, après s'être repenti et s'être converti. S'il persévère dans cette voie, le croyant voué et baptisé obtient une "bonne conscience" envers Dieu (I Pierre 3:21). Celui qui a sym-

bolisé ainsi ce renoncement à lui-même devient désormais un esclave appartenant à Dieu et un disciple de Son Christ. Il doit continuer d'obéir au commandement consigné dans Romains 6:13, qui dit: "Présentez-vous vous-mêmes à Dieu comme ceux qui sont vivants d'entre les morts, et présentez aussi vos membres à Dieu comme armes de justice." A la place de la phrase "présentez-vous vous-mêmes à Dieu", la *Traduction œcuménique de la Bible* porte: "Mettez-vous au service de Dieu."

POUR CEUX QUI ENVISAGENT LE BAPTÊME

Si vous avez voué votre vie à l'accomplissement de la volonté de Jéhovah et envisagez maintenant de vous faire baptiser, vous serez grandement aidé en lisant, outre le livre que vous êtes en train d'étudier, d'autres publications éditées récemment par la Société Watch Tower. Les aînés de la congrégation que vous fréquentez seront heureux de vous recommander les lectures qui vous seront les plus utiles.

Avant chaque assemblée des témoins chrétiens de Jéhovah, le surveillant-président de la congrégation se renseignera pour savoir si certains de ceux qui fréquentent la congrégation ont voué leur vie à Jéhovah et doivent maintenant se faire baptiser. Il organisera des réunions avec ces candidats au baptême pour revoir, probablement avec l'aide d'autres membres du collège local des aînés, les quatre-vingts questions présentées dans ce chapitre. Le but de ces réunions est d'aider les candidats à s'assurer qu'ils comprennent vraiment tout ce qui est impliqué dans l'offrande de soi et le baptême. En outre, la congrégation saura avec certitude que ceux qui se font baptiser comprennent réellement ce que signifie être un témoin chrétien de Jéhovah, et qu'ils remplissent les conditions bibliques.

Si vous désirez vous faire baptiser, organisez-vous pour assister à toutes ces réunions préparatoires tenues avec les candidats au baptême. Relisez à l'avance les questions et les versets qui les accompagnent, en cherchant dans votre Bible tous les passages dont seule la référence est indiquée. Réfléchissez sur chaque question et sur la façon dont ces renseignements bibliques s'appliquent dans votre vie.

Les questions des pages 21 à 52 du présent livre peuvent faire l'objet de trois réunions ou davantage, leur nombre étant laissé à la discrétion du surveillant qui préside le collège des aînés. En règle générale, le surveillant-président dirigera lui-même au moins une de ces réunions, les autres étant présidées par d'autres aînés. Ces réunions fourniront à certains membres du collège des aînés une excellente occasion de faire votre connaissance, et vous les connaîtrez mieux. Ils seront heureux de vous aider à saisir des points que vous ne comprenez pas complètement. N'hésitez donc pas à leur poser des questions.

A présent, examinez un à un les enseignements fondamentaux de la Bible présentés ci-après, et essayez d'exprimer en vos propres termes ce que les textes cités signifient pour vous.

Qui est le vrai Dieu ?

La Bible répond : "Toi, dont le nom est Jéhovah, tu es, toi seul, le Très-Haut sur toute la terre." (Ps. 83 : 18). "Jéhovah, notre Dieu, est un seul Jéhovah." (Deut. 6 : 4 ; Marc 12 : 29). "Dieu est Esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer avec l'esprit et la vérité." (Jean 4 : 24). [Considérez la différence entre ces passages et les croyances populaires locales, celles de la chrétienté ou d'autres religions.]

Quelle sorte de Dieu Jéhovah est-il ?

"Dieu est amour." (I Jean 4 : 8). "Le Rocher, parfaite est son action, car toutes ses voies sont justice. Dieu de fidélité, chez qui il n'y a pas d'injustice ; il est juste et droit." (Deut. 32 : 4). "O profondeur de la richesse et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et que ses voies sont impénétrables !" (Rom. 11 : 33). "O Souverain Seigneur Jéhovah ! Voici que tu as fait, toi, les cieux et la terre par ta grande force et par ton bras tendu. Toute la chose n'est pas trop prodigieuse pour toi." (Jér. 32 : 17). "Aucun homme n'a jamais vu Dieu ; le dieu fils unique qui, auprès de Dieu, est à la place près du sein, est celui qui l'a expliqué." (Jean 1 : 18). "Jéhovah passait devant sa face et proclamait : 'Jéhovah, Jéhovah, Dieu clément et miséricordieux, lent à la colère et abondant en bonté de cœur et en vérité, conservant bonté de cœur à des milliers, pardonnant la faute et la transgression et le péché, mais en aucune façon il n'exemptera de la punition.'" (Ex. 34 : 6, 7). "Jéhovah n'est pas lent en ce qui concerne sa promesse, comme certains considèrent la

lenteur, mais il est patient avec vous, ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance." (II Pierre 3:9). "Avant que fussent nées les montagnes, ou que tu eusses enfanté comme dans les douleurs la terre et le sol productif, oui, depuis des temps indéfinis jusqu'à des temps indéfinis tu es Dieu." (Ps. 90:2).

Que signifie connaître Dieu?

"C'est à toi que cela a été montré, pour que tu saches que Jéhovah est le vrai Dieu; il n'y en a pas d'autre que lui." (Deut. 4:35). "Si j'ai trouvé faveur à tes yeux, fais-moi connaître tes voies, s'il te plaît, pour que je te connaisse." (Ex. 33:13). "Ceux qui connaissent ton nom se confieront en toi." (Ps. 9:10). (Comparez I Jean 2:3-6.)

Que veut dire la Bible lorsqu'elle déclare que Jéhovah réclame de notre part un attachement exclusif?

"Jésus lui répondit: 'Il est écrit: "C'est Jéhovah ton Dieu que tu dois adorer, et c'est à lui seul que tu dois rendre un service sacré."' " (Luc 4:8). "Tu ne dois pas te faire d'image sculptée, ni de forme qui ressemble à une chose quelconque qui est dans les cieux en haut, ou qui est sur la terre en bas, ou qui est dans les eaux sous la terre. Tu ne dois pas te prosterner devant eux, ni te laisser entraîner à les servir, car moi, Jéhovah, ton Dieu, je suis un Dieu qui réclame un attachement exclusif." (Ex. 20:4, 5).

Comment Jéhovah Dieu sanctifiera-t-il son nom? Comment pouvons-nous participer à sa sanctification?

"J'entrerai en jugement avec lui par la peste et par le sang (...). Et vraiment je me grandirai, et je me sanctifierai, et je me ferai connaître devant les yeux de beaucoup de nations; et assurément elles sauront que je suis Jéhovah." (Ezéch. 38:22, 23). "Vous devez donc prier ainsi: 'Notre Père qui es dans les cieux, que ton nom soit sanctifié.'" (Mat. 6:9). "Jéhovah des armées — c'est Lui que vous devez traiter comme saint." (Es. 8:13). "Je t'ai glorifié sur la terre (...). J'ai manifesté ton nom aux hommes que tu m'as donnés de ce monde." (Jean 17:4, 6). "Maintenez l'excellence de votre conduite au milieu des nations, afin que, sur la chose même où ils parlent contre vous comme malfaiteurs, ils glorifient Dieu au jour de son inspection, par suite de vos excellentes œuvres dont ils sont témoins oculaires." (I Pierre 2:12). [Considérez comment notre conduite rejait sur le nom de Jéhovah.]

Qui est Jésus-Christ, et quelle position occupe-t-il par rapport à Jéhovah Dieu ?

“Pierre répondit : ‘Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant.’” (Mat. 16 : 16). “Je vais au Père, parce que le Père est plus grand que moi.” (Jean 14 : 28). “Il est l’image du Dieu invisible, le premier-né de toute création ; car par son moyen toutes les autres choses furent créées dans les cieus et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, que ce soient des trônes, ou des seigneuries, ou des gouvernements, ou des autorités. Toutes les autres choses ont été créées par lui et pour lui. De plus, il est avant toutes les autres choses et par son moyen toutes les autres choses ont été amenées à l’existence.” (Col. 1 : 15-17). “Il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes : un homme, Christ Jésus.” (I Tim. 2 : 5). “Gardez cette attitude mentale qui était aussi en Christ Jésus qui, bien qu’existant en forme de Dieu, ne songea pas à une usurpation, à savoir qu’il fût égal à Dieu. Non, mais il se vida de lui-même et, prenant la forme d’un esclave, il devint selon la ressemblance des hommes. De plus, quand il se trouva en figure d’homme, il s’humilia lui-même et devint obéissant jusqu’à la mort, oui la mort sur un poteau de torture. C’est pour cette raison aussi que Dieu l’a élevé à une position supérieure et lui a donné avec bonté le nom qui est au-dessus de tout autre nom, pour qu’au nom de Jésus fléchisse tout genou de ceux qui sont dans les cieus, de ceux qui sont sur la terre et de ceux qui sont sous le sol, et que toute langue reconnaisse ouvertement que Jésus-Christ est Seigneur à la gloire de Dieu le Père.” (Phil. 2 : 5-11).

Pourquoi Jésus subit-il une mort sacrificielle ?

“Le Fils de l’homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner son âme comme rançon en échange de beaucoup.” (Mat. 20 : 28). “Nous voyons Jésus, qui a été fait un peu au-dessous des anges, couronné de gloire et d’honneur pour avoir souffert la mort, afin que par la bonté imméritée de Dieu il goûtât la mort pour tout homme (...), afin que par sa mort il pût anéantir celui qui a le moyen de causer la mort, à savoir le Diable ; et pour qu’il pût affranchir tous ceux qui par crainte de la mort étaient tenus en esclavage toute leur vie.” (Héb. 2 : 9, 14, 15). “Il vit Jésus venir à lui et il dit : ‘Voyez l’Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde !’” (Jean 1 : 29).

Comment la rédemption est-elle une expression de l'amour de Dieu envers les hommes ?

“Dieu nous recommande son amour en ce que, alors que nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous.” (Rom. 5 : 8). “En ceci l'amour de Dieu a été manifesté dans notre cas, parce que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde pour que nous acquérions la vie par lui. L'amour, à cet égard, c'est, non pas que nous avons aimé Dieu, mais que lui nous a aimés et a envoyé son Fils comme sacrifice propitiatoire pour nos péchés.” (I Jean 4 : 9, 10). “Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque exerce la foi en lui ne soit pas détruit mais ait la vie éternelle.” (Jean 3 : 16).

Comment la rédemption nous touche-t-elle personnellement ?

“Par son moyen, nous avons la libération par la rançon, grâce au sang de celui-ci, oui, le pardon de nos offenses, selon les richesses de sa bonté imméritée.” (Eph. 1 : 7). “Mes petits enfants, je vous écris ces choses pour que vous ne commettiez pas de péché. Et cependant, si quelqu'un commet un péché, nous avons un assistant auprès du Père, Jésus-Christ, un juste. Et il est un sacrifice propitiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier.” (I Jean 2 : 1, 2). “L'amour qu'a le Christ nous oblige (...) ; et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux.” (II Cor. 5 : 14, 15). “Celui qui exerce la foi dans le Fils a la vie éternelle ; celui qui désobéit au Fils ne verra pas la vie, mais le courroux de Dieu demeure sur lui.” (Jean 3 : 36).

Qu'est-ce que l'esprit saint ?

“La *force active* de Dieu se mouvait au-dessus de la surface des eaux.” (Gen. 1 : 2). “Vous recevrez de la puissance quand l'esprit saint arrivera sur vous, et vous serez mes témoins et à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre.” (Actes 1 : 8). “Ils devinrent tous remplis de l'esprit saint et se mirent à parler en différentes langues, suivant ce que l'esprit leur donnait de s'exprimer.” (Actes 2 : 4).

Comment pouvons-nous profiter aujourd'hui de l'opération de cet esprit ?

“Si donc, quoique méchants, vous savez donner ce qui est bon à vos enfants, combien plus le Père au ciel donnera-t-il

l'esprit saint à ceux qui le lui demandent!" (Luc 11:13). "Toute Ecriture est *inspirée* de Dieu et utile pour enseigner, pour reprendre, pour redresser les choses, pour discipliner selon la justice." (II Tim. 3:16; voir aussi II Pierre 1:21). "Faites attention à vous-mêmes et à tout le troupeau au milieu duquel l'esprit saint vous a établis surveillants, pour paître la congrégation de Dieu, qu'il a acquise avec le sang de son propre Fils." (Actes 20:28).

Qui a fait consigner ses pensées dans la Bible? Est-ce à dire que Dieu dicta ou écrivit personnellement tout le contenu de la Bible? Celle-ci est-elle entièrement véridique?

"Toute Ecriture est inspirée de Dieu." (II Tim. 3:16). "C'est pourquoi, nous aussi, nous rendons sans cesse grâces à Dieu, parce que, lorsque vous avez reçu la parole de Dieu, que nous vous faisons entendre, vous l'avez acceptée, non comme la parole des hommes, mais pour ce qu'elle est vraiment, pour la parole de Dieu, qui est aussi à l'œuvre en vous les croyants." (I Thess. 2:13). "Vous savez ceci d'abord: qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne provient d'une interprétation particulière. Car ce n'est pas par la volonté de l'homme que la prophétie a jamais été apportée, mais des hommes ont parlé de la part de Dieu alors qu'ils étaient portés par l'esprit saint." (II Pierre 1:20, 21). "Sanctifiez-les au moyen de la vérité; ta parole est vérité." (Jean 17:17).

Pourquoi, qui et quand devons-nous prier?

"La fin de toutes choses s'est approchée. Soyez donc d'esprit pondéré et vigilants en vue de prières." (I Pierre 4:7). "Il leur dit aussi (...) qu'il leur fallait toujours prier et ne pas renoncer." (Luc 18:1). "Priez l'un pour l'autre (...). La supplication d'un homme juste, quand elle est à l'œuvre, a beaucoup de force." (Jacq. 5:16). "Si vous demandez au Père quoi que ce soit, il vous le donnera en mon nom. (...) Demandez et vous recevrez, afin que votre joie devienne complète." (Jean 16:23, 24). "A mes paroles prête l'oreille, ô Jéhovah! Comprends mes soupirs. Prête attention au son de mon appel au secours, ô mon Roi et mon Dieu, car c'est toi que je prie." (Ps. 5:1, 2). "Priez sans cesse." (I Thess. 5:17). "Persévérez dans la prière." (Rom. 12:12).

A propos de quoi convient-il de prier?

"Quoi que nous demandions selon sa volonté, il nous écoute." (I Jean 5:14). "N'ayez souci de rien, mais en

toutes choses, par la prière et les supplications avec actions de grâces, que vos requêtes soient exposées à Dieu." (Phil. 4:6). "Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, rendant toujours grâces pour toutes choses à notre Dieu et Père." (Eph. 5:20). "Vous devez donc prier ainsi: 'Notre Père qui es dans les cieus, que ton nom soit sanctifié. Que ton royaume vienne. Que ta volonté se fasse, comme au ciel, aussi sur la terre. Donne-nous aujourd'hui notre pain pour ce jour; et remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous avons remis à nos débiteurs. Et ne nous amène pas en tentation, mais délivre-nous du mauvais.'" (Mat. 6:9-13).

Qu'est-ce que le Royaume de Dieu?

"Avec les nuées des cieus venait quelqu'un comme un fils d'homme; et il accéda jusqu'à l'Ancien des Jours, et on le fit approcher devant Celui-ci. Et on lui donna la domination, et la dignité, et un royaume, pour que tous les peuples, groupements nationaux et langues le servent. Sa domination est une domination d'une durée indéfinie, qui ne passera pas, et son royaume, un royaume qui ne sera pas supprimé." (Dan. 7:13, 14). "Jésus répondit: 'Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. Si mon royaume faisait partie de ce monde, mes gens auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs. Mais, ainsi en est-il, mon royaume n'est pas de cette source.'" (Jean 18:36). "Ils chantent un cantique nouveau, disant: 'Tu es digne de prendre le rouleau et d'en ouvrir les sceaux, parce que tu as été égorgé et, par ton sang, tu as acheté pour Dieu des personnes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, et tu en as fait pour notre Dieu un royaume et des prêtres, et ils régneront sur la terre.'" (Rév. 5:9, 10).

Que signifie 'chercher d'abord le royaume'?

"Cessez de vous amasser des trésors sur la terre où la mite et la rouille rongent, et où les voleurs percent et dérobent. Amassez-vous plutôt des trésors dans le ciel, où il n'y a ni mite ni rouille qui rongent, ni voleurs qui percent et volent. (...) Personne ne peut travailler comme un esclave pour deux maîtres; ou bien, en effet, il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez travailler comme un esclave pour Dieu et pour la Richesse. (...) Ne vous mettez donc pas en souci en disant: 'Qu'allons-nous manger?' ou: 'Qu'allons-nous boire?' ou: 'De quoi allons-nous nous vêtir?' Car toutes ces choses les nations les recherchent avec ardeur. Car votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses. Donc cherchez d'abord, sans cesse, le royaume et sa justice,

et toutes ces autres choses vous seront données par-dessus.” (Mat. 6 : 19-33). “Ainsi donc, ayant une si grande nuée de témoins qui nous entoure, ôtons, nous aussi, tout poids et le péché qui nous entrave facilement, et courons avec endurance la course qui nous est proposée, regardant fixement Jésus, le Principal Agent de notre foi, qui la mène à la perfection. Pour la joie qui lui était proposée, il endura un poteau de torture, méprisant la honte, et s’assit à la droite du trône de Dieu. Oui, examinez bien celui qui a enduré de tels propos contradictoires de la part des pécheurs, contre leurs propres intérêts, afin que vous ne vous lassiez pas et ne renonciez pas dans votre âme.” (Héb. 12 : 1-3). “Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations ; et alors la fin viendra.” (Mat. 24 : 14).

Le Christ revient-il visiblement, en tant qu’homme? Si non, comment revient-il?

“Quand le Fils de l’homme arrivera dans sa gloire et, avec lui, tous les anges, il s’assiéra sur son glorieux trône.” (Mat. 25 : 31). “Christ lui-même est mort une fois pour toutes concernant les péchés, juste pour des injustes, afin de vous mener à Dieu, ayant été mis à mort dans la chair, mais rendu vivant dans l’esprit.” (I Pierre 3 : 18). “Dans la maison de mon Père il y a beaucoup de demeures. Sinon, je vous l’aurais dit, parce que je vais vous préparer une place. Et si je m’en vais vous préparer une place, je reviendrai et vous recevrai auprès de moi, afin que là où je suis, vous soyez aussi. (...) Encore un peu de temps et le monde ne me verra plus, mais vous me verrez, parce que je vis et que vous vivrez.” (Jean 14 : 2, 3, 19).

Comment les hommes peuvent-ils reconnaître sa seconde présence?

Lisez en entier dans votre Bible les chapitres suivants : Matthieu 24 et 25 ; Marc 13 ; Luc 21 ; Daniel 4 ; Révélation 6.

Quel est le dessein de Dieu à l’égard de la terre ?

“Dieu les bénit et Dieu leur dit : ‘Soyez féconds, et devenez nombreux, et remplissez la terre, et soumettez-la, et tenez dans la soumission les poissons de la mer, et les créatures volantes des cieux, et toute créature vivante qui se meut sur la terre.’” (Gen. 1 : 28). “Il a fondé la terre sur ses lieux fixes ; elle ne chancellera pas jusqu’à des temps indéfinis, oui, à jamais.” (Ps. 104 : 5). “Pour ce qui est des cieux, à Jéhovah appartiennent les cieux, mais la terre, il

l'a donnée aux fils des hommes." (Ps. 115 : 16). "Que ton royaume vienne. Que ta volonté se fasse, comme au ciel, aussi sur la terre." (Mat. 6 : 10).

Comment ce dessein sera-t-il accompli ?

"Dans les jours de ces rois-là, le Dieu du ciel établira un royaume qui ne sera jamais supprimé. Et ce royaume ne passera à aucun autre peuple. Il écrasera et mettra fin à tous ces royaumes, et lui-même subsistera jusqu'à des temps indéfinis." (Dan. 2 : 44). "Nous te rendons grâces, Jéhovah Dieu, le Tout-Puissant, celui qui est et qui était, de ce que tu as pris ta grande puissance et commencé à régner. Mais les nations se sont courroucées, et ton propre courroux est venu, et le temps fixé pour que les morts soient jugés, et pour donner leur récompense à tes esclaves les prophètes et aux saints et à tous ceux qui craignent ton nom, les petits et les grands, et pour détruire ceux qui détruisent la terre." (Rév. 11 : 17, 18).

Quelles conditions régneront sur la terre dans le nouveau système de choses promis par Dieu ?

"Il y a de nouveaux cieux et une nouvelle terre que nous attendons selon sa promesse, et dans ceux-là la justice doit habiter." (II Pierre 3 : 13). "Je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car l'ancien ciel et l'ancienne terre avaient disparu, et la mer n'est plus. Je vis aussi la ville sainte, la Nouvelle Jérusalem, descendre du ciel d'auprès de Dieu, préparée comme une épouse qui s'est parée pour son époux. Alors j'entendis du trône une forte voix qui disait : 'Voici, la tente de Dieu est avec le genre humain, et il résidera avec eux, et ils seront ses peuples. Et Dieu lui-même sera avec eux. Et il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur. Les choses anciennes ont disparu.'" (Rév. 21 : 1-4). "Une petite pousse devra sortir de la souche de Jessé ; et un rejeton issu de ses racines sera fécond. Et sur lui devra se poser l'esprit de Jéhovah, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de puissance, l'esprit de connaissance et de crainte de Jéhovah ; et il prendra son plaisir dans la crainte de Jéhovah. Et il ne jugera pas simplement sur ce qui se montrera à ses yeux, et il ne réprimandera pas uniquement d'après ce que ses oreilles entendront. Et il devra juger les petits avec justice, et il devra réprimander avec droiture en faveur des humbles de la terre. Et il devra frapper la terre avec la baguette de sa bouche ; et de l'esprit de ses lèvres il fera mourir le méchant. Et la justice

devra être la ceinture de ses hanches, et la fidélité la ceinture de ses reins. Et le loup résidera temporairement avec l'agneau mâle, et le léopard se couchera avec le chevreau, et le veau, et le jeune lion à crinière, et l'animal bien nourri, tous ensemble; et un petit garçon sera leur conducteur. Et la vache et l'ourse paîtront; ensemble se coucheront leurs petits. Et même le lion mangera de la paille comme le taureau. Et le nourrisson jouera sur le trou du cobra; et sur la lucarne du serpent venimeux l'enfant sevré mettra sa main. On ne fera aucun mal et on ne causera aucun ravage dans toute ma montagne sainte, car la terre sera assurément remplie de la connaissance de Jéhovah comme les eaux couvrent la mer." (Es. 11:1-9). "Il engloutira bel et bien la mort pour toujours, et assurément le Souverain Seigneur Jéhovah essuiera les larmes de tous les visages. Et l'opprobre de son peuple, il l'enlèvera de toute la terre, car Jéhovah lui-même l'a dit." (Es. 25:8). "La terre donnera assurément son produit; Dieu, notre Dieu, nous bénira." (Ps. 67:6). "Venez, contemplez les activités de Jéhovah, comment il a mis des événements stupéfiants sur la terre. Il a fait cesser les guerres jusqu'à l'extrémité de la terre." (Ps. 46:8, 9).

Qui est le Diable? Quelle est son origine?

"Or le serpent se révéla être la plus prudente de toutes les bêtes sauvages des champs qu'avait faites Jéhovah Dieu. Il se mit donc à dire à la femme: 'Est-ce que vraiment Dieu a dit que vous ne devez pas manger de tout arbre du jardin?' Et la femme dit au serpent: 'Du fruit des arbres du jardin nous pouvons manger. Mais pour ce qui est de manger du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit: "Vous ne devez pas en manger, non, vous ne devez pas y toucher, pour que vous ne mouriez pas."' Et le serpent dit à la femme: 'Assurément vous ne mourrez pas. Car Dieu sait que, le jour même où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront à coup sûr et qu'à coup sûr vous serez comme Dieu, connaissant le bon et le mauvais.'" (Gen. 3:1-5). "Il fut donc jeté, le grand dragon, le serpent originel, celui qui est appelé Diable et Satan, qui abuse la terre habitée tout entière; il fut jeté sur la terre, et ses anges furent jetés avec lui." (Rév. 12:9). "Revêtez l'armure complète de Dieu, pour que vous puissiez tenir ferme contre les machinations du Diable; parce que nous avons à lutter, non contre le sang et la chair, mais (...) contre les forces spirituelles mauvaises qui sont dans les lieux célestes." (Eph. 6:11, 12).

Contre quelles pratiques spirites employées par le Diable et ses démons la Bible nous met-elle en garde ?

“On ne devra trouver chez toi personne qui (...) emploie la divination, ni magicien, ni quelqu'un qui cherche des présages, ni sorcier, ni celui qui ensorcelle autrui par un sortilège, ni quelqu'un qui consulte un médium, ni individu faisant métier de prédire les événements, ni quelqu'un qui interroge les morts.” (Deut. 18:10, 11). “Il arriva, comme nous allions au lieu de prière, qu'une servante qui avait un esprit, un démon de divination, vint au-devant de nous. Elle procurait à ses maîtres un grand gain en pratiquant l'art de la prédiction.” (Actes 16:16). [Parlez des pratiques occultes employées localement.]

Comment pouvons-nous nous protéger contre l'influence de ces esprits méchants ?

“Soumettez-vous donc à Dieu; mais opposez-vous au Diable, et il fuira loin de vous.” (Jacq. 4:7). “Revêtez l'armure complète de Dieu, pour que vous puissiez tenir ferme contre les machinations du Diable (...). C'est pourquoi prenez l'armure complète de Dieu, afin que vous puissiez résister dans le jour mauvais et, après avoir fait toutes choses complètement, tenir ferme. Tenez donc ferme, les reins ceints de la vérité, et sur vous la cuirasse de la justice, et les pieds chaussés de l'équipement de la bonne nouvelle de paix. Par-dessus toutes choses, prenez le grand bouclier de la foi, avec lequel vous pourrez éteindre les projectiles brûlants du mauvais. Acceptez aussi le casque du salut, et l'épée de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu, tandis que par toute forme de prière et de supplication vous continuez dans la prière en toute occasion, dans l'esprit.” (Eph. 6:11-18).

Pourquoi Dieu a-t-il permis que la méchanceté continue jusqu'à l'heure actuelle ?

“Que dirons-nous donc ? Y a-t-il de l'injustice chez Dieu ? Qu'il n'en devienne jamais ainsi ! Car il dit à Moïse : ‘Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et je montrerai de la compassion à qui je montre de la compassion.’ Ainsi donc, cela dépend non de celui qui désire ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde. Car l'Écriture dit à Pharaon : ‘Pour cela même je t'ai laissé subsister, pour que relativement à toi je puisse montrer ma puissance, et que mon nom soit déclaré par toute la terre.’ Ainsi, pour qui il le désire, il fait miséricorde, mais pour qui il le désire, il le laisse devenir obstiné. (...) Dieu, bien qu'ayant la vo-

lonté de manifester son courroux et de faire connaître sa puissance, a toléré avec beaucoup de longanimité les vases de courroux rendus prêts pour la destruction, pour qu'il fasse connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés par avance pour la gloire." (Rom. 9:14-23; voir aussi Job 1:9-12; 2:4-6). "Jéhovah n'est pas lent en ce qui concerne sa promesse, comme certains considèrent la lenteur, mais il est patient avec vous, ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance. (...) De plus, considérez la patience de notre Seigneur comme salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit selon la sagesse qui lui a été donnée." (II Pierre 3:9, 15).

Par quels moyens Dieu détruira-t-il les méchants ?

"Les dix cornes que tu as vues, ainsi que la bête sauvage, celles-ci haïront la prostituée et la dévasteront et la mettront à nu, et mangeront ses chairs et la brûleront entièrement par le feu. Car Dieu a mis dans leur cœur d'exécuter sa pensée." (Rév. 17:16, 17). "En un seul jour ses fléaux viendront, la mort et le deuil et la famine, et elle sera entièrement brûlée par le feu, parce que Jéhovah Dieu, qui l'a jugée, est fort." (Rév. 18:8). "Je vis le ciel ouvert, et voici, un cheval blanc. Et celui qui était assis dessus est appelé Fidèle et Véritable, et il juge et fait la guerre avec justice. (...) Et de sa bouche sort une longue épée affilée, pour qu'il en frappe les nations, et il les paîtra avec une verge de fer. Il foule aussi la cuve de la fureur du courroux de Dieu le Tout-Puissant. (...) Et je vis la bête sauvage et les rois de la terre et leurs armées rassemblés pour faire la guerre à celui qui était assis sur le cheval et à son armée. Et la bête sauvage fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait accompli devant elle les signes par lesquels il avait abusé ceux qui avaient reçu la marque de la bête sauvage et ceux qui font adoration devant son image. Alors qu'ils étaient encore vivants, ils furent lancés tous les deux dans le lac ardent qui brûle avec du soufre. Mais les autres furent tués par la longue épée de celui qui était assis sur le cheval, épée qui sortait de sa bouche. Et tous les oiseaux se rassasièrent de leurs chairs." (Rév. 19:11, 15, 19-21). "Je vis descendre du ciel un ange qui avait la clé de l'abîme et une grande chaîne à la main. Et il saisit le dragon, le serpent originel, qui est le Diable et Satan, et le lia pour mille ans. Et il le lança dans l'abîme qu'il ferma et scella sur lui, pour qu'il n'abusât plus les nations jusqu'à ce que

les mille ans fussent achevés. Après ces choses, il doit être délié pour un peu de temps. (...) Or dès que les mille ans seront achevés, Satan sera délié de sa prison, et il sortira pour abuser ces nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, afin de les rassembler pour la guerre. Leur nombre est comme le sable de la mer. (...) Et le Diable qui les abusait fut lancé dans le lac de feu et de soufre, où étaient déjà et la bête sauvage et le faux prophète." (Rév. 20:1-3, 7, 8, 10).

Qu'est-ce que l'âme humaine? Peut-elle mourir?

"Alors Jéhovah Dieu forma l'homme de la poussière du sol et souffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint une âme vivante." (Gen. 2:7; voir aussi I Corinthiens 15:45). "Voici, toutes les âmes — elles m'appartiennent. Comme l'âme du père, ainsi, pareillement, l'âme du fils — elles m'appartiennent. L'âme qui pèche — elle, elle mourra." (Ezéch. 18:4, 20). "En fait, toute âme qui n'écoute pas ce Prophète sera complètement détruite d'entre le peuple." (Actes 3:23).

Qu'est-ce que le péché, et comment sommes-nous tous devenus pécheurs?

"Quiconque pratique le péché se conduit aussi en homme qui méprise la loi, et ainsi le péché, c'est le mépris de la loi." (I Jean 3:4, NW). "Tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu." (Rom. 3:23). "Par un seul homme le péché est entré dans le monde et la mort par le péché, (...) ainsi la mort s'est étendue à tous les hommes, parce qu'ils avaient tous péché." (Rom. 5:12, NW). "Si nous déclarons: 'Nous n'avons pas de péché,' nous nous abusons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous." (I Jean 1:8). "Il n'y a pas d'homme qui ne pèche." (I Rois 8:46).

Quelle doit être notre attitude à l'égard du péché?

"Ne permettez pas que le péché continue de régner dans votre corps mortel pour que vous obéissiez à ses désirs. Ne continuez pas non plus de présenter vos membres au péché comme armes d'injustice, mais présentez-vous vous-mêmes à Dieu comme ceux qui sont vivants d'entre les morts, et présentez aussi vos membres à Dieu comme armes de justice. Car le péché ne doit pas dominer sur vous, étant donné que vous êtes non sous la loi mais sous la bonté imméritée." (Rom. 6:12-14).

Ceux qui ont commis des péchés graves ou des violations flagrantes de la Parole de Dieu sont-ils les seuls à devoir se repentir ?

“Dieu (...) dit maintenant aux hommes d’avoir tous et partout à se repentir.” (Actes 17:30). “Ne savez-vous pas que l’amitié pour le monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se constitue ennemi de Dieu.” (Jacq. 4:4). “Les principaux prêtres et les aînés du peuple s’approchèrent de lui alors qu’il enseignait (...). Jésus leur dit: ‘Je vous le dis en vérité que les percepteurs d’impôts et les prostituées vous devançant dans le royaume de Dieu. Car Jean est venu à vous dans une voie de justice, mais vous n’avez pas cru en lui. Cependant les percepteurs d’impôts et les prostituées ont cru en lui et vous, qui pourtant avez vu cela, n’en avez pas eu de regret par la suite, pour croire en lui.’” (Mat. 21:23, 31, 32). “J’apportais le message qu’ils devaient se repentir et se tourner vers Dieu en faisant des œuvres qui conviennent à la repentance.” (Actes 26:20).

Qu’est-ce que la mort ?

“Il leur dit: ‘Lazare, notre ami, repose, mais je me rends là-bas pour le réveiller du sommeil.’ Les disciples lui dirent alors: ‘Seigneur, s’il repose, il se rétablira.’ Cependant Jésus avait parlé de sa mort. Mais ils s’imaginaient qu’il avait parlé du repos du sommeil. Jésus leur dit alors franchement: ‘Lazare est mort.’” (Jean 11:11-14). “Les vivants, en effet, se rendent compte qu’ils mourront; mais quant aux morts, ils ne se rendent compte de rien du tout, et ils n’ont plus de salaire, car leur souvenir est oublié. (...) Tout ce que ta main trouve à faire, fais-le avec ta force, car il n’y a ni œuvre, ni combinaison, ni connaissance, ni sagesse dans le Schéol, le lieu où tu vas.” (Eccl. 9:5, 10). “A la sueur de ton visage tu mangeras du pain jusqu’à ce que tu retournes au sol, car c’est de lui que tu as été pris. Car tu es poussière et tu retourneras à la poussière.” (Gen. 3:19).

Pourquoi les hommes meurent-ils ?

“Le salaire que paie le péché, c’est la mort.” (Rom. 6:23). “En Adam tous meurent.” (I Cor. 15:22).

Celui qui meurt peut-il espérer revivre ?

“J’ai l’espérance à l’égard de Dieu, espérance que ces hommes nourrissent eux-mêmes, qu’il doit y avoir une résurrection tant des justes que des injustes.” (Actes 24:15). “Ne vous étonnez pas de cela, parce que l’heure vient où

tous ceux qui sont dans les tombes commémoratives entendront sa voix et en sortiront, ceux qui ont fait de bonnes choses pour une résurrection de vie, ceux qui ont pratiqué des choses viles pour une résurrection de jugement." (Jean 5:28, 29). "La mer rendit les morts qui étaient en elle, et la mort et le Hadès rendirent les morts qui étaient en eux, et ils furent jugés individuellement, selon leurs actions." (Rév. 20:13).

Combien d'humains seront au ciel avec le Christ?

"Je vis, et voici, l'Agneau se tenant sur le mont Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur le front. (...) Et ils chantent comme un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre créatures vivantes et les aînés; et nul ne pouvait apprendre à fond ce cantique si ce n'est les cent quarante-quatre mille, qui ont été achetés de la terre." (Rév. 14:1, 3; voir aussi 7:4-8).

Que feront-ils au ciel?

"Tu en as fait pour notre Dieu un royaume et des prêtres, et ils régneront sur la terre." (Rév. 5:10). "Je vis des trônes, et il y eut ceux qui s'y assirent, et le pouvoir de juger leur fut donné. Oui, je vis les âmes de ceux qui avaient été exécutés à la hache à cause du témoignage qu'ils avaient rendu à Jésus et pour avoir parlé de Dieu, et ceux qui n'avaient adoré ni la bête sauvage ni son image et qui n'avaient pas reçu la marque sur le front et sur la main. Et ils vinrent à la vie et régnèrent avec le Christ pendant mille ans. (...) Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection; sur ceux-ci la seconde mort n'a pas de pouvoir, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant les mille ans." (Rév. 20:4, 6).

Le chrétien vit-il sous l'alliance de la Loi, et doit-il observer des sabbats et offrir des sacrifices?

"Le Christ est la fin de la Loi, afin que quiconque exerce la foi ait la justice." (Rom. 10:4). "La Loi est devenue notre tuteur menant à Christ, afin que nous fussions déclarés justes par suite de la foi. Mais maintenant que la foi est arrivée, nous ne sommes plus sous un tuteur." (Gal. 3:24, 25). "Que personne donc ne vous juge dans le manger et le boire ou à propos d'une fête ou de l'observance de la nouvelle lune ou d'un sabbat; car ces choses sont une ombre des choses à venir, mais la réalité appartient au Christ." (Col. 2:16, 17).

Quelle qualité chrétienne devrait caractériser, avant toute autre, nos rapports avec nos frères spirituels et avec les membres de notre famille ?

“Je vous donne un nouveau commandement, que vous vous aimiez les uns les autres ; tout comme je vous ai aimés, que vous aussi vous vous aimiez les uns les autres. A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l’amour entre vous.” (Jean 13 : 34, 35). “Maris, continuez d’aimer vos femmes, tout comme le Christ aussi a aimé la congrégation et s’est livré pour elle.” (Eph. 5 : 25). “Qu’elles rappellent à la raison les jeunes femmes, leur disant d’aimer leurs maris, d’aimer leurs enfants.” (Tite 2 : 4). “Continuez de vous supporter les uns les autres et de vous pardonner librement l’un l’autre, si quelqu’un a un sujet de plainte contre l’autre. De même que Jéhovah vous a librement pardonné, faites pareillement. Mais, en plus de toutes ces choses, revêtez-vous de l’amour, qui est un parfait lien d’union.” (Col. 3 : 13, 14).

Dans l’ordre de choses établi par Dieu, qui est le chef d’une femme mariée ?

“Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur.” (Col. 3 : 18). “Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce qu’un mari est chef de sa femme comme le Christ est, lui aussi, chef de la congrégation, étant sauveur de ce corps.” (Eph. 5 : 22, 23).

Comment un mari devrait-il exercer son autorité ?

“Les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Car celui qui aime sa femme s’aime lui-même.” (Eph. 5 : 28). “Maris, ne cessez d’aimer vos femmes et ne soyez pas irrités avec aigreur contre elles.” (Col. 3 : 19). “Vous, maris, continuez de demeurer pareillement avec elles selon la connaissance, leur attribuant de l’honneur comme à un vase plus faible, le vase féminin, puisque vous êtes héritiers avec elles de la faveur imméritée de la vie, afin que vos prières ne soient pas entravées.” (I Pierre 3 : 7).

Une femme dont le mari n’est pas croyant est-elle libérée de l’autorité de celui-ci ?

“Vous, femmes, soyez soumises à vos maris, afin que, s’il y en a qui n’obéissent pas à la parole, ils soient gagnés sans parole par la conduite de leurs femmes, ayant été témoins oculaires de votre conduite chaste avec profond respect.” (I Pierre 3 : 1, 2). “Une femme mariée est liée par

la loi à son mari pendant qu'il est en vie; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi de son mari." (Rom. 7:2).

Qui est responsable devant Dieu de l'éducation et de la correction des enfants?

"Vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais continuez de les élever dans la discipline et à l'école de Jéhovah." (Eph. 6:4, *NW; GL*). "Celui qui retient sa baguette hait son fils, mais c'est celui qui l'aime qui le cherche avec discipline." (Prov. 13:24). "La baguette et la réprimande, voilà ce qui donne la sagesse; mais un garçon laissé sans frein fera honte à sa mère." (Prov. 29:15). (Voir aussi Deutéronome 6:6, 7.)

Le chrétien a-t-il le droit d'avoir plus d'une femme en vie?

"L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux seront une seule chair.' (...) Si bien qu'ils ne sont plus deux, mais une seule chair." (Mat. 19:5, 6). "Le surveillant doit donc être irrépréhensible, mari d'une seule femme." (I Tim. 3:2, 12).

Quel est le seul motif biblique qui permet de divorcer et de se remarier?

"Je vous dis que quiconque divorce d'avec sa femme, excepté pour le motif de fornication, et en épouse une autre commet un adultère." (Mat. 19:9). "Celui qui divorce d'avec sa femme, excepté pour cause de fornication, fait qu'elle est exposée à l'adultère, étant donné que quiconque épouse une femme divorcée commet un adultère." (Mat. 5:32).

Deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme doivent-elles régulariser leur situation vis-à-vis des autorités?

"Que le mariage soit chose honorable chez tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères." (Héb. 13:4). "Continue de leur rappeler d'être soumis et obéissants envers les gouvernements et envers les autorités comme chefs, d'être prêts pour toute bonne œuvre." (Tite 3:1). "Or, en ces jours-là, un décret fut rendu (...) pour que toute la terre habitée se fasse inscrire (...). Naturellement, Joseph aussi monta de Galilée, (...) afin de se faire inscrire avec Marie, qui lui avait été donnée en mariage." (Luc 2:1-5).

Pourquoi devons-nous éviter de mentir ?

“Le Diable (...) ne tint pas bon dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en lui. Quand il dit le mensonge, il parle selon sa propre disposition, parce qu'il est menteur et le père du mensonge.” (Jean 8:44). “Il y a six choses que hait Jéhovah (...): une langue mensongère, (...) un faux témoin qui exhale des mensonges.” (Prov. 6:16-19). “Mais pour (...) tous les menteurs, leur part sera dans le lac brûlant de feu et de soufre. Cela signifie la seconde mort.” (Rév. 21:8).

Comment le chrétien doit-il considérer le vol ?

“Que nul d'entre vous n'ait à souffrir comme meurtrier, ou voleur.” (I Pierre 4:15). “Que le voleur ne vole plus, mais plutôt qu'il travaille dur, faisant de ses mains ce qui est du bon travail, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui est dans le besoin.” (Eph. 4:28).

Comment le chrétien doit-il considérer l'ivrognerie ?

“Quoi! Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas le royaume de Dieu? Ne vous abusez pas. Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, (...) ni gens avides, ni ivrognes (...) n'hériteront le royaume de Dieu.” (I Cor. 6:9, 10). “Les serviteurs ministériels doivent également être sérieux, non (...) adonnés à beaucoup de vin.” (I Tim. 3:8).

Que déclare la loi de Dieu sur le sang ?

“Tout animal qui se meut et qui est vivant pourra vous servir de nourriture. Comme pour la végétation verte, je vous donne tout cela. Seulement la chair avec son âme — son sang — vous ne devrèz pas la manger.” (Gen. 9:3, 4; voir aussi Deutéronome 12:15, 16). “L'esprit saint et nous-mêmes avons consenti à ne pas vous imposer d'autres fardeaux que ces choses nécessaires: vous garder exempts des choses sacrifiées aux idoles et du sang et des choses étouffées et de la fornication. Si vous vous gardez soigneusement de ces choses, vous prospérerez. Portez-vous bien!” (Actes 15:28, 29). [Parlez des pratiques locales qui tombent sous le coup de cette loi.]

Que dit la Bible à propos de la fornication, de l'adultère, des relations sexuelles entre deux personnes du même sexe et d'autres formes d'inconduite? Celui qui se livre à de telles pratiques peut-il se faire baptiser ?

“Or les œuvres de la chair sont manifestes, et ce sont la fornication, l'impureté, la conduite dissolue, l'idolâtrie, la pratique du spiritisme, les haines, les disputes, la jalou-

sie, les accès de colère, les querelles, les divisions, les sectes, les envies, les beuveries, les orgies, et choses semblables. Quant à ces choses, je vous préviens, comme déjà je vous en ai prévenus, que ceux qui pratiquent de telles choses n'hériteront pas le royaume de Dieu." (Gal. 5 : 19-21). "Que le mariage soit chose honorable chez tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères." (Héb. 13 : 4). "Dieu donc, selon les désirs de leur cœur, les a livrés à l'impureté, afin que leurs corps soient déshonorés parmi eux, oui ceux qui ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge et ont vénéré la création, et lui ont rendu un service sacré plutôt qu'à Celui qui a créé, lequel est béni éternellement. Amen. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des appétits sexuels honteux, car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont violemment enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, hommes avec hommes, commentant ce qui est obscène et recevant en eux-mêmes la pleine rétribution que méritait leur égarement." (Rom. 1 : 24-27). "Faites donc mourir vos membres du corps qui sont sur la terre en ce qui concerne la fornication, l'impureté, l'appétit sexuel, le désir mauvais, et la convoitise, qui est une idolâtrie. C'est à cause de ces choses que le courroux de Dieu vient. C'est dans ces choses que, vous aussi, vous marchiez autrefois, quand vous viviez en elles. Mais maintenant éloignez-les réellement toutes de vous, le courroux, la colère, la malice, le langage injurieux et, de votre bouche, les propos obscènes. Ne vous mentez pas les uns aux autres. Dépouillez l'ancienne personnalité avec ses pratiques, et revêtez la nouvelle personnalité, qui, par la connaissance exacte, est renouvelée selon l'image de Celui qui l'a créée." (Col. 3 : 5-10). "Voici donc ce que je dis et j'en rends témoignage dans le Seigneur, c'est que vous ne marchiez plus comme marchent les nations, dans la stérilité de leurs pensées, ces gens étant mentalement dans les ténèbres et éloignés de la vie qui appartient à Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'insensibilité de leur cœur. N'ayant plus aucun sens moral, ils se sont livrés à une conduite dissolue pour pratiquer toute sorte d'impureté avec avidité. Mais vous n'avez pas appris que le Christ est ainsi, pourvu, évidemment, que vous l'avez entendu et que vous ayez été enseignés par son moyen, tout comme la vérité est en Jésus, que vous devez vous dépouiller de l'ancienne personnalité qui se conforme à votre forme de conduite passée et qui se corrompt suivant ses désirs trompeurs ; mais que vous devez être renouvelés dans la force qui ac-

tionne votre esprit, et que vous devez revêtir la nouvelle personnalité qui a été créée selon la volonté de Dieu dans la justice et la loyauté véritables." (Eph. 4:17-24).

Pourquoi la pureté morale de tous ceux qui fréquentent le peuple de Jéhovah est-elle importante pour chacun de nous ?

"Beaucoup suivront leurs actes de conduite dissolue, et à cause d'eux on parlera en mal de la voie de la vérité." (II Pierre 2:2). "Bien-aimés, alors que je faisais tous mes efforts pour vous écrire au sujet du salut que nous possédons en commun, j'ai jugé nécessaire de vous écrire pour vous exhorter à mener un dur combat pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes. La raison que j'ai, c'est que certains hommes se sont glissés parmi vous, qui, il y a longtemps, ont été établis par les Ecritures pour ce jugement, des hommes impies, qui changent la bonté imméritée de notre Dieu en excuse pour se conduire de manière dissolue et qui trahissent notre seul Propriétaire et Seigneur, Jésus-Christ." (Jude 3, 4; voir aussi Josué 7:1-26).

Lorsque des difficultés surgissent entre deux personnes à cause de fautes graves, quelle est la façon chrétienne de les résoudre ?

"Si ton frère commet un péché, va exposer sa faute entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais s'il n'écoute pas, prends avec toi un ou deux autres, afin que de la bouche de deux ou trois témoins toute affaire soit établie. S'il ne les écoute pas, parle à la congrégation. S'il ne veut pas même écouter la congrégation, qu'il soit pour toi comme un homme des nations et un percepteur d'impôts." (Mat. 18:15-17).

Quelle mesure une congrégation doit-elle prendre quand une personne en son sein persiste, avec impénitence, à violer les commandements de Dieu ?

"Dans ma lettre je vous ai écrit de cesser de fréquenter les fornicateurs, ne voulant pas dire de façon complète les fornicateurs de ce monde ou les gens avides et les extorqueurs ou les idolâtres. Autrement il vous faudrait, en fait, sortir du monde. Mais maintenant je vous écris de cesser de fréquenter celui qui, appelé frère, est fornicateur, ou avide, ou idolâtre, ou insulteur, ou ivrogne, ou extorqueur, de ne pas même manger avec un tel homme. Car qu'ai-je à faire de juger ceux du dehors? Ne jugez-vous pas ceux du

dedans, tandis que Dieu juge ceux du dehors? 'Enlevez l'homme méchant du milieu de vous.' (I Cor. 5 : 9-13).

Si, par faiblesse, une personne commet un péché sérieux, mais désire être aidée pour se rétablir dans la faveur de Jéhovah, que doit-elle faire?

"Celui qui couvre ses transgressions ne réussira pas, mais à celui qui les confesse et les quitte il sera fait miséricorde." (Prov. 28 : 13). "Mon péché, je te l'ai finalement confessé, et je n'ai pas couvert ma faute. J'ai dit: 'Je ferai la confession de mes transgressions à Jéhovah.' Et toi, tu as pardonné la faute de mes péchés." (Ps. 32 : 5). "Mes petits enfants, je vous écris ces choses pour que vous ne commettiez pas de péché. Et cependant, si quelqu'un commet un péché, nous avons un assistant auprès du Père, Jésus-Christ, un juste. Et il est un sacrifice propitiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier." (I Jean 2 : 1, 2). "Frères, même si un homme fait un faux pas avant qu'il s'en rende compte, vous qui avez des qualifications spirituelles essayez de rétablir un tel homme dans un esprit de douceur, te surveillant toi-même, de crainte que tu ne sois aussi tenté." (Gal. 6 : 1). "Qu'il appelle auprès de lui les aînés de la congrégation, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom de Jéhovah. Et la prière de la foi rétablira celui qui est indisposé, et Jéhovah le relèvera. De plus, s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné." (Jacq. 5 : 14, 15).

Quelle est la bonne attitude à adopter quand on est repris conformément aux Ecritures?

"Ne rejette pas, ô mon fils, la discipline de Jéhovah, et n'aie pas sa réprimande en horreur, car celui que Jéhovah aime, il le reprend, comme un père reprend le fils en qui il se complait." (Prov. 3 : 11, 12). "Les réprimandes de la discipline sont le chemin de la vie." (Prov. 6 : 23). "Quiconque fuit la discipline rejette son âme, mais celui qui écoute la réprimande acquiert du cœur." (Prov. 15 : 32). Jésus-Christ déclare: "Tous ceux pour qui j'ai de l'affection, je les reprends et je les discipline. Sois donc zélé et repens-toi." (Rév. 3 : 19). (Voir aussi Hébreux 12 : 5-11.)

En quoi consiste le fruit de l'esprit, et est-il raisonnable de s'attendre à ce que le chrétien manifeste ce fruit dans sa façon de vivre?

"Ne cessez de marcher par l'esprit et vous n'accomplirez aucun désir charnel. (...) Le fruit de l'esprit, c'est l'amour,

la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la foi, la douceur, la maîtrise de soi. (...) Si nous vivons par l'esprit, continuons aussi, par l'esprit, de marcher de manière ordonnée." (Gal. 5:16, 22, 23, 25).

Comment le chrétien devrait-il considérer les manquements de ses frères dans la foi?

"Cessez de juger afin que vous ne soyez pas jugés; car, du jugement dont vous jugez, on vous jugera; et de la mesure dont vous mesurez, on mesurera pour vous. Pourquoi donc regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, alors que tu n'examines pas la poutre qui est dans ton œil à toi? Ou comment peux-tu dire à ton frère: 'Laisse-moi retirer la paille de ton œil'; alors que, voici, une poutre est dans ton œil à toi? Hypocrite! retire premièrement la poutre de ton œil, puis tu verras clairement comment retirer la paille de l'œil de ton frère." (Mat. 7:1-5). "Celui qui couvre la transgression cherche l'amour, et celui qui continue à parler d'une chose sépare ceux qui sont familiers entre eux." (Prov. 17:9). "La perspicacité d'un homme ralentit assurément sa colère, et c'est une beauté chez lui que de passer sur la transgression." (Prov. 19:11).

D'après la Bible, le chrétien peut-il participer au culte ou à toute autre activité des autres religions?

"Ne vous mettez pas sous un joug inégal avec les incroyants. Car quelle participation ont la justice et l'iniquité? Ou quelle communion la lumière a-t-elle avec les ténèbres? De plus, quelle harmonie y a-t-il entre Christ et Bélial? Ou quelle part une personne fidèle a-t-elle avec un incroyant? Et quel accord le temple de Dieu a-t-il avec les idoles? Car nous sommes le temple d'un Dieu vivant; comme Dieu a dit: 'Je résiderai au milieu d'eux et je marcherai au milieu d'eux, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.' ' "C'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous," dit Jéhovah, "et cessez de toucher la chose impure"; "et je vous recevrai." " "Et je serai un père pour vous, et vous serez pour moi des fils et des filles," dit Jéhovah le Tout-Puissant." (II Cor. 6:14-18). "J'entendis du ciel une autre voix qui disait: 'Sortez d'elle, mon peuple, si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés, et si vous ne voulez pas recevoir de ses fléaux. Car ses péchés se sont amoncelés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses actes d'injustice.'" (Rév. 18:4, 5). "Les choses que les nations sacrifient, elles les sacrifient à des démons et non à Dieu; et je ne veux pas que vous deveniez partici-

pants avec les démons.” (I Cor. 10:20). “Entrez par la porte étroite; car large et spacieux est le chemin qui mène à la destruction, et nombreux sont ceux qui entrent par là; mais étroite est la porte, et resserré le chemin qui mène à la vie, et peu nombreux sont ceux qui la trouvent. (...) Ce ne sont pas tous ceux qui me disent: ‘Seigneur, Seigneur,’ qui entreront dans le royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là: ‘Seigneur, Seigneur, n’avons-nous pas prophétisé en ton nom, et expulsé les démons en ton nom, et accompli beaucoup d’œuvres puissantes en ton nom?’ Et cependant je leur déclarerai: Je ne vous ai jamais connus! Ecartez-vous de moi, ouvriers d’iniquité.” (Mat. 7:13, 14, 21-23). “Les hommes (...) ayant une forme de pieux dévouement mais reniant ce qui en est la force; et de ceux-là éloigne-toi.” (II Tim. 3:2, 5). [Considérez les changements que cela peut nécessiter dans la vie de quelqu’un.]

Quelle est la seule célébration religieuse que les chrétiens ont reçue l'ordre d'observer?

“J’ai reçu du Seigneur ce que je vous ai aussi transmis, que le Seigneur Jésus dans la nuit où il allait être livré prit un pain et, après avoir rendu grâces, il le rompit et dit: ‘Ceci signifie mon corps qui est pour vous. Ne cessez de faire ceci en mémoire de moi.’ Il fit de même en ce qui concerne la coupe aussi, après qu’il eut pris le repas du soir, disant: ‘Cette coupe signifie la nouvelle alliance en vertu de mon sang. Ne cessez de faire ceci, toutes les fois que vous la boirez, en mémoire de moi.’ Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous ne cessez de proclamer la mort du Seigneur, jusqu’à ce qu’il arrive.” (I Cor. 11:23-26).

Quels principes bibliques devraient guider le chrétien quand il doit décider s'il peut prendre part à des célébrations populaires locales?

“Ils ne font pas partie du monde, tout comme je ne fais pas partie du monde.” (Jean 17:16). “N’aimez pas le monde ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu’un aime le monde, l’amour du Père n’est pas en lui; parce que tout ce qui est dans le monde — le désir de la chair et le désir des yeux et l’orgueilleux étalage de ses ressources — ne vient pas du Père mais vient du monde. De plus, le monde passe et son désir aussi, mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure à jamais.” (I Jean 2:15-17). “Comme on

célébraient l'anniversaire de la naissance d'Hérode, la fille d'Hérodiada dansa et plut tant à Hérode qu'il lui promit par serment de lui donner ce qu'elle demanderait. Sa mère lui ayant fait la leçon, elle dit : 'Donne-moi ici sur un plat la tête de Jean le Baptiste.' Bien qu'il en fût attristé, le roi, par égard pour ses serments et pour ceux qui étaient étendus auprès de lui, commanda de la lui donner; et il envoya décapiter Jean dans la prison." (Mat. 14:6-10). "Il suffit que, dans le temps qui est passé, vous ayez accompli la volonté des nations, quand vous avanciez dans les actes de conduite dissolue, les désirs, les excès de vin, les orgies, les souleries et les idolâtries illégales." (I Pierre 4:3). "Quelle participation ont la justice et l'iniquité? Ou quelle communion la lumière a-t-elle avec les ténèbres? De plus, quelle harmonie y a-t-il entre Christ et Bélial? Ou quelle part une personne fidèle a-t-elle avec un incroyant? Et quel accord le temple de Dieu a-t-il avec les idoles? (...)" "C'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous," dit Jéhovah, "et cessez de toucher la chose impure"; "et je vous recevrai." (II Cor. 6:14-17). [Analysez l'application de ces passages bibliques aux activités populaires de votre région.]

Qui est identifié dans la Bible au "chef du monde" et au "dieu de ce système de choses" ?

"Je ne parlerai plus beaucoup avec vous, car le chef du monde vient. Et il n'a pas de prise sur moi [Jésus-Christ]." (Jean 14:30). "Nous savons que nous venons de Dieu et que le monde entier gît au pouvoir du mauvais." (I Jean 5:19). "Le dieu de ce système de choses a aveuglé l'esprit des incroyants, afin que l'éclat de la glorieuse bonne nouvelle sur le Christ, qui est l'image de Dieu, ne les atteigne pas." (II Cor. 4:4). "Il fut donc jeté, le grand dragon, le serpent originel, celui qui est appelé Diable et Satan, qui abuse la terre habitée tout entière; il fut jeté sur la terre, et ses anges furent jetés avec lui." (Rév. 12:9).

Quelle est la position du chrétien vis-à-vis du présent monde éloigné de Dieu ?

"Si vous faisiez partie du monde, le monde serait épris de ce qui serait sien. Mais parce que vous ne faites pas partie du monde et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait." (Jean 15:19). "Ne savez-vous pas que l'amitié pour le monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se constitue ennemi de Dieu." (Jacq. 4:4).

Comment Jésus considérerait-il toute participation aux affaires politiques du monde ?

“Le Diable l'emmena encore vers une montagne extraordinairement haute, et, lui montrant tous les royaumes du monde et leur gloire, il lui dit : ‘Toutes ces choses, je te les donnerai si tu tombes à mes pieds et fais un acte d'adoration devant moi.’ Alors Jésus lui dit : ‘Va-t'en, Satan ! Car il est écrit : ‘C'est Jéhovah ton Dieu que tu dois adorer, et c'est à lui seul que tu dois rendre un service sacré.’” (Mat. 4:8-10). “Jésus, sachant qu'ils allaient venir et le saisir pour le faire roi, se retira de nouveau dans la montagne, tout seul.” (Jean 6:15). “Jésus répondit : ‘Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. Si mon royaume faisait partie de ce monde, mes gens auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs. Mais, ainsi en est-il, mon royaume n'est pas de cette source.’” (Jean 18:36). [Considérez l'application de ces textes aux situations qui peuvent exister localement.]

Comment les commandements de la Bible relatifs à l'idolâtrie concernent-ils le chrétien en ce monde moderne ?

“Gardez-vous des idoles.” (I Jean 5:21). “Tu ne dois pas te faire d'image sculptée, ni de forme qui ressemble à une chose quelconque qui est dans les cieux en haut, ou qui est sur la terre en bas, ou qui est dans les eaux sous la terre. Tu ne dois pas te prosterner devant eux, ni te laisser entraîner à les servir, car moi, Jéhovah, ton Dieu, je suis un Dieu qui réclame un attachement exclusif.” (Ex. 20:4, 5). “Je suis Jéhovah. C'est là mon nom ; et je ne donnerai ma gloire à nul autre, ni ma louange à des images taillées.” (Es. 42:8). “Leurs idoles sont de l'argent et de l'or, œuvre des mains de l'homme terrestre. Elles ont une bouche, mais elles ne parlent pas ; elles ont des yeux, mais elles ne voient pas ; elles ont des oreilles, mais elles n'entendent pas. Elles ont un nez, mais elles ne sentent pas. Les mains sont à elles, mais elles ne touchent point. Les pieds sont à elles, mais elles ne sauraient marcher ; elles n'émettent aucun son de leur gosier. Ceux qui les font deviendront comme elles, tous ceux qui ont confiance en elles.” (Ps. 115:4-8). “Nébuchadnezzar, le roi, fit une image d'or dont la hauteur était de soixante coudées et dont la largeur était de six coudées. Il la dressa dans la plaine de Dura, dans le district juridictionnel de Babylone. (...) Et le héraut cria avec force : ‘A vous, ô peuples, groupements nationaux et langues, il vous est dit (...), vous tomberez et adorerez l'image d'or qu'a dressée Nébuchadnezzar, le roi. Et qui-

conque ne tombera pas et n'adorera pas, sera jeté à l'instant même dans la fournaise de feu ardent.' (...) Schadrach, Méschach et Abednégo répondirent, et ils dirent au roi: '(...) Apprends, ô roi, que tes dieux ne sont pas ceux que nous servons, et l'image d'or que tu as dressée, nous ne l'adorerons pas.' (Dan. 3:1-18). "A un jour fixé, Hérode revêtit le costume royal et s'assit sur le siège de justice, et il leur faisait une allocution publique. De son côté, le peuple rassemblé criait: 'La voix d'un dieu et non d'un homme!' A l'instant même l'ange de Jéhovah le frappa, parce qu'il n'avait pas donné la gloire à Dieu; et, étant rongé de vers, il expira." (Actes 12:21-23). "Si quelqu'un adore la bête sauvage et son image, et reçoit une marque sur le front ou sur la main, il boira, lui aussi, du vin de la colère de Dieu qui est versé sans mélange dans la coupe de son courroux, et il sera tourmenté par le feu et le soufre sous les yeux des saints anges et sous les yeux de l'Agneau. Et la fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles, et ils n'ont de repos ni jour ni nuit, ceux qui adorent la bête sauvage et son image, et quiconque reçoit la marque de son nom. C'est ici qu'est l'endurance pour les saints, ceux qui observent les commandements de Dieu et la foi de Jésus." (Rév. 14:9-12). [Citez des exemples de situations locales qui pourraient exiger l'application de ces conseils.]

A la lumière des passages cités ci-après, quelle est la position du vrai chrétien dans le présent monde?

"Il adviendra sans faute, dans la dernière partie des jours, que la montagne de la maison de Jéhovah se trouvera solidement établie au-dessus du sommet des montagnes, et elle sera élevée au-dessus des collines; et vers elle devront affluer toutes les nations. Et assurément de nombreux peuples iront et diront: 'Venez et montons à la montagne de Jéhovah, à la maison du Dieu de Jacob; et il nous instruira de ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers.' Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de Jéhovah. Et il rendra sentence au milieu des nations et arrangera les choses en ce qui concerne de nombreux peuples. Et ils devront forger leurs épées en socs de charrue et leurs lances en cisailles à émonder. Une nation ne lèvera pas l'épée contre une nation, et ils n'apprendront plus la guerre." (Es. 2:2-4). "Ils ne font pas partie du monde, tout comme je ne fais pas partie du monde." (Jean 17:16). "Ne devez rien à personne, si non de vous aimer l'un l'autre; car celui qui aime son semblable a accompli la loi. Car le code de la loi: 'Tu ne dois pas commettre d'adultère, Tu ne dois

pas assassiner, Tu ne dois pas voler, Tu ne dois pas convoiter,' et quelque autre commandement qu'il y ait, se résume en cette parole, à savoir: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même.' L'amour ne fait pas de mal au prochain; l'amour est donc l'accomplissement de la loi." (Rom. 13 : 8-10). "Vous avez été achetés à un prix; cessez de devenir esclaves des hommes." (I Cor. 7 : 23).

Le chrétien est-il tenu de se soumettre aux chefs de ce monde et de les respecter ?

"Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu; les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu. Celui donc qui s'oppose à l'autorité a pris position contre l'arrangement de Dieu; ceux qui ont pris position contre elle recevront un jugement sur eux-mêmes. Car ceux qui dirigent sont un objet de crainte, non pour la bonne action mais pour la mauvaise. Veux-tu donc ne pas avoir de crainte de l'autorité? Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part; car elle est pour toi ministre de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais ce qui est mal, sois dans la crainte: car ce n'est pas sans dessein qu'elle porte l'épée; car elle est ministre de Dieu, vengeur pour exprimer le courroux sur celui qui pratique ce qui est mal. Il y a donc une raison majeure pour que vous soyez dans la soumission, non seulement à cause de ce courroux mais aussi à cause de votre conscience. C'est pourquoi, en effet, vous payez aussi des impôts; car ils sont serviteurs publics de Dieu, s'employant constamment à cela même." (Rom. 13 : 1-6). "Continue de leur rappeler d'être soumis et obéissants envers les gouvernements et envers les autorités comme chefs, d'être prêts pour toute bonne œuvre." (Tite 3 : 1). "Au sujet de toutes les choses dont je suis accusé par les Juifs, Roi Agrippa, je m'estime heureux que c'est devant toi que je dois présenter ma défense aujourd'hui, surtout que tu connais à fond toutes les coutumes ainsi que les controverses parmi les Juifs. Aussi, je te prie de m'écouter avec patience." (Actes 26 : 2, 3).

Le chrétien doit-il payer tous les impôts exigés par la loi ?

"Ils le questionnèrent, disant: 'Enseignant, nous savons que tu parles et enseignes de manière exacte et ne montres aucune partialité, mais que tu enseignes la voie de Dieu en harmonie avec la vérité: Nous est-il permis ou non de payer l'impôt à César?' Mais il s'aperçut de leur astuce et leur dit: 'Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'image

et l'inscription? Ils dirent : 'De César.' Il leur dit : 'Mais oui, donc, rendez les choses de César à César, mais les choses de Dieu à Dieu.' (Luc 20: 21-25). "Rendez à tous ce qui leur est dû, à celui qui exige l'impôt, l'impôt; à celui qui exige le tribut, le tribut; à celui qui exige la crainte, une telle crainte; à celui qui exige l'honneur, un tel honneur." (Rom. 13: 7).

Peut-il y avoir des circonstances où le chrétien n'obéirait pas à la loi?

"Désireux que nous sommes de nous conduire en toute honnêteté en toutes choses." (Héb. 13: 18). "Gardez une bonne conscience, afin que, sur le point même où l'on parle contre vous, ceux qui parlent avec dédain de votre bonne conduite relativement à Christ, soient honteux. Car il vaut mieux souffrir parce que vous faites le bien, si la volonté de Dieu le désire, que parce que vous faites le mal." (I Pierre 3: 16, 17). "Ils les appelèrent et leur enjoignirent de ne dire mot ni d'enseigner nulle part sur la base du nom de Jésus. Mais Pierre et Jean leur répondirent: 'S'il est juste au regard de Dieu de vous écouter plutôt que Dieu, jugez-en vous-mêmes. Mais quant à nous, nous ne pouvons cesser de parler des choses que nous avons vues et entendues.'" (Actes 4: 18-20). "Nous vous avons positivement ordonné de ne pas continuer à enseigner sur la base de ce nom, et cependant, voici, vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement, et vous êtes déterminés à faire venir sur nous le sang de cet homme.' Pierre et les autres apôtres répondirent en disant: 'Nous devons obéir à Dieu comme chef plutôt qu'aux hommes.'" (Actes 5: 28, 29).

Pourquoi les vrais chrétiens sont-ils persécutés?

"Si vous faisiez partie du monde, le monde serait épris de ce qui serait sien. Mais parce que vous ne faites pas partie du monde et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. N'oubliez pas la parole que je vous ai dite. Un esclave n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi; s'ils ont observé ma parole, ils observeront la vôtre aussi. Mais ils feront toutes ces choses contre vous à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé." (Jean 15: 19-21). "En fait, tous ceux qui désirent vivre avec pieux dévouement, associés à Christ Jésus, seront aussi persécutés." (II Tim. 3: 12). "Avant toutes ces choses, on mettra la main sur vous et on vous persécutera, vous livrant aux synagogues et aux prisons, et

vous serez traînés devant des rois et des gouverneurs à cause de mon nom. Cela tournera, pour vous, en témoignage.” (Luc 21:12, 13).

Quels sont certains des facteurs à considérer en déterminant si tel ou tel emploi convient au chrétien ?

“Que le voleur ne vole plus, mais plutôt qu’il travaille dur, faisant de ses mains ce qui est du bon travail, afin qu’il ait de quoi donner à celui qui est dans le besoin.” (Eph. 4:28). “Le Diable (...) est menteur et le père du mensonge.” (Jean 8:44). “J’entendis du ciel une autre voix qui disait : ‘Sortez d’elle [Babylone la Grande], mon peuple, si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés, et si vous ne voulez pas recevoir de ses fléaux.’” (Rév. 18:4). “Quoi ! Ne savez-vous pas que les injustes n’hériteront pas le royaume de Dieu ? Ne vous abusez pas. Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, ni hommes réservés pour des fins contre nature, ni hommes qui couchent avec des hommes, ni voleurs, ni gens avides, ni ivrognes, ni insulteurs, ni extorqueurs n’hériteront le royaume de Dieu. Et cependant c’est là ce qu’étaient certains d’entre vous. Mais vous avez été bien lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été déclarés justes au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et avec l’esprit de notre Dieu.” (I Cor. 6:9-11). “Venez, et montons à la montagne de Jéhovah et à la maison du Dieu de Jacob ; et il nous instruira de ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers.’ Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de Jéhovah. Et il rendra sentence au milieu de nombreux peuples et arrangera les choses en ce qui concerne des nations puissantes, au loin. Et ils devront forger leurs épées en socs de charrue et leurs lances en cisailles à émonder. Ils ne lèveront pas l’épée, nation contre nation, et ils n’apprendront plus la guerre.” (Michée 4:2, 3). “Leur écrire de s’abstenir (...) du sang.” (Actes 15:20). “Jésus, sachant qu’ils allaient venir et le saisir pour le faire roi, se retira de nouveau dans la montagne, tout seul.” (Jean 6:15).

Quelle attitude devrions-nous constamment adopter en ce qui concerne l’accomplissement de la volonté de Jéhovah ?

“Voici, je suis venu pour faire ta volonté.” (Héb. 10:9). “Heureux est l’homme qui craint Jéhovah, aux commandements de qui il prend grand plaisir !” (Ps. 112:1). “Tu dois aimer Jéhovah ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de toute ta force et de tout ton esprit.” (Luc 10:27). “Jésus leur dit : ‘Ma nourriture est que je fasse la volonté

de celui qui m'a envoyé et que je finisse son œuvre.'” (Jean 4:34).

Pourquoi les chrétiens sont-ils appelés témoins de Jéhovah ?

“‘Vous êtes mes témoins’, telle est la déclaration de Jéhovah, ‘oui, mon serviteur que j’ai choisi, afin que vous sachiez et ayez foi en moi, et que vous compreniez que je suis le Même. Avant moi aucun Dieu ne fut formé, et après moi il continua de n’y en avoir aucun. Moi, moi je suis Jéhovah, et en dehors de moi il n’y a pas de sauveur. Moi, j’ai révélé, et j’ai sauvé, et je l’ai fait entendre, quand il n’y avait pas de dieu étranger parmi vous. Vous êtes donc mes témoins’, telle est la déclaration de Jéhovah, ‘et je suis Dieu.’” (Es. 43:10-12). “Jésus-Christ, ‘le Témoin fidèle,’ ‘Le premier-né d’entre les morts,’ et ‘Le Chef des rois de la terre.’” (Rév. 1:5).

Qu’est-ce que l’“esclave fidèle et avisé” ?

“N’ayez pas de crainte, *petit troupeau*, car votre Père a trouvé bon de vous donner le royaume. (...) Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées, et vous-mêmes soyez semblables à des hommes qui attendent leur maître à son retour du mariage, afin de lui ouvrir aussitôt qu’il arrivera et frappera. Heureux ces esclaves que le maître, à son arrivée, trouvera en train de veiller! (...) Vous aussi, tenez-vous prêts, parce que c’est à une heure que vous ne pensez pas probable que le Fils de l’homme vient.’ Alors Pierre dit: ‘Seigneur, dis-tu cette comparaison pour nous ou aussi pour tous?’ Et le Seigneur dit: ‘Quel est vraiment l’intendant fidèle, l’avisé, que son maître établira sur l’ensemble de ses gens pour leur donner sans cesse leur ration de vivres en temps voulu? Heureux est cet esclave, si son maître en arrivant le trouve faisant ainsi! Je vous le dis vraiment: Il l’établira sur tous ses biens.’” (Luc 12:32, 35-44; voir aussi Matthieu 24:45-47). “Vous êtes mes témoins, (...) mon serviteur.” (Es. 43:10).

Qu’est-ce que le collègue central de la congrégation chrétienne, et quel est son rôle ?

“Frères, cherchez pour vous-mêmes sept hommes accredités parmi nous, pleins d’esprit saint et de sagesse, pour que nous les établissions pour cette tâche nécessaire (...)’ Et ils les placèrent devant les apôtres, et, ayant prié, ceux-ci leur imposèrent les mains.” (Actes 6:1-6). “Quand les apôtres à Jérusalem apprirent que la Samarie

avait accepté la parole de Dieu, ils envoyèrent Pierre et Jean vers eux." (Actes 8:14). "Certains hommes (...) enseignaient aux frères: 'A moins que vous ne vous fassiez circoncire suivant la coutume de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.' Mais un désaccord et une discussion assez vive ayant eu lieu entre eux et Paul et Barnabas, ils décidèrent que Paul et Barnabas et quelques autres d'entre eux monteraient à Jérusalem auprès des apôtres et des aînés à propos de cette discussion. (...) Et les apôtres et les aînés se rassemblèrent pour examiner cette affaire." (Actes 15:1-29).

Quelle attitude le chrétien devrait-il adopter envers ceux qui sont bergers dans la congrégation?

"Nous vous demandons, frères, d'avoir des égards pour ceux qui travaillent dur parmi vous, qui président sur vous dans le Seigneur et qui vous exhortent; et de leur accorder plus qu'une considération toute particulière dans l'amour, à cause de leur œuvre." (I Thess. 5:12, 13). "Soyez obéissants envers ceux qui vous dirigent et soyez soumis, car ils veillent sans cesse sur vos âmes, comme devant en rendre compte; afin qu'ils le fassent avec joie et non en soupirant, ce qui vous serait dommageable." (Héb. 13:17).

Pourquoi est-il profitable d'assister aux réunions tenues par la congrégation?

"Observons-nous les uns les autres pour nous inciter à l'amour et aux œuvres excellentes, sans abandonner notre assemblée, comme quelques-uns en ont la coutume, mais en nous encourageant mutuellement, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour." (Héb. 10:24, 25). "Celui qui s'isole cherchera son désir égoïste; il se déchaînera contre toute sagesse pratique." (Prov. 18:1). "Je désire ardemment vous voir, (...) pour qu'il y ait un échange d'encouragement entre vous, chacun par la foi de l'autre, et la vôtre et la mienne." (Rom. 1:11, 12).

Pourquoi l'étude individuelle est-elle importante dans la vie du chrétien?

"Or ceux-ci avaient l'esprit plus noble que ceux de Thessalonique, car ils reçurent la parole avec le plus grand empressement d'esprit, examinant soigneusement les Ecritures chaque jour pour voir si ces choses étaient bien ainsi." (Actes 17:11). "Ce livre de la loi ne devra pas s'éloigner de ta bouche, et il faudra que tu lises à voix basse en lui

jour et nuit, afin que tu veilles à faire selon tout ce qui y est écrit ; car alors tu feras réussir ta voie et alors tu agiras sagement." (Josué 1 : 8). "Réfléchis sur ces choses ; absorbe-toi en elles, afin que tes progrès soient manifestes à tous." (I Tim. 4 : 15).

Quelle œuvre urgente la Bible assigne-t-elle à chaque chrétien à notre époque ?

"Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations ; et alors la fin viendra." (Mat. 24 : 14). "Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la clôture du système de choses." (Mat. 28 : 18-20).

De quelles façons différentes cette œuvre peut-elle s'effectuer ?

"Il allait de ville en ville et de village en village, prêchant et déclarant la bonne nouvelle du royaume de Dieu." (Luc 8 : 1). "Une femme nommée Marthe le reçut en hôte dans la maison. Cette femme avait aussi une sœur appelée Marie, qui, s'étant assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole." (Luc 10 : 38, 39). "Or Jésus, épuisé du voyage, était assis près de la source, comme il était. C'était environ la sixième heure. Une femme de Samarie vint pour puiser de l'eau. (...) Jésus lui répondit en disant : 'Quiconque boit de cette eau aura encore soif. Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif, mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau sortant à gros bouillons pour communiquer la vie éternelle.' La femme lui dit : 'Seigneur, donne-moi cette eau, afin que je n'aie pas soif et que je n'aie plus à venir à cet endroit pour puiser de l'eau.'" (Jean 4 : 6-15). "Selon sa coutume, Paul (...) raisonna avec eux d'après les Ecritures. (...) Il raisonnait donc dans la synagogue avec les Juifs et les autres gens qui adoraient Dieu et chaque jour sur la place du marché avec ceux qui s'y trouvaient." (Actes 17 : 2, 17). "Je ne me suis pas retenu de vous dire toutes les choses qui étaient profitables ni de vous enseigner publiquement et de maison en maison." (Actes 20 : 20).

Accomplissons-nous cette œuvre par notre propre force ?

“Nous avons ce trésor dans des vases de terre, pour que la puissance qui est au delà de ce qui est normal soit celle de Dieu et non celle venant de nous-mêmes.” (II Cor. 4:7). “Le Seigneur s’est tenu près de moi et m’a donné de la force, afin que par moi la prédication soit entièrement accomplie et que toutes les nations l’entendent.” (II Tim. 4:17). “Je vis un autre ange qui volait par le milieu du ciel, et il avait un évangile éternel à déclarer comme bonne nouvelle à ceux qui habitent la terre, et à toute nation, à toute tribu, à toute langue et à tout peuple.” (Rév. 14:6).

Pourquoi celui qui s’est repenti sincèrement, s’est retourné et a choisi d’être un disciple du Christ devrait-il se faire baptiser ?

“Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l’esprit saint.” (Mat. 28:19). “Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui. Mais celui-ci voulait l’en empêcher, en disant: ‘C’est moi qui ai besoin d’être baptisé par toi, et toi, tu viens à moi?’ Jésus lui répondit: ‘Laisse faire maintenant car c’est ainsi qu’il nous convient d’exécuter tout ce qui est juste.’ Alors il ne l’empêcha plus. Après avoir été baptisé Jésus remonta aussitôt de l’eau; et voici, les cieux s’ouvrirent et il vit descendre comme une colombe l’esprit de Dieu qui venait sur lui. Voici, il y eut aussi une voix des cieux qui disait: ‘Celui-là est mon Fils, le bien-aimé, que j’ai approuvé.’” (Mat. 3:13-17). “Quand ils eurent cru à Philippe, qui déclarait la bonne nouvelle du royaume de Dieu et du nom de Jésus-Christ, ils se mirent à se faire baptiser, hommes et femmes.” (Actes 8:12). “Philippe ouvrit la bouche et (...) lui déclara la bonne nouvelle à propos de Jésus. Et comme ils continuaient leur chemin, ils arrivèrent à une masse d’eau, et l’eunuque dit: ‘Voici une masse d’eau; qu’est-ce qui m’empêche de me faire baptiser?’” (Actes 8:35, 36). “En entendant cela, ils se firent baptiser au nom du Seigneur Jésus.” (Actes 19:5). “Et maintenant, que tardes-tu? Lève-toi, fais-toi baptiser et lave-toi de tes péchés en invoquant son nom.” (Actes 22:16). “Ce qui y correspond, c’est ce qui vous sauve aussi à présent, à savoir le baptême, (non pas l’éloignement de la malpropreté de la chair, mais la requête faite à Dieu d’une bonne conscience,) par la résurrection de Jésus-Christ.” (I Pierre 3:21).

CHAPITRE 4

BERGERS DU TROUPEAU DE DIEU

LA BIBLE décrit en ces termes chaleureux la façon dont Jéhovah agit à l'égard de son peuple: "Voici que le Souverain Seigneur Jéhovah viendra lui-même comme un fort (...). Comme un berger, il fera paître son troupeau. De son bras il rassemblera les agneaux; et il les portera dans son sein. Il conduira avec soin celles qui allaitent." (Es. 40 : 10, 11). Il est le "berger et (...) surveillant" de nos âmes, et il a établi son Fils "principal berger" de son troupeau (I Pierre 2 : 25 ; 5 : 4). Il a pris des dispositions bienveillantes pour qu'on s'occupe du troupeau.

Après que Jésus eut quitté la terre et fut rentré dans la présence céleste de son Père, il donna des "dons en hommes" à la congrégation chrétienne. "Il a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme évangélistes, d'autres comme bergers et enseignants, ayant en vue le redressement des saints, pour l'œuvre ministérielle, pour l'édification du corps du Christ." (Eph. 4 : 8, 11, 12, NW). Dès le début, les apôtres montrèrent sans aucun doute l'exemple dans ces activités, en annonçant publiquement la bonne nouvelle puis en paissant et en enseignant ceux qui devinrent croyants. — Actes 2 : 42 ; 5 : 40-42.

A mesure que le nombre des croyants augmentait, de nouvelles congrégations furent organisées, et dans chacune d'elles des "aînés" furent établis pour exercer la surveillance nécessaire, tout comme un berger surveille ses brebis (Actes 14 : 23). Cependant, le "troupeau" ne leur appartenait pas. Comme l'apôtre Paul le rappela aux surveillants de la congrégation d'Ephèse, ils étaient bergers de "la congrégation de Dieu, qu'il a acquise avec le sang de son propre Fils". (Actes 20 : 28.) En expliquant la responsabilité des "aînés" vis-à-vis de la congrégation, Pierre écrivit: "Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde." (I Pierre 5 : 1, 2). Comme bergers, ils devaient donc aider la congrégation à apprécier et à maintenir de bons rapports avec Dieu et son Fils.

Il est important de remarquer que la Bible ne dit pas qu'il y avait un seul "aîné" ou surveillant dans chaque congrégation. Elle indique, au contraire, que chaque congrégation comptait plusieurs aînés (Actes 20 : 17, 28 ; Phil.

1:1). Quels rapports existaient entre ces derniers et les autres membres du "troupeau de Dieu"?

AÎNÉS, SURVEILLANTS, BERGERS

Les noms par lesquels ils sont désignés nous aident à comprendre leur position. Ils devaient être des "aînés", des "surveillants" et des "bergers". Le terme "aîné" nous instruit sur leurs qualités et sur la position qu'ils occupaient au sein de la congrégation. Au sens propre, le mot aîné désigne une personne plus âgée que d'autres, donc plus expérimentée pour ce qui est de résoudre avec sagesse et bon jugement les problèmes de la vie (cf. Job 32:6, 7). Il s'ensuit qu'au sens spirituel ces frères devaient être des aînés à qui les autres membres de la communauté pouvaient s'adresser pour être conseillés et guidés et à qui ils pouvaient soumettre leurs problèmes.

Le terme "surveillant" décrit le travail que ces frères accomplissaient pour le bien de la congrégation. Dans le grec, le mot *épiskopos* emporte l'idée fondamentale d'"une protection et d'une surveillance" exercées par quelqu'un qui visite et inspecte. Mais la surveillance exercée par les aînés ne les rendait pas supérieurs à leurs frères. Jésus fut catégorique à ce sujet, disant à ses apôtres: "Vous savez que les chefs des nations dominant sur elles et que les grands hommes exercent sur elles l'autorité. Il n'en est pas ainsi parmi vous; mais quiconque veut devenir grand parmi vous doit être votre ministre, et quiconque veut être premier parmi vous doit être votre esclave." (Mat. 20:25-27). Bien que montrant le bon exemple dans le ministère, ils ne devaient pas prendre le titre de "conducteurs", car un seul était leur Conducteur: Jésus-Christ (Mat. 23:8-11; Héb. 13:7, 17, 24). Ils devaient diriger surtout "en devenant des exemples pour le troupeau". Mais il ne convenait pas qu'ils agissent comme si le troupeau leur appartenait, ni qu'ils considèrent les frères comme leurs serviteurs; le troupeau est "l'héritage de Dieu", et il l'a donné à "notre seul Propriétaire et Seigneur, Jésus-Christ". (I Pierre 5:3; Jude 4.) Paul écrivit: "Non pas que nous soyons les maîtres de votre foi, mais nous sommes *collaborateurs* pour votre joie, car c'est par votre foi que vous êtes debout." — II Cor. 1:24.

Le terme "berger" décrit bien, lui aussi, la surveillance exercée par ces frères. Le propriétaire d'un troupeau s'attend à ce que le berger mène ses moutons dans un bon pâturage bien arrosé, qu'il les protège de toute attaque et de

tout danger, qu'il les empêche de s'égarer et recherche ceux qui se sont éloignés du troupeau. Le berger doit également s'occuper des moutons malades ou boiteux, pansant leurs blessures en y appliquant des produits curatifs. Il doit aussi se garder de mener trop vite les brebis qui allaitent (cf. Psaume 23 ; Genèse 33 : 13 ; I Samuel 17 : 33-36). Sur le plan spirituel, les bergers d'une congrégation devaient donc travailler dur ; encore fallait-il qu'ils le fassent "volontairement" et "avec ardeur". (I Pierre 5 : 1, 2 ; Actes 20 : 28-35.) Une grande responsabilité leur incombait, car ils devaient veiller sur les âmes des "brebis" de Dieu, "devant en rendre compte" au Propriétaire. Leur désir devait être de donner un bon rapport sur leur activité de bergers, comme le Fils de Dieu put le faire à la fin de sa course terrestre. — Hébr. 13 : 17 ; Jean 17 : 6, 12.

LEURS DEVOIRS

En parlant à Pierre, le Seigneur Jésus attira son attention sur l'un des principaux devoirs des bergers. Il dit : "Nourris mes petites brebis." (Jean 21 : 15-17). Puisque les "brebis" sont à prendre au sens figuré, il en va de même de la 'nourriture'. Elle est tirée de la Parole de Dieu (Mat. 4 : 4 ; I Tim. 4 : 6). La responsabilité incombe à tous les bergers d'aider la congrégation à assimiler cette nourriture ; ils doivent donc enseigner. L'apôtre Paul établit le rapport entre les bergers et l'enseignement lorsqu'il dit que le Christ donna à sa congrégation "d'autres comme bergers et enseignants". (Eph. 4 : 8, 11.) Ils accomplissent une bonne partie de leur enseignement dans les réunions de la congrégation qu'ils doivent présider.

Parlant de lui-même comme de l'"excellent berger", Jésus déclara : "Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent." (Jean 10 : 14, *NW*). Les bergers qui cherchent à imiter Jésus doivent eux aussi bien connaître le "troupeau de Dieu" qui leur a été confié. Ils peuvent montrer qu'ils se soucient de tous les membres de la congrégation en leur parlant individuellement aux réunions, et en les accompagnant dans le ministère du champ.

Cependant, puisque le mot grec (*épiskopéd*) signifiant "exercer une surveillance" emporte aussi l'idée de "visiter", il convient bien aux bergers de visiter les frères chez eux et même en prison, pour les édifier et contribuer à leur intelligence spirituelle (cf. Révélation 3 : 20 ; Luc 10 : 38-42 ; Matthieu 25 : 36, 39). Paul rappela aux aînés d'Ephèse qu'il les avait enseignés non seulement publiquement, mais aussi

“de maison en maison”^{*}. (Actes 20:17-20, *MN, Sy*; 18:19-21; 19:1-19; 20:31.) Des congrégations furent établies à Ephèse et dans d'autres villes. Celles qui ne trouvèrent pas une salle à louer se réunirent dans la maison d'un croyant voué et baptisé (Rom. 16:5; Col. 4:15; Philém. 2). Elles y invitaient les personnes qui s'intéressaient au message. Ainsi, les membres de la congrégation pouvaient faire la connaissance des surveillants et se sentir libres de les aborder, et ceux-ci à leur tour pouvaient mieux connaître les besoins de chaque membre du “troupeau”. Il est important que les surveillants soient abordables et prêts à écouter lorsque leurs frères viennent leur présenter des problèmes. Ils devraient leur parler de manière à les soulager, à l'exemple de l'“excellent berger”. — Mat. 11:28-30.

Naturellement, les surveillants s'intéressent au travail accompli par leurs frères et sœurs dans l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples. Ils comprennent l'importance de cette œuvre dans l'accomplissement des desseins de Dieu. Ils se rendent compte également que celui qui participe à cette activité montre qu'il apprécie Jéhovah et son Fils, qu'il comprend la question soulevée par le

* Une activité semblable déployée “de maison en maison” est mentionnée dans Actes 5:42. Dans ce passage, certains traducteurs (*GM; GL*) rendent les mots grecs *kat oïkon* par “à la maison”. A ce propos, citons A. T. Robertson, auteur d'*Une grammaire du Nouveau Testament grec à la lumière de recherches historiques* (1454 pages, angl., 1934). Commentant cette traduction dans son ouvrage *Expressions imagées employées dans le Nouveau Testament* (angl.), tome III sur “Les Actes des Apôtres”, page 70, paragraphe 3, il écrit:

“*Au temple et à la maison (en tōi hierōi kai kat oïkon)*. Ce fut un véritable triomphe que de retourner au temple où ils avaient été arrêtés (verset 25) et d'enseigner à la maison ou, selon le sens probable du terme, de maison en maison (cf. 2:46). Ce fut un grand jour pour les disciples à Jérusalem.”

Quant à la traduction “de maison en maison” (*kat oïkous*) dans Actes 20:20, que certains traducteurs rendent par “à domicile” (*Li; GL*), “dans les maisons” (*Da*) ou “en privé” (*CT; Jé*), Robertson écrit ce qui suit aux pages 349, 350, paragraphe 1:

“*Et de maison en maison (kai kat oïkous)*. Par (selon) maisons. Il est intéressant de remarquer que ce grand prédicateur prêcha de maison en maison et ne fit pas simplement des visites de politesse. Il s'occupait du royaume continuellement, comme lorsqu'il logea chez Aquila et Prisca (I Cor. 16:19).”

A la page 107 de la *Grammaire du Nouveau Testament grec* (angl., 1927) de Dana et Mantey, nous lisons à propos de la préposition *kata* et des sens qu'elle prend selon le cas des noms qui la suivent: “114. Sens premier: *de haut en bas*. Dans les composés: *du haut en bas de ...* Egalement au sens distributif: Actes 2:46, *kat oïkon*, *de maison en maison*; Luc 2:41, *kat étos*, *d'année en année*; I Cor. 14:27, *kata duo*, *à deux*; voir aussi Luc 8:1; 13:32.

Diable au sujet de la légitimité de la souveraineté de Jéhovah, et qu'il se soucie de son prochain. Par conséquent, lorsqu'ils parlent à leurs frères en groupe ou en particulier, les surveillants s'efforcent de les aider à mieux apprécier ce merveilleux privilège de service. — Rom. 10:13, 14; Hébr. 13:15.

Marcher dans la voie de la vérité implique cependant bien d'autres choses que la prédication. Lorsque Paul écrivit à Tite, surveillant en Crète, en lui disant à propos de quelles choses il devait 'exhorter' ses frères chrétiens, il souligna la nécessité d'être "zélé pour les excellentes œuvres". Le contexte indique que ces "excellentes œuvres" comprenaient toutes les activités du chrétien, y compris sa vie familiale, son travail profane et son obéissance à la loi (Tite 2:1 à 3:8). Tite devait leur parler de ces questions, sans toutefois s'ingérer inutilement dans leurs affaires privées. Et lorsqu'il leur donnait des conseils, il devait 'tenir fermement la sûre parole', c'est-à-dire la Parole de Dieu. — Tite 1:9.

Bien que le surveillant doive encourager ses frères à être 'zélés pour les excellentes œuvres', rien dans les Ecritures n'indique qu'il doit les obliger à participer au service. Chaque chrétien doit porter le joug spirituel et faire des disciples, travaillant pour Dieu et le Christ, et non pour les hommes (Mat. 11:29, 30; Rom. 14:4; Col. 3:23, 24). Si une "baguette" d'autorité est accordée aux surveillants, ils doivent l'utiliser non pour pousser les "brebis" à aller plus vite, mais pour les protéger, les sauver ou, au besoin, les reprendre et les remettre dans le droit chemin. En Orient, le berger muni d'une baguette et d'un bâton marchait devant le troupeau pour le conduire et lui donner le pas (Jean 10:4; Ps. 23:4; II Cor. 13:10; I Cor. 4:21). Ainsi, les surveillants devraient encourager les frères à nourrir régulièrement leur esprit et leur cœur de la Parole de Dieu (Ps. 1:2; Phil. 1:9, 10), à participer pleinement à la prédication de la bonne nouvelle (Marc 13:10; I Cor. 9:16), à être hospitaliers (Rom. 12:13; Hébr. 13:2) et à abonder en d'autres œuvres excellentes. Mais ces aînés ne devraient pas essayer d'établir des règles sur la quantité de travail que les frères doivent accomplir, ni sur le moment et la façon de l'accomplir. Leur désir devrait être plutôt de cultiver en eux la reconnaissance, pour qu'ils agissent "volontairement" et par amour. — Ps. 110:3; I Cor. 13:3.

Bien entendu, il peut arriver que certains membres de la congrégation s'écartent des voies chrétiennes et pratiquent le mal. Dans ce cas, les surveillants ont la responsabilité de les corriger, de les reprendre ou de les réprimander, de préférence avec douceur, mais au besoin avec sévérité (II Tim. 2:24-26; 4:2; I Tim. 5:20; Tite 1:5, 13). Les aînés devraient agir envers leurs frères et sœurs spirituels comme ils agiraient envers leurs pères, mères, frères, sœurs ou enfants (I Tim. 5:1, 2). Leur but devrait être non de blesser par des paroles acerbes, mais de ramener les "brebis" égarées sur le chemin de la vie et de protéger le troupeau des éléments comparés à des loups qui pourraient lui faire du tort (Rom. 12:17-19; Mat. 18:12-14; Actes 20:28-30). Si le comportement des aînés au sein de la congrégation montre qu'ils se soucient avec amour du "troupeau", ils s'attireront sûrement le respect, l'amour et la coopération de leurs frères. — I Thess. 2:7, 8, 11; 5:12-15.

Il est donc évident que les aînés d'une congrégation ont beaucoup de travail. Pour s'en occuper convenablement, ils auront peut-être besoin d'aide, et la Bible prévoit cette possibilité. Dans l'entrée en matière de sa lettre aux Philippiens, lorsque Paul mentionne les *épiskopoï* ou "surveillants", il parle aussi des *diakonoï* ou "serviteurs ministériels". Le terme *diakonoï* désigne des auxiliaires qui travaillent au service des autres. La façon dont Paul se servit de ce mot indique que ces hommes s'occupaient de certaines choses au sein de la congrégation. Ils servaient la congrégation principalement en s'occupant de choses qui ne relevaient pas de la fonction de berger, ce qui permit aux surveillants de concentrer leur attention sur l'enseignement et d'autres activités de berger. — Comparez Actes 6:1-6.

QUALITÉS REQUISES POUR ÊTRE AÎNÉ

Comment les aînés sont-ils établis dans leurs fonctions et chargés de la responsabilité de paître le "troupeau"? La réponse nous est donnée dans le livre biblique intitulé "Les Actes des Apôtres". Ce livre nous apprend que Paul fut choisi comme apôtre par Jésus-Christ, et que lui et Barnabas furent envoyés pour effectuer un voyage ministériel conformément aux instructions reçues de l'esprit saint de Dieu et après l'imposition des mains des responsables de la congrégation (Actes 13:1-3). Après avoir prêché dans certaines villes, Paul et Barnabas y retournèrent pour fortifier les disciples. En outre, nous lisons dans Actes 14:23:

“Ils [Paul et Barnabas] préposèrent des aînés à des fonctions dans [chaque] congrégation, et, faisant des prières avec des jeûnes, ils les confièrent à Jéhovah en qui ils étaient devenus croyants.” Etant donné que cette nomination apostolique d’aînés se fit par l’imposition des mains (comme l’indique le verbe grec employé dans ce passage), certains traducteurs préfèrent au mot “préposèrent” les termes “instituèrent” (Actes 14:23, *Li*; v. 22, *AC*) ou “désignèrent” (*CT*; *Jé*). Ainsi, les aînés ne furent pas établis dans les congrégations par un vote populaire. Pareillement, Timothée et Tite, en tant que représentants du collège central chrétien, établirent apparemment des aînés en harmonie avec les instructions qu’ils avaient reçues de Paul. — I Tim. 5:22; Tite 1:5.

Les instructions qui permirent de choisir des aînés ou surveillants à cette époque-là font partie de la Parole inspirée de Dieu, et elles continuent d’être le critère pour déterminer qui remplit les conditions requises pour être établi aîné. Ces instructions, consignées dans I Timothée 3:1-7, déclarent :

“Si quelqu’un recherche la charge de surveillant, il désire une œuvre excellente. Le surveillant doit donc être irrépréhensible, mari d’une seule femme, modéré dans ses habitudes, d’esprit pondéré, ordonné, hospitalier, qualifié pour enseigner, non un buveur tapageur, ni porté à frapper, mais raisonnable, non batailleur, ni ami de l’argent, mais un homme qui préside sur sa maison d’une excellente manière, ayant des enfants dans la soumission avec un entier sérieux; (si en effet quelqu’un ne sait pas présider sur sa propre maison, comment prendra-t-il soin de la congrégation de Dieu?) ni un homme fraîchement converti, de peur qu’il ne s’enfle d’orgueil et ne tombe dans le jugement passé sur le Diable. De plus, il doit aussi avoir un excellent témoignage des gens du dehors, afin qu’il ne tombe pas dans l’opprobre et dans un piège du Diable.”

Une liste semblable des qualités requises pour être un aîné ou surveillant se trouve dans Tite 1:5-9, mais une comparaison des termes employés dans ce passage avec ceux que nous venons de lire dans I Timothée 3:1-7, nous aide à mieux comprendre tout ce qui est impliqué.

Le niveau des qualités requises n’est pas si élevé qu’aucun membre de la congrégation ne puisse les remplir. Mais ces exigences garantissent que les frères établis aînés seront de bons exemples dans la congrégation de Dieu, et non des personnes qui se distinguent parce qu’elles possèdent la

'sagesse de ce monde'. (I Cor. 2:6, 7.) On recommandera des frères qui, de toute évidence, appliquent consciencieusement les conseils de la Parole de Dieu dans tous les domaines de la vie. Ils ne devraient être ni des adolescents ni de nouveaux convertis, mais des hommes qui ont une grande expérience de la vie chrétienne. Cependant, l'âge physique ne suffit pas pour être un aîné dans la congrégation. Le surveillant doit posséder une connaissance étendue et une profonde intelligence de la Parole de Dieu, ainsi qu'un amour sincère pour la congrégation, de sorte que les autres membres de celle-ci auront confiance en lui pour lui demander des conseils, et respecteront son jugement (Job 32:9). Lorsqu'une faute est commise, il doit avoir le courage de parler et de prendre les mesures nécessaires pour protéger le "troupeau" de quiconque voudrait l'exploiter égoïstement. Il est intéressant de remarquer que le fait d'être "qualifié pour enseigner", pour exhorter et pour reprendre au sein de la congrégation est un facteur important parmi les conditions requises pour être reconnu comme aîné.

Après avoir énuméré les conditions que doivent remplir ceux qui voudraient être surveillants dans les congrégations, Paul explique les qualités requises de ceux qui sont désignés comme "serviteurs ministériels". Il écrit :

"Les serviteurs ministériels doivent également être sérieux, non doubles dans leur langage, ni adonnés à beaucoup de vin, ni avides d'un gain déshonnête, gardant le saint secret de la foi avec une conscience pure. De plus, que ceux-ci soient d'abord éprouvés quant à l'aptitude, puis qu'ils servent comme ministres, lorsqu'ils ne sont pas sous le coup d'accusations. (...) Que les serviteurs ministériels soient maris d'une seule femme, présidant d'une excellente manière sur leurs enfants et leur propre maison. Car les hommes qui servent d'une excellente manière s'acquièrent un excellent rang et beaucoup de franc-parler dans la foi relativement à Christ Jésus." — I Tim. 3:8-10, 12, 13.

Ces conditions, comparées aux qualités requises des surveillants, indiquent que les responsabilités des serviteurs ministériels concernent des tâches autres que l'enseignement et la fonction de berger. Néanmoins, le haut niveau des qualités requises sert à protéger la congrégation de toute accusation légitime concernant le genre d'hommes chargés de responsabilités spéciales. Ils ne doivent pas être des adolescents, mais des "hommes" qui montrent le bon exemple et qui sont respectés par leurs frères. Ce sont des

chrétiens qui, pendant une période suffisante, ont été "éprouvés quant à l'aptitude", pour qu'on soit sûr qu'ils seront stables et dignes de confiance lorsqu'on leur confiera des responsabilités. Bien que leurs tâches soient différentes de celles des aînés, elles n'en font pas moins partie du service qu'ils vouent à Dieu, et elles sont importantes pour le bon fonctionnement de la congrégation. Avec le temps, s'ils s'acquittent bien de leurs devoirs et acquièrent également les autres qualités requises des bergers et enseignants, peut-être recevront-ils le privilège d'être établis aînés au sein de la congrégation.

La Bible ne limite pas le nombre d'aînés ou de surveillants nommés dans une congrégation. Elle précise qu'il y en avait plusieurs dans les congrégations de Jérusalem, d'Ephèse et de Philippiques (Actes 21:15, 18; 20:17; Phil. 1:1). Ce fut sans doute le cas dans toutes les congrégations où il y avait plus d'un frère qui remplissait les conditions. Paul pouvait donc écrire à juste titre: "Si quelqu'un recherche la charge de surveillant, il désire une œuvre excellente." (I Tim. 3:1). Ce privilège de service était à la portée de tout frère remplissant les conditions et qui, par amour pour Jéhovah et pour ses "brebis", désirait participer à l'œuvre excellente accomplie par le berger chrétien.

Par conséquent, il convient que dans chaque congrégation des témoins chrétiens de Jéhovah, une fois par an, vers le 1^{er} septembre, ceux qui sont déjà établis aînés se réunissent sous le couvert de la prière pour voir si d'autres frères soutenant activement la congrégation remplissent maintenant les conditions pour devenir aînés. Ils peuvent aussi examiner le cas de ceux qui peuvent à présent devenir serviteurs ministériels. (S'il n'y a pas au moins trois aînés dans la congrégation, les frères remplissant les fonctions de surveillant-président, de surveillant au service du champ et de surveillant aux études bibliques feront ces recommandations, même si certains d'entre eux ne sont que des remplaçants.)

Lorsqu'ils font des recommandations, les aînés portent une grande responsabilité devant Dieu. Ils doivent agir entièrement en harmonie avec sa Parole, se gardant de prendre à la légère l'une quelconque des conditions que Dieu y a fait consigner. Si certains frères possèdent maintenant les qualités requises, le collège des aînés enverra par écrit ses recommandations au collège central, en adressant sa lettre à la filiale du pays. A côté de chaque nom, figureront l'âge du frère et la date de son baptême, et il sera précisé s'il se dit

“oint” ou l’une des “autres brebis”, et s’il est recommandé pour être établi aîné ou serviteur ministériel. Le cas échéant, la lettre indiquera également quelle fonction le frère remplissait auparavant. Cette lettre sera signée par le surveillant-président, le surveillant au service du champ et le surveillant aux études bibliques, en tant que représentants du collège des aînés.

Après avoir reçu les recommandations, le collège central procède aux nominations par l’intermédiaire de ses représentants officiels, mais ses membres n’agissent pas selon un critère qu’ils ont établi eux-mêmes. Ils agissent en accord avec la Parole inspirée de Dieu, si bien qu’on peut vraiment dire : “L’esprit saint vous a établis.” (Actes 20 : 28). Alors, l’aîné ou les aînés nouvellement établis et informés de leur nomination par l’intermédiaire du bureau de la Société Watch Tower, pourront collaborer avec ceux qui étaient déjà nommés, pour paître la congrégation, et ceux qui ont été établis serviteurs ministériels pourront s’occuper des devoirs qui leur sont attribués.

Tant qu’un aîné remplit les conditions mentionnées dans la Bible, il peut continuer de servir en cette qualité au sein de la congrégation où il a été nommé. Si toutefois il s’établit dans une autre congrégation, il ne sera pas automatiquement considéré comme aîné. Il doit d’abord y montrer ses qualités spirituelles par ses activités chrétiennes ; ensuite les aînés locaux seront à même de le recommander pour qu’il soit établi aîné dans cette congrégation. Cela est également vrai d’un serviteur ministériel.

Si l’arrivait qu’un aîné ou un serviteur ministériel ait une conduite non chrétienne de nature à entraîner son exclusion ou si, à cause de fautes, il était placé sous restrictions en ce qui concerne les choses qu’on peut lui confier, le collège local des aînés l’enlèverait de la liste des aînés ou des serviteurs ministériels. De tels cas doivent toujours être signalés au bureau de la Société Watch Tower. En revanche, si un frère se trouve simplement dans l’impossibilité d’accomplir certaines tâches à cause de la maladie ou de l’âge, cela ne changerait rien à sa nomination comme aîné ou serviteur ministériel.

Le collège central a toujours et partout le droit d’établir comme surveillant tout homme qui remplit les conditions requises pour être aîné. Il n’est pas tenu de suivre les recommandations d’un collège d’aînés local. Celles-ci sont faites uniquement pour guider le collège central dans son choix, mais il peut les rejeter pour certaines raisons à lui connues. — I Tim. 1 : 3 ; Tite 1 : 5.

LE COLLÈGE DES AÎNÉS

Quelles relations les aînés ont-ils entre eux au sein de la congrégation? Le Christ est celui que Jéhovah a établi Chef de la congrégation, et de ce fait aucun des aînés n'occupe cette position. Nul d'entre eux n'a d'autorité sur les autres. Dans une lettre à Timothée, Paul fait allusion à un certain acte accompli par un "collège des aînés". (I Tim. 4:14, NW.) Tous les aînés d'une congrégation, soumis au Christ, collaborent ensemble comme un collège de surveillants ou de bergers en vue de l'avancement des intérêts du Royaume et du bien de toute la congrégation. — Eph. 4:15, 16; I Cor. 4:1, 2.

L'égalité de rang et d'autorité parmi les aînés ne signifie pas cependant qu'ils sont tous égaux pour ce qui est de leurs qualités ou de leurs capacités. Il y aura forcément des différences, les uns étant plus forts dans un domaine, les autres les dépassant dans un domaine différent. Certains, en raison de leur âge, des années passées dans le service chrétien, de leur profonde connaissance des Ecritures, d'un jugement bien exercé dans certains domaines, ou à cause d'autres qualités, seront particulièrement estimés par la congrégation et par les autres aînés. Ainsi, Paul parla d'"hommes marquants" parmi les aînés de Jérusalem, et, à propos de Jacques, de Pierre (Céphas) et de Jean, il dit qu'ils "paraissaient être les colonnes". (Gal. 2:2, 9.) L'expression "paraissaient être" montre que ces chrétiens n'avaient pas été établis dans une fonction supérieure, mais qu'étant très estimés, ils étaient considérés comme des "colonnes".

Pareillement, il se peut qu'au sein d'un collège d'aînés certains soient particulièrement écoutés en raison de l'estime dont ils jouissent. Mais ils ne sont pas pour autant supérieurs ni infaillibles. Même Pierre, l'un de ceux qui "paraissaient être les colonnes", fut repris par Paul (qui était disciple depuis moins longtemps que lui) parce qu'un point de vue erroné l'avait amené à mal agir. — Gal. 2:11-14.

Toute réunion devrait se tenir d'une façon ordonnée (I Cor. 14:33, 40). La présence d'un président est très utile à cet égard. D'après la Bible, apparemment ce fut Pierre qui présida les premières réunions tenues à Jérusalem (Actes 1:15-22; 2:1-14; 5:1-3). Mais cela ne lui donnait pas la supériorité par rapport à ses frères. Lorsque certains habitants de la Samarie acceptèrent la bonne nouvelle, les apôtres, agissant semble-t-il comme collègue, "envoyèrent Pierre et Jean vers eux". Ainsi, Pierre lui-même fut soumis

à la direction du collège (Actes 8 : 14). Lors de la réunion tenue à Jérusalem pour trancher la question de la circoncision, Jacques, et non Pierre, fit la proposition qui fut adoptée par le groupe réuni (Actes 15 : 13-21). Plus tard, Jacques est mentionné de nouveau en rapport avec une réunion des aînés tenue à Jérusalem (Actes 21 : 18). Il semble donc que la présidence était assurée par roulement. Aucun renseignement n'est fourni nous permettant de savoir pendant combien de temps chaque président occupait cette fonction, mais il semble judicieux que de nos jours il y ait un changement de président une fois par an dans toutes les congrégations ayant plus d'un aîné.

Le quinzième chapitre du livre des Actes nous fournit un excellent modèle d'une réunion tenue par un collège d'aînés. En l'occurrence, il s'agissait d'une réunion du collège central composé des apôtres et d'autres aînés. Il est intéressant de noter qu'à la fin de la conférence, le collège central écrit aux congrégations en ces termes : "*L'esprit saint* et nous-mêmes avons consenti à ne pas vous imposer d'autres fardeaux que ces choses nécessaires." (Actes 15 : 28). Ainsi, bien que les membres du collège central aient discuté de l'affaire, ils reconnurent que l'esprit saint de Dieu les avait guidés dans leur décision. A cette occasion, Pierre, Paul et Barnabas rendirent témoignage des choses qu'ils avaient accomplies grâce à l'esprit saint de Dieu. Jacques se rappela la prophétie inspirée par l'esprit et consignée dans Amos 9 : 11, 12, et l'esprit saint permit à ce collège d'hommes de comprendre clairement le sens des paroles d'Amos écrites des siècles auparavant. Il en résulta que lorsque la décision fut communiquée par lettre aux congrégations, celles-ci "continuaient d'être affermiées dans la foi et croissaient en nombre de jour en jour". (Actes 16 : 4, 5.) De même aujourd'hui, les collèges d'aînés peuvent compter sur l'aide de l'esprit saint de Dieu, exauçant leurs prières. — Luc 11 : 13.

Nous suggérons que le collège des aînés de chaque congrégation se réunisse tous les trois mois environ pour parler de leur travail. Les aînés peuvent choisir un moment qui leur convient vers le début de septembre, de décembre, de mars et de juin. Naturellement, ils sont libres de se réunir à d'autres moments encore si la situation l'exige. Mais ces réunions tenues régulièrement au moins tous les trois mois les aideront dans une large mesure à collaborer ensemble en tant que collège.

Lorsque les aînés se réunissent pour examiner des questions concernant le troupeau de Dieu, ils devraient chercher la direction de Jéhovah en le priant par l'intermédiaire de son Fils, le Chef de la congrégation (Actes 1:24, 25; 20:17, 36). Etant unis dans leur désir d'avancer non leurs intérêts personnels, mais ceux du Royaume, et étant humbles d'esprit, ils se sentiront libres de s'exprimer et ils parviendront à prendre de sages décisions. — Rom. 12:3-5; I Cor. 1:10; Phil. 2:2-8.

Non seulement le président, mais tous les aînés sont des surveillants et des bergers du "troupeau". Tous devraient favoriser activement les intérêts de la congrégation. C'est pourquoi ils sont tous encouragés à faire preuve d'initiative et à proposer à la délibération du collège des aînés toute question qui mérite à leurs yeux d'être examinée. Lorsque d'autres aînés soulèvent des points à discuter, tous les aînés devraient s'y intéresser vivement.

Bien entendu, la responsabilité du bon ordre de ces réunions d'aînés incombe au président. En s'en acquittant, il devrait garder présente à l'esprit cette exhortation apostolique: "Celui qui préside, qu'il le fasse avec sérieux." (Rom. 12:8). Il peut préparer un programme ou ordre du jour, indiquant les sujets à discuter tour à tour, et le temps nécessaire à l'examen de chacun d'eux. Pendant la réunion, il peut inviter l'aîné qui a soulevé une certaine question à l'exposer le premier, si cela paraît judicieux. Puis il en invitera d'autres à s'exprimer. Il peut toujours faire progresser la discussion en rappelant les points les plus importants et en les faisant examiner un à un. Lui et tous les autres aînés contribueront grandement au caractère biblique de la discussion en citant des passages de l'Écriture qui s'appliquent au sujet examiné.

L'une des matières principales qui devrait être examinée aux réunions tenues périodiquement par les aînés concerne la nécessité de paître le "troupeau". (I Pierre 5:1-4.) Les aînés décideront qui est à même de s'occuper des divers besoins spirituels de la congrégation.

Il faut prévoir des discours publics dans la congrégation. De quelles matières a-t-elle le plus besoin? Y a-t-il des sujets particuliers qui devraient être traités en raison des conditions locales? Les aînés voudront sans doute décider quels discours ils pourront prononcer eux-mêmes au cours des mois à venir et quelles dispositions il convient de prendre pour s'assurer le concours d'autres orateurs pour

les semaines qui restent. Quels discours d'instruction les aînés pourront-ils présenter à l'Ecole du ministère théocratique? L'examen de ces détails s'avérera utile pour bien répartir ces discours, en tenant compte des autres obligations des frères. Si certaines questions méritent d'être traitées spécialement aux réunions de service, la réunion du collège des aînés fournira l'occasion de prendre des dispositions à cet effet. Des suggestions pour améliorer la qualité des réunions, surtout par rapport à l'enseignement, peuvent également être examinées avec profit aux réunions du collège des aînés.

La préparation et la présentation des réunions hebdomadaires de la congrégation demandent beaucoup de travail, et dans bien des congrégations les aînés auront besoin de l'aide d'autres frères. Aux réunions qu'ils tiennent périodiquement, les aînés décideront quels frères peuvent être invités à participer aux réunions de service, à faire des discours d'instruction, à lire les paragraphes à l'étude de *La Tour de Garde* et à assumer la responsabilité de présider les réunions publiques. Ils jugeront peut-être bon d'inviter certains serviteurs ministériels à prononcer un discours public dans leur propre congrégation. Il se peut qu'un frère qui était aîné ou serviteur ministériel dans une autre congrégation soit venu s'installer dans la région, et les aînés locaux peuvent être d'avis que la congrégation bénéficierait grandement des services de ce frère. Dans ce cas, ils pourront écrire aux aînés de l'ancienne congrégation du frère pour leur demander des renseignements sur sa conduite et l'esprit qu'il manifestait parmi eux. Si la réponse est favorable, ils écriront à la filiale de la Société Watch Tower, en recommandant que ce frère soit établi comme aîné ou serviteur ministériel dans la congrégation où il réside maintenant.

Les aînés sont invités à examiner chaque année, au mois de décembre, la situation des pionniers dans la congrégation et à envoyer des rapports à la filiale, où ils pourront s'avérer utiles. Une feuille spéciale sera fournie à cet effet, indiquant quels renseignements sont demandés.

Lors de la réunion tenue au début de septembre, d'autres questions méritent l'attention spéciale des aînés. Si certains serviteurs ministériels remplissent à présent les conditions bibliques pour devenir aînés, les recommandations devraient être faites lors de cette réunion. En même temps, les frères qui remplissent les conditions pour de-

venir serviteurs ministériels peuvent être recommandés au collège central. En outre, si un aîné ou un serviteur ministériel devrait être rayé de la liste, à cause d'un décès, d'un déménagement ou parce que le collège des aînés a décidé qu'il ne remplit plus les conditions bibliques, il faut en informer le bureau de la filiale, à moins que cela ne soit déjà fait.

Puisque dans chaque congrégation où il y a plus d'un aîné la présidence du collège des aînés est assurée par roulement, c'est à la réunion de septembre que les aînés informent le nouveau président qu'il aura à les présider au cours des douze prochains mois. Ce frère présidera toutes les réunions ultérieures tenues par les aînés. C'est aussi à la réunion de septembre que le collège des aînés doit informer ceux d'entre eux qui devront s'occuper des autres fonctions de surveillance au sein de la congrégation pendant l'année qui suit. Outre le surveillant-président, il convient de désigner un surveillant au service du champ, un surveillant aux études bibliques, un conducteur à l'étude de *La Tour de Garde*, un surveillant à l'Ecole du ministère théocratique et des conducteurs d'étude de livre pour chaque groupe d'étude. Si ces services sont assurés par roulement, l'ancien surveillant à l'Ecole du ministère théocratique deviendra le conducteur à l'étude de *La Tour de Garde*, le conducteur à l'étude de *La Tour de Garde* deviendra le surveillant aux études bibliques, le surveillant aux études bibliques deviendra le surveillant au service du champ, et le surveillant au service du champ deviendra le surveillant-président. Quant à l'ancien surveillant-président, il occupera toute fonction vacante, devenant par exemple un conducteur d'étude de livre.

Pour des raisons personnelles, il se peut que certains aînés soient dans l'impossibilité de se conformer à ce système de roulement. Dans ce cas, le collège des aînés décidera ce qu'il convient de faire, tout en respectant la méthode de remplacement par roulement.

A cause du manque de frères remplissant les conditions, dans bien des congrégations on peut demander aux aînés qui en ont la possibilité de remplir plus d'une fonction de surveillance. Parfois le collège des aînés demandera à des serviteurs ministériels de s'occuper de certains devoirs incombant aux surveillants ou de conduire une étude de livre comme remplaçants.

La réunion de septembre est également un moment opportun pour voir s'il est profitable de transférer les conducteurs d'étude de livre dans un autre groupe d'étude pendant l'année suivante. Un tel roulement comporte certains avantages, mais il faut tenir compte des circonstances locales. Le collège des aînés en décidera, en faisant preuve de considération à l'égard des intéressés.

La réunion du collège des aînés tenue en septembre est aussi une occasion propice pour procéder à l'examen annuel des diverses tâches confiées aux serviteurs ministériels. Il faut des hommes capables pour s'occuper des comptes, des périodiques, des autres imprimés, du territoire, éventuellement de la sonorisation, du nettoyage et de l'entretien de la Salle du Royaume, et du service d'ordre aux réunions. Les écritures des services assurés par les aînés et l'établissement de certains programmes impliquent parfois un travail considérable. Il convient donc de décider qui s'occupera de ces tâches nécessaires au cours de l'année, afin de permettre aux aînés d'accorder le maximum d'attention à leurs activités de bergers et "au ministère de la parole". — Actes 6 : 1-6.

Dans certaines congrégations, il y aura peut-être assez de serviteurs ministériels pour permettre d'attribuer à chacun d'eux une tâche différente. Ailleurs, une personne devra s'occuper de plusieurs services. Il peut même s'avérer avantageux de confier une certaine tâche à plus d'une personne. (Si le nombre des serviteurs ministériels est insuffisant, dans certains cas le collège des aînés peut demander à de jeunes frères ou à des sœurs qui se montrent humbles et attachés à Jéhovah de les aider en s'occupant de diverses tâches nécessaires, mais ces personnes ne seront pas établies serviteurs ministériels.) Il se peut que les aînés décident qu'il serait profitable de transférer chaque année les serviteurs ministériels dans un autre service; parfois ils demanderont à un frère de continuer à s'occuper du même travail. Il appartient au collège des aînés de régler ces questions au mieux des intérêts de la congrégation.

Le transfert des devoirs d'un aîné à l'autre devrait avoir lieu au cours du mois de septembre, peu importe si l'un d'eux ne remplit pas une certaine fonction depuis une année pleine. Si un poste occupé par un surveillant devient vacant au cours de l'année, le collège des aînés choisira parmi ses membres un remplaçant qui exercera cette fonction jusqu'à la fin de l'année.

En décidant qui s'occupera des différents services pendant l'année qui suit, il se peut que les aînés prévoient d'en attribuer à certains frères qu'ils comptent recommander au collège central pour qu'ils soient établis aînés ou serviteurs ministériels par l'intermédiaire de la filiale. Dans ce cas, il serait préférable d'attendre la réponse avant de confier définitivement un service à ces frères. Les dispositions en vigueur peuvent continuer en attendant que la congrégation soit informée des nouvelles nominations.

D'après les Ecritures, le collège local des aînés porte une lourde responsabilité pour ce qui est de paître le troupeau de Dieu dont il a la charge. Conformément à la Bible, le collège central établit les aînés et les serviteurs ministériels. Mais après cela, il appartient au collège des aînés de décider, compte tenu du système de roulement, qui sera le surveillant-président dans la congrégation et qui exercera les autres fonctions de surveillance. C'est lui également qui assigne des tâches bien déterminées aux serviteurs ministériels. Ces attributions ne sont pas soumises à l'approbation du collège central et ne font pas l'objet d'une nomination par lui. Cela correspond aux dispositions prises au sein de la congrégation chrétienne primitive, car rien n'indique que le collège central attribua une tâche bien précise à chaque aîné et à chaque serviteur ministériel dans toutes les congrégations. Apparemment ces détails furent réglés sur le plan local.

Aussitôt qu'il a fait son choix, le collège des aînés devrait informer la filiale du nom complet, de l'adresse et (le cas échéant) du numéro de téléphone des frères qui, pendant l'année qui suit, exerceront les fonctions de surveillant-président, de surveillant au service du champ et de surveillant aux études bibliques. Cela permettra au bureau de garder le contact avec la congrégation et d'écrire au surveillant-président.

Pour que tout se fasse dans l'ordre, il est conseillé au collège des aînés d'établir un court procès-verbal de chacune de ses réunions, contenant notamment les décisions prises. Le président pourra confier cette tâche à l'un des aînés, et ces notes, portant la date de la réunion, seront conservées dans les archives de la congrégation.

Bien que les aînés collaborent ensemble en tant que collège, il s'avère avantageux de confier à chacun d'eux une responsabilité bien déterminée. Dans un corps, les divers organes remplissent des fonctions particulières, dont chacune est indispensable à l'ensemble. L'apôtre Paul mon-

tre que cela est également vrai de la congrégation chrétienne, qui est le corps du Christ (I Cor. 12:12, 14, 19; Rom. 12:4-8). Le même principe s'applique au collège des aînés. Voici, en bref, les responsabilités des divers surveillants :

LE SURVEILLANT-PRÉSIDENT

Le surveillant-président doit coordonner l'activité de tous les aînés, pour qu'ils accomplissent le plus de bien possible pendant qu'ils collaborent pour s'acquitter de leur responsabilité commune, qui est de paître le "troupeau". Entre autres, le surveillant-président doit se soucier profondément de tous ceux qui fréquentent la congrégation.

En sa qualité de surveillant, il devrait faire preuve d'initiative et veiller à ce qu'on s'occupe des différentes tâches. Il devrait en discuter régulièrement avec les autres surveillants et avec les serviteurs ministériels, en leur faisant des suggestions et en écoutant leurs recommandations. Lorsque des problèmes surgissent, il prendra l'initiative pour qu'ils soient résolus.

Chaque semaine, il y a des questions à régler et des décisions à prendre. On s'attend à ce que le surveillant-président décide ce qu'il faut faire pour que les activités de la congrégation aillent de l'avant.

Cependant, le surveillant-président soumettra à l'attention de tous les aînés les questions qui sont du ressort de l'ensemble du collège. Ce frère devrait être bien au courant des besoins de la congrégation et il veillera à ce qu'on s'en occupe.

L'une des grandes responsabilités du surveillant-président est de paître le "troupeau". Il ne s'en acquitte pas à l'exclusion de sa participation au ministère du champ, mais il s'occupe en priorité des personnes qui ont déjà manifesté leur désir de fréquenter la congrégation du peuple de Jéhovah. Il s'efforce d'encourager les frères qui font preuve de zèle dans leur ministère. Il se souvient aussi de ce que l'apôtre Paul déclara aux aînés de la congrégation primitive d'Ephèse, à savoir : "Je vous ai montré qu'en toutes choses c'est en travaillant ainsi que vous devez assister ceux qui sont faibles." (Actes 20:35). Le surveillant-président est heureux d'aider les faibles. Si certains frères sont abattus et ont besoin de conseils, il fera son possible pour les soulager et les fortifier, à l'imitation de Jésus-Christ, notre "principal berger". — Mat. 11:28-30.

BERGERS DU TROUPEAU DE DIEU

Pour rester étroitement en rapport avec tous ceux qui fréquentent la congrégation, le surveillant-président trouvera peut-être profitable de visiter les différents groupes d'étude de livre une ou deux fois au cours de l'année, en restant une semaine ou plusieurs dans chaque étude. Ainsi il aura l'occasion de fréquenter ces petits groupes et de participer au ministère du champ avec les assistants. Si le groupe qu'il visite est présidé par un aîné, celui-ci conduira l'étude. Là où c'est un serviteur ministériel, le surveillant-président décidera peut-être de l'observer durant une ou deux réunions, dans le but de l'aider à augmenter ses capacités d'enseignant. Mais pendant le reste de sa visite, il serait plus profitable que le surveillant-président conduise l'étude, puisqu'il est aîné.

Tout comme les autres aînés, le surveillant-président devrait prononcer régulièrement des discours publics dans sa congrégation, faire des discours d'instruction et participer au programme de la réunion de service. De cette façon, il pourra aider tous les membres de la congrégation à comprendre clairement les Ecritures et comment les appliquer dans leur vie.

Le surveillant-président a également le devoir d'organiser chaque semaine une réunion de service édifiante. Il peut décider de s'en occuper personnellement (en attribuant des sujets et peut-être en clôturant la réunion ou en s'attribuant une autre participation appropriée), ou bien il peut partager cette responsabilité avec d'autres frères capables. Quoi qu'il en soit, le devoir lui incombe de s'assurer que les réunions de service sont préparées et présentées à la congrégation.

Le programme des réunions publiques demande beaucoup d'attention de sa part. Les sujets et les orateurs locaux seront choisis par le collège des aînés, mais il se peut qu'il soit nécessaire d'inviter des orateurs d'autres congrégations, et des dispositions devraient être prises pour que ces frères soient reçus avec hospitalité (III Jean 5-8). En outre, ces réunions doivent être présidées par des frères compétents. Le surveillant-président peut s'occuper de ces choses personnellement ou demander le concours d'autres frères.

La filiale se met régulièrement en rapport avec la congrégation par l'entremise du surveillant-président. Les lettres qu'il reçoit doivent être soit lues devant toute la congrégation, soit signalées à l'attention de certains surveillants. Les commandes de publications et de feuilles d'invitation ainsi que les formules de versement et les lettres envoyées au bureau au nom de la congrégation, doivent être signées par

le surveillant-président. Il veillera à ce que certains papiers, tels que les lettres de nomination du collège central et les rapports des surveillants de circonscription, soient conservés dans les archives de la congrégation.

S'il y a plus d'un aîné dans la congrégation, le surveillant-président exerce cette fonction de surveillance pendant une année, à moins qu'il n'y ait que deux aînés et que l'un d'eux, à cause de son âge avancé ou pour une autre raison, soit dans l'impossibilité d'assumer cette charge. Mais partout où cela est possible, il devrait y avoir un nouveau surveillant-président chaque année.

Au terme de l'année de sa présidence du collège des aînés, soit vers le 1^{er} septembre, ce frère voudra bien rédiger un rapport sur la formule imprimée à cet effet et l'envoyer au bureau. Ce rapport contiendra ses observations sur la condition spirituelle de la congrégation, en précisant ce qui a été accompli au cours de l'année écoulée, et les points sur lesquels il paraît nécessaire de porter l'attention pendant les mois à venir. Ce rapport ne sera pas rédigé par l'ensemble du collège des aînés mais par le surveillant-président; cependant, avant de l'envoyer au bureau, ce frère le lira aux aînés à l'occasion de la réunion qu'ils tiennent vers le début de septembre. Un double de ce rapport sera conservé dans les archives de la congrégation.

Tout comme les autres témoins chrétiens de Jéhovah, le surveillant-président s'efforce de participer régulièrement au ministère du champ. Il s'intéresse vivement à l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples. Mais il a aussi des obligations personnelles qui demandent son attention. Pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, il a peut-être un travail profane qui prend beaucoup de son temps. S'il a une femme et des enfants, il lui faut du temps pour pourvoir à leurs besoins physiques, affectifs et spirituels (I Tim. 5 : 8). Il doit également s'occuper de son étude individuelle. On voit donc qu'il ne peut consacrer tout son temps aux affaires de la congrégation. Mais il a l'amabilité de s'organiser de manière à aider, dans les limites de ses possibilités, tous les autres membres de la congrégation.

LE SURVEILLANT AU SERVICE DU CHAMP

Tout comme le surveillant-président, le surveillant au service du champ est un aîné de la congrégation à qui Dieu a confié la responsabilité de paître le "troupeau". Comme enseignant, il participe avec les autres aînés au privilège de prononcer régulièrement des discours publics devant la congrégation, de faire à son tour des discours d'instruction

et de participer au programme des réunions de service. En outre, le collègue des aînés pourra lui demander de conduire chaque semaine une des études de livre de la congrégation, si son emploi du temps le lui permet.

Le ministère du champ, et plus particulièrement la prédication du Royaume, est une responsabilité spéciale qui incombe au surveillant au service du champ (Mat. 24:14). La surveillance de cette activité comporte de nombreux devoirs.

Un territoire est attribué à chaque congrégation, et les gens qui y habitent devraient être régulièrement visités pour entendre la bonne nouvelle. Tout le territoire, — villes, villages et régions rurales, — devrait être parcouru régulièrement, et c'est le surveillant au service du champ qui doit organiser cette activité. Dans la plupart des congrégations, un serviteur ministériel sera préposé à l'attribution des territoires à ceux qui en demandent, et ce frère tiendra à jour le fichier des territoires. Cependant, c'est au surveillant au service du champ qu'incombe le devoir de vérifier de temps en temps si le territoire est visité systématiquement et de faire le nécessaire pour qu'on s'occupe régulièrement de toutes les parties du territoire de la congrégation.

En exerçant la surveillance de la prédication du Royaume, ce frère contribuera à la coordination des efforts pour que tous les instruments fournis par la classe de l'"esclave fidèle et avisé" soient bien utilisés pour faire connaître la bonne nouvelle. Entre autres, il veillera à ce que de bonnes dispositions soient prises en vue du témoignage en groupe, et il s'assurera que la congrégation dispose d'une quantité suffisante de périodiques et d'autres imprimés.

Lorsque le bureau informe les congrégations qu'il y aura un numéro spécial d'un des périodiques, ce surveillant a la responsabilité de s'assurer que les proclamateurs sont au courant et qu'ils sont encouragés à commander des exemplaires supplémentaires suivant leurs besoins. De même, lorsque des dispositions sont prises pour que certains numéros des périodiques ou d'autres imprimés soient remis à des hauts fonctionnaires ou à d'autres catégories de gens, le surveillant au service du champ organisera cette activité et veillera à ce qu'elle soit menée avec succès à son terme.

Sans doute des serviteurs ministériels s'occuperont-ils de la distribution des périodiques et des autres publications parmi les proclamateurs, mais le surveillant au service du champ se soucie de l'emploi qui est fait de ces instruments dans le ministère du champ.

Il s'intéresse beaucoup également à l'esprit dans lequel les frères et sœurs accomplissent leur ministère. Aussi bien du pupitre que par ses contacts avec les proclamateurs, il peut faire beaucoup pour les aider à considérer leur service comme une expression de leur amour sincère pour Jéhovah et pour leur prochain. Il les encouragera à écouter l'exhortation apostolique qui revêt un caractère d'autant plus urgent en ces "derniers jours", nous engageant à racheter 'le temps opportun pour nous-mêmes, car les jours sont mauvais'. (Eph. 5:16.) Il est important de passer du temps à prêcher à nos semblables, et la diffusion de nos imprimés nous aide énormément à effectuer la prédication de la bonne nouvelle, mais c'est seulement si nous l'accomplissons avec amour que notre service est vraiment agréable à Dieu. — I Cor. 13:1-3.

En organisant le ministère du champ dans la congrégation, ce surveillant n'oubliera pas que tous les frères ne se trouvent pas dans la même situation ni ne possèdent les mêmes capacités. Certains peuvent participer au ministère du champ pendant les week-ends, d'autres sortiront en semaine. Il y a des frères qui arrivent à consacrer de nombreuses heures à la proclamation de la bonne nouvelle, alors que d'autres ont des obligations qui limitent considérablement le temps qu'ils peuvent passer dans cette partie du service qu'ils vouent à Dieu. Le surveillant au service du champ aidera la congrégation à comprendre le caractère urgent de notre ministère et la valeur de chacune des formes du service. Il sera heureux d'aider tout proclamateur à améliorer ses capacités dans une forme quelconque du ministère du champ. Toutefois, bien loin de s'attendre à ce que tous puissent accomplir le même travail, il reconnaîtra que la congrégation tout entière, composée de personnes aux dons variés et aux aptitudes différentes, travaille comme un groupe uni pour accomplir la volonté de Dieu dans le territoire qui lui a été attribué. — I Cor. 12:14-19, 29, 30.

Le surveillant au service du champ s'occupe aussi des rapports. A la fin de chaque mois, il demande aux pionniers (s'il y en a) de lui remettre leurs cartes de rapport et prépare le rapport mensuel de la congrégation qu'il donne au surveillant-président (avec les rapports des pionniers). Celui-ci les signera et les enverra au bureau au plus tard le six du mois suivant. Si certaines personnes ont été baptisées dans le cadre de la congrégation, et non à une assemblée, le nombre des baptisés sera indiqué au bas du rapport de la congrégation. En guise de double, le rapport total de la congrégation sera inscrit sur une Fiche d'activité du

proclamateur dont l'en-tête indiquera qu'il s'agit du rapport de toute la congrégation. Le rapport de chaque proclamateur, y compris celui des pionniers ordinaires et temporaires, sera inscrit sur sa Fiche d'activité.

Lorsqu'un nouveau proclamateur remet un rapport de service pour la première fois, nous nous réjouissons. Mais avant de compter son rapport, il est préférable de s'assurer que la personne remplit les conditions pour être proclamateur et qu'elle comprend réellement ce qu'implique le fait de s'identifier publiquement avec les témoins chrétiens de Jéhovah. A cet effet, le surveillant au service du champ parle au frère ou à la sœur qui étudie avec la personne. Il s'entretient également avec celle-ci, afin de mieux la connaître et de la féliciter chaleureusement des progrès qu'elle fait. Puis, après avoir parlé à son sujet au surveillant-président, il peut établir une Fiche d'activité au nom de ce nouveau proclamateur et la classer dans le fichier de la congrégation, si la personne remplit les conditions requises.

Si une situation urgente réclame l'attention du collègue des aînés à un moment où le surveillant-président est absent, le surveillant au service du champ présidera cette réunion. D'après le système de roulement, ce frère deviendra le surveillant-président l'année suivante, à partir de septembre.

LE SURVEILLANT AUX ÉTUDES BIBLIQUES

Le membre du collège des aînés qui est désigné comme surveillant aux études bibliques doit s'acquitter des mêmes devoirs de berger et d'enseignant que les autres aînés de la congrégation. Mais il s'occupe tout particulièrement de l'œuvre consistant à faire des disciples, donc de l'activité des nouvelles visites et des études bibliques à domicile. — Mat. 28 : 19, 20.

Pour commencer, il peut encourager ceux qui fréquentent déjà la congrégation à conduire une étude biblique dans leur propre foyer. Une telle étude, conduite régulièrement, est un facteur important dans le développement spirituel de chaque famille. En outre, la responsabilité incombe aux pères d'élever leurs enfants "dans la discipline et à l'école" de Jéhovah, et une étude biblique familiale les aide à le faire (Eph. 6 : 4, *GL*). Les enfants ne deviennent pas automatiquement des disciples simplement parce que leurs parents le sont. Ils ne deviendront disciples de Jésus-Christ qu'à la condition d'apprendre les choses qu'il a ordonnées. Même si une maison est divisée sur le plan religieux, le conjoint croyant, père ou mère, peut souvent s'arranger pour étudier avec les enfants. Dans ses contacts avec les

membres de la congrégation, le surveillant aux études bibliques peut faire beaucoup pour favoriser l'étude de la Bible en famille.

Ce surveillant a également le devoir d'encourager les membres de la congrégation à faire de nouvelles visites chez ceux qui s'intéressent au message du Royaume de Dieu. Ces visites fournissent l'occasion de rendre un témoignage supplémentaire concernant les desseins de Dieu, et parfois elles permettent de commencer une étude biblique à domicile. Le surveillant aux études bibliques pourra grandement activer cette branche du ministère par les conseils qu'il donnera aux réunions de service, en encourageant les frères personnellement, en associant ceux qui ont besoin d'aide avec des proclamateurs expérimentés, enfin en montrant lui-même le bon exemple. Tous n'ont pas les mêmes capacités pour enseigner, mais tous les membres de la congrégation peuvent apporter leur aide en trouvant les personnes désireuses d'apprendre, et le surveillant aux études bibliques coordonnera les efforts de la congrégation en vue de les instruire.

Ce surveillant devrait s'intéresser beaucoup à toutes les personnes qui se laissent enseigner par la congrégation au moyen des études bibliques à domicile. Chaque mois il reçoit les Rapports d'étude remis par ceux qui conduisent des études. Il n'a pas besoin de conserver ces rapports dans un fichier permanent, mais grâce à eux, il saura chaque mois exactement ce qui a été effectué dans cette activité. Il restera avec profit en rapport avec ceux qui conduisent des études, pour s'enquérir des progrès réalisés et faire des suggestions quand il y a des problèmes.

Aux réunions de la congrégation, le surveillant aux études bibliques peut être une grande source d'encouragement pour les nouveaux venus en leur réservant un bon accueil, en conversant avec eux et en répondant à leurs questions. Si une personne n'a pas d'étude biblique chez elle, ce surveillant peut faire le nécessaire pour qu'elle profite de ce service. Ce serait excellent s'il pouvait connaître le nom de tous les nouveaux venus à nos réunions et s'intéresser personnellement aux progrès que chacun fait dans l'étude de la Parole de Dieu. Il contribuerait ainsi beaucoup à leur développement spirituel.

Le surveillant aux études bibliques reçoit des rapports indiquant le nombre d'assistants à toutes les réunions de la congrégation. A la Salle du Royaume, un frère peut être désigné pour compter l'assistance; aux études de livre, les conducteurs compteront le nombre présent. A la fin du mois,

ces frères remettront un Rapport d'étude biblique indiquant l'assistance à chaque réunion. Puisque ces renseignements seront parfois utiles aux aînés, le surveillant aux études bibliques en tiendra un relevé, utilisant à cet effet n'importe quelle méthode simple et efficace.

LE COMITÉ DE LA CONGRÉGATION

Le surveillant-président, le surveillant au service du champ et le surveillant aux études bibliques constituent un comité de service qui traitera certaines questions au sein de la congrégation. Par exemple, ils vérifieront toutes les demandes d'admission au service de pionnier ordinaire, et si les postulants remplissent les conditions, ils peuvent être recommandés au bureau en vue de leur nomination. Quant aux pionniers temporaires, ils seront nommés par le comité. Lorsqu'une modification des limites du territoire entre deux congrégations s'avère nécessaire, en règle générale les comités peuvent régler l'affaire. Naturellement, pour tout problème où cela leur paraît profitable, ces trois frères peuvent toujours consulter les autres aînés.

Dans les congrégations où le surveillant-président, le surveillant au service du champ et le surveillant aux études bibliques ont tous été établis aînés, donc là où aucun d'entre eux n'est un remplaçant, ils constituent aussi un comité judiciaire. Si la congrégation ne compte pas trois aînés, ceux qui le sont peuvent demander à un aîné d'une congrégation voisine de siéger avec eux pour traiter une affaire qu'ils doivent régler. Leur responsabilité est double : d'abord garder la congrégation pure et préserver ses bons rapports avec Jéhovah ; ensuite aider ceux qui deviennent spirituellement malades, pour éviter qu'ils ne s'éloignent du troupeau de Dieu. Partout où cela est possible, les membres du comité s'efforcent d'aider ceux qui désirent sincèrement servir Jéhovah et lui plaire, mais ils gardent présente à l'esprit l'obligation de ne pas oublier les justes décisions judiciaires de Jéhovah. — I Cor. 5 : 12 à 6 : 6 ; Gal. 6 : 1 ; Ps. 119 : 106 ; Jacq. 5 : 13-16.

LE CONDUCTEUR A L'ÉTUDE DE "LA TOUR DE GARDE"

Pendant une année, l'un des aînés ou surveillants préside l'étude hebdomadaire de *La Tour de Garde*. Ce frère désire particulièrement aider tous les membres de la congrégation à profiter pleinement de la nourriture spirituelle que le Chef établi de la congrégation, le Seigneur Jésus-Christ, dispense par l'intermédiaire de la classe de son "intendant fidèle". — Luc 12 : 42.

Le conducteur à l'étude de *La Tour de Garde* pourra beaucoup aider la congrégation s'il conduit l'étude non pas simplement pour parcourir les paragraphes, mais dans le but d'enseigner. Pour parvenir à ce résultat, il devra se réserver du temps pour approfondir chaque leçon. Il aura peut-être besoin d'examiner le sujet plusieurs fois pour que les idées soient claires dans son esprit. Ainsi, il pourra conduire la réunion de manière à souligner et à bien faire comprendre les points principaux, et les membres de la congrégation sauront comment appliquer dans leur vie les choses apprises. — Prov. 4 : 7.

Bien entendu, sa responsabilité de berger et d'enseignant ne se limite pas à l'étude hebdomadaire de *La Tour de Garde*. Il a les mêmes devoirs de berger que le surveillant-président et les autres aînés de la congrégation. Il doit donc aider personnellement les membres de la congrégation. Certains demanderont peut-être d'autres explications sur un point de l'étude. D'autres auront besoin d'aide et d'encouragement pour participer à la réunion, ce qui leur permettra d'en profiter davantage. Ce surveillant félicitera chaleureusement ceux qui font des progrès, et il s'intéressera activement aux "brebis" qui semblent avoir besoin de l'aide d'un berger soucieux de leurs intérêts spirituels.

En tant qu'enseignant, ce surveillant prononcera de temps en temps des discours publics et des discours d'instruction, et il participera au programme des réunions de service. Cependant, puisque l'un de ses principaux devoirs est de présider à l'étude de *La Tour de Garde*, il voudra sans doute limiter dans une certaine mesure le nombre des discours publics qu'il accepte de prononcer ailleurs que dans sa propre congrégation, de manière à accorder à son service l'attention qu'il mérite. Lorsqu'il doit s'absenter, il s'assurera que l'un des autres aînés préside l'étude.

LE SURVEILLANT A L'ÉCOLE DU MINISTÈRE THÉOCRATIQUE

Pendant une année, l'un des aînés est désigné pour s'occuper de l'École du ministère théocratique de la congrégation. Ce service lui fournit des occasions de contribuer considérablement à la connaissance et à l'intelligence des Écritures au sein de la congrégation, et lui permet aussi d'aider les frères à développer leurs capacités comme prédicateurs et enseignants.

Les sujets à examiner à l'École du ministère théocratique sont annoncés chaque année dans un programme fourni par le bureau, et le surveillant à l'école suit ce programme

en attribuant des allocutions à ceux qui se sont fait inscrire. D'ordinaire, les participants sont informés au moins trois semaines à l'avance, ce qui leur donne suffisamment de temps pour se préparer.

Les conseils donnés aux élèves devraient être aimables et encourageants. Tous les assistants sont aidés si ce surveillant explique *comment* certains conseils peuvent être appliqués et *pourquoi* ils sont pratiques. Cependant, ses remarques seront plus utiles si elles ne concernent pas uniquement l'analyse des qualités de l'art oratoire. Il devrait préparer chaque semaine le programme de l'école avec comme objectif d'aider la congrégation à profiter pleinement des excellentes *idées* présentées. Ainsi, si certains points principaux et particulièrement intéressants ne sont pas mentionnés par un élève, ou s'ils sont exprimés d'une manière inexacte, le surveillant à l'école pourra les signaler à l'attention des assistants dans la mesure où le temps le lui permet. Il ne devrait pas répéter le contenu des allocutions, mais ses commentaires sur une idée importante, la façon dont elle a été présentée et sa valeur, aideront à la graver dans l'esprit de tous. De cette façon, pendant que certains élèves sont aidés à devenir de meilleurs orateurs et enseignants, l'attention de tous les assistants est continuellement attirée sur la Parole de Dieu.

Ce surveillant peut aussi aider la congrégation par ses contacts personnels avec les frères. Certains des élèves auront peut-être besoin d'aide pour comprendre le sujet qui leur a été attribué ou en saisir l'application pratique. Mais les devoirs de ce frère ne se limitent pas à l'école. En tant que berger, il désire aider dans n'importe quel domaine tous les membres de la congrégation.

Si la congrégation comprend de nombreux inscrits à l'École du ministère théocratique, elle peut être divisée en deux groupes ou davantage lors des allocutions d'élève. Ainsi, chaque élève aura l'occasion de prononcer une allocution au moins tous les trois mois. Si possible, les conseils donnés aux élèves dans les autres groupes le seront par des aînés. Ces conseillers supplémentaires seront choisis par le surveillant à l'École du ministère théocratique.

La plupart des Salles du Royaume comportent une bibliothèque à la disposition des membres de la congrégation. Elle contient en général toutes les publications de la Société Watch Tower, peut-être un choix de traductions bibliques, une concordance complète et quelques autres ouvrages de référence utiles. Le surveillant à l'école s'occupe de cette bibliothèque.

LE CONDUCTEUR D'ÉTUDE DE LIVRE

Partout où cela est possible, les frères qui conduisent les études de livre de la congrégation devraient être des aînés, car il s'agit d'enseigner. S'il n'y a pas assez d'aînés pour tous les groupes d'étude, un aîné pourra peut-être s'occuper de plus d'un groupe à des jours différents. Mais cela dépend évidemment de ses possibilités. Au cas où il faudrait encore d'autres conducteurs d'étude, le collège local des aînés peut demander à des serviteurs ministériels qui montrent une certaine aptitude à enseigner de servir de remplaçants, en attendant que des aînés soient disponibles. C'est toujours le collège des aînés qui désigne les frères devant présider tel ou tel groupe d'étude de livre.

La première responsabilité du conducteur d'étude de livre est d'enseigner. S'il veut diriger l'étude d'une façon vraiment instructive chaque semaine, il doit normalement consacrer plus de temps que les autres frères à la préparation de la matière étudiée. Il ne lui suffit pas de connaître les réponses aux questions imprimées; il lui faut encore savoir pour quelles raisons ces réponses sont données et reconnaître la valeur des idées présentées. Son but devrait être d'aider les assistants à comprendre les vérités étudiées, à savoir les expliquer et à les appliquer dans leur vie. Cela demande des efforts consciencieux de sa part. L'apôtre Paul écrit: "Celui qui enseigne, qu'il soit à son enseignement." — Rom. 12: 7.

Le conducteur d'étude de livre a également le privilège d'aider les proclamateurs de son groupe à prêcher le Royaume et à faire des disciples. Il peut faire beaucoup de choses pour aider les membres de son groupe à apprécier le privilège de participer avec enthousiasme à cette activité. Il organisera le témoignage en groupe à des heures qui conviennent aux proclamateurs, et il s'assurera qu'ils ont assez de territoire à visiter. Chaque fois qu'il peut les accompagner, il s'occupera du rendez-vous pour le service du champ et de la répartition du territoire. Quand il a un empêchement, il demandera à un serviteur ministériel de s'occuper du groupe, ou, à défaut, il s'assurera le concours d'un proclamateur disposé à accepter cette responsabilité.

Du fait que chaque conducteur d'étude de livre a charge d'un groupe relativement petit, normalement il arrive à bien connaître tous ceux qui assistent à l'étude. En qualité de berger, il devrait s'intéresser chaleureusement à chacun

d'eux, en les aidant et en les encourageant dans le ministère du champ et dans tout ce qui concerne les réunions de la congrégation et la vie du chrétien. Si l'un d'eux est malade ou déprimé, vraisemblablement le conducteur sera au courant et il pourra le visiter en vue de l'édifier. Si quelqu'un a la possibilité de saisir d'autres privilèges de service, un conducteur éveillé l'y encouragera. Le conducteur d'étude de livre s'occupe principalement des membres de son groupe, mais s'il est aîné, ses responsabilités de paître le troupeau ne se limitent pas à eux. Dans la mesure du possible, il devrait se soucier de toute la congrégation, en se montrant disposé à aider toutes les "brebis", suivant leurs besoins.

LE SURVEILLANT DE VILLE

Lorsqu'il y a plus d'une congrégation dans une ville, le bureau traite directement avec chacune d'elles, et chacune lui envoie ses rapports mensuels. Cependant, la filiale de la Société Watch Tower désigne l'un des aînés pour qu'il remplisse les fonctions de surveillant de ville. Le titulaire de cette fonction n'est pas changé tous les ans. Il n'a pas d'autorité sur d'autres congrégations que celle où il est aîné. Il se peut toutefois que de temps à autre le bureau veuille lui demander son concours pour organiser une assemblée ou à propos d'autres questions. En cas de besoin spécial, les aînés des autres congrégations peuvent aussi lui demander conseil.

LE SURVEILLANT DE CIRCONSCRIPTION

En vue d'aider toutes les congrégations, il s'est avéré profitable de les faire visiter régulièrement par des surveillants de circonscription. Ces derniers sont des aînés itinérants établis dans leurs fonctions par la Société Watch Tower. Durant la visite du surveillant de circonscription, celui-ci se réunit avec le collègue des aînés et coopère avec eux pour s'occuper des membres du "troupeau" qui leur ont été confiés. Ce surveillant prononce divers discours devant la congrégation. Il participe au témoignage en groupe organisé chaque jour.

Les congrégations visitées par un surveillant de circonscription constituent une circonscription. Ce surveillant organise son itinéraire de façon à visiter chaque congrégation une fois tous les six mois environ, chacune de ses visites durant à peu près cinq jours et demi. Il visite également pendant une semaine entière les pionniers, pionniers spéciaux et missionnaires prêchant dans un territoire isolé. Il

les aide et les encourage en tenant des réunions, en travaillant dans le service du champ et en étudiant avec eux.

Quand, environ deux mois à l'avance, la congrégation est informée de la prochaine visite du surveillant de circonscription, le surveillant-président commence ses préparatifs. Etant donné que cette visite sera une période d'activité accrue dans le ministère du champ, il pourra passer une commande supplémentaire de périodiques, en tenant compte du nombre d'exemplaires que le surveillant de circonscription a demandé pour son propre usage. Sans doute commandera-t-il également des feuilles d'invitation pour le discours public. Il est bien de s'occuper assez tôt de ces détails. Ensuite, il faut prévoir les endroits où le surveillant de circonscription et sa femme, s'il est marié, pourront loger et prendre leurs repas.

A l'approche de sa visite, le surveillant-président prévoit les moments où des réunions spéciales se tiendront pour l'ensemble de la congrégation, les pionniers et le collège des aînés. Il choisit les rendez-vous pour le service du champ, ainsi que les territoires. Le surveillant-président organise à l'intention des proclamateurs une semaine de service bien remplie. Puis, juste avant la visite, il réunit les écritures de la congrégation à la Salle du Royaume.

Dès qu'il arrive dans la congrégation, le surveillant de circonscription passe le mardi après-midi à consulter les écritures de la congrégation. Il peut lire le rapport que le surveillant-président précédent a envoyé au bureau à la fin de son année de présidence, et se familiariser avec la congrégation dans une certaine mesure en examinant les Fiches des proclamateurs. Il regarde aussi le fichier des territoires et les comptes de la congrégation, et s'assure que le stock de publications de la congrégation est gardé soigneusement. Au cours de la journée, il rencontre le surveillant-président, qui le mettra au courant des détails du programme d'activité prévu pour la semaine.

Plus tard dans la semaine, à un moment qui convient à tous, le surveillant de circonscription se réunit avec le collège des aînés. Il est là non pas pour critiquer la congrégation ni pour opérer des changements, mais pour collaborer avec le collège des aînés, car il est aîné comme eux (I Pierre 5 : 1). Comme à toutes les réunions des aînés, le surveillant-président local préside cette réunion. Il aura sans doute noté à l'avance les questions sur lesquelles lui et les autres aînés aimeraient entendre les remarques ou les conseils du

surveillant de circonscription. Celui-ci aura peut-être noté à son tour des points qui, à son avis, pourraient être discutés avec profit. Ces divers sujets peuvent être proposés au président, qui les fera discuter dans un ordre logique. Il pourra présenter certaines questions lui-même, ou bien il demandera à un autre aîné bien au courant de la situation d'en parler. Il invitera le surveillant de circonscription à donner les conseils qu'il jugera utiles. On ne s'attend pas à ce qu'il connaisse la réponse à toutes les questions, ni qu'il ait de l'expérience dans toutes les situations qui peuvent exister, mais il sera heureux de partager les renseignements qu'il possède sur le sujet discuté. Les autres aînés se sentiront libres de poser des questions et de faire des remarques.

Pour certains problèmes, il faudra donner des conseils d'ordre spirituel, et naturellement ils devraient être tirés de la Parole de Dieu. Dans d'autres cas, les frères chercheront simplement des suggestions d'ordre pratique, et le surveillant de circonscription pourra leur faire bénéficier de son expérience personnelle ou de celle des frères qu'il a visités dans les congrégations. La durée de cette réunion sera déterminée dans une large mesure d'après le nombre de points à discuter.

Si certaines personnes fréquentant la congrégation aimeraient demander conseil au surveillant de circonscription, elles devraient se sentir libres de l'aborder pendant sa visite. C'est un "aîné", un berger du "troupeau" de Dieu, et il visite la congrégation pour l'aider de toutes les manières possibles.

Durant la semaine de sa visite, toutes les réunions de la congrégation se tiendront à l'heure habituelle et elles seront présidées par ceux qui s'en occupent régulièrement. Le surveillant de circonscription assistera à ces réunions et en profitera avec les membres de la congrégation.

Cependant, il aura plusieurs occasions de parler aux frères. Par exemple, à l'étude de livre qu'il visite, celui qui préside peut conclure l'étude dix minutes plus tôt ce soir-là et inviter le surveillant de circonscription à adresser au groupe réuni quelques paroles d'encouragement (comparez avec Actes 13 : 15). De même, lors de la réunion de service, les trente dernières minutes lui seront réservées pour lui permettre de prononcer un discours.

Vers la fin de la semaine, le surveillant de circonscription présentera un programme spécial qui durera une heure et

quart environ. Une partie du programme sera consacrée à une discussion stimulante des points nouveaux traités dans les colonnes de *La Tour de Garde* (et dans les articles bibliques de *Réveillez-vous!*) au cours des six derniers mois, et dans les livres de la Société Watch Tower publiés au cours des douze mois écoulés. L'autre partie consistera en un discours biblique. A l'heure normalement prévue pour les conférences, il prononcera un discours public conçu spécialement à l'usage des surveillants de circonscription. A la fin de la dernière réunion qu'il tiendra avec la congrégation, il prononcera un autre discours biblique d'environ une demi-heure.

Ce surveillant ne visite pas la congrégation pour analyser son rapport de service et relever ses points forts et ses faiblesses, mais pour édifier les frères. Les discours qu'il prononce lui fournissent une excellente occasion de le faire. Il s'agit d'exposés bibliques destinés à aider les auditeurs à mieux apprécier et à fortifier leurs rapports avec Jéhovah et Jésus-Christ. Il peut aider la congrégation à comprendre toute l'étendue du ministère chrétien et l'importance de saisir toutes les occasions qui se présentent à chacun d'avancer les intérêts du culte pur. Il peut aider les frères à apprécier davantage le merveilleux privilège qu'ils ont de servir Jéhovah, et leur communiquer des suggestions pratiques et des faits de prédication encourageants. — Actes 15:3.

Pendant cinq jours, du mercredi au dimanche, le surveillant de circonscription passera une bonne partie de son temps dans le service du champ avec les frères et sœurs. Il a une grande expérience du ministère du champ, et il est venu dans la congrégation pour en partager les bienfaits avec les frères et pour les aider de la façon la plus appropriée à faire progresser l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples. C'est là une des raisons principales pour lesquelles il est envoyé dans la congrégation. Le surveillant-président devrait informer la congrégation à l'avance des lieux et de l'heure des rendez-vous prévus pour le service du champ, et encourager tous ceux qui en ont la possibilité à participer au témoignage en groupe pendant la semaine. Il s'est avéré profitable pour les proclamateurs de passer une partie du temps à aller de porte en porte et le reste à faire de nouvelles visites. Si un proclamateur désire tout particulièrement fixer un rendez-vous pour aller de maison en maison avec le surveillant de circonscription, pour faire de nouvelles visites ou conduire une étude biblique à domicile,

il peut en informer le surveillant-président, qui sera heureux de faire le nécessaire auprès du surveillant de circonscription. En dehors de telles dispositions, le surveillant de circonscription organisera son propre programme pour accompagner les proclamateurs dans le ministère du champ, en fonction du nombre présent aux rendez-vous pour le témoignage en groupe.

Si le surveillant de circonscription est marié, sa femme consacrera tout le temps qu'elle pourra au service du champ. Elle travaille sous la direction de son mari, et le plus souvent il sera heureux de lui demander d'accompagner les sœurs de la congrégation dans le service du champ.

Avant de quitter la congrégation, mais après sa réunion avec le collège des aînés, le surveillant de circonscription fait un rapport au bureau indiquant ce qu'il a accompli durant sa visite, ses remarques sur la condition spirituelle de la congrégation, les questions examinées avec les aînés, etc. Il remet une copie de ce rapport au surveillant-président de la congrégation.

S'il remarque au sein de la congrégation une condition spirituelle franchement malsaine ou découvre que les conseils clairement exposés dans la Parole de Dieu n'y sont pas appliqués, naturellement il en parlera au collège des aînés ; ensuite, il pourra décider d'en faire mention dans l'un des discours qu'il prononce devant toute la congrégation. Il en fera également état dans son rapport.

Si des fautes graves sont commises dans une congrégation et que le collège local des aînés néglige de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de sauvegarder le "troupeau de Dieu" et de défendre le culte pur, la Société Watch Tower, agissant par l'intermédiaire de ses représentants dans la filiale, a le droit d'envoyer un ou plusieurs aînés (entre autres peut-être un surveillant de circonscription) dans la congrégation pour examiner la situation et faire un rapport et des recommandations au bureau. — Actes 15 : 22 ; 16 : 4, 5.

Deux fois par an, des assemblées de circonscription de deux jours sont organisées pour le bien des congrégations. Le surveillant de circonscription est responsable de l'organisation de ces assemblées. Sur sa recommandation, la Société désigne des frères comme personnel permanent, à savoir : un surveillant d'assemblée, un adjoint au surveillant d'assemblée et un représentant auprès de la presse. En étroite collaboration avec le surveillant de circonscription, ces frè-

res s'occuperont de l'organisation de l'assemblée, pour permettre au surveillant de circonscription de porter son attention en premier lieu sur le programme. D'autres frères capables peuvent être désignés par le surveillant de circonscription pour s'occuper de divers services.

A la fin du mois, lorsque le surveillant de circonscription et sa femme envoient au bureau leurs rapports de service, ils font aussi un rapport sur leurs frais, à moins que ceux-ci n'aient été couverts par les congrégations. Le bureau accepte de rembourser le surveillant de circonscription de ses frais de déplacement. Il lui paie également ses frais de repas et de logement, si certaines congrégations ne sont pas à même de les fournir. En outre, le surveillant de circonscription reçoit une petite allocation mensuelle pour couvrir ses frais personnels, et puisqu'il obtient ses publications au tarif de pionnier, cela lui procure un peu plus d'argent pour l'aider à persévérer dans son service. Les surveillants de circonscription sont conscients que, conformément à la promesse de Jésus, s'ils cherchent sans cesse à servir les intérêts du Royaume de Jéhovah, leurs besoins matériels seront satisfaits. — Luc 12:31.

LE SURVEILLANT DE DISTRICT

Le surveillant de district est un autre aîné itinérant des témoins chrétiens de Jéhovah. Lui aussi est nommé par la Société, et le bureau de la filiale lui attribue la région qu'il doit desservir. Sa tâche consiste entre autres à participer au programme des assemblées de circonscription et à collaborer avec une congrégation située dans la région où se tient une assemblée.

Un certain nombre de circonscriptions constituent un district. Après s'être renseigné auprès des surveillants de circonscription des dates où des salles sont disponibles, le bureau organise l'emploi du temps du surveillant de district de manière à lui permettre de desservir chacune des assemblées devant se tenir dans son district. A cause des grandes distances ou du manque de salles assez importantes, dans certaines circonscriptions plus d'une assemblée est organisée et le surveillant de district passe une semaine dans la circonscription pour chacune des assemblées. Les assemblées de circonscription, d'une durée de deux jours, se tiennent deux fois l'an.

Au début de sa visite, c'est-à-dire le mardi après-midi, le surveillant de district se réunit avec le surveillant de

circonscription et sa femme (s'il est marié). Le surveillant de circonscription a peut-être certaines questions relatives au ministère qu'il aimerait poser au surveillant de district, et celui-ci a sans doute des renseignements pratiques qu'il peut partager avec lui. Cette réunion permet aussi au surveillant de district d'apprendre quels sont les besoins particuliers de la circonscription, et il pourra en tenir compte lors de la préparation de ses discours pour l'assemblée. Durant le reste de la semaine, le surveillant de circonscription sera sans doute occupé dans une large mesure par l'organisation de l'assemblée, mais vraisemblablement il pourra s'arranger pour participer au ministère du champ avec le surveillant de district.

Comme le surveillant de district collabore lui aussi pendant la semaine avec une congrégation dans la ville de l'assemblée (à moins que le bureau ne l'envoie dans une autre congrégation), il devra se mettre en rapport avec le surveillant-président de cette congrégation au cours de la journée de mardi. En général, le surveillant de circonscription informe la congrégation de cette visite bien à l'avance, et si possible, les frères font preuve d'hospitalité envers le surveillant de district (et sa femme, s'il est marié) pour ce qui est du logement et des repas. Auparavant, le surveillant-président aura pris des dispositions en vue de l'activité de la semaine, et il en informera le surveillant de district. Celui-ci vient dans la congrégation pour l'aider de toutes les manières possibles.

L'un des principaux devoirs du surveillant de district qui visite une congrégation est de diriger le témoignage en groupe, organisé habituellement du mercredi au vendredi. Ces jours-là, d'ordinaire il est libre de consacrer la plupart de son temps au ministère du champ, en prêchant de porte en porte et en faisant de nouvelles visites. Quand il le peut, il accompagne les frères, partageant avec eux des suggestions pratiques qu'il a accumulées au cours des années. Pour ce qui est d'accompagner les proclamateurs dans le service du champ, il organise dans une large mesure son propre programme, en fonction du nombre présent aux rendez-vous fixés pour le témoignage en groupe.

On voit donc que la participation au ministère du champ occupe une place importante dans l'emploi du temps du surveillant de district. Il s'efforce chaque mois de passer le plus grand nombre d'heures possible dans le service du

champ avec les proclamateurs. S'il est marié, sa femme fait de même.

Un soir, choisi par le surveillant-président, le surveillant de district prononce un discours biblique d'une heure environ devant la congrégation qu'il visite. S'il y a des questions sur lesquelles le collègue des aînés aimerait lui demander conseil, ils peuvent se réunir avec lui, peut-être le soir où il s'adresse à la congrégation. Bien entendu, certaines soirées risquent d'être prises pour répéter le programme de l'assemblée de circonscription.

Pendant les deux jours de l'assemblée, le surveillant de district a beaucoup à faire. En tant que président de l'assemblée, il doit veiller à ce que le programme se déroule sans accroc. Il doit lui-même prononcer plusieurs discours, y compris la conférence publique.

A la fin de l'assemblée, le surveillant de district envoie un rapport au bureau, indiquant les points qu'il a discutés avec le surveillant de circonscription et avec les aînés réunis à l'assemblée, et contenant ses observations sur l'assemblée et la condition spirituelle de la circonscription. En ce qui concerne son logement, ses frais et ses rapports de service, il procède de la même façon qu'un surveillant de circonscription.

Par un système de roulement, les services des aînés itinérants changent tous les deux ans. Cela entraîne parfois la permutation d'un surveillant de district et d'un surveillant de circonscription.

LE SURVEILLANT DE FILIALE

Le surveillant de filiale est un aîné établi par la Société Watch Tower pour exercer la surveillance générale des congrégations des témoins de Jéhovah dans un pays ou un groupe de pays.

Il organise l'expédition des publications fournies par l'"esclave fidèle et avisé", et il dirige l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples de manière que tous les habitants du territoire attribué à la filiale aient l'occasion d'entendre la bonne nouvelle. Il veille à ce qu'on s'occupe convenablement de toutes les congrégations, des surveillants de circonscription et de district, des pionniers ordinaires et spéciaux et des missionnaires. Il participe au programme des assemblées tenues dans différentes parties du pays.

Un surveillant de filiale est nommé pour une période indéterminée, jusqu'à ce que la Société Watch Tower juge bon de le remplacer.

LE SURVEILLANT DE ZONE

La Société Watch Tower fait visiter par des aînés ses filiales et ses imprimeries ainsi que les maisons de missionnaires des témoins de Jéhovah établies dans le monde entier. Les aînés désignés à cet effet sont connus sous le nom de surveillants de zone.

En leur qualité de surveillants, ils visitent et inspectent. Ils examinent les écritures de chaque filiale, vérifient si les congrégations sont surveillées convenablement et analysent ce qui est accompli pour prêcher la bonne nouvelle et faire des disciples. Ils assistent aux réunions des congrégations avec le surveillant de filiale et les missionnaires et, si possible, les accompagnent dans le ministère du champ. Ils s'intéressent à la condition spirituelle des frères qu'ils visitent et aux efforts déployés par les bergers pour s'occuper du "troupeau de Dieu".

Il se produit donc véritablement un échange d'encouragement dans toutes les congrégations de Dieu, et elles sont toutes unies par l'amour et l'esprit de Dieu (Rom. 1:12; Eph. 4:3; Col. 3:14). Tous les membres du "troupeau de Dieu" sont fortifiés par ce sentiment d'interdépendance, tout comme les différentes parties du corps humain contribuent à la santé de l'ensemble (I Cor. 12:12-31). A mesure que chacun s'unit davantage avec ses compagnons de service par les liens de l'amour, il resserre ses liens avec Jésus-Christ, le Chef établi de la congrégation chrétienne, et avec Jéhovah Dieu, dont la congrégation tout entière est imprégnée de son esprit et guidée par sa Parole, pour qu'elle fonctionne en harmonie avec ses justes desseins. — Eph. 1:22, 23; Prov. 3:5, 6.

CHAPITRE 5

RÉUNIONS

OÙ JÉHOVAH NOUS ENSEIGNE

LE PSALMISTE David, un homme selon le cœur de Dieu, écrivit jadis : “Je me suis réjoui quand on m’a dit : ‘Allons à la maison de Jéhovah!’” (Ps. 122:1). Ceux qui se rendaient à la “maison de Jéhovah” recevaient l’instruction dans la loi de Dieu, chantaient des psaumes et avaient l’occasion d’exprimer leur reconnaissance à Jéhovah pour sa bonté de cœur. Les réunions pour le culte continuent de jouer un rôle important dans la vie des témoins chrétiens de Jéhovah et d’être pour eux une source de joie véritable.

Il est vrai que pendant sa vie terrestre, Jésus n’institua pas parmi ses disciples un programme spécial de réunions hebdomadaires. Né sous la Loi, il se conforma à ses prescriptions. Il assista aux fêtes annuelles prescrites par la Loi et fréquenta la synagogue locale pour suivre le programme de lecture et d’enseignement des Ecritures. En outre, il prononça des discours devant des foules importantes, et parfois il donna à ses disciples des instructions spéciales relatives à l’œuvre de prédication qu’ils devaient effectuer (Mat. 4:23; 5:1, 2; Luc 10:1-16). A l’époque, l’Israël selon la chair était toujours la congrégation de Dieu, et ils en faisaient partie.

Cependant, après l’effusion de l’esprit saint sur les disciples de Jésus à la Pentecôte de l’an 33, des congrégations chrétiennes commencèrent à se former dans une ville après l’autre. Leurs membres constituaient désormais le peuple sur qui Dieu avait répandu son esprit, et ils se réunissaient régulièrement. La Bible ne décrit pas en détail chacune des réunions tenues par ces congrégations. Nous savons cependant qu’ils étudiaient ensemble des écrits qui, aujourd’hui, font partie de la sainte Bible (Col. 4:16; Rév. 2:1; 3:1). Les Ecritures nous apprennent également que ces chrétiens reçurent des instructions sur la manière de tenir des réunions convenant au peuple de Dieu. Parmi eux, il y avait des enseignants qui travaillaient dur pour leurs frères. — I Cor. 14:26-33; I Tim. 5:17; Actes 13:1.

Bien entendu, l'enseignement venait en réalité de Jéhovah lui-même, car il était fondé sur sa Parole inspirée. Cela se passait comme l'avait annoncé le prophète Esaïe en ces termes : "Tous tes fils seront des personnes enseignées par Jéhovah, et la paix de tes fils sera abondante." Jésus appliqua cette prophétie à ses propres disciples. — Es. 54 : 13 ; Jean 6 : 45.

Comme il convient, les réunions des témoins de Jéhovah commencent et se terminent par une prière, car nous nous tournons vers Jéhovah pour recevoir sa bénédiction et sa direction et nous sommes reconnaissants de ses dons (I Chron. 29 : 10 ; I Cor. 14 : 15, 16 ; Mat. 18 : 20). Cela est vrai de toutes les réunions, aussi bien celles tenues par les membres de la congrégation que celles auxquelles le public a été spécialement invité. Si deux réunions se suivent, le programme tout entier est précédé et suivi d'une prière.

Lorsque, dans une réunion de la congrégation, l'auditoire est invité à participer à la discussion, c'est un privilège de le faire. De Jésus-Christ il est écrit prophétiquement : "J'annoncerai ton nom à mes frères ; au milieu de la congrégation je te louerai." (Ps. 22 : 22 ; Hébr. 2 : 12). Il donna l'exemple à suivre. Non seulement dans le monde des incroyants, mais aussi parmi nos frères, nous devrions parler des choses merveilleuses que Jéhovah a accomplies et accomplira encore. L'apôtre Paul nous exhorte en ces termes : "Tenons ferme la déclaration publique de notre espérance (...). Et observons-nous les uns les autres pour nous inciter à l'amour et aux œuvres excellentes." (Hébr. 10 : 23, 24). Certes, nous pouvons être enclins à penser que d'autres donnent de meilleurs commentaires que nous. Mais la déclaration publique de notre foi édifie nos frères et réchauffe leur cœur. Nous témoignons ainsi d'un amour véritable, car, même si nous pensons ne posséder que peu de connaissances, nous sommes prêts à les partager. Sans aucun doute, cela plaît à Dieu.

Ceux qui ont des enfants ne devraient pas hésiter à les amener aux réunions, même les tout-petits. Moïse ordonna à Israël : "Rassemble le peuple, hommes et femmes, et petits, (...) afin qu'ils écoutent et afin qu'ils apprennent, car ils devront craindre Jéhovah, votre Dieu, et avoir soin d'exécuter toutes les paroles de cette loi." (Deut. 31 : 12). Les bons résultats d'une formation précoce sont

illustrés par le cas de Timothée, compagnon zélé de l'apôtre Paul et qui avait appris les saintes lettres dès sa tendre enfance. — II Tim. 3:14, 15.

Lorsque nous assistons aux réunions, nous apprenons tous l'application pratique de la Parole de Dieu. C'est pourquoi nous devrions y inviter avec enthousiasme nos collègues de travail, nos parents, nos voisins et d'autres encore. Lorsqu'ils écouteront la discussion et verront l'amour manifesté par les assistants, ils seront peut-être incités à déclarer: "Dieu est réellement parmi vous." — I Cor. 14:25.

Examinons à présent chacune des réunions organisées au sein des congrégations des témoins chrétiens de Jéhovah, et voyons comment elles nous aident personnellement et nous équipent pour participer à la grande œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples.

L'ÉTUDE DE "LA TOUR DE GARDE"

La Tour de Garde est la principale publication que la classe de l'"esclave fidèle et avisé" a utilisée en ces temps modernes pour dispenser au peuple de Jéhovah une nourriture spirituelle tirée de la Parole de Dieu. C'est pourquoi chaque congrégation se réunit une fois par semaine pour étudier ce périodique sous la présidence du conducteur à l'étude de *La Tour de Garde*.

D'ordinaire, l'étude de *La Tour de Garde* suit une réunion publique qui a commencé par un cantique et une prière. Entre les deux réunions, en général la congrégation est invitée à chanter un cantique avant le début de l'étude de *La Tour de Garde*. Pour commencer l'étude, le conducteur fait quelques brefs commentaires afin d'aiguiser l'appétit de l'auditoire pour la matière qui va être examinée et l'aider à comprendre pourquoi ce sujet a été choisi. S'il s'agit de la suite de l'étude précédente, le conducteur peut en rappeler sommairement les idées importantes et les relier à la partie suivante. Il posera les questions imprimées dans *La Tour de Garde*, puis il invitera ceux qui lèvent la main à y répondre. Au cours de la discussion, il peut aider l'auditoire en attirant son attention sur les passages bibliques cités dans le paragraphe, et en l'encourageant à montrer le rapport entre ces textes et la question examinée. Si le temps le permet, il fait lire certains passages de la Bible dont la référence seule est donnée. En guise de

résumé, les paragraphes sont lus. Pour la lecture des paragraphes, il peut choisir chaque semaine un lecteur différent, et, si possible, il désignera d'avance un bon lecteur pris parmi les frères baptisés.

Normalement, l'étude de *La Tour de Garde* ne dure qu'une heure, et dix minutes environ devraient suffire pour l'ouverture et la clôture de la réunion, y compris les communications. En préparant vos réponses afin de les donner dès que les questions sont posées, vous pouvez contribuer à rendre l'étude vivante, et la congrégation pourra entendre de nombreux commentaires édifiants sur la matière examinée pendant le temps que doit durer l'étude.

Dans la plupart des cas, la congrégation tout entière se réunit à la Salle du Royaume pour l'étude hebdomadaire de *La Tour de Garde*. Cependant, si certains de ses membres habitent loin de la Salle du Royaume, parfois le collègue des aînés organise une étude à leur intention et désigne un conducteur à cet effet. Cette étude peut se tenir le dimanche ou un autre jour qui convient. Il est préférable que ces frères aient une étude de *La Tour de Garde* à proximité que de manquer la réunion centrale en raison de l'importance du trajet ou de l'incommodité des moyens de transport. Dans de tels cas, en principe un frère de l'endroit est désigné pour conduire l'étude.

Cette réunion se tient dans la langue du pays ou de la région, à moins que la congrégation n'ait été organisée exprès pour servir une partie de la population qui parle une langue différente. Si toutefois une partie de la congrégation est d'expression étrangère, il n'y a pas d'objection à ce qu'une étude de *La Tour de Garde* soit organisée pour le profit de ces frères. Le collègue des aînés choisira le conducteur de cette étude. Ces frères arriveront à une meilleure intelligence en étudiant *La Tour de Garde* et en s'exprimant dans leur langue maternelle. Ces réunions en d'autres langues auront lieu à des heures différentes de celles des réunions régulières, et on encouragera ceux qui y assistent à être présents également aux réunions de la congrégation qui se font dans la langue du pays, afin qu'ils apprennent cette dernière. De cette façon, avec le temps, ils pourront participer davantage au ministère du champ.

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique est entièrement différente de l'étude de *La Tour de Garde*. Il ne s'agit pas d'une discussion par questions et réponses d'articles imprimés, mais en général elle se fait sous forme de discours. Cependant, pour éveiller l'intérêt des assistants et graver dans leur esprit les idées les plus importantes, l'orateur peut utiliser des images, des cartes ou un tableau noir sur lequel il écrit le plan des points principaux de son exposé. Le programme de cette réunion peut comporter des questions posées à l'auditoire et par l'auditoire. Parfois le sujet peut être traité sous forme de symposium présenté par plusieurs orateurs.

Dans la mesure du possible, ce sont les aînés qui prononcent les discours publics dans les congrégations, car ces frères montrent le bon exemple pour ce qui est de vivre chrétiennement, et ils sont aussi des enseignants capables (I Tim. 3:2). Là où il n'y a que quelques aînés, on pourra dire d'eux, tout comme on le disait de ceux qui avaient des privilèges analogues au premier siècle, qu'ils "travaillent dur à la parole et à l'enseignement", pour instruire la congrégation (I Tim. 5:17). Leurs frères chrétiens apprécient vivement les aînés qui sont prêts à se dépenser de cette façon. Afin de les aider, l'"esclave fidèle et avisé" fournit pour la plupart des discours des plans permettant de développer une grande variété de sujets. Pour compléter le programme des réunions publiques, le collège local peut inviter des aînés d'autres congrégations à prononcer des discours. A cet effet, des dispositions seront prises d'abord par les surveillants-présidents des congrégations intéressées, puis les détails seront confirmés par des lettres adressées aux orateurs.

Il se peut toutefois que dans certaines régions il n'y ait pas assez d'aînés disponibles. Dans ce cas, si le collège des aînés le juge bon, il peut désigner des serviteurs ministériels pour qu'ils prononcent des discours publics de temps à autre dans leur congrégation, en suivant le plan fourni par la Société. Une telle disposition peut s'avérer nécessaire pour tenir régulièrement des réunions publiques. Mais un frère qui n'est pas aîné ne sera jamais envoyé comme orateur dans une autre congrégation.

Un frère capable, généralement un aîné ou un serviteur ministériel, est désigné à l'avance pour présider la réunion publique. Après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue

aux assistants, habituellement le président invite la congrégation à chanter un cantique de louange à Jéhovah, après quoi un frère fait la prière. Le président annonce alors le titre du discours et présente l'orateur. Ses remarques sont très courtes. Après le discours, le président fait quelques communications appropriées.

Si le discours public n'est pas suivi d'une autre réunion, le programme s'achève par un cantique et une prière. Mais, comme c'est plus souvent le cas, si la conférence est suivie de l'étude de *La Tour de Garde*, le cantique final et la prière terminent l'ensemble du programme. Quand il n'y a pas de pause entre les deux réunions, il est bien d'inviter l'auditoire à se lever pour chanter un cantique. Si une pause est prévue, la réunion publique est clôturée par quelques communications utiles, puis, lorsque la réunion recommence, un cantique peut être chanté avant l'étude de *La Tour de Garde*.

Outre les discours prononcés dans la Salle du Royaume, des réunions publiques peuvent être organisées dans les territoires ruraux et dans les communes éloignées attribuées à la congrégation. Ces réunions publiques donnent l'occasion de rendre un témoignage complet dans ces territoires. Quand de nombreux endroits sont disponibles pour présenter des discours, tels que des salles des fêtes, des salles de réunions, des écoles, des maisons de témoins de Jéhovah, des jardins, des champs et des parcs, la congrégation voudra sans doute exploiter ces possibilités. Le plus souvent, ces lieux de réunions peuvent être loués à des prix modiques, et parfois on peut les obtenir gratuitement. Si vous utilisez un matériel de sonorisation, n'oubliez pas de vous conformer aux ordonnances locales réglementant l'usage des haut-parleurs. Il suffit d'amplifier la voix de l'orateur pour que tous les assistants puissent bien l'entendre.

Ces réunions sont qualifiées de *publiques* parce que souvent elles sont annoncées publiquement et que l'orateur pense au public en prononçant son discours. Certes, il ne s'adresse pas uniquement aux membres du public, mais étant donné qu'il peut y avoir des nouveaux venus, il veille à expliquer son sujet en des termes que ces personnes pourront comprendre. En même temps, les idées développées sont très instructives et édifiantes pour les membres de la congrégation qui assistent régulièrement aux réunions publiques. Si possible, celles-ci devraient se tenir toutes les semaines.

LA RÉUNION DE SERVICE

La réunion de service a spécialement pour but de vous équiper pour participer pleinement à l'œuvre consistant à prêcher la bonne nouvelle du Royaume et à faire des disciples de ceux qui écoutent la Parole de Dieu (Mat. 24 : 14 ; 28 : 19, 20). Nous effectuons cette œuvre principalement en parlant aux gens et en leur remettant des imprimés bibliques. Cependant, l'application des principes bibliques dans notre vie contribue grandement à l'efficacité de notre ministère du champ, car nous démontrons ainsi notre sincérité et les bons résultats obtenus grâce à l'application des Écritures. Il convient donc que la réunion de service souligne tous ces aspects de notre service pour Dieu.

Le programme de la réunion de service est généralement bâti autour des renseignements publiés dans *Notre ministère du Royaume*, que vous recevez chaque mois dans votre congrégation. Dès que le surveillant-président reçoit *Notre ministère du Royaume*, il en analyse attentivement le contenu et attribue lui-même ou fait attribuer par écrit les différentes participations à des frères capables.

Le plan des réunions est pourtant flexible et peut être modifié suivant les besoins locaux afin de souligner certains aspects de notre service pour Dieu. Le collègue des aînés peut estimer qu'une certaine situation demande qu'on s'en occupe, et il aura peut-être des idées pour un programme qui pourrait être présenté à une réunion pour laquelle rien n'a été prévu par la Société.

En ce qui concerne les participations à la réunion de service, elles sont confiées aux aînés et aux serviteurs ministériels. Ils devraient étudier attentivement la matière qui leur a été attribuée, pour déterminer les principaux points instructifs et les présenter de manière à aider les frères à les comprendre et à s'en souvenir. Ils réfléchiront aussi sur l'application des idées à la congrégation locale. Des suggestions à propos de la prédication de la bonne nouvelle ne devraient pas être présentées comme s'il s'agissait de règles. Il y a beaucoup de place pour l'initiative individuelle dans notre activité. Cependant, il importe d'aider tous les frères à comprendre que tout ce que nous faisons concerne le culte de Jéhovah, si bien que nous devrions tous l'accomplir avec le désir de lui plaire.

Bien des méthodes peuvent être employées pour présenter les sujets. Mais on ne devrait jamais permettre à la

présentation d'éclipser les idées présentées. Pour atteindre leur objectif, les démonstrations n'ont pas besoin d'importantes mises en scène à grand renfort d'accessoires. Prenez plutôt des cadres courants, tels que le lieu de votre travail profane, la prédication de porte en porte, une étude biblique à domicile ou une discussion en famille. Les démonstrations devraient être répétées à l'avance, afin que chaque participant sache où il doit se tenir et ce qu'il doit faire. Naturellement, cela prend du temps, mais le résultat sera un programme instructif et spirituellement édifiant.

Si chaque participant respecte le temps imparti, la réunion durera une heure environ, y compris le cantique et la prière. Tous ceux qui participent au programme devraient coopérer afin de parvenir à ce résultat.

Lorsque le programme comporte des démonstrations ou des discussions, tous ceux qui assistent aux réunions et qui ont une bonne réputation au sein de la congrégation, y compris les enfants, peuvent être invités à y prendre part. Si l'on vous demande d'y participer, coopérez joyeusement et consciencieusement, en vous souvenant que cela fait partie de votre service pour Jéhovah.

L'ÉCOLE DU MINISTÈRE THÉOCRATIQUE

En plus des autres réunions, chaque congrégation des témoins de Jéhovah tient l'École du ministère théocratique présidée par le surveillant à l'école. Celle-ci fournit une formation progressive à des hommes, à des femmes et à des enfants. Dans le cadre de cette école, les inscrits sont encouragés à lire la Bible tout entière suivant un plan de lectures hebdomadaires. Certains des élèves prononcent de courtes allocutions devant tout l'auditoire, d'autres s'exercent à parler à une personne de divers sujets bibliques, et un conseiller capable leur fait des suggestions constructives pour les aider à s'améliorer.

En vous faisant inscrire à l'École du ministère théocratique, qui se tient une fois par semaine à la Salle du Royaume, vous montrez que vous désirez faire des progrès. Cet enseignement peut vous aider à devenir un meilleur proclamateur, louant publiquement Jéhovah. Il peut vous équiper et vous permettre d'accomplir davantage durant le temps que vous pouvez consacrer au service du champ, et vous aider aussi à donner d'excellentes réponses aux réunions de la congrégation. Dans le cas des frères, cet enseignement les aidera beaucoup à se qualifier pour

devenir serviteurs ministériels ou aînés. Même les nouveaux venus peuvent se faire inscrire à l'école, pourvu qu'ils ne mènent pas une vie en désaccord avec les principes chrétiens.

Périodiquement, les inscrits sont désignés pour prononcer des allocutions d'élève, et ils en sont informés bien à l'avance, pour qu'ils puissent se préparer soigneusement. A cette école, on ne fait pas l'appel des élèves; néanmoins, il est dans votre intérêt d'être présent, et cela est particulièrement important lorsque vous avez été désigné pour faire un discours. Tâchez d'arriver à la salle avant le commencement de la réunion; ainsi, le surveillant à l'école saura que vous êtes présent pour donner votre allocution. Si un imprévu vous empêche de venir le jour où vous avez un discours à faire, ne manquez pas d'en informer le surveillant à l'école, et cela dès que possible, pour qu'il puisse trouver un remplaçant.

Chaque fois qu'un élève prononce une allocution, le surveillant à l'école lui donne des conseils constructifs. Si donc vous devez en faire une, n'oubliez pas de remettre au conseiller votre fiche de Conseils oratoires avant le commencement de la réunion, car il voudra y inscrire des notes. Si vous avez réussi à manifester certaines qualités, il vous en félicitera. Au cas où il vous serait profitable de porter encore votre attention sur un certain point, il vous fera des suggestions en vue de vous aider. S'il le juge utile, il pourra aussi faire quelques brefs commentaires sur les idées bibliques présentées, pour aider la congrégation à en profiter pleinement et s'assurer qu'elle en a l'intelligence exacte. Ses remarques sont destinées à vous aider, vous et toute la congrégation, à mieux louer Jéhovah.

Outre les allocutions d'élève, en général le programme de l'école comporte des discours d'instruction prononcés de préférence par les aînés de la congrégation. Mais s'ils ne peuvent les faire tous, certains discours d'instruction peuvent être attribués aux serviteurs ministériels les plus capables. D'ordinaire, il y a une révision orale sur le discours d'instruction prononcé la semaine précédente, et si vous vous préparez d'avance afin de répondre volontairement à au moins une des questions posées, vous en serez personnellement stimulé et les autres assistants en bénéficieront également. Périodiquement, il peut y avoir aussi des révisions écrites des matières déjà étudiées. Chaque personne corrige sa propre feuille. Ces révisions

ne se font pas dans un esprit de compétition, mais elles sont simplement un moyen pour vous aider à vous assurer que vous possédez une intelligence exacte des sujets examinés et vous permettre d'apprendre des points importants qui vous auraient échappé.

Même ceux qui, pour une raison quelconque, ne sont pas inscrits à l'école sont encouragés à y assister. Tous les assistants profiteront de l'excellent enseignement dispensé.

L'ÉTUDE DE LIVRE

En général, l'étude de livre de la congrégation est une réunion plus petite que les autres. Elle réunit quelques familles ou un groupe de personnes relativement peu nombreuses. Au lieu de réunir toute la congrégation en un seul endroit pour cette étude, des lieux de réunions peuvent être établis un peu partout dans le territoire de la congrégation. Un groupe se réunira probablement à la Salle du Royaume; d'autres s'assembleront dans des maisons particulières. Ces études reflètent la bonté de cœur de Jéhovah et la tendresse avec laquelle il prend soin de son peuple, car grâce à ces groupes peu importants, chaque assistant peut faire l'objet d'une attention personnelle en vue de sa croissance spirituelle. — Es. 40 : 11.

L'étude de livre dure une heure et se fait à l'aide de la Bible et d'un manuel imprimé par la Société Watch Tower. En gros, cette réunion se dirige de la même manière que l'étude de *La Tour de Garde*. Elle commence et se termine par une prière. Le conducteur pose une ou plusieurs questions sur chaque paragraphe, invite les assistants à y répondre, fait lire les passages bibliques cités et enfin passe à la lecture du paragraphe en guise de résumé. Cependant, le nombre de paragraphes à examiner aux études de livre n'est pas fixé, si bien que le conducteur peut prendre le temps qu'il faut pour approfondir la matière. Afin de graver les idées principales dans l'esprit de chacun, il peut faire une *courte* révision orale à la fin de l'étude.

Ces petits groupes vous donnent mieux l'occasion de vous exprimer. Vous constaterez qu'il n'est pas difficile du tout de participer librement à cette étude, et cela vous fournira l'occasion de vous habituer à faire des déclarations de votre foi devant d'autres personnes (Héb. 13 : 15). Nous vous conseillons d'apprendre comment

répondre en vos propres termes, au lieu de lire la réponse dans le livre, car cela vous permettra de déterminer si vous avez réellement compris le sujet.

Bien que tous les assistants soient encouragés à prendre part à la lecture des passages bibliques, une seule personne fait la lecture des paragraphes à chaque étude. Si possible, un frère baptisé qui est bon lecteur est désigné une semaine à l'avance pour assurer la lecture des paragraphes.

Etant donné que ces groupes d'étude se tiennent un peu partout dans le territoire de la congrégation, ils vous sont facilement accessibles, à vous et aux gens de votre quartier qui commencent à s'intéresser à la vérité. Essayez d'amener d'autres personnes à ces réunions, pour qu'elles puissent assister aux discussions spirituellement édifiantes qui y ont lieu et connaître l'ambiance chaleureuse qui y règne.

Outre un lieu d'étude en groupe, l'endroit où se tient l'étude de livre peut aussi être un lieu de rendez-vous pour le service du champ. Le groupe peut s'y réunir à des heures qui lui conviennent, afin de participer à cette partie importante de notre ministère chrétien.

Lorsque votre groupe d'étude augmentera, les aînés jugeront peut-être bon d'envisager la création d'une autre étude de livre ailleurs. Tant qu'il reste de la place pour tous les assistants, ils pourront attendre que le groupe compte jusqu'à vingt assistants participant régulièrement au service du champ avant de diviser le groupe. D'autres facteurs encore entrent en ligne de compte. Naturellement, si un nouveau groupe est formé, un autre foyer sera nécessaire pour ses réunions. Ce foyer devrait être ordonné, propre et situé à un endroit où les frères pourront se réunir sans avoir à faire un trop grand déplacement. Les premiers chrétiens tenaient des réunions dans des maisons particulières, et cette pratique se poursuit de nos jours, avec la bénédiction de Jéhovah. — Rom. 16:3, 5; Philém. 1, 2.

LES NOUVELLES ET LES PETITES CONGRÉGATIONS

A mesure que s'accomplit la prédication de la bonne nouvelle et que davantage de personnes deviennent disciples de Jésus-Christ, le nombre des congrégations ne cesse d'augmenter. Chaque congrégation s'efforce de tenir toutes les réunions mentionnées ci-dessus.

Une nouvelle congrégation peut être composée d'un groupe de disciples récemment voués et baptisés qui se réunissaient dans une localité isolée des autres congrégations. Ou bien une congrégation déjà existante a pu devenir très importante, ou encore les dimensions d'une Salle du Royaume ou la distance que certains frères doivent parcourir pour assister aux réunions peuvent déterminer la formation d'une nouvelle congrégation.

Pour organiser une nouvelle congrégation, les membres du groupe en font la demande au bureau de la filiale, afin de bénéficier des services mis à la disposition de toutes les congrégations des témoins chrétiens de Jéhovah. L'opportunité de constituer une nouvelle congrégation devrait d'abord être discutée en profondeur par les intéressés, soit par le groupe de proclamateurs habitant une région isolée, soit par le collège des aînés, s'il s'agit de diviser une congrégation. Ensuite, avant d'envoyer la demande au bureau, il serait peut-être judicieux d'en parler avec le surveillant de circonscription. Dans certains cas, un groupe de faible importance pourrait trouver plus profitable de s'associer à une congrégation assez proche. Quoi qu'il en soit, pour être reconnue par le bureau, toute nouvelle congrégation doit être formée d'un groupe de personnes baptisées qui sont vraiment des témoins chrétiens de Jéhovah annonçant la bonne nouvelle, reconnaissant la classe de l'"esclave fidèle et avisé" et désirant travailler sous sa direction pour avancer les intérêts du culte pur.

Suivant le précédent biblique, nous appelons nos congrégations par le nom de la commune ou de la ville où elles sont situées (I Cor. 1:2; I Thess. 1:1). S'il y a plus d'une congrégation dans une ville, chacune se désigne par un nom géographique ou autre indiquant sa situation.

Quelle que soit l'importance de la congrégation, l'étude de *La Tour de Garde* et l'étude de livre peuvent se dérouler suivant la même méthode qu'ailleurs. Quant à la réunion de service, s'il n'y a pas suffisamment de personnes capables de préparer toutes les parties prévues, les assistants peuvent au moins lire et discuter les sujets proposés. Il peut en être de même de l'Ecole du ministère théocratique. Si possible, il serait bon que chaque semaine le discours d'instruction soit prononcé comme une allocution modèle. Mais, au besoin, les autres allocutions peuvent être présentées sous forme de comptes rendus, d'entretiens entre deux sœurs, de discussions par questions et réponses ou d'une simple lecture de la publication proposée comme

source des matériaux. En ce qui concerne les réunions publiques, de temps en temps les frères locaux peuvent sans doute prononcer des discours. Vraisemblablement, il sera parfois possible de faire venir d'ailleurs des orateurs, et ces visites ne manqueront pas de stimuler le groupe. Même si aucun orateur n'est disponible, le groupe pourra toujours lire un des plans détaillés fournis par la Société Watch Tower, et chercher les passages bibliques cités.

Il arrive qu'une petite congrégation se compose entièrement de sœurs. Dans ce cas, les sœurs qui prient ou conduisent les réunions doivent se couvrir convenablement la tête par respect envers l'ordre établi dans les Ecritures (I Cor. 11:3-16). Le plus souvent, elles restent assises, face au groupe. A leurs réunions, ces sœurs ne prononcent pas de vrais discours, mais elles lisent et commentent les sujets fournis par la Société Watch Tower. Pour plus de variété, deux d'entre elles peuvent traiter les matières sous forme d'entretiens, ou bien les sœurs peuvent faire des démonstrations. Les sœurs qui présentent les matières de l'Ecole du ministère théocratique ne sont pas conseillées, mais grâce à des discussions elles peuvent profiter pleinement du programme de l'école.

Si, dans une nouvelle congrégation, il y a des frères qui remplissent les conditions pour être établis aînés ou serviteurs ministériels, une recommandation sera envoyée à cet effet au bureau de la Société. Si le nouveau groupe a été séparé d'une congrégation, le collège des aînés de celle-ci peut envoyer cette recommandation, mais s'il s'agit d'une nouvelle congrégation formée dans une région isolée, la recommandation peut attendre la prochaine visite du surveillant de circonscription. Si personne ne remplit les conditions pour être aîné ou serviteur ministériel, comme dans le cas d'une congrégation composée de sœurs, le bureau désignera un membre du groupe pour qu'il s'occupe de la correspondance avec la Société et organise des réunions pour la congrégation. Plus tard, lorsque des frères rempliront les conditions, ils seront chargés de ces responsabilités.

L'HEURE DES RÉUNIONS

Les heures auxquelles se tiennent les réunions de la congrégation sont fixées localement. Elles peuvent varier d'une ville à l'autre, parce que la question est soumise à la congrégation, et les heures choisies sont celles qui conviennent à la majorité des membres.

RÉUNIONS OÙ JÉHOVAH NOUS ENSEIGNE

LA SALLE DU ROYAUME

La Salle du Royaume des témoins de Jéhovah est le centre du culte pur de la localité. Cette salle est le lieu principal où se tiennent les réunions de la congrégation, et elle constitue un centre d'où peut être dirigé le ministère du champ.

Dans les localités où la congrégation est peu importante, les frères peuvent se réunir dans une maison particulière. Cependant, dès qu'il est possible et pratique de le faire, chaque congrégation s'efforce d'obtenir une salle de réunions appropriée. Dans certaines localités, il est plus commode de louer une salle que d'en acheter ou d'en bâtir une. Mais un très grand nombre de congrégations ont choisi d'acheter un terrain et de construire une Salle du Royaume correspondant à leurs besoins. Il appartient à tous les membres voués de la congrégation de décider quel est leur désir à ce sujet.

Si une congrégation décide de bâtir une Salle du Royaume, normalement le collège des aînés désigne comme membres d'un comité de construction certains frères qui s'intéressent vivement à ce projet de la congrégation et sont peut-être aussi des hommes d'affaires compétents. Ce comité de construction ne comprend pas obligatoirement le surveillant-président de la congrégation, et il n'est pas nécessaire d'en changer les membres chaque année. Les frères désignés peuvent s'acquitter de leurs devoirs tant que l'existence du comité est nécessaire.

Pour ce qui est du droit de propriété et de l'opération de la Salle du Royaume, il peut s'avérer nécessaire de former une association déclarée, ou parfois une société civile. Là encore, il n'est pas nécessaire de changer les administrateurs tous les ans.

Que vous soyez propriétaires ou locataires de votre salle, il faut la tenir en état de propreté à l'intérieur et à l'extérieur, pour qu'elle représente convenablement le vrai culte de Jéhovah. On peut charger un serviteur ministériel de veiller à ce que la salle soit toujours propre. Le plus souvent, on établit un roulement pour les différentes études de livre, qui nettoient la salle à tour de rôle. Une liste de tâches à effectuer chaque semaine est affichée. Quand arrive le tour de votre groupe d'étude, ne manquez pas de lui prêter votre concours.

Il existe de nombreux moyens de faire connaître la Salle du Royaume. Premièrement, on devrait mettre à

l'extérieur un écriteau convenable portant ces mots: "Salle du Royaume des témoins de Jéhovah", ainsi qu'une liste, tenue à jour, des heures des réunions. Si votre salle est située au rez-de-chaussée et possède une devanture, faites un étalage attrayant de nos publications qui attirera le regard des passants. Il faut tenir l'étalage propre et à jour, en exposant les publications les plus récentes et en changeant de temps à autre la disposition de la vitrine. Certains journaux acceptent d'annoncer gratuitement l'heure des réunions ou d'un événement spécial, et la congrégation voudra peut-être profiter de ce service. Le numéro de téléphone d'un des frères pourrait être inséré dans l'annuaire sous le nom de "Témoins de Jéhovah".

Outre ces moyens de publicité, ne manquez pas de faire un bon usage des feuilles d'invitation et des tracts imprimés pour votre congrégation. Diffusez-les largement. Ces imprimés sont excellents pour rappeler aux habitants de votre ville que les témoins de Jéhovah sont actifs parmi eux et prêts à les aider.

A chaque réunion tenue dans la Salle du Royaume, un frère, de préférence un serviteur ministériel, devrait être désigné comme placeur. Au besoin, il peut être aidé par d'autres frères. Il devrait avoir un tempérament amical et s'intéresser aux gens qui viennent à la salle, en faisant en sorte qu'ils se sentent les bienvenus. Quand il voit des nouveaux venus, il fera leur connaissance et les présentera à d'autres membres de la congrégation, y compris certains aînés. Il aidera les retardataires à trouver une place et veillera à ce que le chauffage et l'aération de la salle soient suffisants. Si certains enfants dérangent les auditeurs ou courent non surveillés avant ou après la réunion, la responsabilité lui incombe de s'occuper de la situation.

Outre que la Salle du Royaume sert régulièrement de lieu de réunions pour la congrégation et de rendez-vous pour le service du champ, elle peut encore être utilisée pour les mariages, les enterrements, et d'autres réunions d'ordre spirituel, avec l'autorisation du comité de service de la congrégation.

L'ASSEMBLÉE DE CIRCONSCRIPTION

Tous ceux qui assistent régulièrement aux réunions tenues dans la Salle du Royaume attendent impatiemment les assemblées plus importantes que le peuple de Jéhovah tient périodiquement.

Deux fois par an, un certain nombre de congrégations qui sont visitées par le même surveillant de circonscription se réunissent pour une assemblée de deux jours. Cette réunion comporte des discours édifiants et des démonstrations pratiques; des conseils sont donnés suivant les besoins de la circonscription. De telles assemblées fournissent également l'occasion aux nouveaux disciples de se faire baptiser.

En général, les assemblées de circonscription se tiennent le samedi et le dimanche, mais d'autres jours de la semaine peuvent être choisis si la situation locale le demande. Un programme spécial est présenté pour le bien de tous le samedi et le dimanche, et vous êtes encouragé à être présent pour en profiter pleinement. Des dispositions peuvent également être prises pour le service du champ, en général le matin des deux jours.

Le dimanche matin, les surveillants de circonscription et de district se réunissent avec les aînés des congrégations de la circonscription. Le surveillant de district préside cette réunion, au cours de laquelle l'activité de berger et la condition spirituelle des congrégations sont examinées. Entre autres, les pensées importantes publiées récemment par l'"esclave fidèle et avisé" peuvent être discutées, pour s'assurer que tous les aînés les comprennent pleinement et sont à même d'aider les membres des congrégations à les saisir et à les appliquer dans leur vie.

L'ASSEMBLÉE DE DISTRICT

D'autres assemblées, plus importantes, se tiennent également. D'ordinaire, une fois l'an plusieurs circonscriptions se réunissent pour tenir ce qu'on appelle une assemblée de district. C'est lors de ces assemblées de district, ou des assemblées nationales et internationales qui ont lieu de temps à autre, qu'ont été présentés certains des discours et des communications les plus remarquables de l'histoire moderne du peuple de Jéhovah.

Non seulement il faut pourvoir aux besoins spirituels des assistants par le moyen du programme, mais il faut encore satisfaire leurs besoins matériels. Il est nécessaire de leur trouver un logement. Lors de nos grands congrès, généralement les chambres d'hôtel ne suffisent pas; du reste, il y a de nombreux délégués qui viennent avec leur famille et dont les moyens sont modestes. Ceux-là ont

besoin de se loger à peu de frais. Souvent les frères habitant la ville de l'assemblée hébergent les congressistes. En outre, on peut visiter les gens de maison en maison pour trouver ceux qui sont disposés à louer une chambre pour un prix raisonnable. En général, les congressistes peuvent trouver des repas peu coûteux sur les lieux de l'assemblée. Il faut aussi des placeurs. Ces services, et bien d'autres encore, nécessaires au bon fonctionnement de l'assemblée, sont assurés par des congressistes qui se portent volontaires. Aucun de ces derniers n'est payé, mais tous offrent leurs services de bon cœur, par amour pour leurs frères chrétiens. — Ps. 110:3.

Si vous saisissez toutes ces occasions de vous réunir avec vos frères chrétiens, vous serez protégé contre l'esprit du monde, affermi dans la foi et équipé pour être un meilleur serviteur de Jéhovah Dieu. Phil. 4:8; Rom. 12:2.

CHAPITRE 6

VOTRE SERVICE POUR DIEU

NOTRE service pour Dieu concerne toute notre vie. C'est pourquoi l'apôtre Paul pouvait écrire: "Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quoi que vous fassiez, faites toutes choses pour la gloire de Dieu." Et encore: "Quoi que vous fassiez, travaillez-y de toute votre âme, comme pour Jéhovah et non pour les hommes, car vous savez que c'est de Jéhovah que vous recevrez la récompense voulue de l'héritage. Travaillez comme des esclaves pour le Maître, Christ." — I Cor. 10:31; Col. 3:23, 24.

En effet, si nous voulons que Dieu accepte notre service, nous devons nous soumettre au Christ comme à notre Maître. Celui-ci déclara avec juste raison: "Je suis la voie et la vérité et la vie. Nul ne vient au Père si ce n'est par moi." (Jean 14:6). Jéhovah lui a donné "tout pouvoir" comme Roi et Chef de la congrégation chrétienne (Mat. 28:18). Si donc nous voulons être comptés parmi ceux que Jéhovah reconnaît comme ses serviteurs, nous devons être des disciples de Jésus, nous laisser conduire par lui et obéir à ses commandements.

LE MINISTÈRE DU CHRÉTIEN

Avez-vous répondu personnellement à cette invitation de Jésus : "Mettez sur vous mon joug et devenez mes disciples", et avez-vous trouvé du soulagement pour votre âme (Mat. 11 : 28-30) ? Être un disciple du Christ est un joug qui est bon et un fardeau qui est léger, surtout en comparaison du joug et du fardeau que les gens doivent porter au sein de ce monde et de ses fausses religions. Il n'empêche que pour porter un joug il faut être prêt à servir.

Pour être disciples, nous devons imiter notre Enseignant (Luc 6 : 40). Jésus affirma qu'il était venu "non pour être servi, mais pour servir". (Mat. 20 : 28.) Servir quelqu'un signifie être prêt à l'aider personnellement (Luc 17 : 7, 8 ; Mat. 20 : 26, 27). Jésus était ministre *de Dieu*, mais il servait *les hommes* (Luc 4 : 16-21). Comme disciples, nous sommes ministres de Dieu et de son Fils, mais nous servons aussi nos semblables.

Si nous sommes mariés et avons des enfants, nous devons nous acquitter d'une obligation divine à l'égard de notre conjoint et de nos enfants. Les maris doivent exercer l'autorité (Eph. 5 : 23, 28, 29 ; 6 : 1-4 ; Tite 2 : 4, 5). Lorsque nous remplissons nos devoirs de conjoint ou de parent en pourvoyant aux besoins spirituels et matériels de ceux dont Dieu nous a donné la charge, en réalité nous servons Dieu. Mais qu'en serait-il si, à l'imitation des gens du monde, nous nous acquittions de ces devoirs avec un mauvais mobile, ou d'une façon qui serait en désaccord avec la volonté de Dieu ? Alors, ce service ne ferait pas partie du ministère chrétien. Nous ne servirions pas en suivant l'exemple de notre Seigneur Jésus-Christ.

Au sein des congrégations, certains ont reçu de Dieu la responsabilité de servir son troupeau en qualité de surveillants et de serviteurs ministériels. En outre, des chrétiens et des chrétiennes, à titre individuel, pourvoient spontanément aux besoins de leurs frères et sœurs. Poussés par un bon cœur, ils encouragent et aident leurs compagnons dans la foi de toutes les manières possibles, aussi bien spirituellement que matériellement (Rom. 15 : 25-27 ; I Jean 3 : 16-18). Tout cela fait partie du ministère chrétien.

COMMENT SERVIR LE MONDE DES HOMMES

Mais ici nous nous intéressons principalement à cette partie du ministère chrétien qui concerne les personnes en dehors de la congrégation. Nous n'avons pas tous un con-

joint, des enfants ni une charge à assumer au sein de la congrégation. Tous les vrais chrétiens ont cependant le privilège d'annoncer publiquement la bonne nouvelle du Royaume. Cela ressort de la parabole du semeur. Jésus montra que tous ceux qui reçoivent dans leur cœur la "parole du royaume", doivent porter du fruit (Mat. 13:18-23). En quoi consiste ce fruit? Il doit correspondre à ce qui a été semé, à savoir "la parole [ou message] du royaume". Ceux dont le cœur est juste produisent donc le fruit de la "parole du royaume" en l'annonçant aux hommes.

Jésus ajouta que certains produiraient 'cent fois autant, d'autres soixante, d'autres encore trente'. Des graines semées dans un champ produisent différemment suivant les conditions. Pareillement, la participation des chrétiens à la proclamation de la bonne nouvelle varie nécessairement selon la situation de chacun, et Jésus montra qu'il en est conscient. Certains ont plus d'occasions d'y participer que d'autres. La santé et la vigueur changent d'une personne à l'autre. Certains ont appris la vérité plus tôt dans la vie que d'autres. Naturellement, chacun d'entre nous devrait désirer faire fructifier la "parole du royaume" autant que possible. Si nous travaillons de tout notre cœur, Jéhovah Dieu et son Fils acceptent ce que nous sommes à même de faire.

Dans une autre parabole, Jésus déclara: "Mon Père est glorifié en ceci: que vous portiez sans cesse beaucoup de fruit et que vous montriez mes disciples." Dans cette parabole, le "fruit" représente l'ensemble des fruits chrétiens: des œuvres excellentes et des preuves que l'esprit de Dieu opère dans notre vie tous les jours. Mais pour porter ce "fruit", nous devons aussi annoncer le Royaume. — Jean 15:2, 8; Mat. 7:16-20; Gal. 5:22, 23.

LES OINTS ET LES "AUTRES BREBIS" PARTICIPENT AU MINISTÈRE

Les hommes à qui le Christ confia personnellement la mission de lui rendre témoignage et de faire des disciples étaient appelés à devenir des membres oints de l'Israël spirituel, admis dans une nouvelle alliance avec Dieu. Les 144 000 doivent régner avec le Christ dans son gouvernement céleste. Mais tant qu'ils sont sur la terre, ils doivent être "des ambassadeurs remplaçant Christ", suppliant les autres hommes de devenir "réconciliés avec Dieu". (II Cor.

5:20; Rév. 14:1, 3; Actes 1:8.) Aujourd'hui, seul un reste de ces chrétiens oints de l'esprit se trouvent encore sur la terre. Cependant, ils ont maintenant avec eux une foule d'autres personnes qui sont devenues, elles aussi, disciples de Jésus-Christ, mais dont l'espérance est de vivre sur une terre édénique comme sujets du gouvernement céleste. — Jean 10:16.

Ces compagnons du reste sont les "brebis" de la parabole consignée dans Matthieu 25:31-46. Ce sont ceux qui se montrent bons à l'égard des frères du Christ oints de l'esprit, en les aidant parce qu'ils reconnaissent qu'ils servent Dieu d'une manière juste. Aujourd'hui, ces personnes constituent déjà une "grande foule", celle qui est décrite dans Révélation 7:9-17. Elles servent Dieu par "un service sacré jour et nuit dans son temple", et Dieu leur accorde sa faveur. Elles ne le servent pas silencieusement, mais ne cessent "de crier à haute voix, disant: 'Le salut, nous le devons à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau.'"

Les membres de la "grande foule" accomplissent de bon cœur, sous la direction des héritiers oints du Royaume, tout ce qui contribue à l'avancement des intérêts de celui-ci. Ils ressemblent donc aux "Néthinim" de l'Antiquité, des non-Israélites qui servaient dans le temple de Dieu, accomplissant des tâches nécessaires sous la direction des Lévites. — Esdras 8:17, 20, *Dh.*

Révélation 22:17 montre qu'il est juste et important pour eux de participer à l'œuvre consistant à proclamer la vérité. Nous y lisons: "Et l'esprit et l'épouse [la classe des chrétiens oints de l'esprit] ne cessent de dire: 'Viens!' Et que celui qui entend dise: 'Viens!' Et que celui qui a soif vienne; que celui qui le désire prenne de l'eau de la vie, gratuitement." Ayant entendu l'invitation de la classe de l'épouse, les membres de la "grande foule" ont le devoir de transmettre cette invitation à quiconque voudrait l'entendre. Tout comme les oints, ils exercent la foi dans leur cœur, et avec leur bouche ils font une déclaration publique comme ministres de Dieu et de son Fils (Rom. 10:9, 10). De nos jours, ces "autres brebis" sont bien plus nombreuses que les membres du reste et elles accomplissent le plus gros de l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples par toute la terre.

“RACHETANT LE TEMPS OPPORTUN”

Si nous voulons servir Dieu par un service sacré dans son temple ou grande maison de culte spirituelle, il nous faut suivre cette exhortation de l'apôtre Paul : “Veillez donc très attentivement à ce que vous marchiez non comme des insensés mais comme des sages, rachetant le temps opportun pour vous-mêmes, car les jours sont mauvais. C'est pourquoi cessez d'être déraisonnables, mais continuez de saisir ce qu'est la volonté de Jéhovah.” (Eph. 5 : 15-17). Nous ‘rachetons le temps opportun’ en cessant de pratiquer les “œuvres stériles qui appartiennent aux ténèbres”, et en consacrant notre temps aux œuvres excellentes de la vie et de l'activité chrétiennes. — Eph. 5 : 10, 11, 18-20.

Mais la question suivante se pose : Comment pouvons-nous partager notre temps de manière à accorder l'attention voulue à toutes nos différentes obligations ? Par exemple, comment décider combien de temps nous devrions passer à prêcher le Royaume et à faire des disciples, sans négliger les autres parties de notre ministère chrétien ?

Naturellement, les maris et les pères ont la responsabilité devant Dieu de s'occuper spirituellement et matériellement d'abord de leur femme et de leurs enfants. Les pères et les mères devraient désirer vivement faire de leurs enfants des disciples, afin qu'ils obtiennent la vie éternelle. En outre, nous devrions tous nous efforcer de parler du Royaume, — et si possible de faire des disciples, — parmi nos parents, proches ou éloignés (Marc 5 : 19). Lorsque André de Bethsaïda reconnut le Messie, le premier qu'il en informa fut son frère Simon (Jean 1 : 35-42). Plus tard, lorsque Simon Pierre fut envoyé à Césarée pour rendre témoignage à Corneille, il découvrit que celui-ci “avait convoqué ses parents et ses amis intimes” qui, eux aussi, acceptèrent la vérité (Actes 10 : 24, 44). Oui, nous devrions désirer sincèrement que nos parents jouissent de la protection divine, à l'exemple de Rahab. Avec foi, elle rassembla auprès d'elle les membres de sa famille pour que leur vie soit épargnée quand Dieu provoquerait la destruction de la ville de Jéricho (Josué 2 : 9-21 ; 6 : 22-25). Assurément, nous serions particulièrement réjouis si certains de nos parents devenaient disciples.

Mais nous avons une responsabilité vis-à-vis d'autres personnes encore. Nous lisons dans Galates 6 : 10 : “Vraiment donc, tant que nous avons le temps favorable pour cela, faisons ce qui est bien envers tous, particulièrement envers ceux qui nous sont apparentés dans la foi.” Ce passage montre que notre premier devoir est à l'égard de ceux qui

sont spirituellement nos frères et nos sœurs. Nous devrions désirer contribuer à leur santé spirituelle et les aider, suivant leurs besoins, à persévérer comme de fidèles disciples de Jésus-Christ.

Toutefois, nous ne serions pas de vrais disciples de Jésus-Christ si notre seul souci était d'aider les membres de notre famille, nos amis intimes et nos frères spirituels. Jésus déclara : "Si, en effet, vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense avez-vous? Les percepteurs d'impôts ne font-ils pas la même chose? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous d'extraordinaire? Les gens des nations ne font-ils pas la même chose? Vous devez donc être parfaits [entiers ou complets] comme votre Père céleste est parfait." (Mat. 5 : 46-48). En effet, nous devrions témoigner un amour complet qui s'étend au plus grand nombre de personnes possible. Cet amour devrait nous inciter à nous réserver du temps, régulièrement si possible, pour partager la bonne nouvelle avec d'autres personnes, même si nous ne les connaissons pas personnellement.

Comprenons-nous pleinement le grand danger menaçant ceux qui se trouvent en dehors de la congrégation de Dieu, et combien il est urgent qu'ils connaissent les moyens prévus par Dieu pour qu'ils puissent survivre à la "grande tribulation" qui approche? Si nous nous mettons à leur place, nous désirerons 'faire pour eux ce que nous voudrions qu'on fasse pour nous-mêmes', à savoir les aider à apprendre les vérités réconfortantes et salvatrices de la Parole de Dieu. — Mat. 7 : 12.

En plus du désir d'aider notre prochain à obtenir le salut, nous devrions ardemment souhaiter participer à la sanctification et à la justification du saint nom de Jéhovah (Mat. 6 : 9). Nous aimons son nom à cause de ce qu'il représente : Lui et toutes ses merveilleuses qualités, dont la bienveillance, la bonté de cœur, la justice et l'équité. Puisque son nom a été déshonoré parmi tous les peuples de la terre, notre amour pour lui devrait nous inciter à faire notre possible pour annoncer partout la vérité le concernant. — Ps. 72 : 18, 19, AC; Hébr. 6 : 10.

MÉTHODES EMPLOYÉES PAR JÉSUS ET SES DISCIPLES

Quelles méthodes devrions-nous utiliser pour effectuer cette œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples? L'amour devant être positif, nous n'attendons pas que les gens viennent nous réclamer de l'aide. Nous devrions prendre l'initiative et être pleins de ressources en cherchant des moyens pour les aider.

Jésus-Christ nous donna l'exemple. Il visita les gens dans leurs villes et leurs villages (Mat. 9:35; Luc 8:1). Il effectua son œuvre d'une façon très ouverte et publique. Comme Juif, il pouvait enseigner dans l'enceinte du temple et dans les synagogues, où il s'adressa à des foules nombreuses (Jean 18:20). A cette époque-là, les gens s'assemblaient sur la place du marché, sur les places publiques près des portes des villes et même dans les rues principales, pour parler des choses d'un intérêt public. Ils y apprenaient les nouvelles du jour, et Jésus en profita pour leur déclarer la meilleure des nouvelles (cf. Prov. 1:20, 21; 8:1-3). Il parla à des foules rassemblées sur une montagne ou au bord de la mer (Mat. 5:1, 2; 13:1, 2). Certaines personnes le reçurent chez elles, lui fournissant parfois des repas et un logement, et il les récompensa en les instruisant personnellement (Luc 10:38-42). D'autres l'accompagnèrent chez lui, et il fut heureux de les enseigner ou de leur rendre différents services. — Marc 2:1, 2; 10:10-16; Luc 19:5-10.

Ses disciples suivirent l'exemple de son zèle et remplirent la mission de lui rendre témoignage jusqu'aux confins de la terre, conformément à l'ordre qu'il leur donna après sa résurrection (Actes 1:8). Eux aussi s'adressèrent aux foules dans l'enceinte du temple, dans les synagogues, sur les places du marché et en d'autres lieux où les gens s'assemblaient (Actes 5:12-16, 19-21, 25, 41, 42; 13:5, 14-16; 14:1; 16:13-15; 17:17-21). Paul enseigna tous les jours dans une salle d'Ephèse (Actes 19:8-10). Philippe rendit témoignage à un haut fonctionnaire éthiopien pendant qu'il voyageait dans son char. — Actes 8:26-40.

Comme nous pouvons le constater, Jésus et ses disciples prêchèrent principalement à des groupes de personnes et même à des foules. Cela fut possible dans une large mesure grâce à l'esprit saint de Dieu qui attira l'attention des gens par des miracles prouvant que Dieu soutenait ces hommes (Actes 2:1-6, 41, 43; 8:5-8; 9:40-42; 13:6-12). Les anges de Dieu jouèrent également un rôle, dirigeant et soutenant les disciples dans leur œuvre de témoignage (Actes 5:19-21; 8:26; 10:3-7, 22; 12:7-11). Jésus-Christ dirigea personnellement toutes leurs activités du haut du ciel, assis à la droite de Dieu (Actes 2:32, 33; 9:3-6, 10-16; 16:6-10; 18:9-11). Ainsi, bien que les disciples aient déployé de grands efforts avec fidélité et amour, ils reconnaissaient tous qu'ils n'accomplissaient pas leur œuvre par leurs propres forces ni en leur propre honneur, comme s'ils étaient quelque chose (I Cor. 1:26-29; II Cor. 4:5). L'ac-

croissement du nombre des croyants venait de Jéhovah. — Actes 2:47; 11:21; 14:27; I Cor. 3:5-9.

MÉTHODES EMPLOYÉES AUJOURD'HUI

De nos jours, les témoins chrétiens de Jéhovah suivent les mêmes principes que Jésus-Christ et ses premiers disciples. Eux aussi portent la bonne nouvelle aux hommes, au lieu d'attendre qu'ils viennent la demander. Dans certains pays, ils peuvent rendre un bon témoignage sur les places publiques, telles que les squares et les places du marché, où ils trouvent des gens prêts à les écouter. Mais dans bien des régions de la terre, les conditions ne sont pas les mêmes qu'au premier siècle. A présent, les gens apprennent généralement les nouvelles par les journaux, la radio et la télévision. Les discussions publiques sont plutôt rares.

C'est pourquoi la prédication de la bonne nouvelle a dû s'adapter aux conditions régnant aujourd'hui. Or, Jésus a dit: "Prêchez-le sur les toits." Une bonne partie des conseils et des instructions qu'il donna à ses disciples concernait leur attitude à l'égard des gens et la nécessité de ne pas craindre de dire la vérité, puisqu'ils pouvaient compter sur le soutien de Dieu dans leur œuvre. Ainsi, nous sommes libres d'adopter toute méthode de prédication qui s'avère efficace et en accord avec les principes justes. — Mat. 10:27, 28.

LA PROCLAMATION DE LA BONNE NOUVELLE AUX GENS DANS LEURS FOYERS

Dans les pays où ils en ont la possibilité, les témoins chrétiens de Jéhovah s'efforcent de visiter tous les foyers, en allant de maison en maison, même si les occupants n'ont jamais manifesté de l'intérêt pour la vérité. Depuis plus d'un demi-siècle maintenant, cela a été le moyen principal utilisé pour annoncer "cette bonne nouvelle du royaume". Jésus déclara que "la sagesse se révèle juste par ses œuvres", et les bons résultats obtenus prouvent la sagesse de cette méthode. — Mat. 11:19.

En allant de porte en porte, on peut aider personnellement les gens et leur donner l'occasion de poser des questions et de s'exprimer librement. De nos jours, les gens n'aiment pas discuter de sujets religieux en public, en dehors de leur foyer. Par conséquent, parler à des particuliers ou à des familles dans leur maison est une méthode bien adaptée à la vie moderne, ainsi qu'à nos capacités personnelles.

Par ailleurs, les efforts que nous déployons pour atteindre personnellement les gens, bien que nombre d'entre eux rejettent le message, sont une preuve de notre amour pour Dieu et notre prochain. De telles visites montrent que notre amour n'est pas partial, car nous nous efforçons de donner à tous l'occasion d'entendre les paroles de vie.

De quoi devrions-nous parler lorsque nous visitons les gens chez eux? Notre objectif est de les aider à comprendre et à apprécier la Bible. Par leur prédication, Jésus et ses disciples attirèrent continuellement l'attention de leurs auditeurs sur les Ecritures (Jean 7:16-18; Actes 17:2; 18:28). Il convient donc d'avoir présents à l'esprit un ou deux passages bibliques que nous pouvons lire et expliquer. Etant donné que la plupart des personnes que nous visitons comprennent très peu la Parole de Dieu, notre présentation devrait être facile à saisir.

Dans leur prédication, Jésus et ses disciples parlèrent principalement du Royaume. Nous aussi, nous devrions désigner celui-ci comme le véritable remède aux maux affligeant les hommes et le moyen par lequel la volonté de Dieu s'accomplira (Mat. 4:17; Actes 19:8; 28:23). En outre, par toute sa vie Jésus sanctifia le nom de Jéhovah. Nous devrions l'imiter en honorant ce nom et en aidant nos semblables à en comprendre la signification. — Jean 17:6; Is. 43:10-12, *AC*.

En dehors de ces points majeurs, ce que vous direz à une porte dépendra dans une large mesure de la réaction de la personne. Vous êtes libre de parler de ce qui semble convenir le mieux pour l'aider. Il n'existe pas de règles précises indiquant comment il faut entamer une conversation ou répondre à une question. La clé permettant d'atteindre le cœur des amis de la justice c'est de s'y intéresser sincèrement. Remplissez votre esprit et votre cœur des vérités de la Bible et tournez-vous vers Jéhovah Dieu et son Fils pour qu'ils vous dirigent par le pouvoir de l'esprit saint. A propos de Lydie, la Bible déclare que "Jéhovah lui ouvrit le cœur tout grand pour qu'elle fit attention aux choses que disait Paul". (Actes 16:14.) Il peut en faire autant pour les personnes à qui nous parlons aujourd'hui.

Bien entendu, vous pouvez apprendre beaucoup de choses des autres témoins, de leur bon exemple et de leur expérience. Vos propres succès et erreurs sont également autant de leçons pour vous. Par-dessus tout, vous voudrez apprendre en examinant les exemples et les conseils bibliques.

Lorsque vous visitez les gens chez eux, ne craignez pas que Dieu ou la congrégation exige de vous plus que vous ne pouvez donner. Ayez confiance que vous accomplirez toujours le meilleur travail si vous faites preuve de bonté, de considération et de désintéressement, alliés à la foi et à la ferme conviction que vous présentez le message de Dieu. Mais souvenez-vous aussi que la majorité des gens n'acceptent pas la vérité la première fois qu'ils l'entendent. Néanmoins, nous pouvons nous réjouir que par sa miséricorde, souvent Dieu accorde aux hommes plusieurs occasions d'entendre le message, si bien que certains d'entre eux finissent par y croire. Certaines personnes que vous visiterez seront vraiment occupées par des affaires qui, tout au moins à leurs yeux, paraissent urgentes. Dans ce cas, sans doute ne pourrez-vous faire que quelques brèves remarques. Mais si vous faites preuve de considération, vraisemblablement le témoin suivant recevra un bon accueil. L'amour véritable n'est ni impatient ni dur ; il est "longanime et bon". — I Cor. 13 : 4.

Les habitants de certains pays ont des préjugés contre le christianisme, ou bien ils l'ignorent et ne connaissent peut-être même pas la Bible. Nous devons alors faire appel à la raison et à la logique pour les convaincre de la vérité des Ecritures, à l'exemple des apôtres (Actes 9 : 22 ; 17 : 2, 18-31). Jéhovah nous aidera, tout comme il les a aidés.

Avec des gens qui ne s'intéressent pas à la religion, il est parfois préférable de citer de mémoire les passages bibliques ou de les paraphraser au lieu de les lire directement dans la Bible. D'autres personnes, en revanche, seront heureuses si nous leur montrons un verset dans notre Bible, ou, mieux encore, dans leur propre Bible, et le fait de voir par elles-mêmes ce que dit la Parole de Dieu ne manquera pas de les impressionner (cf. Actes 17 : 11, 12). Ainsi, nous nous efforcerons d'imiter l'apôtre Paul en devenant "toutes choses pour des gens de toutes sortes", afin d'être de quelque manière des instruments dont Dieu se sert pour les sauver. — I Cor. 9 : 19-23.

L'EMPLOI D'IMPRIMÉS

La distribution d'imprimés est une autre méthode qui a été employée avec succès pour répandre la bonne nouvelle à notre époque. C'est de cette façon que la Bible elle-même est devenue disponible pour une bonne partie de la population de la terre. En outre, des livres, des brochures, des périodiques et des tracts expliquant la Bible ont énormément

ment contribué à la diffusion du message du Royaume, dans toutes les langues principales, "par la terre habitée tout entière". Grâce à ce moyen, bien plus de travail a été accompli que si l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples avait été limitée aux explications orales.

Même si une personne manifeste peu d'intérêt lorsqu'elle est visitée par un proclamateur de la bonne nouvelle, si celui-ci lui laisse une publication, il se peut qu'elle la lise et profite du témoignage plus étendu qui y est contenu. D'autre part, un autre membre de la famille ou un visiteur cherchant vraiment la vérité pourra voir cet imprimé et le lire. Enfin, grâce aux imprimés, ceux qui s'intéressent au message peuvent acquérir rapidement la connaissance de certains points sans qu'un proclamateur soit obligé de passer du temps à les leur expliquer un à un.

D'ordinaire, les filiales de la Société suggèrent dans la feuille mensuelle intitulée *Notre ministère du Royaume* quels imprimés sont à présenter pendant certaines périodes. Cela facilite l'organisation de l'impression et de l'expédition des publications, permettant aux imprimeries de la Société Watch Tower et des associations sœurs de coordonner leurs efforts pour vous fournir, à vous et à vos frères, les imprimés dont vous avez besoin. Naturellement, cela ne veut pas dire que seules les publications désignées peuvent être présentées pendant une certaine période. S'il vous semble que la personne à qui vous rendez témoignage bénéficierait particulièrement de la lecture d'un certain imprimé, sentez-vous entièrement libre de le lui offrir.

Bien des personnes s'intéressent particulièrement aux périodiques. Ils sont toujours d'actualité, contiennent des articles sur une variété de sujets et se lisent assez rapidement. Ils nous permettent de toucher des gens qui s'intéressent peu au message. *La Tour de Garde* les aide à acquérir des connaissances bibliques vitales. Chaque numéro contient des articles rédigés spécialement pour intéresser le public, ainsi que des sujets préparés à l'intention de ceux qui connaissent déjà la Bible. *Réveillez-vous!* peut également aider les gens à mieux apprécier la Parole de Dieu, car ce journal leur permet de comprendre les réalités de la vie et leur montre avec tact qu'ils ont besoin des conseils et de la direction que donne la Bible.

Grâce à ces deux périodiques, nous avons quelque chose de nouveau à présenter à peu près toutes les semaines. En raison des excellents résultats obtenus, bien des témoins de

Jéhovah se réservent régulièrement du temps pour diffuser ces journaux de porte en porte. Ils ont trouvé avantageux d'employer une très courte présentation des périodiques, ce qui leur permet de visiter de nombreuses maisons en peu de temps. Parfois ils attirent l'attention des personnes sur un article susceptible de les intéresser, puis ils offrent les périodiques pour la contribution courante. De cette façon, ils rendent un excellent témoignage au Royaume, le signalant constamment à l'attention des gens.

Les périodiques peuvent être présentés à tout moment et en tout lieu appropriés. Certains témoins obtiennent de bons résultats en les offrant aux collègues de travail, aux personnes qui les visitent chez eux et à celles qu'ils rencontrent dans les transports publics ou en faisant leurs courses. D'autres frères visitent brièvement les maisons de commerce ou abordent les gens sur la voie publique dans les quartiers commerçants.

Souvent les gens nous disent qu'ils apprécient *La Tour de Garde* et *Réveillez-vous!*. Ils sont toujours heureux de les prendre chaque fois que nous passons. Certains témoins ont une liste de personnes à qui ils apportent régulièrement ces périodiques édifiants. Vous voudrez peut-être les imiter. Bien des fois, ces visites régulières donnent lieu à des discussions bibliques pendant lesquelles vous pouvez aider ces personnes à connaître et à aimer vraiment notre merveilleux Dieu, Jéhovah, et son Fils Jésus-Christ.

TERRITOIRE OÙ PRÊCHER ET ENSEIGNER

Pour que l'œuvre puisse s'effectuer d'une façon ordonnée, la filiale responsable du pays attribue du territoire urbain et rural aux congrégations ainsi qu'aux personnes qui annoncent le Royaume dans des régions isolées. Il y aurait à cela un précédent biblique, puisque au premier siècle certains apôtres reçurent de Dieu un territoire à visiter (II Cor. 10:13; Gal. 2:9). Cela évite d'empiéter sur le territoire d'autres proclamateurs et de gaspiller des efforts; ainsi les maisons peuvent être visitées systématiquement et le plus grand nombre de gens possible ont l'occasion d'entendre le message.

Si vous le désirez, vous pouvez demander à celui qui attribue les territoires dans votre congrégation de vous en remettre un qui est encore disponible. Chaque fois que vous achevez de visiter tout votre territoire, veuillez en informer ce frère. Pour plus de commodité et pour gagner du temps, vous préférerez peut-être prendre un territoire près de

chez vous. En ayant un territoire personnel, vous pourrez faire la connaissance de beaucoup de personnes et, si vous êtes patient, vous aurez peut-être la joie d'aider certaines d'entre elles à accepter le don de la vie que Dieu leur offre.

Il va de soi que vous voudrez parler au plus grand nombre possible de personnes habitant dans votre territoire. Mais probablement il y aura des absents. Que faire dans ce cas? Vous pouvez toujours glisser un tract ou un périodique sous la porte, de préférence sans que les passants puissent le voir. Mais il est bien également de prendre note de ces maisons, puis, si possible, d'y revenir un autre jour de la semaine ou à une heure différente. Certains proclamateurs ont trouvé pratique de téléphoner aux absents ou de leur écrire une courte lettre expliquant leurs efforts pour les voir ainsi que le but de leurs visites, et parfois en joignant à la lettre un de nos imprimés. Nous pouvons aussi faire preuve de prévenance envers nos frères invalides en leur demandant de téléphoner ou d'écrire aux absents, ce qui permet à ces frères de participer davantage à la prédication du Royaume.

Des méthodes analogues peuvent être employées pour toucher les occupants d'appartements inaccessibles. Les gardiens de certains immeubles acceptent de distribuer des tracts ou des feuilles d'invitation parmi les locataires. Choisissez des moments opportuns pour visiter les magasins et les maisons de commerce situés dans votre territoire. Souvent les patrons vous autoriseront à parler brièvement aux employés.

Si nous nous bornons à visiter les territoires qui nous ont été attribués par la congrégation locale, il n'y aura pas de confusion dans notre activité et nous éviterons d'agacer les gens, ce qui ne manquerait pas d'arriver si les mêmes maisons étaient visitées par plusieurs témoins. En coopérant sous ce rapport, nous faisons preuve d'égards envers nos frères et les habitants de notre territoire.

LE TÉMOIGNAGE EN GROUPE

Nombre de nos frères et sœurs, particulièrement ceux qui ne prêchent le Royaume que depuis peu, trouvent qu'il est très encourageant de participer au témoignage en groupe. Nous savons que Jésus envoya ses disciples deux par deux prêcher dans les villes et les villages. — Marc 6:7; Luc 10:1.

Souvent, ceux qui participent ensemble à l'activité assistent à la même étude de livre et vivent dans le même quar-

tier. Dans ce cas, le conducteur d'étude de livre peut prendre un territoire pour le groupe. Il s'efforcera d'organiser le témoignage en groupe à la convenance des frères. Souvent il est possible d'organiser plus d'une sortie hebdomadaire, puisque certains proclamateurs prêchent le week-end et d'autres en semaine, parfois même le soir.

Les rendez-vous pour le témoignage en groupe peuvent se faire là où a lieu l'étude de livre, ou ailleurs, selon ce qui est le plus commode et en faisant preuve d'égards chrétiens envers les occupants des foyers utilisés.

Pareillement, il faut tenir compte des conditions locales en choisissant l'heure à laquelle il convient de commencer à prêcher le Royaume. Dans certaines régions, on peut commencer plus tôt que dans d'autres. Tout en désirant consacrer le plus de temps possible à la prédication, nous devrions faire preuve de bon jugement, afin de donner aux personnes que nous visitons le maximum de chances d'accepter notre message.

Lorsque vous participez au témoignage en groupe, il est dans l'intérêt de tous d'être à l'heure, car généralement le texte du jour est discuté et d'autres conseils pratiques sont donnés avant le départ dans le territoire, et vous ne voudrez pas manquer cette réunion préliminaire. En outre, vous profiterez de la prière faite à la fin de cette discussion de dix ou de quinze minutes, demandant l'aide et la direction de Dieu. Si le groupe se réunit pour prêcher le soir, la discussion préliminaire sera sans doute plus courte, mais il convient qu'elle se termine par une prière.

Lorsqu'il attribue des portions de territoire, celui qui en est responsable devrait s'efforcer de donner à chaque proclamateur assez de travail pour la journée, pour que les frères ne perdent pas de temps à attendre. Certains d'entre eux désireront peut-être passer une partie du temps à faire de nouvelles visites ou à conduire des études. Il est bon que le responsable s'informe des projets de tous, afin de coordonner leurs efforts dans la mesure du possible (I Cor. 14:40). Après le témoignage en groupe, n'oubliez pas d'informer ce frère de ce que vous avez fait, car il est bien que tout le territoire soit visité avant de le rendre.

Puisque nous sommes une 'communauté de frères', nous désirons tous nous aider les uns les autres (I Pierre 2: 17). Si vous désirez être aidé à mieux prêcher et enseigner, n'hésitez pas à en parler à l'un des aînés de la congrégation ou au frère qui conduit l'étude de livre que vous fréquentez. Avec le temps, à mesure que vous développerez vos

capacités et acquerez plus d'assurance, vous aurez peut-être le privilège d'aider de nouveaux proclamateurs à progresser, et cela vous procurera beaucoup de joie.

Nous désirons annoncer la bonne nouvelle au plus grand nombre d'hommes possible pendant le temps qui reste. C'est pourquoi les proclamateurs du Royaume devraient normalement aller aux portes seuls, même s'ils préfèrent être près les uns des autres. Cependant, il faut tenir compte des conditions locales, et il peut être indiqué de travailler deux par deux dans des quartiers dangereux et surtout si l'on prêche le soir. D'autre part, dans certains quartiers il se peut qu'un proclamateur obtienne de meilleurs résultats s'il se fait accompagner par son conjoint. Quoi qu'il en soit, notre ligne de conduite reflétera notre jugement et notre désir sincère d'accomplir le maximum possible.

FAITES DES DISCIPLES PAR DES NOUVELLES VISITES ET DES ÉTUDES BIBLIQUES A DOMICILE

La mission que les oints de Dieu ont reçue et qu'ils accomplissent avec l'aide des "autres brebis", consiste non seulement à prêcher la bonne nouvelle pour rendre témoignage, mais encore à faire des disciples (Mat. 24:14; 28:19, 20). Vous pouvez contribuer à l'accomplissement de cette mission en revisitant tous ceux qui s'intéressent à la vérité par suite des efforts que vous avez déployés pour la faire connaître.

Quelqu'un a peut-être accepté une publication ou a simplement manifesté de l'intérêt par ses commentaires. Ou encore vous avez remarqué quelque chose qui vous fait penser qu'une personne a un cœur honnête et que si vous faisiez l'effort de lui parler de nouveau, vous pourriez obtenir de bons résultats. Si possible, revisitez de telles personnes vous-même afin d'augmenter leur connaissance. Si vous ne pouvez le faire ou pensez que la personne serait plus réceptive si quelqu'un d'autre lui parlait, demandez à un autre témoin de la visiter pour stimuler son intérêt pour la vérité. Naturellement, pour faire cela, il vous faudra noter le nom et l'adresse de tous ceux qui montrent de l'intérêt.

Comme ce fut le cas des chrétiens au premier siècle, nous nous réjouissons beaucoup en voyant ou en apprenant qu'une personne s'est convertie au vrai culte. Nous savons que sa décision lui vaudra de recevoir la vie et qu'elle magnifie la grandeur et la bonté de Jéhovah (Actes 11:18; 15:3). Si nous nous rendons pleinement compte que notre but est d'aider les personnes bien disposées à obtenir la vie

et que toutes les formes de prédication et les différents imprimés employés ne sont que des moyens pour parvenir à ce résultat, alors nous ferons tout notre possible pour revisiter les gens qui s'intéressent au message.

Etant donné que la vie de ces personnes est en danger et que nous vivons à une période extrêmement critique, nous voudrions les revisiter ou faire le nécessaire pour qu'elles le soient le plus tôt possible. Ne faites pas vos nouvelles visites au hasard; un peu de réflexion et une bonne organisation vous permettront d'aider les gens avant qu'il ne soit trop tard.

Avant de comprendre le message de la Bible, les desseins de Dieu et ce qu'ils doivent faire pour obtenir la faveur divine et la vie, la plupart des gens posent de nombreuses questions et demandent bien des explications. A notre époque, le moyen le plus efficace pour les aider s'est révélé être les études bibliques à domicile faites à l'aide d'imprimés fournis par la classe de l'"esclave fidèle et avisé" par l'intermédiaire de la Société Watch Tower. Cet examen systématique des vérités de la Bible permet à ceux qui en profitent de progresser régulièrement. L'immense majorité de ceux qui aujourd'hui font partie du peuple de Jéhovah dans le monde entier ont été aidés par de telles études bibliques à domicile.

Nombre de proclamateurs ont obtenu de bons résultats en offrant une étude biblique à domicile dès la première visite, c'est-à-dire en allant de porte en porte. D'autres commencent des études en revisitant les personnes qui ont manifesté un certain intérêt pour le message. Dans l'un et l'autre cas, il s'est avéré profitable de faire une démonstration de la méthode d'étude employée par les témoins de Jéhovah, en examinant un ou deux paragraphes dans une des publications de la Watch Tower. Cependant, même avant de faire cette démonstration d'une étude biblique à domicile, il peut être nécessaire de converser avec la personne pendant un certain temps, en répondant à ses questions. Chez certains, plusieurs visites sont nécessaires avant de commencer une étude. En général, dès qu'une personne voit que la Bible répond aux questions qui la préoccupent, elle désire suivre régulièrement une étude biblique chez elle.

S'il n'est pas de règle fixe sur la façon de diriger l'étude, ne manquez pas néanmoins de vous assurer que la personne comprend réellement chaque point. Nous vous recommandons de l'encourager à étudier la leçon avant votre visite, et vous pourrez trouver profitable de lui montrer comment se pré-

parer. Il vous sera alors possible de poser la question sur le paragraphe, de chercher les passages bibliques non reproduits puis de lire le paragraphe en guise de résumé. Aux nouvelles études, vous trouverez peut-être avantageux de chercher dans la Bible tous les versets cités, même ceux qui sont reproduits en entier dans le livre. De cette façon, vous attirerez l'attention de la personne principalement sur la Bible. Mais bientôt, il devrait être possible de commenter les passages imprimés dans les paragraphes, et de ne chercher dans la Bible que les textes dont seule la référence est donnée. Cela vous permettra d'avancer plus rapidement. Avant de vous rendre à une étude, vous voudrez sans doute demander la bénédiction de Jéhovah. Cependant, avant de prier devant la personne, il vous faudra déterminer le moment où ses progrès religieux seront suffisants pour vous permettre de lui montrer l'importance de prier Jéhovah, au nom du Christ, afin qu'il bénisse l'étude. Il conviendrait alors de la commencer chaque semaine par une prière demandant la bénédiction de Jéhovah, et de terminer par une autre prière le remerciant des bonnes choses apprises. — Ps. 25:4; Jacq. 1:5; Eph. 5:20.

En accomplissant notre œuvre consistant à faire des disciples, nous pouvons suivre l'exemple de l'apôtre Paul, qui en fit beaucoup. D'après ce que nous lisons sur sa façon de servir les frères dans les congrégations, nous pouvons être certains qu'il n'enseigna pas les nouveaux disciples de manière à attirer l'attention sur lui-même ni à se faire considérer comme chef (I Cor. 1:13-15; 2:1-5; 3:5-7; Mat. 23:10). Il dirigea toujours l'attention de ses auditeurs vers Jéhovah Dieu et son Fils Jésus-Christ, établi Chef de la congrégation chrétienne. En harmonie avec la volonté divine déclarée, Paul 'posa le Christ comme fondement' en enseignant la vérité à son sujet, y compris celle concernant son sacrifice rédempteur, et en aidant les gens à accepter cette vérité comme une partie de leur vie. En outre, il souligna l'importance de bâtir sur ce fondement avec des matériaux à l'épreuve du feu, avec des qualités semblables à l'or, à l'argent et à des pierres précieuses. Autrement dit, des qualités chrétiennes durables doivent être développées dans l'esprit de la personne qu'on instruit dans la Parole de Dieu; sinon, toute cette construction spirituelle pourra être détruite lorsqu'elle sera soumise à l'épreuve du feu (I Cor. 3:10-15). Assurément, personne ne voudrait que son œuvre disparaisse de la sorte.

Les mêmes principes de construction qui s'appliquaient à l'œuvre de Paul et de ses compagnons à propos des futurs membres du corps du Christ s'appliquent également à l'œuvre consistant à faire des disciples, celle à laquelle vous avez le privilège de participer de nos jours. Il ne suffit pas que les gens que vous enseignez soient capables de répondre à certaines questions sur les doctrines fondamentales. Ils doivent encore suivre ce conseil de Paul : "Vous devez être renouvelés dans la force qui actionne votre esprit, et (...) revêtir la nouvelle personnalité qui a été créée selon la volonté de Dieu dans la justice et la loyauté véritables." (Eph. 4:23, 24). Pour revêtir cette nouvelle personnalité et ses nombreuses qualités durables, il faut, entre autres, acquérir une connaissance exacte. Le fait est que les changements désirables ne se produisent pas quand une personne ne comprend pas clairement une certaine question. Aussi, expliquez avec patience chaque point aux personnes avec qui vous étudiez, en leur posant de temps à autre des questions pour vous assurer qu'elles ont compris. — Col. 3:10.

Au cours des études, aidez les personnes à comprendre les raisons bibliques des idées expliquées. Encouragez-les à inclure des versets dans leurs réponses et à chercher à dégager les principes bibliques quand il faut prendre une décision. Inculquez-leur ainsi un profond respect pour les principes énoncés dans les Ecritures et une confiance totale en Jéhovah Dieu. — Prov. 3:5-7.

Bien entendu, pour qu'une personne progresse réellement, la vérité doit toucher son cœur. Aussi, arrêtez-vous sur certains points appropriés qui augmenteront sa reconnaissance envers Dieu. Vous affermirez ainsi son cœur (Prov. 4:23). Lorsque l'occasion se présente, soulignez les merveilleuses qualités de Jéhovah manifestées dans ses œuvres et ses desseins, afin d'aider la personne à s'approcher davantage de lui. Inculquez-lui un profond respect pour la sagesse de Jéhovah, afin qu'elle se laisse promptement diriger par sa Parole. Magnifiez la justice divine, pour fortifier la personne contre les assauts des gens sceptiques. Aidez-la à reconnaître en Jéhovah celui qui aime ses serviteurs, en prend soin et vers qui elle peut se tourner en toute confiance (I Jean 4:10). De cette façon, vous développerez progressivement chez elle un sentiment profond d'attachement et de fidélité envers Jéhovah et le désir de lui plaire dans tout ce qu'elle fait. Aidez-la pareillement à apprécier le Fils de Dieu, Jésus-Christ. Si la personne

connait vraiment Jéhovah et son Fils et aime les voies divines, elle n'abandonnera jamais le service de Jéhovah, ni ne deviendra indifférente à l'égard de sa volonté. — I Chron. 28:9; Jean 17:3.

Il faut aussi lui apprendre à apprécier la congrégation placée sous l'autorité de Jésus-Christ. Petit à petit, aidez-la à reconnaître l'importance de l'unité de culte et d'action parmi le peuple de Dieu dans le monde entier. Expliquez l'ordre qui fut institué par Jésus-Christ parmi les disciples de la congrégation chrétienne au premier siècle, et que le même ordre règne aujourd'hui, toujours sous son autorité.

Dès que le moment sera opportun, invitez la personne à vous accompagner aux réunions de la congrégation. Si elle accepte l'invitation, aidez-la à se sentir la bienvenue à la Salle du Royaume, et présentez-la à certains des aînés de la congrégation et à d'autres frères.

Tout en conduisant vos études chaque semaine, n'oubliez pas que pour obtenir la vie, tôt ou tard la personne doit porter du fruit, la "parole du royaume". Il faut donc l'aider à comprendre qu'elle doit se servir de sa connaissance acquise. Expliquez-lui certains détails relatifs à l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples, et que c'est un privilège de participer à cette œuvre. La personne peut commencer par expliquer les choses apprises à des parents, à des amis ou à d'autres gens. Peu à peu, son désir de participer davantage à ce grand privilège de service croîtra, et lorsqu'elle remplira les conditions, vous aurez la joie de l'aider à faire ses premiers pas dans le ministère public.

Il va de soi que nous devons rester équilibrés en présentant toutes ces choses lors des études bibliques que nous conduisons. Tout en nous efforçant de suivre les suggestions données ci-dessus, nous veillerons à examiner à chaque étude un nombre raisonnable de paragraphes. Il est bien de faire parler la personne de temps à autre en posant des questions supplémentaires, mais évitons d'abuser de cette pratique. Inutile d'espérer que la personne comprendra immédiatement tous les aspects d'une doctrine biblique. Attirons son attention sur les points essentiels du paragraphe et des versets cités. Si nous posons dans son esprit un fondement solide, elle parviendra à en saisir les nuances à mesure qu'elle continuera de devenir un disciple du Christ. Si nous faisons progresser la personne d'une manière raisonnable mais régulière, elle aura le sentiment d'avancer, de se faire une image de plus en plus claire des desseins de Dieu. Cela l'encouragera.

Pour savoir combien de temps il convient d'étudier avec quelqu'un, il faut tenir compte des circonstances. Au bout d'un certain temps, la profondeur de sa sincérité et de son désir de servir Dieu devrait apparaître. Si, après un nombre suffisant d'études, aucun progrès réel ne se manifeste, vraisemblablement vous passerez votre temps plus avantageusement en visitant d'autres personnes.

En revanche, si une personne témoigne sa reconnaissance pour les vérités apprises et fait certains progrès, vous voudrez continuer de l'aider à croître dans la connaissance et dans l'amour, et à apprécier son privilège de servir Jéhovah Dieu. Même quand elle aura commencé à participer à la prédication du Royaume et après son baptême, il sera sans doute judicieux de continuer d'étudier avec elle pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'elle soit bien établie dans la voie de la vérité.

RAPPORTS SUR NOTRE ACTIVITÉ

En raison de l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples, les témoins de Jéhovah des temps modernes remettent à leurs congrégations locales un rapport sur leur activité. Chaque congrégation totalise les rapports de tous ses membres et envoie le rapport global au bureau. Certains témoins qui accomplissent un ministère spécial envoient leurs rapports directement au bureau. Puis la filiale envoie un rapport mensuel au bureau central de la Société Watch Tower.

Les rapports de l'activité accomplie mois après mois et année après année nous permettent de voir les progrès de l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples. Lorsque nous apprenons qu'il y a eu un accroissement, nous sommes encouragés. C'est pourquoi nous demandons la collaboration de tous pour que de tels rapports soient possibles. Vous trouverez des fiches de rapport à la Salle du Royaume, et vers la fin de chaque mois vous voudrez bien remettre un rapport indiquant le total de l'activité que vous avez déployée pendant le mois en prêchant et en rendant témoignage. Les renseignements demandés sur ces fiches sont les suivants :

“Livres”, “Brochures”, “Périodiques” et “Nouveaux abonnements” : Sous ces rubriques indiquez le nombre total des imprimés que vous avez placés à des personnes qui ne sont pas des témoins voués et baptisés.

“Heures de service” : Il s'agit du temps passé à prêcher le Royaume et à faire des disciples, en annonçant les vérités de Dieu à des personnes qui ne sont pas des témoins voués

et baptisés. Peu importe la méthode utilisée, que ce soit en rendant témoignage aux gens chez eux ou chez vous, par des lettres, le téléphone ou tout autre moyen. De bons résultats seront obtenus si chaque proclamateur s'efforce de passer plusieurs heures chaque semaine à rendre témoignage par ces méthodes directes. Vous pouvez compter le temps à partir du moment où vous avez commencé ces activités jusqu'au terme de celles-ci. Les frères peuvent également compter le temps qu'ils passent à prononcer des discours publics.

“Nouvelles visites” : Indiquez le total des nouvelles visites faites aux personnes qui ne sont pas des témoins voués et baptisés, dans le but de stimuler l'intérêt déjà manifesté. Pour faire une “nouvelle visite”, il n'est pas indispensable de revisiter quelqu'un chez lui. La “visite” peut aussi revêtir la forme d'une lettre ou d'une conversation téléphonique. Il pourra aussi s'agir simplement de passer chez quelqu'un pour lui remettre un imprimé, tel que le dernier numéro d'un périodique. Chaque fois que vous conduisez une étude biblique à domicile, vous pouvez marquer une nouvelle visite.

“Études bibliques” : Le nombre total d'études bibliques différentes que vous avez dirigées durant le mois (non le nombre de fois que chaque étude a eu lieu) avec des personnes qui ne sont pas des témoins voués et baptisés, études pour lesquelles vous remettez un Rapport d'étude.

Outre votre Rapport de service, à la fin de chaque mois vous voudrez bien remplir un Rapport d'étude pour chacune de vos études. Lorsque vous commencez une nouvelle étude, il serait préférable de la conduire au moins trois fois avant de remettre un rapport, car il arrive que l'intérêt d'une personne baisse et qu'elle veuille cesser d'étudier après la première ou la deuxième étude.

La congrégation tient une Fiche d'activité du proclamateur pour chaque personne qui participe à la proclamation du Royaume. Votre fiche contient un relevé de ce que vous avez accompli dans le service du champ. Si vous changez de congrégation, avant de partir vous voudrez bien demander au surveillant-président de votre congrégation de vous donner votre Fiche d'activité du proclamateur. Remettez-la au surveillant-président de votre nouvelle congrégation. Si vous vous absentez pour quelque temps seulement, il serait préférable d'envoyer vos rapports à votre congrégation par la poste, à moins que votre absence ne dure plus de trois mois. Dans ce cas, vous êtes invité à emporter votre Fiche d'activité du proclamateur pour la remettre à la congrégation que vous allez fréquenter.

LA BONNE ATTITUDE A L'ÉGARD DES RAPPORTS

Comme nous l'avons vu, les rapports de service nous encouragent dans une certaine mesure, lorsque nous constatons les progrès de l'œuvre dans le monde entier. Les rapports peuvent aussi guider jusqu'à un certain point les aînés de la congrégation, leur indiquant ce qu'il convient de faire pour aider ceux qui désirent participer pleinement à la proclamation de la bonne nouvelle.

Il nous faut cependant reconnaître qu'une fiche de rapport ne pourrait jamais inclure toutes les choses que comporte le ministère chrétien, car celui-ci englobe toute notre vie, et pas seulement notre prédication et notre enseignement au milieu du monde des hommes. Notre rapport ne comprend pas la prédication et l'enseignement indispensables effectués au sein de la congrégation, ni tout ce que nous faisons pour aider notre famille.

Par ailleurs, il serait impossible de traduire en chiffres l'amour, la foi, la bonté, l'attachement et tous les autres fruits de l'esprit de Dieu qui sont les vrais facteurs déterminant si oui ou non nous obtiendrons la vie éternelle. De même, il est impossible de représenter par des chiffres la situation de chaque chrétien. Pour passer quelques heures chaque semaine à prêcher le Royaume, certains doivent faire de grands efforts, manifester de la détermination, bien s'organiser et s'imposer des sacrifices considérables. Par conséquent, nous devrions considérer les rapports simplement comme une source de renseignements pratiques, qui peuvent être très encourageants lorsque nos propres résultats sont ajoutés à ceux des autres membres de notre congrégation, puis à ceux des autres congrégations du pays et enfin aux résultats obtenus sur toute la terre.

Nous serons réconfortés et stimulés si nous gardons présentes à l'esprit ces paroles de l'apôtre: "Ainsi donc, mes frères bien-aimés, devenez fermes, inébranlables, ayant toujours beaucoup à faire dans l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas en vain relativement au Seigneur." (I Cor. 15: 58). Nous désirons être un peuple purifié pour Dieu, "un peuple qui lui appartienne en propre, zélé pour les excellentes œuvres", ayant "sans cesse à cœur de maintenir les excellentes œuvres". (Tite 2:14; 3:8.) Ces œuvres excellentes comprennent notre ministère à l'intérieur de la congrégation, en nous servant les uns les autres, et notre ministère consistant à annoncer la parole de vie aux gens de l'extérieur.

QUI PEUT NOUS AIDER A PRÊCHER LE ROYAUME ET A ENSEIGNER?

Naturellement, tout le monde est libre de parler de la Parole de Dieu. Mais certains qui le font n'ont peut-être pas obéi au commandement nous disant : "Repentez-vous donc, et retournez-vous." Ils ne se sont pas détournés d'une voie contraire à la volonté de Dieu et à ses justes principes. On voit mal comment Dieu pourrait approuver une congrégation qui reconnaîtrait de tels hommes comme des compagnons agréés.

Cependant, certains qui n'ont pas encore été baptisés voudront peut-être nous aider à prêcher publiquement le Royaume. En effet, la plupart de ceux qui se font baptiser ont déjà pris part à la prédication. Mais avant de permettre à ces personnes de nous accompagner dans cette activité publique (et de remettre un rapport), les reconnaissant ainsi comme nos compagnons agréés, nous devrions nous assurer qu'elles ne jetteront pas l'opprobre sur la congrégation et qu'elles jouissent de la faveur divine. Pour nous en assurer, nous devrions considérer les points suivants :

Une personne montre-t-elle par ses déclarations qu'elle accepte la Bible comme la Parole inspirée de Dieu (II Tim. 3 : 16) ? Connaît-elle et accepte-t-elle au moins les enseignements fondamentaux des Ecritures de façon que, lorsqu'on lui posera des questions, elle réponde en harmonie avec la Bible et non selon les enseignements des fausses religions (II Tim. 2 : 15 ; Mat. 7 : 21-23) ? Obéit-elle au commandement biblique lui ordonnant de fréquenter le peuple de Jéhovah aux réunions de la congrégation (si son état physique et les circonstances le lui permettent) ? (Héb. 10 : 24, 25 ; Ps. 122 : 1.) Applique-t-elle dans sa vie ce que la Bible déclare à propos de l'honnêteté (Eph. 4 : 25, 28) ? Sait-elle ce que la Bible dit au sujet de la fornication, de l'adultère, de la polygamie, de l'homosexualité, et vit-elle en harmonie avec ces principes ? Si elle vit avec quelqu'un de l'autre sexe, est-elle légalement mariée (Héb. 13 : 4 ; Mat. 19 : 9 ; I Cor. 6 : 9, 10 ; I Tim. 3 : 2, 12) ? Respecte-t-elle l'interdiction biblique relative à l'ivrognerie (Eph. 5 : 18 ; I Pierre 4 : 3, 4) ? A-t-elle rompu définitivement toute affiliation aux organisations de la fausse religion, et a-t-elle cessé d'assister à leurs réunions et de participer à leurs activités (Rév. 18 : 4 ; II Cor. 6 : 14-18) ? S'est-elle complètement dégagée des affaires politiques du présent monde (Jean 6 : 15 ; 15 : 19 ; Jacq. 1 : 27) ? Croit-elle à ce que la Bible déclare dans Esaïe 2 : 4 à propos des affaires des nations, et vit-elle en harmonie avec cette

déclaration? Désire-t-elle être un témoin chrétien de Jéhovah? — Ps. 110 : 3.

Avant d'inviter quelqu'un à se joindre à vous pour prêcher le Royaume, il serait sage de vous assurer qu'il comprend ces exigences des Ecritures. Si vous conduisez une étude biblique avec lui depuis quelque temps, sans doute saurez-vous déjà la réponse à certaines de ces questions, rien qu'en l'écoutant parler. Quant aux autres, vous pouvez examiner avec lui les versets cités et lui demander de s'exprimer, en vous assurant qu'il en saisit la signification et comprend que pour participer à l'activité des témoins de Jéhovah, il faut mener une vie conforme à ces exigences bibliques. Nous n'invitons pas quelqu'un à prendre part à notre activité simplement pour réaliser un accroissement. Ce qui nous intéresse c'est que Jéhovah Dieu soit loué. C'est pourquoi, en tant que groupe de chrétiens, nous devons rester attachés aux règles de la justice. Certes, nous n'avons pas besoin de nous ingérer dans les affaires privées d'autrui, mais nous devrions nous assurer que ceux qui commencent à participer au ministère du champ comprennent les conditions requises et reçoivent l'occasion de dire s'ils les remplissent ou non.

Si quelqu'un remplit les conditions, nous pouvons l'inviter à nous aider à prêcher le Royaume et accepter ses rapports. De jeunes enfants désirent également participer au service, et ils peuvent y prendre part sous la surveillance de leurs parents. Quand un enfant le fait parce qu'il désire plaire à Dieu et aider d'autres personnes à le connaître, c'est là une chose excellente et nous devrions l'encourager à manifester ainsi son amour pour Dieu et pour son prochain. Par la parole et par l'exemple, les parents devraient tout faire pour aider l'enfant à aimer et à apprécier son Créateur, pour qu'il *désire* participer au service. Les parents peuvent exiger que leurs enfants les accompagnent lorsqu'ils participent eux-mêmes à cette activité. Mais avant qu'un enfant ne soit reconnu comme un proclamateur de la bonne nouvelle, il doit s'exprimer personnellement et le faire parce que son cœur l'y incite (Luc 6 : 45 ; Rom. 10 : 10). Cette condition doit être remplie avant d'accepter un rapport remis par un enfant.

RAISONS D'ÊTRE JOYEUX ET CONFIANTS

Pendant qu'individuellement et collectivement nous nous occupons de l'œuvre urgente consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples, nous avons tout lieu d'être joyeux et confiants. Comme au premier siècle, ce

ne sont pas les hommes, mais Jéhovah Dieu, son Fils Jésus-Christ et les armées d'anges invisibles qui accomplissent la majeure partie de l'œuvre, et nous travaillons humblement et de bon cœur comme leurs instruments. Nous ne devrions pas nous soucier outre mesure de nos capacités personnelles. Du moment que nous nous efforçons sincèrement de progresser dans notre service pour Dieu, celui-ci peut suppléer à nos manquements (I Tim. 4:15). Tout comme Jésus et ses apôtres, nous n'avons pas besoin d'être formés dans une école de théologie de ce monde pour être serviteurs de Dieu. — Jean 7:14-17; Actes 4:13.

Bien que la volonté de Dieu soit "que toutes sortes d'hommes soient sauvés et parviennent à une connaissance exacte de la vérité", nous devrions nous rappeler qu'il ne nous a pas chargés de convertir le monde entier (I Tim. 2:4). Sa Parole montre qu'une œuvre de séparation s'accomplit parmi les hommes (Mat. 25:31-46). Cette bonne nouvelle est prêchée "en témoignage à toutes les nations" avant la fin du présent système de choses (Mat. 24:14). Nous ne pouvons obliger les gens à accepter la vérité, mais nous avons la possibilité d'aider ceux qui sont "bien disposés pour la vie éternelle" à devenir des disciples (Actes 13:48). Lorsque Paul rencontra des hommes qui repoussèrent obstinément ses efforts sincères pour les aider, il se tourna vers des gens plus réceptifs. Nous pouvons l'imiter. Comme lui, nous désirons donner au plus grand nombre d'hommes possible l'occasion d'écouter, et ainsi nous nous garderons purs du sang de ceux d'entre eux qui seront détruits. — Actes 18:5-11; cf. Ezéch. 2:7; 3:17-21.

Comme ce fut le cas parmi les premiers chrétiens, aujourd'hui encore les dons et les capacités diffèrent d'une personne à l'autre (I Cor. 12:4-31). Certains chrétiens peuvent obtenir de bons résultats en prêchant le Royaume, mais moins bien réussir quand il s'agit d'enseigner et de faire des disciples. Il est des frères qui arrivent très bien à entamer une conversation avec des connaissances, des collègues de travail, des compagnons de voyage, etc., alors que d'autres obtiennent de meilleurs résultats en allant de porte en porte. A l'intérieur de la congrégation comme dans notre activité à l'extérieur, nous désirons servir en harmonie avec cette exhortation apostolique consignée dans I Pierre 4:10: "Dans la mesure où chacun de vous a reçu un don, employez-le en vous servant les uns les autres, comme des intendants accomplis de la bonté imméritée de Dieu exprimée de diverses manières." Oui,

quelles que soient nos capacités, travaillons de toute notre âme, et servons Jéhovah de tout notre cœur, de tout notre esprit et de toute notre force. — Luc 10 : 27.

A mesure que les conditions mondiales empirent, l'accomplissement de l'œuvre consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples exigera sans doute plus d'ingéniosité et de ressources de notre part si nous voulons atteindre les gens avec la bonne nouvelle. Comme c'est le cas aujourd'hui dans certains pays où l'œuvre est interdite, les proclamateurs de la bonne nouvelle devront probablement utiliser des méthodes qui n'attireront pas l'attention sur eux. Cela est permis par la Bible. Puisque Jésus-Christ et ses apôtres ne donnèrent que des instructions de base sur *la façon* de déployer cette activité, nous sommes libres d'employer la méthode qui s'adapte le mieux à chaque situation, en respectant, bien entendu, les règles de justice de la Bible et en restant fidèles à ses préceptes moraux.

Nous ne devrions jamais perdre de vue que l'effet de nos paroles dépend dans une large mesure de nos efforts pour vivre en accord avec nos déclarations. Lorsque Jéhovah invita les Israélites à être ses témoins, il ne leur confia pas la mission de prêcher aux nations ni de faire des disciples. Dans quel sens donc devaient-ils être ses témoins? Ils devaient prouver par leur vie qu'ils comptaient entièrement sur Jéhovah pour être protégés et sauvés, et que leur espérance d'être bénis et heureux dans le présent et dans l'avenir dépendait de lui, et non des hommes, des nations, des idoles ni des choses matérielles. — Is. 43 : 1-4, 10-13, *AC*.

A notre tour, nous devrions appuyer notre témoignage oral en montrant que notre vie est axée sur une foi véritable, et que, bien loin de compter sur le présent système de choses en décomposition, nous nous tournons vers Dieu et son Fils, confiants qu'ils nous accorderont les désirs de notre cœur dans un ordre nouveau et juste. Si nous vivons en accord avec les principes élevés de la Parole de Dieu dans notre vie quotidienne, nos affaires familiales, notre travail profane et notre activité au sein de la congrégation, nous ne serons jamais une cause d'achoppement qui pourrait empêcher nos semblables d'accepter la bonne nouvelle que nous annonçons. Au contraire, nous leur fournirons la preuve que, lorsqu'elle est vraiment mise en pratique, la Parole de Dieu produit réellement des fruits excellents. En agissant ainsi, nous pourrions "parer l'enseignement de notre Sauveur, Dieu, en toutes choses", relevant la beauté de cet enseignement et le rendant extrêmement attrayant. — Tite 2 : 10.

CHAPITRE 7

COMMENT SERVIR JÉHOVAH DE TOUTE SON ÂME

LE PLUS grand commandement de la Loi, cité par Jésus-Christ, exige que nous servions Dieu de toute notre âme. Il déclare: "Tu dois aimer Jéhovah ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de tout ton esprit et de toute ta force." (Marc 12:30). C'est là notre devoir en tant que disciples de Jésus-Christ.

Servir ainsi Jéhovah n'est pas un fardeau pesant (I Jean 5:3). C'est une chose normale pour celui qui comprend réellement ses relations avec Dieu. Un tel service implique chaque fibre de notre être, toute notre personne. Tous les mobiles et les désirs de notre cœur devraient nous inciter à vouloir plaire à Jéhovah. Toutes nos facultés mentales et nos forces physiques devraient être utilisées pour accomplir la volonté divine. Nous le faisons non parce que nous y sommes contraints par des hommes, mais parce que nous sommes reconnaissants envers Dieu et Jésus-Christ de la faveur imméritée qu'ils nous ont manifestée. — II Cor. 5:14, 15; 6:1, 2.

L'apôtre Paul fournit l'exemple remarquable d'un homme qui servit Jéhovah de toute son âme en tant que disciple de Jésus-Christ. Étant donné son passé comme persécuteur des disciples du Christ, Paul était particulièrement reconnaissant de faire l'objet de la faveur imméritée de Jéhovah. Il manifesta sa reconnaissance en travaillant pour Dieu plus que tous les autres apôtres (I Cor. 15:9, 10). Il parcourut des milliers de kilomètres sur terre et sur mer, et fonda de nombreuses congrégations en Europe et en Asie Mineure. Pendant ses voyages, il connut des souffrances physiques. A cause de son zèle à déclarer le message divin de vérité, il fut persécuté, jeté en prison, battu et même lapidé. De plus, il dut supporter la perfidie de faux frères. Bien qu'étant en droit de recevoir de l'aide matérielle des frères, il préféra travailler de ses mains pour éviter de leur imposer un fardeau pécuniaire. Il déclara aux aînés de la congrégation d'Ephèse: "Je ne fais pas cas de mon âme, comme si elle m'était chère, si seulement je finis ma course et le ministère que j'ai

reçu du Seigneur Jésus, de rendre un témoignage complet à la bonne nouvelle de la bonté imméritée de Dieu.” — Actes 20:24, 33-35; II Cor. 11:23-27; I Thess. 2:8, 9.

Cependant, le fait que d'autres chrétiens travaillaient moins que Paul ne les rendait pas inférieurs à lui. Eux aussi devaient servir Dieu de toute leur âme. Mais la situation de Paul permettait à Jéhovah Dieu et à son Fils Jésus-Christ de l'employer davantage qu'eux. Etant célibataire, Paul n'avait pas d'obligations familiales. En outre, il possédait une santé et une résistance lui permettant d'endurer bien des souffrances. Néanmoins, il reconnut humblement la vraie source de sa force, en disant: “Pour toutes choses j'ai la force en vertu de celui qui me communique la puissance.” — Phil. 4:13.

Vraisemblablement votre situation est différente de celle de Paul, si bien que le service que vous pouvez accomplir n'est pas identique au sien. Mais tout comme il imitait le Christ, vous pouvez imiter avec profit son exemple. De quelle façon? En étant prêt à mettre les intérêts éternels de vos semblables au-dessus de votre propre confort, et en faisant toutes choses pour la gloire de Dieu. — I Cor. 10:31 à 11:1.

Après notre baptême comme disciples de Jésus-Christ, normalement notre reconnaissance pour la faveur imméritée de Jéhovah devrait croître et nous devrions rechercher d'autres moyens pour exprimer plus pleinement notre gratitude. Est-ce vrai dans votre cas? Appliquez-vous davantage les principes de la Parole de Dieu dans tous les domaines de la vie? Votre amour pour vos frères chrétiens s'est-il élargi au point que vous mettez leurs intérêts au-dessus des vôtres, imitant ainsi l'amour que témoigna Jésus? Attachez-vous moins d'importance aux choses matérielles de manière à participer davantage à l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples? Votre amour pour Jéhovah s'est-il épanoui, si bien que vous l'exprimez ‘de tout votre cœur et de toute votre âme et de tout votre esprit et de toute votre force’? Cela devrait être le cas pour chacun de nous.

Lorsque nous avons appris la vérité de la Parole de Dieu pour la première fois, l'amour pour Jéhovah et Jésus-Christ nous a incités à opérer des changements importants dans notre vie. A présent que nous apprécions davantage nos rapports avec notre Père céleste et tout ce que son Fils a fait pour nous, ne pourrions-nous pas

apporter d'autres changements qui nous permettraient de leur être encore plus utiles? Pour nous aider à réfléchir sur cette question, examinons certaines des formes d'activité qui s'offrent au peuple de Jéhovah.

SERVEZ LA OÙ LE BESOIN EST ENCORE PLUS GRAND

Quel que soit l'endroit où vous habitez, il y a du travail à faire dans le service de Jéhovah. Mais dans certaines régions, il existe un grand besoin de frères pour s'occuper des personnes qui s'intéressent au message et aussi pour assumer des responsabilités au sein d'une congrégation. Peut-être habitez-vous dans une ville où les proclamateurs et les pionniers visitent souvent le territoire, arrivent facilement à conduire des études avec ceux qui en désirent, et où il y a assez de frères pour paître et enseigner tous ceux qui fréquentent la congrégation. Si c'est le cas et que votre situation le permette, peut-être pourriez-vous envisager de vous rendre libre pour servir ailleurs.

La valeur du déplacement de frères capables fut appréciée même aux premiers temps de la congrégation chrétienne. Par exemple, lorsque la congrégation de Jérusalem apprit que beaucoup de gens devenaient croyants à Antioche de Syrie, elle y envoya Barnabas. L'accroissement fut tellement grand que Barnabas se rendit à Tarse pour inviter Paul à venir l'aider. Paul accepta son invitation et collabora avec Barnabas pendant toute une année afin d'édifier spirituellement la congrégation d'Antioche. — Actes 11:22-26.

A l'exemple de Barnabas et de Paul, peut-être pourriez-vous vous libérer pour aller travailler dans un champ très productif. Certains frères et groupes familiaux ont pu le faire d'une manière provisoire, en consacrant durant les mois d'été des week-ends entiers à la prédication dans des territoires où les habitants ont rarement l'occasion d'entendre le message du Royaume. D'autres ont pu s'organiser de façon à passer leurs vacances dans de tels territoires, en consacrant une partie de chaque journée au ministère du champ. D'autres encore sont allés habiter dans ces régions, afin d'y faire progresser les intérêts du Royaume.

Si vous désirez servir dans un territoire où votre aide serait particulièrement précieuse, écrivez au bureau pour lui demander de vous suggérer des endroits où vous pourriez être utile. Dans votre lettre, précisez le nom

de votre congrégation, votre âge, la date de votre baptême, si vous êtes aîné ou serviteur ministériel et aussi si vous êtes marié et avez des enfants. Si vous désirez vous rendre dans une certaine région, n'oubliez pas de le mentionner. Au cas où vous voudriez servir dans un autre pays pour y faire progresser les intérêts du Royaume, écrivez directement à la filiale responsable du territoire qui vous intéresse. De tels déplacements exigent une bonne organisation et une grande confiance en Jéhovah, mais ils peuvent aussi vous apporter d'abondantes bénédictions.

LE SERVICE DE PIONNIER ORDINAIRE

Même si vous ne pouvez vous déplacer, vous serait-il possible de vous organiser de manière à consacrer davantage de temps à l'œuvre urgente consistant à prêcher le Royaume et à faire des disciples? Avez-vous songé au service de pionnier ordinaire? Ceux qui participent à cette activité passent au moins 1200 heures par an, soit une moyenne de 100 heures par mois, dans le ministère du champ. Ayant pu se libérer dans une très large mesure pour participer à cette œuvre, ils ont la satisfaction de savoir que Jésus-Christ et les anges célestes peuvent les utiliser très largement pour aider des personnes sincères à fréquenter la congrégation chrétienne de Jéhovah.

Le service de pionnier exige un bon emploi du temps et un travail assidu. Le pionnier doit réserver chaque jour en moyenne trois heures vingt minutes pour le ministère du champ, le reste de la journée étant à sa disposition pour s'acquitter de ses autres devoirs. Il peut servir dans le territoire de sa congrégation ou ailleurs. Grâce à une bonne organisation personnelle, des milliers de témoins chrétiens de Jéhovah ont réussi à entreprendre ce service et ils se réjouissent de pouvoir exprimer ainsi leur amour pour Jéhovah.

C'est là une forme d'activité à laquelle chaque jeune chrétien devrait songer sérieusement. Quand le jeune témoin a complété ses études profanes obligatoires, que va-t-il faire de sa vie? Aime-t-il vraiment Jéhovah et est-il ému en voyant des gens qui sont involontairement esclaves du présent système de choses? Si c'est un serviteur de Jéhovah voué et baptisé, il ne devrait pas être dans le doute. Son cœur l'incitera à servir Jéhovah de toute son âme.

Certes, il y a des jeunes chrétiens qui doivent assumer de lourdes responsabilités à cause d'une situation difficile qui existe chez eux; d'autres ont de sérieux handicaps

physiques (I Tim. 5:4). Leur situation limite dans une certaine mesure le temps qu'ils peuvent consacrer directement au ministère du champ. Néanmoins, ils peuvent servir Dieu de toute leur âme en saisissant pleinement toutes les autres occasions de service qui se présentent.

Le service de pionnier n'est cependant pas l'apanage des jeunes. Dans les rangs des pionniers il y a des proclamateurs jeunes et âgés, célibataires et mariés, physiquement forts et certains dont la santé laisse à désirer. La plupart d'entre eux ont eu des obstacles à surmonter pour devenir pionniers. Mais un amour profond pour Jéhovah, une confiance totale en lui et une bonne organisation personnelle ont permis à des dizaines de milliers de témoins de connaître les joies du service de pionnier. Certes, notre vie de chrétiens ne se limite pas au ministère du champ, et nous n'avons pas le droit de négliger d'autres obligations bibliques parce que nous préférons le service du champ. Mais ceux qui, après avoir examiné leur situation, constatent qu'ils peuvent arranger leurs affaires pour devenir pionniers, et qui le font par amour, recevront de Dieu d'abondantes bénédictions.

Remplissez-vous les conditions pour être pionnier? Avant de faire sa demande pour devenir pionnier, le postulant doit être baptisé depuis au moins six mois et avoir participé au service du champ chaque mois pendant les six mois écoulés. Il aurait dû également organiser ses affaires personnelles de sorte que, sauf difficultés sérieuses imprévues, il puisse vraiment consacrer le nombre requis d'heures au ministère du champ. Il doit surtout avoir une bonne réputation, une excellente conduite chrétienne. Par ses paroles et par ses actes, il devrait montrer ouvertement qu'il développe les fruits de l'esprit de Dieu. Il doit être corporellement et spirituellement propre, affranchi des habitudes qui contamineraient son corps et diminueraient ses capacités de servir Jéhovah de 'tout son esprit'. (Mat. 22:37; II Cor. 7:1.) Il ne devrait être extrémiste ni dans son habillement ni dans sa coiffure, mais sa mise et son attitude devraient être un témoignage favorable à la congrégation qu'il représentera comme évangéliste. — Cf. I Tim. 2:9, 10.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez vous procurer une demande d'admission au service de pionnier auprès du surveillant-président de votre congrégation, du surveillant de circonscription ou directement auprès du bureau de la Société Watch Tower. Lisez cette formule

attentivement et répondez à toutes les questions. Puis, au moins trente jours avant la date à laquelle vous projetez de commencer votre service de pionnier, remettez-la à votre surveillant-président. Il l'examinera avec le surveillant au service du champ et le surveillant aux études bibliques. Si vous remplissez les conditions exposées dans le paragraphe précédent, ces frères recommanderont au bureau d'accepter votre demande. Mais si quelqu'un ne remplit pas les conditions, ils l'informeront aimablement des raisons pour lesquelles ils ne peuvent le recommander ni envoyer sa demande au bureau. Si vous êtes nommé pionnier ordinaire, la Société Watch Tower en informera votre surveillant-président, qui annoncera votre nomination à la congrégation et vous remettra les imprimés qu'il aura reçus à votre intention.

Bien que tous les pionniers doivent être des chrétiens exemplaires, ils ne possèdent pas tous les mêmes aptitudes. Ils ne servent pas tous non plus dans les mêmes conditions. On ne peut donc s'attendre à ce qu'ils obtiennent tous les mêmes résultats. Ils sont encouragés à faire un bon emploi des publications fournies par le bureau. Ils détermineront combien d'exemplaires de *La Tour de Garde* et de *Réveillez-vous!* ils peuvent distribuer, et en passeront commande afin de recevoir cette quantité régulièrement. Naturellement, leur succès dans la distribution des imprimés en prêchant le Royaume dépendra dans une large mesure de l'intérêt manifesté par les habitants du territoire. De même, grâce à leurs aptitudes et au genre de territoire qu'ils visitent, certains pionniers feront plus de disciples que d'autres. Mais tous les pionniers sont encouragés à reconnaître l'importance de cette partie de notre œuvre et à revisiter les personnes qui s'intéressent au message du Royaume.

A la fin du mois, chaque pionnier remplit promptement sa carte de rapport, qu'il remet au surveillant au service du champ de la congrégation où il est désigné. Ce frère inscrit les chiffres sur la Fiche d'activité du proclamateur établie au nom du pionnier et classée dans le fichier de la congrégation. Il totalise les rapports de tous les pionniers ordinaires de la congrégation et inscrit les totaux obtenus sur le rapport mensuel que la congrégation envoie à la filiale. Ensuite il remet les cartes de rapport des pionniers au surveillant-président, qui les signe et les envoie au bureau avec le rapport de la congrégation, au plus tard le sixième jour du mois suivant.

Les pionniers qui prêchent dans un territoire isolé envoient leurs rapports de service mensuels directement au bureau, en y ajoutant, le cas échéant, le nombre de personnes qu'ils ont baptisées au cours du mois. Ces pionniers devront garder au moins un an les fiches sur lesquelles ils notent chaque jour leur rapport de service, ce qui permettra au surveillant de circonscription de les consulter pendant sa visite.

Si, pour une raison ou une autre, un pionnier est dans l'impossibilité de faire les 100 heures requises, il en indiquera brièvement la raison sur sa carte de rapport. Il s'organisera pour rattraper ce retard, de façon qu'à la fin de l'année de service, qui commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août, il ait fait un total d'au moins 1200 heures.

Pour aider les pionniers à couvrir leurs frais, ils peuvent obtenir des publications à un tarif inférieur au prix de revient. Chaque pionnier décidera combien de temps il doit consacrer à un travail profane afin de subvenir à ses besoins matériels. L'apôtre Paul nous montra un excellent exemple en travaillant de ses mains, afin de ne pas être un fardeau pécuniaire pour la congrégation où il accomplissait son service (Actes 18:2-4; 20:33, 34; II Thess. 3:7, 8). Cependant, il se passa du superflu. Les pionniers feront bien de suivre son exemple, en cherchant "d'abord, sans cesse, le royaume", et en comptant sur Dieu pour bénir leurs efforts en vue d'obtenir la nourriture et les vêtements nécessaires. — Mat. 6:33.

Les pionniers qui sont désignés pour collaborer avec une congrégation devraient coopérer étroitement avec le surveillant-président. Ils devraient aussi comprendre combien il est important de se soucier activement des autres membres de la congrégation. Nous prouvons que nous sommes disciples du Christ non seulement en obéissant à son ordre de prêcher la bonne nouvelle, mais encore par 'l'amour que nous avons entre nous'. (Jean 13:34, 35.) Pareillement, le fait de passer de nombreuses heures à prêcher ne diminue en rien la nécessité d'appliquer dans notre vie les règles élevées de la morale établies par la Parole de Dieu. Pour ce qui est de la conduite chrétienne, la vie des pionniers doit être exemplaire (II Cor. 6:3, 4). Si un pionnier ne se conduit pas comme un bon chrétien malgré les conseils qu'il a reçus, la responsabilité incombe au collègue des aînés de l'enlever des rangs des pionniers et

d'en informer la filiale. Cette personne ne sera pas acceptée de nouveau comme pionnier avant que les aînés de la congrégation ne soient convaincus qu'elle a complètement changé de conduite et qu'ils n'aient vu, pendant une période de temps suffisante, qu'elle est sincèrement décidée à se conduire comme un bon chrétien.

Si un pionnier désire changer de territoire, parce qu'il a déménagé ou qu'il se rend ailleurs pour plus de trois mois, il renverra au bureau, par l'intermédiaire du surveillant-président, sa fiche d'affectation et en demandera une nouvelle. Il procédera de la même façon quand une congrégation est scindée en deux et qu'il se trouve dans le territoire d'une nouvelle congrégation. Pareillement, les pionniers qui comptent se rendre dans un autre pays et se proposent d'y faire un séjour de plus de trois mois demanderont au bureau, par l'entremise du surveillant-président, de transférer leur fiche de pionnier à la filiale qui s'occupe de ce pays. Puis le bureau demandera à cette filiale de leur attribuer un territoire dans la région où ils désirent prêcher.

Si quelqu'un se voit dans l'obligation de quitter les rangs des pionniers, il renverra au bureau, par l'intermédiaire du surveillant-président, sa fiche d'identité et d'affectation. Il y a parfois des situations qui obligent quelqu'un à cesser son service. Mais nous encourageons tous les pionniers, si possible, à persévérer dans ce ministère, afin de participer au maximum à la proclamation du nom et du Royaume de Jéhovah.

LE SERVICE DE PIONNIER TEMPORAIRE

Il y a de nombreux témoins chrétiens de Jéhovah qui, après avoir examiné honnêtement leur situation personnelle, constatent qu'ils ne sont pas à même d'entreprendre le service de pionnier ordinaire. Mais grâce à une bonne organisation et à des efforts supplémentaires, des milliers d'entre eux peuvent de temps à autre être pionniers temporaires, et ils le font parce qu'ils aiment Jéhovah de toute leur âme. Beaucoup d'entre eux y prennent part chaque année, pendant les mois de mars ou d'avril, période où les congrégations se livrent à des activités spéciales. D'autres y participent durant les mois où le surveillant de circonscription visite leur congrégation, pendant les vacances ou à des intervalles réguliers tout au long de l'année. Pour ces frères, chaque occasion de participer à ce service est une expérience réjouissante et spirituellement stimulante.

Avez-vous envisagé d'être pionnier temporaire? Les conditions à remplir ne sont pas difficiles. Il vous suffit d'être baptisé et d'avoir une bonne réputation en ce qui concerne la conduite chrétienne. Il faut aussi vous organiser de manière à consacrer le nombre requis d'heures au ministère du champ.

Vous pouvez vous faire inscrire comme pionnier temporaire au sein même de votre congrégation. Votre surveillant-président vous remettra une demande d'admission à ce service, et il vous suffit de la remplir et de la lui soumettre quelque temps avant que vous ne vouliez commencer votre service. Si possible, remettez-la-lui au moins une semaine à l'avance. La formule de demande ne sera pas envoyée au bureau, mais sera examinée par le surveillant-président, le surveillant au service du champ et le surveillant aux études bibliques. S'ils l'approuvent, votre nomination sera annoncée à la congrégation. Ensuite, la formule de demande sera transmise aux frères qui s'occupent des imprimés et des périodiques, pour qu'ils sachent à quelle date vous serez pionnier temporaire et qu'ils puissent vous remettre au tarif de pionnier les publications dont vous aurez besoin pendant cette période.

Vous pouvez vous faire inscrire comme pionnier temporaire pour deux semaines, ou pour un, deux ou plusieurs mois. Les postulants acceptent de consacrer au moins 100 heures au service du champ pour chaque mois plein où ils sont nommés pionniers temporaires, tandis que ceux qui font ce service pendant moins d'un mois s'engagent à passer un minimum de 75 heures dans le champ pendant le mois de leur service.

À la fin du mois, les pionniers temporaires remettent leur rapport de service à la congrégation, utilisant à cet effet les fiches de rapport, tout comme les proclamateurs de congrégation. Le surveillant au service du champ inscrit les chiffres sur la Fiche d'activité de chacun d'eux, avec en regard la mention que le proclamateur en question était pionnier temporaire. Ensuite il inscrit le total de l'activité de tous les pionniers temporaires dans l'espace réservé à cet effet sur le rapport mensuel que la congrégation envoie à la filiale.

Si vous n'avez jamais été pionnier temporaire, nous vous encourageons à participer à ce service. Ce privilège est à la portée de presque chaque proclamateur baptisé, à n'importe quel moment de l'année. La plupart de ceux qui l'entreprennent une fois sont désireux de recommencer.

LE SERVICE DE PIONNIER SPÉCIAL

Les pionniers qui réussissent particulièrement bien à aider des personnes à devenir disciples et qui sont libres d'accepter n'importe quel territoire où ils seraient utiles peuvent se voir invités par le bureau à devenir pionniers spéciaux. Certains d'entre eux sont affectés à des congrégations qui ne parviennent pas à visiter régulièrement leur territoire, mais en règle générale les pionniers spéciaux sont envoyés dans des territoires isolés pour y prêcher et y former de nouvelles congrégations.

Il s'est avéré que les pionniers spéciaux obtiennent les meilleurs résultats s'ils choisissent un territoire à population dense et le visitent systématiquement, à plusieurs reprises. Ils revisitent continuellement les personnes qui s'intéressent au message et conduisent avec patience des études, tout en allant régulièrement de maison en maison. Peu à peu, ils s'efforcent de faire en sorte que les personnes chez qui ils conduisent des études bibliques fassent connaissance. Avec le temps, l'une de ces personnes sera peut-être disposée à proposer son foyer pour une étude à laquelle les autres pourront assister. Cela permettra d'organiser une réunion semblable aux études de livre tenues dans toutes les congrégations. Pour inciter ceux qui commencent à s'intéresser à la vérité à se réunir, les pionniers peuvent organiser périodiquement des réunions publiques. Puis, à mesure que le groupe se montre prêt à progresser, une étude de *La Tour de Garde* peut être organisée, et petit à petit les autres réunions peuvent commencer à se tenir, l'une après l'autre.

Les pionniers s'appliquent tout spécialement à faire connaître à ces personnes l'organisation du peuple de Jéhovah et son fonctionnement. Ils attirent continuellement leur attention sur le privilège de participer à l'œuvre consistant à prêcher le Royaume, et dès qu'elles remplissent les conditions, ils les aident à y prendre part. Cela exige de la patience et de la persévérance. Lorsque des hommes qui fréquentent le groupe se vouent à Dieu et se font baptiser, il est bon de leur accorder une attention spéciale, afin de leur montrer comment, avec le temps, ils pourront témoigner leur amour pour Jéhovah en acceptant de remplir des fonctions en rapport avec les réunions et les rendez-vous pour le service du champ. Par la suite, lorsqu'une congrégation sera formée, les pionniers spéciaux demeureront dans le territoire pour la fortifier jusqu'à ce qu'elle soit solidement établie et à même de progresser, grâce à la bénédiction de Jéhovah. — Actes 19 : 1, 8-10 ; 20 : 17-21, 31.

Ceux qui acceptent de servir comme pionniers spéciaux s'engagent à consacrer 150 heures chaque mois au ministère du champ. En accomplissant leur tâche, ils s'efforcent d'utiliser au maximum les excellents imprimés que la classe de l'"esclave fidèle et avisé" leur fournit par le moyen de la Société Watch Tower. Ils accordent également une attention particulière à l'œuvre consistant à faire des disciples, en revisitant les personnes qui s'intéressent au message et en conduisant des études bibliques à domicile. Si les pionniers baptisent des personnes ailleurs qu'à une assemblée, ils indiquent le nombre des baptisés au bas du rapport mensuel qu'ils envoient au bureau.

Ce programme de service bien rempli laisse peu de temps pour faire un travail profane; c'est pourquoi la Société Watch Tower donne une petite allocation aux pionniers spéciaux qui passent au cours du mois 150 heures dans le service du champ, pour leur permettre de se procurer "la nourriture et le vêtement" qui leur sont nécessaires (I Tim. 6 : 8). En outre, tout comme les autres pionniers, ils reçoivent leurs imprimés à un tarif inférieur au prix de revient. De plus, vers le 1^{er} novembre de chaque année, les pionniers spéciaux reçoivent une aide pécuniaire pour s'acheter des vêtements. Ces ministres zélés travaillent dur, et parfois ils ont besoin d'un changement; aussi ont-ils droit à deux semaines de congé chaque année, et s'ils ont été actifs dans l'une ou l'autre branche du service de pionnier pendant vingt ans sans discontinuer, ils ont droit à trois semaines de vacances.

Le bureau s'intéresse vivement au travail de ces frères et il reste en rapport avec eux. Dans le cas des pionniers spéciaux qui travaillent dans un territoire isolé, chaque fois qu'il parcourt sa circonscription, le surveillant de circonscription passe une semaine entière avec eux, pour les aider de toutes les manières possibles. Pendant la semaine de sa visite, il les accompagne dans chaque forme du service, étudie avec eux en particulier et tient chacune des réunions organisées par les congrégations. De cette façon, ces pionniers sont fortifiés et encouragés à persévérer dans leur ministère. Leur travail consistant à défricher de nouveaux territoires et à contribuer à la formation de nouvelles congrégations leur procure une joie intense. Ce fut le genre de travail qui faisait le bonheur de l'apôtre Paul, et le récit de son ministère peut être une source d'inspiration pour ceux qui se libèrent pour entreprendre le service de pionnier spécial. — Rom. 15 : 20-24.

LE SERVICE DE MISSIONNAIRE

La mission que Jésus-Christ confia à ses disciples, leur ordonnant de faire "des disciples de gens de toutes les nations" et d'être ses témoins "jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre", exigeait qu'au moins certains d'entre eux quittent leur pays et aillent prêcher à l'étranger (Mat. 28 : 19; Actes 1 : 8). Répondant à cet appel, l'apôtre Pierre se rendit en Orient, jusqu'à Babylone; Paul et ses compagnons firent connaître la bonne nouvelle à travers l'Asie Mineure et la Grèce. Ces chrétiens étaient vraiment animés de l'esprit missionnaire. Pourriez-vous vous libérer et entreprendre ce service?

Aujourd'hui encore, il y a un besoin de missionnaires capables de se rendre dans d'autres pays, et il est réconfortant de savoir que des jeunes hommes et des jeunes femmes sont prêts à entreprendre cette carrière. Les chrétiens qui s'engagent dans le service de missionnaire et y persévèrent ne sont pas de ceux qui se disent nonchalamment qu'après tout Dieu n'a pas besoin d'eux pour accomplir cette tâche. Au contraire, leur amour pour Jéhovah les incite à se porter volontaires, animés du même esprit que le fidèle prophète Esaïe, qui déclara : "Me voici, envoie-moi." (Es. 6 : 8). Ils savent que la bonne nouvelle du Royaume doit être prêchée "par la terre habitée tout entière", et ils sont heureux d'être utilisés ainsi par Dieu (Mat. 24 : 14). Grâce à leur foi, ils sont convaincus que, où qu'ils soient sur la terre, Jéhovah prendra soin d'eux dès lors qu'ils seront occupés à accomplir sa volonté.

Le plus souvent, ceux qui sont envoyés à l'étranger comme missionnaires reçoivent d'abord une formation spéciale à Galaad, l'Ecole biblique de la Watchtower, située à Brooklyn, New York. Ils s'y livrent à une étude approfondie de la Bible, reçoivent une formation en matière d'organisation et, en général, une connaissance de base d'une langue étrangère.

Les futurs missionnaires invités à l'Ecole de Galaad sont choisis parmi les témoins qui remplissent les conditions suivantes : baptisés depuis au moins trois ans; actifs dans le service à plein temps pendant les deux années écoulées; d'ordinaire, âgés de 21 à 40 ans; célibataires, ou mariés depuis au moins deux ans et sans enfant à charge. Ils doivent connaître la langue anglaise. Les postulants doivent jouir d'une bonne santé et être prêts à servir n'importe où; ils devraient avoir l'intention de rester dans leur territoire comme missionnaires, et d'en faire leur demeure. On peut

obtenir les formules de demande d'admission à ce service en écrivant à la Société Watch Tower, ou à l'occasion de réunions spéciales organisées à la plupart des assemblées de district.

Les missionnaires accomplissent leur tâche de la même manière que les pionniers spéciaux, consacrant au moins 150 heures par mois au ministère du champ. Cependant, si possible, la Société Watch Tower leur fournit une maison de missionnaires pour loger un groupe de ces prédicateurs, et elle leur donne de quoi se nourrir. En outre, une fois par an chaque missionnaire reçoit une aide pécuniaire pour se procurer des vêtements, et chaque mois où il consacre 150 heures au ministère du champ, il touche une petite allocation pouvant couvrir ses frais personnels. Tout comme les pionniers spéciaux, les missionnaires ont des vacances annuelles.

Au début, les coutumes et la nourriture du nouveau pays peuvent sembler étranges, mais petit à petit le missionnaire s'y habitue. Son désir d'aider les gens avec amour à connaître la vérité à propos de Dieu et de son Royaume lui fait oublier les inconvénients d'un nouveau mode de vie. Quand il voit la vérité de la Parole de Dieu apporter des changements dans la vie des gens qu'il enseigne, il remercie humblement Jéhovah du privilège d'avoir eu part à cette œuvre. Combien les missionnaires sont réjouis de voir des congrégations naître dans leur territoire et de savoir que des personnes avec qui ils ont étudié sont devenues de fidèles serviteurs de Dieu! Incontestablement, Jéhovah les a bénis parce qu'ils ont travaillé dur à son service et qu'ils l'ont fait de bon cœur.

LE SERVICE AU BÉTHEL

Les ministres ordonnés qui travaillent au Béthel doivent aimer Jéhovah, sa Parole et la congrégation chrétienne de toute leur âme, et être animés du désir sincère de servir leurs frères chrétiens. Afin de fournir aux témoins de Jéhovah du monde entier des Bibles et des imprimés bibliques pour l'étude individuelle, les réunions des congrégations et le ministère du champ, la Société Watch Tower est obligée d'avoir des Béthels, des bureaux et des imprimeries. Le travail accompli dans ces établissements est très apprécié par tous les témoins chrétiens de Jéhovah.

Les membres du personnel des Béthels doivent accomplir toutes sortes de tâches. Certains d'entre eux travaillent dans les bureaux, d'autres dans les imprimeries en tant

que compositeurs, conducteurs de presse ou relieurs, et d'autres encore s'occupent de l'expédition des imprimés. En outre, il faut du personnel pour faire le ménage, le blanchissage, la cuisine et servir les repas. Toutes ces tâches sont accomplies dans le but de faire progresser les intérêts du Royaume.

Les membres de la famille du Béthel commencent de bonne heure leurs activités quotidiennes. Réunis à table le matin, ils examinent en profondeur le texte biblique du jour et le commentaire. Après le petit déjeuner ils vaquent à leurs travaux respectifs, qui les occupent un minimum de 8 heures 40 minutes par jour pendant cinq jours, et quatre heures le samedi. Le lundi soir, les membres de la famille étudient ensemble la leçon prévue pour la semaine dans *La Tour de Garde* et assistent à l'École du ministère théocratique organisée pour la famille. Les autres soirs, ainsi que le samedi après-midi et le dimanche, ils assistent aux réunions de leurs congrégations, participent au ministère du champ et s'occupent de leurs affaires personnelles. Ceux d'entre eux qui ont été établis aînés au Béthel ont également le privilège de prononcer des discours publics dans des congrégations proches. L'emploi du temps des membres du Béthel est bien rempli, mais il leur procure d'abondantes récompenses spirituelles.

Les candidats au service du Béthel doivent être baptisés depuis au moins un an, et la préférence est donnée aux pionniers. Pour servir au Béthel, il faut avoir une bonne santé, pouvoir travailler dur et être prêt à remplir la tâche assignée, quelle qu'elle soit. La plupart de ceux qui sont invités à vivre et à travailler au Béthel sont des frères célibataires, âgés de dix-sept à trente-cinq ans; il arrive cependant que des sœurs et des couples sans enfant à charge soient invités à y travailler. Celui dont la demande est acceptée s'engage à servir au Béthel pendant au moins quatre années, mais il est encouragé à y rester plus longtemps encore et à faire du service au Béthel sa carrière. Si vous remplissez les conditions et désirez servir au Béthel, vous pouvez obtenir une formule de demande d'admission auprès de votre surveillant de circonscription, du bureau de la filiale ou lors d'une des réunions organisées à la plupart des assemblées de district à l'intention des candidats au Béthel.

Les membres de la famille du Béthel ont toutes les nécessités de la vie. Ils ont une chambre confortable et de bons repas. Ils reçoivent une petite allocation mensuelle pour couvrir leurs frais personnels, et chaque année ils

sont aidés pécuniairement pour qu'ils puissent se procurer ce qu'il leur faut comme vêtements. Ils ont deux semaines de vacances, et ceux qui servent à plein temps depuis vingt ans ont droit à trois semaines de vacances. Il est possible de leur donner les choses matérielles nécessaires grâce aux contributions que les témoins chrétiens de Jéhovah du monde entier envoient aux filiales, et la famille du Béthel en est reconnaissante.

Le Béthel est un endroit merveilleux pour servir Dieu. L'ambiance théocratique qui règne au sein des Béthels fournit à ceux qui en sont membres une occasion excellente de croître spirituellement. C'est une expérience enrichissante que de travailler toute la journée en compagnie d'autres chrétiens qui aiment Jéhovah, et de savoir que le travail que l'on fait est utile pour un si grand nombre de serviteurs de Jéhovah.

NOTRE SERVICE PERSONNEL

Naturellement, tous ne peuvent servir au Béthel ni consacrer de nombreuses heures au ministère du champ comme pionniers ou missionnaires. Mais nous pouvons et nous devons tous accomplir notre ministère de toute notre âme. Lorsque nous considérons ce que Dieu a fait pour nous par l'intermédiaire de Jésus-Christ, nous devrions être profondément émus. L'apôtre Paul écrit aux Corinthiens: "Car l'amour qu'a le Christ nous oblige, parce que nous avons jugé ceci: qu'un seul homme est mort pour tous; ainsi donc tous étaient morts; et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux et a été ressuscité." — II Cor. 5:14, 15.

Est-ce votre cas? Ne vivez-vous plus pour vous-même? Votre vie est-elle entièrement axée sur vos relations avec Jéhovah par l'intermédiaire de Jésus-Christ? Vous serait-il possible de participer davantage à l'œuvre qu'ils font faire aujourd'hui sur la terre?

Quelle que soit notre position de service, nous ne pouvons nous permettre d'être nonchalants, en pensant que l'essentiel est de participer au service de Jéhovah. L'apôtre nous conseille: "Ne flânez pas [en servant Jéhovah]. Soyez enflammés de l'esprit." C'est pourquoi il convient que chacun de nous considère sérieusement la question suivante: Mon amour pour Jéhovah, son Fils Jésus-Christ et mes semblables m'incite-t-il à servir Jéhovah de toute mon âme? — Rom. 12:11.

CHAPITRE 8

LE FINANCEMENT DE L'ŒUVRE CONSISTANT À PRÊCHER ET À FAIRE DES DISCIPLES

SOUVENT les personnes qui commencent à fréquenter les témoins de Jéhovah leur posent cette question : Qui fournit l'argent nécessaire pour accomplir votre œuvre ? La réponse est simple : Ce sont les témoins chrétiens de Jéhovah de partout qui en supportent les frais.

Les témoins de Jéhovah sont conscients de l'œuvre immense accomplie sous la direction de la Société Watch Tower pour prêcher la bonne nouvelle ; ils savent que pour l'accomplir il faut de l'argent, et ils désirent participer à ces frais. Ils sont libres d'envoyer des contributions volontaires à la filiale de la Watch Tower Bible and Tract Society la plus proche. En cela, ils ressemblent aux serviteurs de Dieu des temps anciens, parmi lesquels tous ceux "qui étaient disposés de cœur à contribuer à tout l'ouvrage (...), apportèrent à Jéhovah des offrandes volontaires". (Ex. 35 : 20-29, AC.) Ces dons sont modiques pour la plupart, mais leur montant global constitue une somme suffisante pour les besoins de l'œuvre (Luc 21 : 1-4). Certains témoins de Jéhovah font dans leur testament un legs pour soutenir l'œuvre.

C'est un privilège de participer financièrement à l'expansion de l'œuvre jusqu'aux confins de la terre, et personne ne devrait penser que ce qu'il peut offrir est trop peu pour être utile. Il est écrit dans II Corinthiens 8 : 12 : "Si l'empressement est là d'abord, il est particulièrement agréable selon ce que quelqu'un a, non selon ce que quelqu'un n'a pas." La Société reçoit des contributions des particuliers, des congrégations et des circonscriptions. Elle est reconnaissante de ces dons, et elle en accuse toujours réception.

Une partie de l'argent reçu est utilisée pour bâtir et faire fonctionner des imprimeries où sont édités des imprimés bibliques. Les ministres ordonnés qui y travaillent reçoivent "la nourriture et le vêtement" ainsi qu'une petite allocation pour couvrir leurs frais personnels (I Tim. 6 : 8 ; 5 : 18). D'autres témoins qui consacrent au service tout leur temps et toute leur énergie en tant que missionnaires à l'étranger, pionniers spéciaux, surveillants de circonscrip-

tion et surveillants de district sont également aidés pécuniairement, pour leur permettre de se nourrir et de se loger tout en accomplissant leur tâche. En outre, les imprimés sont cédés à un tarif au-dessous du prix de revient à tous ces travailleurs à plein temps, ainsi qu'aux pionniers ordinaires et aux pionniers temporaires, pour les aider à couvrir leurs frais. A l'occasion, de l'argent est employé pour fournir les nécessités de la vie à de fidèles frères et sœurs victimes de catastrophes telles que des inondations ou des tremblements de terre, pour qu'ils puissent poursuivre leur ministère. Tout cela peut se faire grâce aux contributions volontaires envoyées aux filiales de la Société. — Rom. 15:26; I Cor. 16:1-4.

LES FRAIS DE CHAQUE CONGRÉGATION

Chaque congrégation a des frais. Il n'y a jamais de quêtes ni de cotisations à payer, mais on trouve dans nos lieux de réunions des boîtes à contributions, ce qui permet à chacun de participer aux frais "comme il l'a résolu dans son cœur". — II Cor. 9:7.

L'argent recueilli est utilisé principalement pour fournir et entretenir une Salle du Royaume où la congrégation peut se réunir. Si la somme disponible dépasse le montant de ces frais, le collège des aînés décidera comment les fonds restants peuvent être utilisés au mieux pour faire progresser l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples. Les aînés présenteront à la congrégation une résolution écrite contenant leurs recommandations. Parfois, comme une expression d'amour, une congrégation peut aider pécuniairement une congrégation voisine. Cela pourrait se faire, par exemple, lorsqu'une congrégation est scindée en deux, pour permettre à la nouvelle congrégation de bâtir une Salle du Royaume. Une congrégation peut également décider d'envoyer une partie de son argent au bureau pour étendre l'œuvre du Royaume à d'autres régions.

Que convient-il de faire si des frères ou des sœurs dans une congrégation ont besoin d'une aide matérielle à cause de la vieillesse, d'une infirmité ou d'un malheur quelconque? Dans bien des pays, l'Etat aide les nécessiteux, s'ils en font la demande. En outre, chaque membre de la congrégation a le privilège de manifester personnellement son amour. L'apôtre Jean écrivit: "Quiconque a les ressources de ce monde pour soutenir la vie et qui voit son frère dans le besoin, et cependant ferme devant lui la porte de ses tendres compassions, comment l'amour de

Dieu demeure-t-il en lui? Petits enfants, n'aimons ni de mots ni de langue, mais en actes et en vérité." — I Jean 3 : 17, 18; cf. II Thess. 3:6-12.

Il peut même arriver que le collège local des aînés considère ce que la congrégation peut faire pour aider certains frères et sœurs nécessiteux qui ont passé fidèlement de longues années à servir les intérêts du culte pur (cf. I Tim. 5:9, 10). Cependant, comme dans la congrégation du premier siècle, s'ils ont des enfants ou des petits-enfants, la responsabilité incombe à ceux-ci et non à la congrégation de subvenir aux besoins de leurs parents et grands-parents âgés et nécessiteux. Cela est conforme au conseil suivant que Paul donna à un surveillant d'Ephèse: "Honore les veuves qui sont de vraies veuves. Mais si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, que ceux-ci apprennent d'abord à pratiquer le pieux dévouement dans leur propre maison et à donner sans cesse, à leurs parents et grands-parents, une juste compensation, car cela est agréable au regard de Dieu." — I Tim. 5:3, 4; cf. Mat. 15:3-9.

Aucun des surveillants ne reçoit un salaire pour le travail qu'il accomplit au sein de la congrégation. Ce que les aînés font en faveur de leurs frères peut leur demander de nombreuses heures, et certains d'entre eux vont même jusqu'à réduire le temps qu'ils réservent à un travail profane, afin d'en consacrer davantage à la congrégation. Ils le font par amour pour Jéhovah et ses "brebis", et ils ne s'attendent à aucune récompense d'ordre matériel. Si toutefois leurs collaborateurs se rendent compte que certains aînés auraient besoin d'être aidés afin de poursuivre leur ministère, les frères peuvent désirer les secourir par reconnaissance du travail plein d'amour qu'ils accomplissent en leur faveur. Ce serait un geste volontaire de leur part. — I Tim. 5:17, 18.

Outre les contributions d'argent que les témoins de Jéhovah font à leur congrégation et l'aide matérielle que parfois ils accordent aux membres méritants de leur communauté, ils donnent tous de leur temps et de leurs forces pour prêcher la bonne nouvelle dans leur territoire. Ils sont prêts à supporter les frais qu'entraîne cette prédication, et ils ne s'attendent pas à être payés par ceux qu'ils aident à étudier la Bible. Ils suivent les conseils de Jésus-Christ, qui déclara: "Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement." — Mat. 10:8.

L'UTILISATION ORDONNÉE DES IMPRIMÉS ET DES FONDS

Chaque congrégation reçoit et distribue des périodiques ainsi que d'autres imprimés utilisés pour diffuser la bonne nouvelle. Cela implique le maniement de fonds, mais aucun membre de la congrégation, ni la congrégation elle-même n'en tirent un bénéfice.

En général, l'un des serviteurs ministériels est désigné par le collège des aînés pour s'occuper des périodiques. Les proclamateurs qui désirent en recevoir, soit pour l'étude individuelle ou pour les distribuer, sont invités à passer une commande à ce frère d'un certain nombre de chaque édition. La commande totale est envoyée au bureau sur un bulletin de Commande de périodiques pour les diffuseurs. Nous vous saurions gré de retirer régulièrement le nombre de périodiques que vous avez commandés. La congrégation les obtient à crédit de la filiale, et si chacun ne prend pas le nombre commandé, le compte de la congrégation risque de devenir déficitaire.

Dès qu'il reçoit les périodiques, le frère qui s'en occupe informe celui qui tient les comptes de la date de l'édition et du nombre d'exemplaires reçus. Ils vérifient si le nombre correspond à celui qui est indiqué sur l'étiquette du paquet. (S'il y a une erreur, ils en parleront au surveillant-président, qui en avisera le bureau.) Les périodiques sont alors mis à la disposition de la congrégation. Chaque personne est priée de payer les périodiques dès leur réception.

Le collège des aînés désigne également un frère, généralement un serviteur ministériel, pour s'occuper des livres, des brochures, des Bibles et des tracts reçus par la congrégation. En consultant les inventaires des années passées, ce frère peut calculer ses commandes de sorte qu'il y ait suffisamment mais pas trop d'imprimés en stock. La plupart des congrégations ne font qu'une seule commande mensuelle, qu'elles envoient au bureau au début du mois. D'ordinaire, la plus grande partie du stock est obtenue à crédit. Dès l'arrivée des colis envoyés par le bureau, le frère préposé vérifie si le contenu correspond à la facture ou à la liste. Puis il remet la facture ou la liste au frère qui tient les comptes. Toute erreur serait à signaler à l'attention du bureau par le surveillant-président.

La responsabilité incombe au frère qui s'occupe des imprimés de les conserver propres et en bon état, et de tenir soigneusement ses écritures. Chaque fois qu'il remet des publications à quelqu'un, il prend note de la quantité. L'inventaire progressif tenu par la congrégation indique à

tout moment ce qu'il y a en stock. En outre, chaque année, au 1^{er} septembre, un comptage effectif de tout le stock est effectué et le résultat de cet inventaire est envoyé au bureau.

Le collègue des aînés charge un autre frère capable, de préférence un serviteur ministériel qui ne s'occupe ni des périodiques ni des autres imprimés, de la responsabilité de garder en lieu sûr l'argent donné pour faire avancer l'œuvre du Royaume, ainsi que tous les fonds détenus par la congrégation pour les périodiques, les autres imprimés, les abonnements, etc. Ce frère note soigneusement toutes les sommes reçues et dépensées. Le bureau envoie à chaque congrégation des instructions détaillées sur le système de comptabilité à utiliser.

Après chaque réunion, ce frère vide la boîte à contributions. Au moins une fois par semaine, il reçoit de l'argent des frères qui s'occupent des périodiques et des autres imprimés. Pour toute somme qu'il reçoit, il fait un Reçu en double et en inscrit le montant sur la Feuille de comptes. Les sommes reçues pour les périodiques et les autres imprimés sont envoyées au bureau au plus tard le six de chaque mois.

Si un frère abonne quelqu'un à l'un de nos périodiques ou désire renouveler son propre abonnement, il remplira lisiblement et correctement le bulletin *en double*. Puis il remettra les deux exemplaires au frère qui tient les comptes, qui s'en occupera sans tarder. Après chaque réunion, ce frère fait un Reçu pour le montant total de l'argent qu'on lui a remis pour les abonnements, et ce Reçu sert aux écritures de la congrégation. Une fois par semaine, il remet au surveillant-président l'original des bulletins d'abonnement, avec une formule Versement — Prière de créditer dûment remplie et la somme d'argent correspondante. Le surveillant-président les vérifie et les envoie au bureau. Les doubles des bulletins d'abonnement, portant la mention "Double", sont conservés parmi les écritures de la congrégation. La date d'envoi est indiquée sur chaque groupe d'abonnements, au cas où il y aurait des réclamations de la part des abonnés.

Puisque l'argent appartient à la congrégation ou concerne les comptes qu'elle a ouverts au bureau, chaque mois le frère qui s'en occupe prépare un état de compte qui est lu devant la congrégation. Le surveillant-président veille à ce que les comptes soient vérifiés tous les trois mois.

Certaines congrégations trouvent commode d'ouvrir un compte en banque, afin d'y déposer leurs fonds chaque semaine. Le compte est ouvert au nom de la "Congrégation des témoins de Jéhovah de". S'il y a plus d'une congrégation dans la ville, l'autre congrégation des témoins de Jéhovah ouvrira un compte en son nom propre. Tous les chèques tirés sur le compte d'une congrégation sont signés par deux personnes désignées par le collègue des aînés; ces personnes n'ont pas besoin d'être changées tous les ans. D'autres congrégations préfèrent effectuer les transferts de fonds par mandat, virement ou par une autre méthode sûre. Quoi qu'il en soit, les sorties d'argent sont toujours approuvées par le surveillant-président.

FONDS POUR ORGANISER LES ASSEMBLÉES DE CIRCONSCRIPTION

Les frais des assemblées de circonscription sont couverts de la même manière que dans les congrégations, c'est-à-dire par les frères de la circonscription qui mettent leurs contributions dans les boîtes placées à cet effet dans la salle de l'assemblée. Un frère désigné par le surveillant de circonscription s'occupe de cet argent et paie les factures approuvées par ce surveillant. (Le frère chargé des comptes de la circonscription n'est pas désigné pour une période déterminée.) S'il n'y a pas assez d'argent en caisse pour couvrir les premiers frais de l'assemblée, le surveillant de circonscription peut informer les congrégations de sa circonscription de leur privilège de participer aux frais. Mais en général, après la première assemblée tenue dans une circonscription, l'argent en caisse suffit pour faire face aux dépenses initiales de l'assemblée suivante. En attendant la prochaine assemblée, les fonds de la circonscription sont souvent mis en dépôt au bureau de la filiale. Si, par contre, il y a un déficit à la fin de l'assemblée, la responsabilité incombe aux aînés des congrégations de décider quelle contribution leurs congrégations respectives peuvent envoyer à la caisse de la circonscription pour combler ce déficit, puis de présenter leur proposition aux frères locaux par le moyen d'une résolution.

En ce qui concerne l'achat de matériel pour la circonscription, les dons faits à la filiale ou d'autres frais exceptionnels, ce sont là des questions qui concernent l'emploi de fonds *disponibles* dans la circonscription, et elles peuvent être réglées par les aînés des congrégations lors de la réunion qu'ils tiennent le dimanche matin de l'as-

semblée. De telles dépenses doivent toujours être approuvées sous forme d'une résolution écrite adoptée par les aînés, et les détails qui intéresseront et encourageront particulièrement les frères peuvent ensuite leur être annoncés.

Grâce à tous ces soins apportés au maniement des fonds des congrégations, vous pouvez être sûr que tout l'argent sera utilisé comme vous le désirez: pour faire progresser les intérêts du Royaume.

CHAPITRE 9

SAUVEGARDONS LA PURETÉ DE LA CONGRÉGATION

LES témoins chrétiens de Jéhovah sont un peuple pur. Ils doivent l'être s'ils veulent jouir de la faveur et de la bénédiction de Dieu. Il ne nous suffit pas de prêcher la Parole de Dieu; nous devons vivre en harmonie avec elle. A ses frères oints dans la congrégation chrétienne primitive, Pierre écrit: "En enfants obéissants, cessez de vous façonner selon les désirs que vous aviez jadis, dans votre ignorance, mais, comme le Saint qui vous a appelés, vous aussi, devenez saints dans toute votre conduite, parce qu'il est écrit: 'Vous devez être saints, parce que je suis saint.'" — I Pierre 1:14-16.

Dans la Bible le mot "saint" désigne ce qui est frais, sans tache ou pur, soit au sens physique, soit au sens spirituel ou moral (II Cor. 7:1). Comment devenons-nous "saints"? Par le pouvoir sanctificateur de la vérité qui nous met à part du monde des hommes éloignés de Dieu et nous sépare de ses pratiques injustes (Jean 17:16-19; Nomb. 15:40; II Cor. 6:14-18). Si nous voulons garder cette pureté-là, nous devons obéir à la vérité et aimer Dieu, sa justice et nos frères sincèrement et de tout cœur (I Thess. 3:12, 13; I Pierre 1:22). C'est uniquement à cette condition-là que l'esprit de Dieu, qui lui aussi est saint, nous dirigera. Parfois Dieu peut nous discipliner, et bien que sur le moment cela soit désagréable, il le fait avec amour "pour notre profit afin que nous participions à sa sainteté". (Héb. 12:5-11.) Il désire nous voir obtenir la vie éternelle et non subir la destruction.

Pendant son séjour terrestre, Jésus-Christ montra l'exemple à ceux qui formeraient sa congrégation de disciples oints. Il désire finalement "se présenter à lui-même la congrégation dans sa splendeur, (...) sainte et sans défaut". (Eph. 5:25-27.) Il posa le fondement de ce dessein non seulement par son exemple juste et par le message purificateur qu'il annonça, mais encore par son sacrifice rédempteur qui permet le pardon des péchés.

Après la mort et la résurrection de Jésus, les apôtres et d'autres responsables parmi les premiers chrétiens se soucièrent beaucoup de maintenir la pureté de la congrégation (Actes 20:26-32; II Cor. 11:2, 3; II Pierre 1:9-11; 3:14; Jude 3, 4). Aujourd'hui, nous avons le même souci. Non seulement les membres du reste oint, mais aussi la grande foule des "autres brebis" comprennent la nécessité de garder leur identité (représentée par des robes blanches) en tant que serviteurs de Dieu purs et séparés du monde. — Rév. 3:4; 7:9, 14; 19:8.

DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET FRICTIONS

Là où il y a de la dissension et de la désunion, manifestement une force impure est à l'œuvre. Jacques déclara que la jalousie et l'esprit de querelle viennent d'une source "terrestre, animale, démoniaque", produisant "le désordre et toute chose vile" et agissant contre ce qui est chaste (Jacq. 3:14-18; cf. 4:1-8). Naturellement, nous sommes tous imparfaits et pécheurs par hérédité (I Jean 1:8). Nous commettons tous des erreurs; nous disons ou faisons des choses que nous regrettons par la suite. Certes, nous pouvons et nous devrions nous améliorer avec le temps, mais tant que durera le présent système de choses nous ne serons jamais complètement libérés de nos erreurs (Rom. 7:14-25; Jacq. 3:2). Reconnaisant cela, Dieu nous conseille par sa Parole d'avoir "un intense amour les uns pour les autres, parce que l'amour couvre une multitude de péchés". (I Pierre 4:8.) L'apôtre Jean déclara franchement sous inspiration que "celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu, qu'il ne voit pas". — I Jean 4:20.

Nous devons donc faire preuve de beaucoup de miséricorde et être prêts à pardonner. Les Ecritures nous disent: "Continuez de vous supporter les uns les autres et de vous pardonner librement l'un l'autre, si quelqu'un a un sujet de plainte contre l'autre. De même que Jéhovah vous a librement pardonné, faites pareillement." (Col. 3:13).

Seuls ceux qui sont indulgents et compatissants à l'égard d'autrui peuvent s'attendre à ce que Dieu leur pardonne avec miséricorde. — Mat. 5:7; 6:12, 14, 15.

Aussi, lorsque des difficultés surgissent entre certains membres de la congrégation, les chrétiens mûrs ne cherchent pas à se venger, à rendre le mal à celui qui leur aurait fait du tort (I Pierre 3:8, 9). Ils ne le traitent pas non plus avec froideur, refusant de lui parler (I Cor. 13:4, 5; Eph. 4:26). Ils préfèrent passer sur les fautes, surtout quand ils s'aperçoivent qu'elles ont été commises sans malice (Eph. 4:31, 32). Nous lisons dans Proverbes 19:11: "La perspicacité d'un homme ralentit assurément sa colère, et c'est une beauté chez lui que de passer sur la transgression." — Cf. Eccl. 7:8, 9.

'SI TON FRÈRE COMMET UN PÉCHÉ CONTRE TOI'

Mais si nous sommes prêts à passer sur les fautes et à pardonner, cela ne veut pas dire que nous sommes indifférents envers le mal ou que nous l'approuvons. Toutes les fautes ne sont pas imputables à l'imperfection héréditaire. Si un frère agit mal, allant au-delà de la faute légère, ce ne serait pas agir pour son bien ni pour celui de la congrégation que de passer sur sa transgression (Lév. 19:17; Ps. 141:5; Luc 17:3). Sous l'alliance de la Loi conclue par l'intermédiaire de Moïse, il y avait différents degrés de gravité des péchés et des transgressions. Cela est vrai également des chrétiens soumis à la nouvelle alliance. — Cf. I Jean 5:16, 17.

Jésus donna des conseils à propos de péchés qui pourraient être commis contre quelqu'un et qui seraient trop sérieux pour lui permettre de passer dessus. Il déclara: "Si ton frère commet un péché, va-t'en lui dévoiler sa faute entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais s'il n'écoute pas, prends avec toi un ou deux autres, afin que toute affaire soit constatée sur le dire de deux ou trois témoins. S'il ne les écoute pas, parle à la congrégation. S'il n'écoute pas non plus la congrégation, qu'il soit pour toi comme un homme des nations et comme un collecteur d'impôts." (Mat. 18:15-17, NW). Puisque les auditeurs de Jésus étaient Juifs, ils savaient que traiter un des leurs comme "un homme des nations et comme un collecteur d'impôts", c'était le considérer comme expulsé de la congrégation juive.

Etant donné que les démarches expliquées par Jésus pouvaient aboutir à une conséquence si sérieuse, il est évident qu'il ne parlait pas de la bonne manière de régler toutes les fautes légères qui pourraient être commises contre quelqu'un. Bien entendu, souvent il est bon, sage et très utile d'aller trouver celui qui a commis contre nous une faute sans gravité, dans le but de régler le différend qui risque de se développer (Mat. 6:14, 15; Prov. 12:18). Bien des malentendus peuvent se dissiper de cette façon. Mais manifestement Jésus ne parlait pas de tels différends d'ordre personnel dans le passage précité. Il parlait plutôt de fautes tellement sérieuses qu'elles pourraient entraîner l'expulsion du coupable hors de la congrégation.

Aussi, avant d'entamer les démarches expliquées dans Matthieu 18:15-17, vous devriez posséder des preuves certaines qu'un tel péché sérieux a réellement été commis contre vous. Jésus n'a pas dit: 'Si tu *penses* que ton frère a péché.' Vous devriez d'abord examiner les conseils donnés dans Proverbes 25:8-10, de peur de commencer quelque chose qui vous attirerait la honte et l'humiliation. Même si vous possédez des preuves d'une telle faute, vous ne devriez pas colporter l'affaire en en parlant à droite et à gauche; vous devriez plutôt aller retrouver le coupable et 'dévoiler sa faute entre vous et lui seul'.

Si votre frère "écoute" et accepte votre réprimande, alors vous avez "gagné" votre frère. S'agit-il là d'une simple réconciliation entre deux personnes? Non, car la suite des conseils de Jésus montre qu'il s'agit de le 'gagner' dans le sens de l'aider à rester dans la congrégation, de le détourner d'une conduite qui pourrait entraîner son expulsion de la congrégation et la perte de la faveur et de la bénédiction divines. Par conséquent, vous 'gagneriez' votre frère dans le sens mentionné dans Jacques 5:19, 20, Galates 6:1 et Jude 22, 23. Du reste, cela devrait être votre désir et votre but principal, plutôt que de vouloir obtenir justice ou la réparation d'un tort.

Si le pécheur accepte la réprimande et demande à être pardonné, d'après les paroles de Jésus il n'est pas nécessaire de poursuivre l'affaire. Cela montre que, bien que sérieuses, les fautes dont il est question ici sont celles qui peuvent être réglées entre les parties intéressées. Il ne s'agissait pas des fautes suivantes: fornication, adultère, homosexualité, blasphème, apostasie, idolâtrie et autres

péchés graves semblables, car sous l'alliance de la Loi qui était encore en vigueur, de tels péchés exigeaient plus que le pardon de l'offensé. — I Cor. 6:9, 10; Gal. 5:19-21.

Compte tenu de ce qui précède et de l'illustration de Jésus consignée un peu plus loin, dans Matthieu 18:21-35, apparemment Jésus parlait de péchés qui concernent des affaires d'argent ou de biens, — telles que le refus de régler une dette, une action qui pourrait être assimilée à une fraude, une calomnie nuisant à la réputation de quelqu'un, ou des péchés analogues. Dans de tels cas, si le coupable reconnaît sa faute, exprime le désir de réparer les torts dans la mesure du possible et demande pardon, l'affaire peut être réglée si la victime est disposée à lui pardonner. — Cf. Mat. 5:25, 26; Luc 12:58.

Mais que faire si vous entreprenez cette première démarche et que le pécheur ne vous écoute pas? Etant donné la gravité de la faute, vous ne pouvez simplement l'oublier. Les conseils de Jésus montrent que vous devriez prendre un ou deux autres et aller de nouveau lui parler. Logiquement, ces "autres" doivent avoir été eux-mêmes témoins de la faute. Il ne s'agit pas simplement d'observateurs neutres ni de médiateurs qui s'efforcent d'arriver à une réconciliation ou à un compromis. Vous les prenez parce que, ayant été témoins de la faute, ils peuvent ajouter leur témoignage au vôtre. Ils seront également témoins de ce qui sera dit. Si l'affaire va plus loin et est portée devant "la congrégation" et que le coupable nie avoir dit ou avoué certaines choses ou essaie de les modifier, ces "autres" peuvent témoigner et rétablir les faits. Il est à espérer, toutefois, que cette troisième démarche ne sera pas nécessaire et que le coupable se laissera gagner par les efforts concertés faits pour le ramener à une conduite juste. Si c'est le cas, l'affaire est réglée.

Mais si le coupable refuse toujours d'avouer sa faute, que convient-il de faire? Il faut alors porter l'affaire devant les membres responsables de la congrégation, ceux du collège des aînés qui ont été désignés pour remplir des fonctions judiciaires. Il est à espérer que le pécheur écoutera le jugement officiel de ces frères et se laissera 'gagner', montrant qu'il mérite de rester au sein de la congrégation. Dans le cas contraire, il sera exclu et considéré comme un étranger. — Mat. 18:17.

LE COMITÉ JUDICIAIRE

Aujourd'hui, dans chaque congrégation où il y a un nombre suffisant d'ainés, trois d'entre eux sont désignés pour constituer un comité judiciaire. D'ordinaire, il s'agit des frères qui, cette année-là, remplissent les fonctions de surveillant-président, surveillant au service du champ et surveillant aux études bibliques. En l'absence de l'un d'eux, les deux autres juges peuvent choisir un aîné pour le remplacer.

Il peut arriver que l'un des trois membres du comité judiciaire préfère se retirer parce qu'il doit être cité comme témoin ou qu'il est impliqué d'une autre façon dans l'affaire à traiter.

S'il n'y a pas assez d'ainés pour former un comité de trois frères, on peut faire appel aux congrégations voisines pour compléter le comité judiciaire qui doit être saisi d'une affaire.

Ces aînés représentant la congrégation se réunissent au nom de Jésus; ils cherchent la direction de Jéhovah en le priant par l'intermédiaire de Jésus-Christ, et ainsi ils n'agissent pas d'une manière indépendante ni arbitraire. Ils reconnaissent l'autorité que Jéhovah et son Fils exercent sur la congrégation chrétienne tout entière. Cela les oblige également à reconnaître la nécessité vitale de maintenir l'unité de tous ceux qui sont soumis à cette autorité. — I Cor. 1:10.

Les membres du comité ne devraient pas être hésitants ni craindre de s'acquitter de leurs responsabilités lorsqu'il y a des affaires à régler et des décisions à prendre (I Cor. 6:1-6). S'ils se montrent fidèles et humblement soumis à Jéhovah et à son Fils, et qu'ils prient sincèrement afin que ces derniers les guident par l'esprit saint, ils devraient arriver à prendre la bonne décision sur une affaire. L'apôtre Paul était confiant que Dieu avait dirigé le jugement des aînés de Corinthe. — II Cor. 2:10; cf. Mat. 18:19, 20.

COMMENT AIDER CEUX QUI SE SONT LAISSÉ SURPRENDRE PAR UNE FAUTE ET SONT REPENTANTS

En tant que membres de "la communauté" des frères, nous devrions nous soucier de nos compagnons et nous efforcer de nous protéger et de nous fortifier les uns les autres (I Pierre 5:9). Si certains de nos frères se mon-

trent faibles, nous devrions user de miséricorde à leur égard et les aider. Les rédacteurs inspirés membres de la congrégation chrétienne primitive montrent clairement que Dieu est heureux lorsque nous nous intéressons sincèrement à nos frères.

Jude écrivit: "Continuez d'user de miséricorde envers certains qui ont des doutes; sauvez-les en les arrachant au feu. Mais continuez d'user de miséricorde envers d'autres, le faisant avec crainte, tandis que vous haïssez même le vêtement de dessous taché par la chair." (Jude 21-23). Ainsi, nous n'approuvons pas le mal; nous le haïssons et nous restons fidèles aux justes exigences de Dieu, les faisant toujours observer. Mais nous ne devrions pas cesser de faire preuve de miséricorde envers ceux qui sont en danger à cause de leurs pensées mauvaises ou de leurs faiblesses; nous agirons avec compassion pour les rétablir.

Cet autre conseil est donné dans Jacques 5:19, 20: "Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'égaré loin de la vérité et qu'un autre le fasse revenir en arrière, sachez que celui qui fait revenir un pécheur de l'erreur de sa voie sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés." Non seulement lorsqu'on a péché contre nous personnellement, mais en toute circonstance nous cherchons à 'gagner notre frère', en nous efforçant de l'éloigner d'une ligne de conduite qui pourrait l'amener à être rejeté par Dieu et condamné à mort.

Comme bergers du troupeau, les aînés de la congrégation sont particulièrement concernés. L'exhortation de Paul consignée dans Galates 6:1 s'adresse spécialement à eux: "Frères, même si un homme fait un faux pas avant qu'il s'en rende compte, vous qui avez des qualifications spirituelles essayez de rétablir un tel homme dans un esprit de douceur, te surveillant toi-même, de crainte que tu ne sois aussi tenté."

Pour appliquer ce conseil, nous devons garder présentes à l'esprit les pensées suivantes: autre chose est de projeter volontairement et d'agir en vue de la réalisation d'une mauvaise action, la désirant ardemment (II Pierre 2:10-22; Jude 4, 8, 10, 12), autre chose est de se laisser 'surprendre' par un péché, de se laisser 'prendre au piège' par le Diable (II Tim. 2:25, 26). Il y a également une différence entre un péché isolé et la pratique d'un péché.
— I Jean 2:1; 3:4-6, 8.

Les Ecritures nous conseillent de 'fuir' le mal sous toutes ses formes : la fornication, l'idolâtrie, l'amour de l'argent, etc. (I Cor. 6 : 18 ; 10 : 14 ; I Tim. 6 : 9-11.) Certains frères ne cherchent pas exprès à se livrer à de telles pratiques, et ils n'essaient pas non plus de corrompre la congrégation, mais ils se laissent aller et finissent par se trouver dans un état spirituel affaibli où ils sont facilement "dupés" par l'influence insidieuse d'une tentation au péché (II Cor. 2 : 11). Ou bien, un frère a pu avoir en général une conduite droite, puis, soudain, alors qu'il subit de fortes pressions inattendues, il ne parvient pas à 'fuir' le mal mais se laisse 'surprendre' par lui. Il commet alors un acte d'impureté ou d'idolâtrie, ou bien il viole son intégrité pour ce qui est de rester séparé du monde, peut-être parce qu'il n'a pas suffisamment préparé son cœur en vue de résister à de telles pressions. Mais sa conscience le trouble immédiatement et, comme le fit Pierre après qu'il eut renié le Christ, il 'pleure amèrement', se repentant sincèrement, le cœur déchiré. — Luc 22 : 61, 62.

Cela est tout à fait différent, par exemple, du cas d'Ananias et de Sapphira. A cause d'une seule faute, Dieu les fit mourir. Mais ils avaient conspiré pour tromper les apôtres et avaient fait preuve de perfidie ; ils n'avaient pas fait 'un faux pas avant qu'ils ne s'en rendent compte', et ils n'avaient pas été "dupés" par une faiblesse. Ils avaient prévu leur péché et agi en vue de sa réalisation. Naturellement, dans leur cas Dieu lisait dans leur cœur et permit miraculeusement à Pierre de percer leur subterfuge. — Actes 5 : 1-11.

En tant que surveillants et bergers, les aînés se soucient de tout membre du troupeau de Dieu qui s'égare. Ils n'agissent pas comme des 'gendarmes spirituels' pour arrêter le mal, et ils ne sont pas non plus des juges cherchant simplement à exécuter la justice et à prononcer des jugements contre ceux qui violent les bons principes. Tout en respectant profondément la justice et la sainteté divines, ils désirent imiter Dieu en témoignant de la miséricorde et de la compassion (Mat. 23 : 23). Ne voulant perdre aucune des "brebis" dont ils ont la charge, et sachant qu'ils auront à "en rendre compte", ces bergers devraient suivre l'exemple de Jéhovah Dieu et de Jésus-Christ en 'veillant' avec amour sur le troupeau (Héb. 13 : 17 ; Jean 17 : 11, 12, 14 ; Actes 20 : 28-30 ; I Pierre 5 : 2-4). Ils cherchent donc avec miséricorde à sauver les égarés, et à les rétablir dans la faveur divine.

CHERCHEZ L'AIDE DES BERGERS

Compte tenu de ce qui précède, lorsqu'un membre baptisé d'une congrégation commet un péché sérieux, que devrait-il faire? Il devrait d'abord prier Dieu pour qu'il lui pardonne par Jésus-Christ, en confessant sa faute et en prenant la résolution de corriger sa mauvaise conduite (Ps. 32:5; Prov. 28:13; I Tim. 2:5; Mat. 6:12). Ensuite, il ne devrait pas hésiter à aborder un ou plusieurs des aînés spirituellement qualifiés de la congrégation, en demandant leur aide. A cet effet, nous lisons dans Jacques 5:14-16: "Quelqu'un parmi vous est-il malade [spirituellement, comme l'indique l'allusion ultérieure aux péchés]? Qu'il appelle auprès de lui les aînés de la congrégation, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom de Jéhovah. Et la prière de la foi rétablira celui qui est indisposé, et Jéhovah le relèvera. De plus, s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc ouvertement vos péchés l'un à l'autre et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez guéris. La supplication d'un homme juste, quand elle est à l'œuvre, a beaucoup de force."

L'aide que ces "bergers" peuvent nous apporter est une disposition que Jéhovah a prise pour notre bien. Il n'est pas question de demander le pardon de Dieu par leur intermédiaire. Nous obtenons le pardon divin en confessant notre faute à Dieu, en nous repentant et en 'nous retournant', c'est-à-dire en abandonnant notre mauvaise conduite et en rendant droits les sentiers pour nos pieds. Jésus-Christ est notre Assistant céleste et Grand Prêtre se tenant en la présence de Dieu. — I Jean 1:9; 2:1, 2; Hébr. 4:14-16; 7:25.

Certes, les aînés peuvent ajouter leurs prières d'intercession en notre faveur, et ces prières ont de la valeur au regard de Dieu. Celui qui a péché peut se sentir condamné dans son cœur. Dans ce cas, la prière d'intercession des aînés serait particulièrement profitable (Jacq. 5:14-16; I Tim. 2:1; I Jean 5:16). Il s'ensuit que si quelqu'un s'adresse à eux, c'est pour demander de l'aide. C'est pour cette raison qu'il leur confesse sa faute, comme le montre Jacques. Evidemment, lorsqu'un frère commet un péché grave, c'est là une preuve qu'il est faible ou malade spirituellement. Il a donc besoin d'aide pour résoudre ses difficultés et retrouver sa santé et ses forces spirituelles; s'il est sage il demandera humblement d'être aidé.

Refuser de demander de l'aide peut être très dangereux. Un frère en difficulté qui s'abstient de le faire pourrait facilement répéter son péché et même s'y habituer. Ou bien, étant honteux de sa faute, il peut ne pas se sentir à l'aise parmi ses frères, ni à même d'apprécier pleinement leur compagnie. Ou encore, se trouvant dans un état spirituel affaibli, il pourra subir une perte plus grande, — celle de ses rapports confiants avec son Père céleste. Il peut avoir l'impression qu'"une masse nuageuse ferme tout accès auprès de Dieu, pour que la prière ne passe pas". (Lament. 3 : 44.) S'il s'isolait de la congrégation, cela ne ferait qu'augmenter le danger (Prov. 18 : 1). Combien il serait préférable pour lui de reconnaître humblement son besoin d'aide et de profiter des dispositions bienveillantes que Jéhovah a prises par son Fils et par ceux qui servent sous l'autorité de celui-ci !

COMMENT CONSEILLER CEUX QUI COMMETTENT DES FAUTES LÉGÈRES

Lorsqu'un membre de la congrégation parle à un aîné parce qu'il a commis une faute et demande à être aidé, que doit faire l'aîné ? Peut-être s'agit-il d'une certaine inconduite ou d'un manque de modération dans l'usage en privé de boissons alcooliques ; ou bien, dans ses relations profanes avec des gens en dehors de la congrégation, un frère a peut-être recouru à une forme de malhonnêteté qui, bien que d'"usage" dans le monde, n'est pas en harmonie avec les principes bibliques. S'il ne s'agit pas d'une faute grave, d'un péché sérieux ni d'un acte qui risque de jeter le discrédit sur la congrégation, et si la personne reconnaît ouvertement sa faute et manifeste une repentance sincère, il suffira peut-être que l'aîné à qui elle parle lui donne de bons conseils et des exhortations.

Dans de tels cas, cependant, l'aîné devrait en informer le surveillant-président, lui expliquant l'affaire et les conseils qu'il a donnés. Le surveillant-président a peut-être plus d'expérience pour traiter de telles questions que l'aîné qui a été consulté. Il se peut qu'il ait des suggestions utiles à ajouter, ou bien, se basant sur sa connaissance de l'affaire, il pourra estimer qu'il serait judicieux de parler encore à la personne et de lui donner d'autres exhortations.

Il peut arriver, toutefois, qu'un péché commis jette le discrédit sur la congrégation, ou mette celle-ci dans une position défavorable vis-à-vis de Jéhovah, déshonorant son nom. Il peut s'agir d'une inconduite flagrante, frisant la fornication, ou de la fornication proprement dite, de

l'adultère ou d'un autre acte grave d'immoralité sexuelle. Peut-être ne s'agit-il pas d'un acte isolé d'ivrognerie, de mensonge ou de vol, mais d'un de ces péchés répété à plusieurs reprises. L'affaire pourrait facilement donner lieu à des discussions au sein de la congrégation. Dans tous ces cas, elle devrait être signalée à l'attention des aînés remplissant des fonctions judiciaires dans la congrégation.

AUDITIONS DEVANT LE COMITÉ JUDICIAIRE

Lorsqu'une affaire est portée devant le comité judiciaire, celui-ci devrait se réunir avec les intéressés. Il ne s'agira pas toujours de cas où quelqu'un demande spontanément de l'aide. Il se peut, au contraire, qu'une accusation ait été portée contre un membre de la congrégation. Dans ce cas, le comité devrait d'abord considérer si l'accusation présente quelques signes de vraisemblance. Si oui, les membres du comité inviteront l'accusé ou les accusés à se réunir avec eux. Pour éviter tout malentendu à propos de l'heure, du lieu et de l'objet de cette réunion, il serait préférable d'y inviter l'accusé par écrit, en l'informant de l'accusation portée contre lui. Les aînés devraient traiter l'accusé avec bonté. Ils désirent lui donner pleinement l'occasion de présenter ses témoins, et ils devraient le lui faire savoir. Si l'accusé ne se présente pas à la réunion annoncée, ils essaieront de convenir avec lui d'un nouveau moment où ils pourront se réunir. Si l'accusé refuse à plusieurs reprises d'assister à l'audition, le comité devra prendre une décision sur la base des preuves et des témoignages disponibles, pourvu qu'il y en ait suffisamment pour démontrer les faits avec certitude. — Cf. Nomb. 16: 12-14, 25-33.

Les frères appelés à juger des affaires touchant la vie des serviteurs de Jéhovah assument une lourde responsabilité. Aussi le comité judiciaire a-t-il le devoir de s'assurer qu'il a réuni tous les faits avant de rendre sa décision (I Tim. 5: 21; Prov. 18: 13; Deut. 13: 12-14). Il faut deux ou trois témoins pour prouver un fait (I Tim. 5: 19; Deut. 19: 15; Hébr. 10: 28). Ce ne sont pas des personnes ne faisant que colporter des propos venus à leurs oreilles; il faut qu'elles aient été témoins elles-mêmes des choses qu'elles affirment. Aucune mesure n'est prise s'il n'y a qu'un seul témoin; non pas que les frères mettent en doute le témoignage présenté, mais la Bible exige que dans les affaires sérieuses les faits soient attestés par deux ou trois témoins, à moins que le coupable n'avoue son péché.

Il se peut que quelqu'un confesse une faute grave impliquant une autre personne. Si cette dernière nie avoir participé à cette faute, l'accusation ne peut être acceptée sans d'autre témoignage, car il faut qu'il y ait deux ou trois témoins; le comité ne prendra aucune mesure contre l'accusé. Quant à la personne qui a confessé la faute, il sera nécessaire de la conseiller et de la reprendre, car elle est coupable soit d'avoir commis la faute confessée, soit d'avoir menti, ou bien des deux. Si elle est repentante, elle ne sera pas exclue à cause de la faute qu'elle a confessée. Mais s'il s'avère plus tard qu'elle a menti contre son frère, vraisemblablement il sera nécessaire de prendre une mesure contre elle, pour avoir accusé faussement quelqu'un. Son mensonge permettra de douter sérieusement de la sincérité de l'attitude "repentante" qu'elle a pu manifester auparavant. En Israël, ceux qui se rendaient coupables de faux témoignage devaient recevoir le même châtiment qu'ils cherchaient à faire infliger à celui qu'ils avaient accusé faussement. — Deut. 19:17-21.

D'autre part, si l'accusé (qui repousse l'accusation) est en réalité coupable, nous pouvons être sûrs que Jéhovah le sait, et avec le temps son peuple connaîtra la vérité (I Tim. 5:24). Si les aînés s'en tiennent à la règle biblique exigeant deux ou trois témoins, ils éviteront de se rendre coupables d'une injustice.

COMMENT REPENDRE ET RÉTABLIR DES COUPABLES REPENTANTS

Tout comme le péché a ses degrés de gravité, de même il y a différents degrés de réprimande à adresser aux coupables, et différentes mesures à prendre à leur égard. Cela demande de la sagesse et du discernement de la part des frères remplissant des fonctions judiciaires. Ils doivent bien réfléchir avant de prendre une décision, en tenant compte des principes plutôt que des règles rigides. Chaque cas devrait être jugé en considérant les circonstances et le fond de l'affaire.

A propos de certains coupables en Crète, Paul écrit à Tite: "Ne cesse de les reprendre *avec sévérité*, afin qu'ils soient sains dans la foi." (Tite 1:10-13). En parlant d'autres chrétiens qui avaient été 'pris dans le piège du Diable', Paul conseilla à Timothée de les instruire "*avec douceur*", et il employa une expression semblable en écrivant aux Galates concernant l'homme qui "fait un faux pas

avant qu'il s'en rende compte". (II Tim. 2 : 24-26 ; Gal. 6 : 1.) Qu'est-ce qui permettra à un comité judiciaire de décider quel genre de réprimande adresser à un coupable repentant et comment agir au mieux pour le rétablir spirituellement? En outre, comment ces frères peuvent-ils éviter qu'on parle en mal de la voie de la vérité? — II Pierre 2 : 2.

Lorsqu'une affaire concerne un péché suffisamment grave pour exiger une audition, les faits devraient être réunis prouvant la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, mais en plus le comité tiendra compte d'autres facteurs. S'il s'agit d'une faute sérieuse, dans quelles circonstances fut-elle commise? Y a-t-il lieu de penser que le coupable désirait ardemment certaines choses mauvaises, qu'il 'allait au-devant du danger'? Avait-il été prévenu que sa conduite pouvait lui attirer des ennuis? S'agit-il d'une faute commise une fois ou à plusieurs reprises? L'a-t-il confessée spontanément, ou a-t-il attendu d'être accusé? Et, avant tout, fait-il preuve d'un repentir sincère et manifeste-t-il le désir profond d'éviter de répéter la faute?

Pour continuer de faire preuve de miséricorde envers un coupable, un repentir sincère de sa part est un facteur essentiel (II Chron. 7 : 14 ; Es. 55 : 7 ; Ezéch. 18 : 30, 31). Naturellement, tous ne manifesteront pas de la même façon leur tristesse après avoir commis une faute, mais les aînés devraient chercher des signes d'une tristesse qui est conforme à la volonté de Dieu, et s'assurer que le coupable ne regrette pas simplement d'avoir été découvert, d'avoir à supporter une certaine honte ou de voir sa réputation ternie. Ils peuvent se laisser guider par l'excellente description donnée dans II Corinthiens 7 : 9-11. Le coupable doit être attristé d'avoir commis la faute, d'avoir manqué de respect envers la volonté du Père céleste et d'avoir ainsi porté atteinte à ses relations *avec Lui*. Bien entendu, celui qui apprécie réellement ses privilèges de service et l'estime de ses frères regrette de les perdre. Mais sa tristesse doit venir de la bonne source : il doit vraiment se repentir, rejeter la faute comme une chose détestable et regretter sincèrement de l'avoir commise.

Certains manifesteront le repentir aussitôt après avoir commis la faute ; d'autres, plus tard. Il se peut même qu'ils se repentent pendant la réunion avec le comité judiciaire. Les remarques des aînés peuvent faire comprendre au coupable l'iniquité de sa faute et l'amener à les 'écouter'. — Mat. 18 : 17.

Dans le cas d'un coupable qui se repent sincèrement, que faut-il faire? Si les faits indiquent qu'il s'agit d'une faute commise une seule fois, que le coupable n'a pas refusé de tenir compte d'un avertissement ou d'une réprimande à propos de sa conduite, qu'il n'a pas 'poursuivi' le mal mais qu'il s'est 'laissé surprendre' alors qu'il se trouvait soumis à des pressions ou à des tentations, le comité judiciaire peut décider de le reprendre "dans un esprit de douceur". (Gal. 6:1, *CT, GL.*) Si le coupable est accablé de douleur et a le cœur déchiré, il est inutile d'ajouter à sa tristesse (I Thess. 5:14). En s'efforçant de le "redresser", le comité judiciaire devrait s'assurer qu'il comprend clairement comment Jéhovah considère sa faute grave, mais en même temps ces aînés se soucieront de l'aider à s'approcher de Dieu avec humilité et en mettant sa confiance dans la miséricorde divine (Jacq. 4:8-10). Puisque son péché est un signe de faiblesse spirituelle, il conviendrait de décharger ce frère de toute responsabilité qu'il assume au sein de la congrégation, telle que la fonction d'aîné, de serviteur ministériel, de pionnier ou toute autre tâche, même secondaire. Il peut cependant continuer d'être un proclamateur de congrégation. Suivant la gravité du péché commis, le comité décidera peut-être que pour l'instant il serait préférable que ce frère spirituellement affaibli se borne à écouter aux réunions plutôt que de participer à la réunion de service, de prononcer des allocutions à l'Ecole du ministère théocratique, de donner des commentaires ou de faire des prières. L'aîné qui préside le comité judiciaire peut informer ceux qui président aux réunions des restrictions imposées au frère. Cela servira de mesure disciplinaire à l'égard du coupable, lui faisant comprendre qu'il doit respecter la sainteté de Dieu (Gal. 6:7-9). Cette forme de réprimande ne sera pas annoncée publiquement "devant tous les assistants", c'est-à-dire devant la congrégation réunie.

Le comité judiciaire peut recommander instamment à celui qui a été repris de cesser certaines fréquentations ou de se défaire de certaines habitudes qui ont pu contribuer à sa faute et pourraient l'amener à la répéter (I Cor. 15:33; II Cor. 6:17). Le frère repentant devrait être heureux d'accepter ces recommandations. Aucune interdiction ni aucune règle ne lui sera imposée concernant le manger et le boire, bien que des conseils énergiques puissent lui être donnés s'il manque de modération dans ces choses et qu'elles l'aient amené à pécher. Le frère sera libre de participer pleinement à la prédication et de remettre des

rapports; toutefois, on ne l'obligera pas à atteindre certains chiffres ni à assister aux réunions, car il doit faire ces choses volontairement pour qu'elles aient une valeur aux yeux de Dieu. Puisqu'ils se soucient d'aider le frère repentant à recouvrer sa santé et ses forces spirituelles, les membres du comité judiciaire voudront lui parler à plusieurs reprises pour savoir comment l'aider. A cet effet, ils pourraient peut-être le visiter et passer du temps avec lui pour l'édifier.

A mesure que les membres du comité judiciaire verront des signes indiquant que le frère recouvre sa force et sa stabilité spirituelles et qu'il apprécie sincèrement les voies justes de Dieu, ils pourront lever peu à peu les restrictions qu'ils lui ont imposées. Par exemple, ils l'inviteront à faire de nouveau des commentaires aux réunions ou à prononcer des allocutions d'élève, puisqu'il s'agit là de parler en son nom propre et non comme représentant de la congrégation. Plus tard, lorsqu'il montrera qu'il est complètement rétabli, ces aînés pourront lui redonner le privilège de participer au programme de la réunion de service, d'aider un serviteur ministériel et enfin même de représenter la congrégation devant Dieu dans la prière. Si ce frère change de congrégation, cette restitution graduelle des privilèges sera effectuée sous la surveillance du comité judiciaire de sa nouvelle congrégation. Elle n'est pas effectuée après une période déterminée, car tout dépend de la gravité de la faute et aussi des progrès spirituels manifestés par le frère repentant. Une période de plusieurs mois, d'un an ou même plus peut s'avérer nécessaire avant qu'il ne soit complètement rétabli. Les aînés devront considérer non seulement le bien de la personne ainsi réprimandée, mais encore les intérêts de la congrégation.

LA RÉPRIMANDE PUBLIQUE

Paul écrivit à Timothée: "Reprends devant tous les assistants ceux qui *pratiquent* le péché [ceux (...) qui pèchent, *Kingdom Interlinear Translation*], pour que les autres aussi aient de la crainte." (I Tim. 5:20). Par conséquent, lorsqu'il existe des preuves qu'un coupable, bien que repentant, a commis une faute plus d'une fois, il devrait être repris ouvertement devant toute la congrégation. Dans le cas d'un acte isolé, que faut-il faire si le coupable a manqué non seulement de confesser spontanément sa faute, mais encore d'écouter des avertissements, allant 'au-devant du danger' en se livrant à une certaine

inconduite? Ou que faire si sa faute est de notoriété publique et risque de devenir un sujet de discussion au sein de la congrégation? Dans ces cas également, il conviendrait d'en informer la congrégation.

La communication faite à la congrégation déclarera simplement que la personne en question a eu "une conduite indigne d'un chrétien", puis on pourra expliquer qu'elle ne participera plus à certains privilèges, en précisant lesquels, d'après ce que le comité judiciaire aura décidé dans son cas. Si la faute est de notoriété publique, cette communication permettra aux frères de répondre aux critiques et de montrer que la congrégation est attachée aux bons principes; elle réduira également le danger des bavardages inutiles et préjudiciables. Bien qu'il s'agisse là d'une réprimande plus sévère, elle est faite pour le bien du coupable et de la congrégation tout entière, puisqu'elle contribuera à combattre toute influence susceptible de favoriser la répétition de la faute, et ainsi tous les membres de la congrégation pourront éviter de devenir une cause de tentation pour le coupable.

Quant à celui-ci, il devrait apprécier les bienfaits et la sagesse de cette discipline et ne pas en faire "peu de cas" ni 'renoncer' lorsqu'il est corrigé. Cette discipline est une preuve que Dieu et la congrégation désirent le 'gagner' et le détourner de la conduite qui aurait pu l'amener à la destruction. — Héb. 12: 5-13, 15-17.

Qu'une réprimande soit annoncée à la congrégation ou non, lorsqu'un frère retrouve ses privilèges après avoir progressé sur la voie du rétablissement spirituel, il n'est pas nécessaire de l'annoncer à la congrégation. Naturellement, les frères présidant aux réunions en seront informés, mais les autres membres de la congrégation l'apprendront quand ils verront le frère répondre de nouveau aux réunions, jouer le rôle de l'interlocuteur dans une démonstration, prononcer une allocution d'élève, etc. Si un frère qui a été repris publiquement change de congrégation pendant la période où il est toujours soumis à des restrictions, le comité judiciaire qui a traité l'affaire devrait en informer le comité judiciaire de sa nouvelle congrégation, par l'intermédiaire du surveillant-président de celle-ci. Alors la restitution graduelle des privilèges pourra se faire sous la surveillance de ces aînés.

Les aînés agiront toujours en gardant présentes à l'esprit leurs deux préoccupations majeures : aider à rétablir et à "redresser" le coupable, et protéger la pureté et la santé spirituelle de la congrégation.

Si le coupable était aîné ou serviteur ministériel lorsqu'il a commis une faute grave, même si elle remonte à plusieurs années, il est répréhensible dans une certaine mesure, car il a continué à remplir ses fonctions tout en sachant que, provisoirement au moins, il s'était disqualifié, n'étant pas alors à l'abri des "accusations". (I Tim. 3 : 2, 10 ; Tite 1 : 6, 7.) Il aurait dû informer le comité judiciaire qu'il ne remplissait plus les conditions et renoncer à ses fonctions. Puisqu'il ne l'a pas fait au moment de la faute, il sera maintenant démis de ses fonctions.

Chaque fois qu'un aîné, un serviteur ministériel, un pionnier ordinaire ou un pionnier spécial commet une faute grave et est soumis à des restrictions par un comité judiciaire, le bureau devrait en être informé pour lui permettre de tenir ses dossiers à jour. Quant aux pionniers rayés de la liste pour cette raison, le bureau n'acceptera une nouvelle demande d'admission au service de pionnier qu'après une période d'au moins un an, à condition que le pionnier soit recommandé par le comité judiciaire.

L'EXCLUSION

Que se passe-t-il si, malgré leurs efforts miséricordieux, les aînés ne parviennent pas à 'gagner' un frère ? S'il ne se montre pas vraiment repentant, peu importe qu'il ait commis la faute sérieuse une seule fois ou qu'il ait pratiqué le péché, le comité ne peut continuer d'agir à son égard avec miséricorde, car ce serait manquer de respect envers les règles divines de justice et de sainteté. En outre, le coupable constituerait un danger pour la congrégation, puisqu'il ne donne aucune assurance véritable qu'il ne poursuivra pas sa conduite mauvaise. Il doit donc être exclu, retranché de la congrégation. — I Cor. 5 : 9-13.

Etant donné que le repentir (et le fait de 'se retourner' ou de délaisser la mauvaise voie) est déterminant pour savoir si une personne mérite d'être exclue, le comité doit faire particulièrement attention avant d'accepter comme sincère le "repentir" de quelqu'un qui s'est manifestement rendu coupable de faux-fuyants mensongers, de tromperie ou même de collusion en rapport avec sa faute.

Dans tous les cas d'exclusion, le comité de la congrégation rédigera une communication qui sera lue devant la congrégation. Cette annonce déclarera simplement que la personne en question a été exclue de la congrégation pour "conduite indigne d'un chrétien".

Il peut arriver qu'une personne baptisée devienne membre d'une organisation profane dont les principes sont opposés à ceux des Ecritures, sur lesquels est fondée la congrégation chrétienne (Dan. 2 : 44 ; Mat. 4 : 8, 9 ; Jean 6 : 15 ; Es. 2 : 2-4). Par cet acte, la personne répudie la congrégation des témoins de Jéhovah qu'elle fréquentait. Le comité judiciaire devrait s'efforcer d'établir des faits prouvant qu'elle s'est retirée volontairement de la congrégation. Cette situation sera annoncée à la congrégation pour que tous soient au courant de la décision de la personne en question. Il suffira de dire que cette personne, "par sa conduite, s'est retirée de la congrégation du peuple de Jéhovah".

Chaque fois que quelqu'un est exclu ou se retire volontairement, le bureau devrait en être informé, et une copie de la lettre sera classée dans les archives de la congrégation. Le comité judiciaire indiquera la date de l'exclusion, le motif et un bref résumé des preuves, et chaque membre du comité judiciaire signera la lettre.

L'exclusion est une chose sérieuse. Celui qui est exclu se trouve dans une situation bien différente de celle qui est mentionnée dans II Thessaloniens 3 : 14, 15, où nous lisons : "Mais si quelqu'un n'est pas obéissant envers notre parole par cette lettre, notez-le, cessez de le fréquenter, afin qu'il ait honte. Et cependant ne le considérez pas comme un ennemi, mais continuez de le reprendre comme un frère." Celui qui était 'noté' refusait d'écouter des exhortations et des instructions apostoliques, marchait dans le désordre, peut-être ne travaillait pas pour subvenir à ses besoins ou se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Cependant, il n'avait pas commis une faute suffisamment grave pour mériter l'exclusion. Il devait donc être 'noté' ou considéré par les membres de la congrégation comme un mauvais exemple et quelqu'un à ne pas fréquenter (cf. v. 6). Les frères de la congrégation devaient cesser de le fréquenter intimement, c'est-à-dire éviter d'entretenir des relations amicales avec lui ou de rechercher sa compagnie. Pourtant, ils ne devaient pas le considérer comme un ennemi expulsé de la congrégation, mais continuer "de le reprendre comme un frère".

En revanche, celui qui, ayant commis des fautes graves et refusé de se repentir, a été exclu, n'est plus reconnu comme membre de la congrégation ou comme un "frère". Non seulement les fidèles membres de la congrégation doivent "cesser de fréquenter" (le même terme grec que celui utilisé dans II Thessaloniens 3:14) l'exclu, mais encore ils suivent cette autre instruction: "Enlevez l'homme méchant du milieu de vous." — I Cor. 5:5, 11-13; I Tim. 1:19, 20.

Toute personne baptisée qui choisit délibérément de suivre une ligne de conduite impure rejette en fait les enseignements de la Bible au même titre que celui qui enseigne des choses contraires à ce que les Ecritures nous apprennent sur l'identité de Dieu, la rédemption, la résurrection, etc. (Cf. Tite 3:10, 11; II Tim. 2:16-19.) Au sujet de telles personnes, la Parole de Dieu nous donne le conseil suivant: "Quiconque se porte en avant et ne demeure pas dans l'enseignement du Christ n'a pas Dieu. (...) Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cet enseignement, ne le recevez pas chez vous ni ne lui dites de salutation. Car celui qui lui dit une salutation participe à ses mauvaises œuvres." (II Jean 9-11). Par fidélité envers Dieu, aucun membre de la congrégation ne devrait saluer de telles personnes lorsqu'il les rencontre en public, et il ne devrait pas non plus les recevoir chez lui.

Même les parents d'un exclu qui ne vivent pas sous le même toit que lui, devraient attacher plus de prix aux relations spirituelles qu'à la parenté charnelle et éviter autant que possible tout rapport avec lui (Luc 8:19-21; 14:26). Quant à ceux qui vivent sous le même toit qu'un exclu, ils cessent toute communion spirituelle avec celui-ci. Ainsi, on oblige le coupable impénitent à se rendre pleinement compte de l'énormité de sa faute et, en même temps, Jéhovah protège la bonne réputation de son organisation terrestre ainsi que la santé spirituelle de ses serviteurs sur la terre.

Cela ne veut pas dire que le père et la mère cesseront de conseiller ou de discipliner leur enfant baptisé qui a été exclu et continue à vivre avec eux. Puisque la vraie base de la discipline et de la formation est la Parole de Dieu, il convient qu'ils donnent à leur fils ou à leur fille des conseils énergiques et appropriés tirés de cette Parole. Il ne s'agit pas là cependant d'une communion spirituelle avec l'enfant par une étude qui se tiendrait régulièrement

et à laquelle il serait considéré comme un participant approuvé. Avant de participer à une étude familiale, l'enfant devra d'abord se montrer repentant, changer de conduite et être réintégré par le comité judiciaire.

Pareillement, une personne dont le conjoint a été exclu, étant "une seule chair" avec lui, peut l'encourager à se détourner de sa mauvaise conduite, à se repentir et à chercher à se faire réintégrer dans la congrégation. Ici encore, il ne s'agit pas de s'asseoir avec lui pour une étude familiale de la Bible, ce qui constituerait une communion spirituelle. Il s'agit plutôt d'un appel à la repentance.

Mais dans tous ces cas, il n'y a aucune raison d'écouter un enfant ou un conjoint exclu s'il essaie de se justifier ou s'efforce de convertir le chrétien fidèle à sa façon de penser et d'agir. Il ne faut pas l'écouter non plus s'il soulève des objections quant à la façon dont son cas a été traité par le comité judiciaire. S'il désire faire appel de la décision de celui-ci, il devrait s'adresser aux membres du comité, et non essayer de plaider sa cause devant ceux qui ne sont pas aînés.

Il se peut qu'un aîné soit abordé par un exclu qui désire lui parler. Dans ce cas, l'aîné peut lui expliquer ce qu'il doit faire pour être accepté de nouveau au sein de la congrégation, lui montrant la nécessité de chercher à renouer de bonnes relations avec Dieu, d'étudier les Ecritures et d'être présent à toutes les réunions auxquelles il a le droit d'assister. Il ne s'agit pas là d'un nouvel examen de son cas, puisqu'un seul aîné ne peut parvenir unilatéralement à une bonne conclusion. Par respect envers le collègue des aînés, l'aîné sollicité devrait diriger l'exclu vers le comité judiciaire, pour qu'il demande à celui-ci de l'aide spirituelle et des conseils sur la bonne façon de se faire réintégrer au sein de la congrégation.

A condition de se conduire convenablement, un exclu peut assister aux réunions ouvertes au public et tenues dans la Salle du Royaume. Bien entendu, personne ne le saluera, et il n'a pas le droit d'assister aux réunions tenues dans un foyer privé. La congrégation refusera de lui attribuer un territoire pour prêcher, et elle n'acceptera pas ses rapports de service. Il peut se procurer les publications de la Société pour son usage personnel. Peut-être ce qu'il lira l'aidera à corriger ses pensées, à adoucir son cœur et à revenir à Jéhovah.

Il y a parfois des personnes baptisées qui cessent de soutenir activement la congrégation et ne se réunissent plus avec leurs frères. Par la suite, elles peuvent se rendre coupables de fautes graves. Les aînés de la congrégation devraient en tenir compte, car ils ont la responsabilité de protéger la réputation de la congrégation en ce qui concerne la pureté, et de sauvegarder ses bons rapports avec Dieu. Le fait que quelqu'un s'isole n'empêche pas le comité judiciaire d'entreprendre les démarches déjà examinées à propos des coupables.

COUPABLES NON BAPTISÉS

Que faut-il faire dans le cas de personnes non baptisées fréquentant régulièrement la congrégation mais ayant commis une faute grave? Il convient d'agir à leur égard comme pour les chrétiens baptisés, à cela près que, n'étant pas reconnues comme membres de la congrégation, elles ne peuvent en être officiellement expulsées. Il se peut qu'elles ne comprennent pas pleinement les principes bibliques et que des conseils aimables les aideraient à rendre droits leurs sentiers. Néanmoins, si elles ne sont pas repentantes et refusent d'abandonner leur mauvais comportement, il faut informer la congrégation que leur conduite est "indigne d'un chrétien" et que les fréquenter ne serait pas en accord avec les conseils donnés dans I Corinthiens 15:33. Aucun rapport de service ne sera accepté de telles personnes.

ENFANTS MINEURS ET COUPLES

Le fait qu'un enfant baptisé soit mineur ne le met pas à l'abri d'une réprimande faite devant la congrégation par les aînés, ni de l'exclusion, s'il commet une faute grave. Naturellement, si l'enfant commet des fautes légères, il sera conseillé et repris par ses parents, surtout par le père, à qui incombe la responsabilité de l'élever et de le former (Eph. 6:4; Col. 3:20; Hébr. 12:9). Cependant, s'il s'agit de la pratique d'une faute ou que celle-ci soit grave, telle que l'inconduite flagrante, la fornication ou une faute qui jette le discrédit sur la congrégation, alors les aînés doivent s'occuper de l'affaire. Les frères remplissant des fonctions judiciaires se réuniront avec l'enfant mineur baptisé pour voir comment remédier à la situation, et il serait très souhaitable que les parents soient présents pour écouter ce qui sera dit. S'il faut reprendre et disci-

pliner l'enfant, ces aînés le feront, peut-être publiquement, d'après la gravité de la faute et en considérant jusqu'à quel point celle-ci a affecté la congrégation ou a été ébruitée. En tant que membre baptisé de la congrégation, l'enfant est un disciple de Jésus-Christ, et s'est placé sous son autorité. — Mat. 28:19, 20.

Evidemment, les aînés désirent surtout 'gagner' le jeune frère ou la jeune sœur, et à cet effet, ils s'assureront la coopération des parents, agissant le plus possible par leur intermédiaire. Ainsi, il y aura une coordination harmonieuse de l'autorité, celle des membres du comité judiciaire agissant comme des bergers soumis à Jésus-Christ, et celle des parents, par qui l'enfant a reçu la vie, et qui sont désignés par Dieu pour l'élever "dans la discipline et à l'école de Jéhovah". (Eph. 6:4, *NW, GL.*) Si l'enfant baptisé ne se repent pas ou persiste dans sa mauvaise conduite, il devra être exclu.

Ces mêmes principes s'appliqueront au cas d'un enfant mineur non baptisé qui fréquente régulièrement la congrégation, sauf que s'il devient un coupable impénitent, on ne l'exclura pas officiellement. Mais une communication sera faite à la congrégation, pour permettre à celle-ci de se protéger du mal.

Les parents devraient coopérer avec le comité judiciaire dans sa responsabilité de paître le troupeau. Bien que la loi consignée dans Deutéronome 21:18-21 ne fasse manifestement pas allusion à de petits enfants (puisque'elle parle d'un fils qui devient "un glouton et un ivrogne"), elle constitue un précédent en ce sens qu'elle place les intérêts spirituels et la sécurité de la congrégation de Dieu au-dessus des relations familiales. Aussi, les parents qui aiment Dieu et leurs frères ne cacheront ni n'excuseront des péchés répétés ou flagrants commis par leurs enfants.

Quant aux couples, les aînés feront attention de ne pas s'ingérer inutilement dans leurs affaires. Si un couple demande de l'aide spirituelle, les aînés peuvent lui donner des conseils appropriés. En revanche, si une faute sérieuse est commise, naturellement le comité judiciaire doit faire le nécessaire pour sauvegarder la pureté de la congrégation et rétablir, si possible, le coupable. Au besoin, ces aînés conseilleront, reprendront ou excluront l'un ou l'autre conjoint. Cependant, si la femme est coupable, ils chercheront à coordonner leurs efforts de bergers avec l'autorité que le mari baptisé exerce sur sa femme. Ils maintiendront

ainsi une coordination harmonieuse de l'autorité, agissant autant que possible par l'intermédiaire du mari. Il va de soi que si le mari est le coupable, c'est le comité judiciaire qui l'exhortera et le réprimandera, puisque la femme occupe une position de subordination. Les restrictions imposées à l'un ou à l'autre des conjoints en ce qui concerne la participation aux réunions, etc., dépendent des facteurs examinés ci-dessus, et les mêmes facteurs entrèrent en ligne de compte pour décider si oui ou non il convient d'annoncer ces restrictions.

LA RÉINTÉGRATION D'EXCLUS REPENTANTS

La seconde lettre que Paul adressa aux Corinthiens, apparemment rédigée quelques mois après sa première lettre, invitait la congrégation de Corinthe à rétablir l'homme qu'elle avait exclu, à cause de son repentir et de sa profonde tristesse (II Cor. 2:6-8). Il se peut donc que quelques mois, un an, voire plusieurs années s'écoulent avant qu'un exclu ne fournisse des preuves convaincantes de son repentir. Le repentir sincère et l'abandon de la mauvaise conduite, et non la faute commise ni le temps qui s'est écoulé depuis, constituent toujours les facteurs déterminants (cf. I Cor. 5:1). Bien entendu, s'il existe des preuves de mensonge, de tromperie ou de collusion en rapport avec la faute commise ou même pendant les auditions, le comité judiciaire fera particulièrement attention de ne pas se laisser abuser en réintégrant quelqu'un qui ne s'est pas vraiment et sincèrement repenti.

Lorsque le comité judiciaire est convaincu qu'un exclu est vraiment repentant, il préparera une communication annonçant sa réintégration et en donnera lecture devant la congrégation. Il en avisera également le bureau.

Comment la congrégation devrait-elle accueillir une personne réintégrée? Bien que l'exclu de Corinthe à qui Paul faisait allusion ait jeté le discrédit sur la congrégation et causé de la tristesse, l'apôtre ordonna aux frères de "lui pardonner avec bonté" et de "le consoler", en confirmant leur amour pour lui (II Cor. 2:5-8). Evidemment, bien qu'un exclu réintégré soit de nouveau accueilli comme un frère, il n'est pas spirituellement fort. Il doit donc se concentrer sur sa propre édification, par ses propres efforts et grâce à la compagnie des frères. Avec le temps, le comité judiciaire peut estimer qu'il a progressé au point

où il pourra de nouveau faire des commentaires aux réunions ; ensuite, à mesure que ses progrès vers la force et la stabilité spirituelles deviennent évidents, le comité peut graduellement lui accorder d'autres privilèges. Cependant, une période d'un an ou même plus pourrait s'écouler avant qu'il ne soit invité à participer au programme d'une réunion, à prier Dieu au nom de la congrégation ou à représenter celle-ci d'une autre façon.

Un frère qui a été exclu pourrait-il un jour être établi serviteur ministériel ou même aîné? Cela dépend ; réussira-t-il à se faire une réputation d'être "irrépréhensible", d'avoir "un excellent témoignage des gens du dehors", de ne plus être "sous le coup d'accusations", et manifestera-t-il les autres qualités requises (I Tim. 3:2, 7, 10; Tite 1:6, 7)? Il lui faudra 'faire oublier' l'opprobre qu'il s'est attiré par sa faute, et acquérir petit à petit une réputation convaincante d'homme juste, laquelle compensera l'effet de sa faute passée. Cela peut demander cinq, dix ou quinze ans, selon la gravité de la faute commise. Dans certains cas ayant provoqué un grand scandale, il se peut qu'il ne parvienne pas pendant sa vie à faire suffisamment oublier sa faute pour être établi aîné.

Cette même nécessité de se refaire une excellente réputation d'hommes justes, avant d'être recommandés pour remplir des fonctions, s'appliquera à ceux qui ont commis des fautes graves mais qui, à cause de leur repentir sincère, n'ont pas été exclus.

Une décision prise par le comité judiciaire d'une congrégation doit être respectée par toutes les autres congrégations, afin de maintenir l'unité sous l'autorité du Christ. Si un exclu va habiter dans le territoire d'une autre congrégation, sa situation devrait être annoncée à celle-ci. S'il demande à être réintégré, l'affaire sera traitée par la congrégation qui l'a exclu. Elle connaît mieux les circonstances qui ont motivé l'exclusion. Le comité judiciaire de la congrégation que l'exclu fréquente maintenant peut écouter sa demande de réintégration, examiner les preuves de son repentir sincère et de sa bonne conduite, puis faire une recommandation motivée à la congrégation qui a jugé l'affaire en premier lieu. L'actuel comité judiciaire de cette dernière congrégation peut alors décider la réintégration. Il le fera chaque fois que c'est possible, mais il faut faire preuve de bon jugement.

COMMENT FAIRE APPEL D'UNE DÉCISION D'UN COMITÉ JUDICIAIRE

Si un exclu croit qu'une erreur de jugement a été comise, il peut demander par écrit au collègue des aînés qu'une nouvelle audition de l'affaire ait lieu dès que possible. Dans ce cas, il paraît judicieux que l'audition d'appel se déroule devant un comité judiciaire différent, composé peut-être de trois autres aînés appartenant à la même congrégation, s'ils sont disponibles. Il peut toutefois être préférable d'inviter trois aînés des congrégations voisines à constituer le nouveau comité, surtout si l'exclu prétend que le premier comité a fait preuve de partialité. Il serait bon que le surveillant-président de la congrégation écrive à la filiale de son pays, car elle pourra peut-être recommander qu'il s'adresse à certains aînés, ou, dans des cas particuliers, elle peut même décider d'inviter un ou plusieurs surveillants de circonscription ou de district à faire partie du comité d'appel.

Lorsqu'une affaire est jugée en appel, il est nécessaire de réentendre toutes les preuves présentées à la première audition, ainsi que les témoignages supplémentaires que l'appelant ou les aînés de la congrégation désireront présenter. Si possible les membres du comité judiciaire qui a traité l'affaire la première fois devraient être présents et mettre à la disposition du comité d'appel tout compte rendu écrit qu'ils possèdent de la première audition. S'ils estiment qu'un témoignage donné antérieurement a été modifié, ils peuvent le dire, et le comité d'appel écouter leur témoignage. Il se peut aussi que le comité d'appel désire les interroger sur les raisons de leur décision.

Quelle que soit la décision du comité d'appel, approuvant l'exclusion ou l'annulant, son jugement sera définitif. Puisque l'affaire aura maintenant été entendue par au moins six aînés différents, il n'y a aucune raison de considérer un nouveau recours.

TOUS LES AÎNÉS PORTENT UNE LOURDE RESPONSABILITÉ

Il ressort de ce qui précède que les aînés de la congrégation portent une lourde responsabilité. Tandis que certains d'entre eux sont désignés pour constituer un comité judiciaire au cours de l'année, tous doivent être des hommes qui, en tant que bergers, protègent le troupeau du mal (Actes 20: 28-31). Chacun devrait être capable "d'exhorter

par l'enseignement qui est sain et de reprendre ceux qui contredisent", que cette contradiction soit en paroles, en actes ou en esprit (Tite 1:9-14). Les aînés devraient manifester "non pas un esprit de lâcheté mais de puissance et d'amour et de pondération". (II Tim. 1:7.) Au lieu de laisser se développer une crise, ils devraient essayer de prévenir les problèmes, en 'réprimandant', et en 'exhortant avec toute longanimité et art d'enseigner'. (II Tim. 4:1-5.) S'ils agissent ainsi fidèlement, ils 'se sauveront eux-mêmes et ceux qui les écoutent'. — I Tim. 4:6, 10, 11, 16.

Lorsque des difficultés surgissent ou que des affaires impliquant des péchés doivent être réglées, les aînés garderont présentes à l'esprit ces paroles que Paul adressa à Timothée, lui-même surveillant: "Je t'adjure solennellement devant Dieu et Jésus-Christ et les anges élus de garder ces choses sans préjugé, de ne rien faire par inclination partielle." (I Tim. 5:21). Les aînés doivent faire preuve d'impartialité, n'ayant aucune opinion préconçue pour ou contre qui que ce soit et ne permettant jamais à des liens de parenté, à des amitiés ou à des distinctions sociales d'obscurcir leur vision ou de les amener à manifester des préjugés ou du favoritisme dans leur jugement. — Lévi. 19:15; Deut. 1:17; 10:17, 18; Jacq. 2:1-9; I Pierre 1:17.

A l'exemple du grand prêtre d'Israël, les aînés devraient être capables de "traiter avec modération les ignorants et les égarés", se souvenant qu'ils sont eux-mêmes imparfaits (Héb. 5:2). Sachant que c'est aux 'miséricordieux qu'il sera fait miséricorde', ils devraient s'efforcer d'imiter Jéhovah et son Fils en développant cette qualité admirable, se garder de traiter durement leurs frères, mais essayer avec miséricorde de 'gagner' les égarés et d'instruire avec douceur ceux qui ne sont pas favorablement disposés ou qui, pendant un certain temps, laissent voir des pensées et une intelligence mauvaises (II Tim. 2:23-26). Néanmoins, ils ne devraient jamais être déloyaux envers Dieu, manquer de respect à l'égard de sa sainteté, ni manifester un manque d'amour pour leurs frères en s'abstenant de discipliner ou de reprendre des coupables ou en permettant à des influences corruptrices de pénétrer dans la congrégation. — Cf. I Sam. 2:12-17, 27-30; Mal. 2:8, 9; Jude 3, 4.

**CHACUN PEUT SAUVEGARDER
LA PURETÉ DE LA CONGRÉGATION**

La responsabilité de maintenir la pureté de la congrégation n'incombe pas uniquement aux surveillants. Les paroles suivantes s'appliquent à tous ceux qui espèrent vivre dans l'ordre nouveau promis par Dieu: "Donc, puisque nous avons ces promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, rendant parfaite la sainteté dans la crainte de Dieu." — II Cor. 7:1.

Vous aidez à favoriser la pureté morale de la congrégation par votre conduite personnelle, incitant peut-être les gens du monde qui vous observent à glorifier Dieu (I Pierre 2:12). Lorsque vous résistez à la tentation de mal agir, vous contribuez à la pureté morale de la congrégation sur toute la terre. Il en est de même quand vous refusez de nourrir votre esprit d'idées qui créent des désirs mauvais (Mat. 5:27-30; Phil. 4:8, 9). Les parents qui forment et disciplinent leurs enfants, pour qu'ils marchent dans les sentiers de la justice, contribuent à l'excellente réputation du peuple de Jéhovah. Cela est également vrai des jeunes chrétiens qui obéissent à leurs parents et refusent d'imiter le monde et ses voies (cf. Luc 2:51, 52). Lorsque, avant qu'une personne ne se fasse baptiser, vous vous souciez de lui enseigner les principes élevés de la morale biblique, vous aidez la congrégation chrétienne tout entière à préserver sa pureté. Ce sont là des choses de toute première importance que nous devons faire pour que l'esprit de Dieu continue d'agir librement au sein de la congrégation. — I Cor. 5:5; I Thess. 5:23.

S'il vous arrive d'être témoin d'une faute grave commise par un membre baptisé de la congrégation ou par un non-baptisé qui la fréquente régulièrement, votre fidélité à Jéhovah et à son Fils et votre amour pour vos frères devraient vous inciter à signaler le fait à l'attention du comité judiciaire (Ps. 31:24, AC). Celui qui cache la conduite non chrétienne du coupable ne fait pas réellement preuve de bonté à son égard; il se peut même qu'il contribue à l'endurcir au péché, au point qu'il ne pourra plus changer de conduite, ce qui l'amènerait à la destruction éternelle. Et il est certain qu'on ne démontre pas son amour pour Jéhovah Dieu ou pour son peuple lorsqu'on se rend complice de l'iniquité en cachant ceux qui la pratiquent (Deut. 13:6-8). Dans l'ancien Israël, une malédiction publique était prononcée contre celui qui, connaissant les

faits relatifs à une faute ou à un crime, ne se présentait pas pour donner son témoignage (Lév. 5:1; Prov. 29:24). Celui qui aime la justice et est vraiment fidèle à Jéhovah Dieu et à Jésus-Christ aura le courage de faire connaître la conduite pécheresse du coupable et de dire consciencieusement la vérité devant le comité judiciaire, quand il sera invité à s'exprimer. — Ex. 23:2, 3.

Vous contribuerez également à la santé spirituelle de la congrégation en respectant les décisions prises par le comité judiciaire de la congrégation (cf. Nomb. 16:41-50). Si vous vous souvenez que vous ne connaissez pas tous les témoignages et toutes les preuves que ces aînés ont entendus, vous vous rendrez compte qu'ils sont bien mieux placés que vous pour aboutir à la bonne conclusion.

En apprenant dès maintenant à vivre en harmonie avec les exigences de Jéhovah et à maintenir la pureté de notre enseignement et de notre conduite, nous nous préparons pour la vie dans le nouveau système de choses promis par Dieu. C'est pourquoi il est indispensable que chacun de nous imprègne son esprit et son cœur des justes préceptes de Dieu. Une connaissance exacte de la loi divine nous sauvegardera, et nous éviterons ainsi d'attirer beaucoup de peine sur nous-mêmes et sur nos semblables à cause de notre ignorance. Notre amour pour ce qui est droit aux yeux de Jéhovah nous incitera à agir en harmonie avec ses justes principes.

CHAPITRE 10

L'ENDURANCE QUI NOUS VAUDRA L'APPROBATION DIVINE

L'APOTRE Paul écrivit: "Vous avez besoin d'endurance, pour que, après avoir accompli la volonté de Dieu, vous receviez l'accomplissement de la promesse." — Hébr. 10:36.

Grâce à la faveur imméritée de Jéhovah, nous avons le privilège d'être devenus disciples baptisés du Seigneur Jésus-Christ. Notre vie a un but, nous tenons la position d'hommes purs devant Jéhovah Dieu, nous pouvons nous approcher de lui avec franchise par la prière, et nous avons devant nous la perspective de vivre éternellement comme ses serviteurs dévoués.

Mais recevrons-nous "l'accomplissement de la promesse"? Oui, à condition d'endurer. L'endurance est une qualité que nous devons cultiver et qui se développe lorsque notre foi est mise à l'épreuve et que nous y restons attachés. "Considérez cela comme une joie complète, mes frères, quand vous êtes en butte à diverses épreuves, sachant que cette qualité éprouvée de votre foi produit l'endurance. Mais que l'endurance complète son œuvre, afin que vous soyez complets et sains à tous égards, n'étant dépourvus en rien." (Jacq. 1:2-4). L'adversaire de Dieu et ses suppôts nous feront subir des épreuves destinées à nous détruire. Des imperfections humaines, les nôtres et celles des autres, peuvent aussi nous éprouver. Mais les paroles de Jacques montrent que ces épreuves mêmes peuvent nous édifier, oui, produire en nous la qualité nécessaire pour obtenir l'approbation de Jéhovah (Rom. 5:3, 4). Quel heureux retournement de la situation! Comment pouvons-nous laisser l'endurance 'compléter son œuvre'?

Tout d'abord, nous devons endurer pour ce qui est de notre vie de chrétien, en produisant fidèlement et courageusement les fruits de l'esprit de Dieu. Sans cela, toute notre prédication et tout notre enseignement n'auraient aucun sens. Rien ne donne plus de force à la proclamation de la vérité biblique que de l'appuyer en donnant le bon exemple. — Cf. Rom. 2:21-23.

Croyons-nous vraiment que le Royaume de Dieu est le meilleur gouvernement pour les hommes, et désirons-nous que nos semblables reconnaissent que nous sommes sincères lorsque nous préconisons ce gouvernement? Alors nous devons faire observer la loi du Roi établi, la "loi du Christ" fondée sur l'amour de Dieu et du prochain (Mat. 22:37-40; Gal. 6:2). L'amour intense que nous éprouvons à l'égard de nos frères prouve que nous aimons Dieu; il nous identifie aux vrais disciples de son Fils (Jean 13:34, 35). Les gens du monde voient-ils sur nous cette marque d'identification? Sommes-nous conséquents dans la manifestation de cet amour? L'exprimerons-nous, au besoin, même au point de livrer notre vie en faveur de nos frères, comme le Fils de Dieu "a livré son âme pour nous"? — I Jean 3:16; 4:20, 21.

Nous ne pouvons nous permettre d'attendre qu'une crise majeure mette sévèrement à l'épreuve notre amour pour les frères. Au contraire, chaque jour et jour après jour nous devons prouver que nous les aimons, en ne cessant de montrer que nous nous soucions d'eux sincèrement.

Les aînés et les serviteurs ministériels ne doivent pas 'se laisser' de faire ce qui est excellent en faveur de leurs frères, et cela est vrai pour chacun de nous (Gal. 6:9, 10). Si, par exemple, nous néglignons les frères âgés, infirmes ou malades, en manquant de les visiter et de les aider, les gens en dehors de la congrégation ne pourraient-ils à juste titre se demander si nous sommes sincères en nous disant disciples du Christ? Cela n'affaiblirait-il pas sérieusement la force de notre prédication?

Les pressions et les tensions créées par le présent système de choses ne pourront que croître. Nous devons persévérer dans nos œuvres excellentes malgré ces forces défavorables, et éviter de leur permettre de nous rendre insensibles, indifférents, irrités et querelleurs. Si des bavardages désobligeants ou des médisances devaient apparaître furtivement au sein de la congrégation, les personnes au cœur honnête ne se demanderaient-elles pas sérieusement si elles doivent continuer à fréquenter des gens qui ne mettent pas en pratique ce qu'ils prêchent (Eph. 4:25, 29; Jacq. 3:8-12)? Nous devons constamment poursuivre "les choses qui favorisent la paix et les choses qui édifient les uns les autres". Entre autres, nous ne devrions pas permettre aux choses telles que les aliments, les boissons, les divertissements, les vêtements et notre tenue de devenir une cause d'achoppement pour autrui. Au contraire, "que chacun de nous plaise à son prochain en ce qui est bon pour son édification. Car même Christ n'a pas cherché à plaire à lui-même". (Rom. 14:19-21; 15:1-3.) Ne serait-ce pas triste si des faibles étaient enlevés par l'adversaire parce que ceux d'entre nous qui sont plus forts s'étaient montrés insouciantes ou avaient négligé de les aider? Cela irait directement à l'encontre du but de l'œuvre consistant à faire des disciples, qui est d'aider le plus grand nombre possible à obtenir l'approbation de Jéhovah et la vie.

D'autre part, l'endurance dans la "loi du Christ" nous aidera à éviter de critiquer inutilement nos frères ou de créer des problèmes au sujet de choses purement personnelles (Rom. 14:10-12). Jésus déclara: "Mon joug est bon et mon fardeau est léger." (Mat. 11:30). Nous devrions éviter de faire en sorte que l'endurance sous ce joug et ce fardeau devienne pesante, en voulant imposer à d'autres des exigences qui ne reflètent que nos préférences et nos opinions personnelles, et non celles de la Parole de Dieu.

TOUS LES ASPECTS DE LA VIE

Dans le monde entier, le peuple de Jéhovah est observé attentivement. Lorsque nous prêchons et enseignons, et même chez nous, au travail, à l'école et dans toutes nos relations quotidiennes, les gens remarquent non seulement nos paroles mais encore nos actes et notre mode de vie. Quelle réputation avons-nous individuellement parmi les gens en dehors de la congrégation chrétienne? Par son bon ordre et sa propreté, notre foyer représente-t-il bien le Dieu de la sainteté que nous servons? Reflétons-nous la sagesse de la Parole de Dieu et son pouvoir de produire des mariages harmonieux et des familles heureuses? Par leurs manières et leur conduite, nos enfants manifestent-ils les effets bienfaisants de "la discipline (...) à l'école de Jéhovah"? (Eph. 5:21 à 6:4, *NW*; *GL*.) Sommes-nous connus parmi les patrons, les fonctionnaires et les enseignants comme des personnes qui respectent continuellement les principes justes?

Si nous avons la réputation d'être paresseux, mous, rebelles, négligents, impolis et peu sûrs, cela ne découragerait-il pas les gens de chercher à comprendre la vérité que nous proclamons? Si, en revanche, nous sommes connus comme des gens pleins de considération, raisonnables, serviables, dignes de confiance et droits, alors ceux qui nous observent verront des preuves que le Royaume du Christ produit vraiment des hommes meilleurs, et cela pourra les inciter à glorifier eux-mêmes Jéhovah. — I Pierre 2:12.

Puisse notre exemple d'endurance dans les voies droites montrer aux personnes au cœur honnête que la soumission à la "loi du Christ" est le mode de vie le meilleur! Certes, étant imparfaits, il nous arrive parfois de ne pas être à la hauteur de cette loi, mais nous ne devrions pas nous décourager. La transformation de notre vie comme disciples du Christ est un processus continu; elle ne s'achève pas au moment de notre baptême (Eph. 4:20-24). Si nous recherchons l'aide divine sans nous lasser, l'esprit de Dieu continuera de nous aider à nous améliorer. — Mat. 7:7, 8; Luc 18:1.

REMPORTONS LA VICTOIRE DANS LA GUERRE SPIRITUELLE

Ne perdez jamais de vue que vous êtes engagé dans une guerre spirituelle. Pour remporter la victoire, il vous faut utiliser au maximum les dons de Jéhovah. Vous devez continuer "d'acquérir de la puissance dans le Seigneur et

dans la puissance de sa force". (Eph. 6:10-13.) Comment pouvez-vous le faire?

L'étude quotidienne de la Parole de Dieu et la méditation vous aideront à fortifier votre esprit et votre cœur, et vous permettront de prendre des décisions qui seront toujours en harmonie avec la volonté divine. Si vous fréquentez régulièrement les réunions du peuple dévoué de Jéhovah, vous éviterez de vous trouver dans une position isolée où vous seriez une proie facile pour l'ennemi. Une participation régulière à l'œuvre consistant à prêcher et à faire des disciples est un autre moyen de vous fortifier; cette activité vous empêchera de devenir égocentrique ou insensible envers les gens du monde dont la vie est actuellement en grand danger à cause de l'imminence de la "grande tribulation". (Mat. 24: 21, 28, 29; II Thess. 1: 6-10.) L'obéissance à la "loi du Christ" exige que vous annonciez l'avertissement avec zèle et courage et que vous travailliez pour le salut de tous ceux qui écouteront. Quelle que soit la réaction des habitants de votre territoire, votre profond amour pour Dieu et votre désir sincère de voir son nom magnifié vous pousseront à persévérer dans son service, à l'imitation de Jésus-Christ. — Jean 17: 4.

Votre attachement pourra être sévèrement éprouvé par les membres de votre famille. Il vous faudra alors répondre à la question suivante: Quel lien est le plus fort? Lequel est le fil conducteur de votre vie? Incontestablement, il devrait s'agir de votre amour pour Dieu et pour le Christ (Mat. 10: 32-39). L'endurance dans de telles épreuves peut sembler extrêmement difficile, mais n'oubliez pas que si vous abandonnez Dieu ou lui désobéissez, vous n'apporterez de bienfaits à personne. Jésus déclara que "par de l'endurance de votre part, vous acquerrez vos âmes". Et en refusant d'abandonner, vous éviterez d'enlever de votre maison l'excellente influence qui pourra aider d'autres membres de votre famille à obtenir le salut. — Luc 21: 19; I Cor. 7: 16.

Le psalmiste David écrivit: "Quand mon père et ma mère me quitteraient, Jéhovah me recueillerait." (Ps. 27: 10). Comme disciple du Seigneur Jésus-Christ, vous vous trouvez au sein d'une grande famille dirigée avec amour par Jéhovah Dieu. Vous ne manquerez donc jamais de fréquentations encourageantes, réjouissantes et fortifiantes qui vous aideront à endurer, avec la perspective de vivre éternellement. — Marc 10: 29, 30.

L'esprit nationaliste est très puissant aujourd'hui dans le monde entier. Après avoir décrit comment Dieu voit la situation actuelle, une vision prophétique déclare : "C'est ici qu'est l'endurance pour les saints, ceux qui observent les commandements de Dieu et la foi de Jésus." (Rév. 14 : 9-12). La foi des "saints" a été maintes fois mise à l'épreuve sur cette question, et à présent, leurs compagnons, les "autres brebis", sont appelés à leur tour à manifester la même intégrité indéfectible et la même endurance fidèle dans cette épreuve.

D'autres épreuves peuvent venir à cause de guerres, de révolutions, de persécutions ou d'interdictions, autant de situations qui pourraient vous mettre dans l'impossibilité de pratiquer le culte chrétien dans tous ses détails tels qu'ils sont exposés dans le présent ouvrage. Il se peut qu'il soit impossible de tenir de grandes réunions au sein de la congrégation. Tout contact avec le bureau de la filiale pourrait être provisoirement rompu. Il est possible que les visites des surveillants de circonscription soient interrompues. Vous ne recevrez peut-être plus de publications nouvelles. Dans ce cas, que devriez-vous faire ?

La réponse est la suivante : Faites tout ce qu'il vous est possible de faire dans de telles circonstances pour pratiquer le culte pur. Vraisemblablement, vous pourrez étudier en particulier. En général, les frères peuvent se réunir en petits groupes dans un foyer pour étudier. Des publications que vous avez étudiées dans le passé et la Bible elle-même peuvent fournir des matières pour les réunions. Ne vous inquiétez donc pas. Le plus souvent, il ne faut pas beaucoup de temps pour que le contact soit rétabli avec un instrument du collège central, car celui-ci cherche toujours des moyens de rester en relations avec les frères.

Cependant, même si vous vous trouvez isolé de tous vos frères chrétiens, n'oubliez jamais que vous n'êtes pas coupé de Jéhovah et de son Fils Jésus-Christ. Jéhovah peut toujours entendre vos prières et vous fortifier par son esprit. Tournez-vous vers lui pour qu'il vous guide. Souvenez-vous que vous êtes un serviteur de Jéhovah et un disciple de Jésus-Christ, et, lorsque des occasions de rendre témoignage se présentent, profitez-en. Jéhovah bénira vos efforts, et probablement d'autres personnes se joindront bientôt à vous pour l'adorer. — Phil. 1 : 27-30 ; 4 : 6, 7 ; II Tim. 4 : 16-18 ; Actes 4 : 13-31 ; 5 : 27-42.

Même si, à l'exemple des apôtres et d'autres chrétiens, votre vie est menacée, mettez toute votre confiance "en Dieu qui ressuscite les morts". (II Cor. 1:8-10.) Votre foi dans la résurrection peut vous aider à endurer même l'opposition la plus sévère (Luc 21:19). Jésus-Christ nous montra l'exemple; il savait que sa fidélité dans l'épreuve donnerait à d'autres la force d'endurer. En l'imitant, vous aussi, vous pouvez être une source de force pour vos frères. — Jean 16:33; Hébr. 12:2, 3; I Pierre 2:21.

Nous devons toujours rester en union avec notre Chef établi, Jésus-Christ. Il nous faut collaborer étroitement avec l'"esclave fidèle et avisé" et son collègue central employé par Jésus pour accomplir la volonté de son Père. Profitons au maximum du privilège de la prière. Souvenons-nous qu'aucune prison ni aucun cachot ne peuvent nous empêcher de rester en relations avec le Juge suprême de toute la terre.

Avec détermination et endurance, persévérons dans l'œuvre que Jésus-Christ ressuscité a confiée à tous ses disciples, à savoir: "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées." (Mat. 28:19, 20). En tant que disciples baptisés du Christ, nous avons le privilège de participer à l'accomplissement de cette autre prophétie, qui devait se réaliser principalement à la "clôture du système de choses": "Et cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations; et alors la fin viendra." (Mat. 24:3, 14). Si, en tant qu'organisation théocratique, nous nous appliquons de tout notre cœur à accomplir cette œuvre à l'époque actuelle, nous serons bénis et nous aurons l'occasion de servir Jéhovah éternellement dans l'ordre nouveau et juste qu'il a promis.

INDEX

- Abonnements** 151
Adjoint au surveillant d'assemblée 85
Aînés 53-89
 bergers 12, 53-58, 158-178
 changement de congrégation 62, 66
 collège des aînés 12, 63-72, 80, 82, 83, 85, 88, 101, 148-152
 démis de leurs fonctions 62, 67, 166, 169
 nombre 53, 54, 61
 nomination 11, 53, 58-62, 69
 président 63-73, 82
 qualités requises 12, 58-62, 176
 recommandations 58-62, 66, 67, 102
 relations avec la congrégation 53, 54
 répartition des tâches 67, 69, 80
 réunions 63-72, 82, 83
 roulement 64, 67-70, 75, 88
 tous égaux 6 3
Année de service 138
Appel, comment faire appel d'une décision judiciaire 177
Assemblée de circonscription 86-88, 104, 105
 baptême 20, 105
 frais 152, 153
 ministère du champ 105
 personnel 85, 88, 152
 réunions des aînés 88, 105
Assemblée de district 105, 106
Assemblées 81, 86-88, 104-106
Baptême
 conditions requises 14-20
 occasions de se faire baptiser 20, 105
 questions examinées avec les candidats 20-52
 rapports 74, 138, 142
 réunions préparatoires pour les candidats 20, 21
Bergers 53-58, 65, 70-72, 75, 78-81, 83, 105
Béthel, service au 144-146
Bible
 notre guide 9, 13, 62, 65
 utilisée dans le ministère du champ 114, 115, 121-124
Bibliothèque 79
Changement de congrégation 126, 134, 135, 139, 167, 168, 176
Collège central 11, 12, 49, 50, 59, 61, 62, 69
Collège des aînés 12, 63-72, 80, 82, 83, 85, 88, 101, 148-152
Comité
 comité de construction 103
 comité de service 77, 104
 comité judiciaire 77, 158, 177
Compte en banque 152
Comptes 68, 82, 150-152
 écritures 151
 état de compte mensuel 151
 vérification 151
Conducteur à l'étude de "La Tour de Garde" 67, 77, 78, 92, 93
Conducteurs d'étude de livre 76, 80, 81
 choix des conducteurs 67, 68, 73, 80
 conduite de l'étude 80, 99, 100
 ministère du champ 80, 81
 roulement 68
 s'intéressent à chaque proclamateur 80, 81
Confession des fautes 40, 160-164
Congrégations
 formation de nouvelles congrégations 100-102, 141
 noms des congrégations 101
 petites congrégations 101, 102
Contributions 147-152
Difficultés
 comment les résoudre 154-158
Disciples
 études bibliques 75, 76, 120-125
 important de faire des disciples 3-7
 nouvelles visites 120-122
 raisons de faire des disciples 5-7, 56, 57, 108, 109, 120, 121, 184
 surveillance de l'activité consistant à faire des disciples 4, 5, 9, 75, 76, 88
Ecole du ministère théocratique 97-99
 allocutions d'élève 98
 bibliothèque 79
 conseils 78, 79, 98
 discours d'instruction 66, 71, 72, 78, 98,
 divisée en groupes 79
 inscription 97, 98, 166

- lecture de la Bible 97
 petites congrégations 101, 102
 révision écrite 98, 99
 révision orale 98
- Egarés**
 confession d'une faute 160-163
 couples 172, 174, 175
 différends personnels 154-158
 efforts pour les rétablir 158-160, 162-169
 enfants mineurs 171-174
 fautes graves signalées 179, 180
 fautes passées 169
 non baptisés 173
 repentir 160-169
 réprimandes publiques 164-169
 restrictions 62, 166-169, 175, 176
- Endurance** 180-186
- Enfants**
 amenés aux réunions 91, 92
 coupables de fautes 171-174
 parents devraient étudier la Bible avec eux 75, 76, 110
 rapports de service 129
- Enterrements** 104
- "Esclave fidèle et avisé"** 10-14, 49, 77, 92
- Etude de "La Tour de Garde"** 92, 93, 141
 cantique et prière 91, 95
 études supplémentaires 93
 lecteurs 66, 93
 méthode d'étude 92, 93, 101
 réponses 91, 93
- Etude de livre** 99, 100
 conduite de l'étude 99, 100
 importance du groupe 100
 lecteurs 100
 lieu de rendez-vous pour le service du champ 100, 119
 visitée par le surveillant-président 71
- Etude familiale** 75, 145
- Etude individuelle** 50, 51, 72
- Etudes bibliques** 120-125
 comment diriger les personnes vers la congrégation 124
 comment préparer la personne pour participer au service du champ 75, 124
 façon de les conduire 121-125
 importance de cette activité 120-122
- pendant combien de temps faut-il continuer une étude? 121, 122, 125
 prières 122
 rapports 76, 126
 surveillant aux études 75-77
- Exclusion** 169-173
 appel d'une décision 177
 audition 163, 165
 bureau informé 62, 170
 cas où l'exclusion est nécessaire 39, 40, 157, 169-171
 communication faite à la congrégation 170, 175
 de quelqu'un qui n'assiste plus aux réunions 173
 réintégration 175, 176
 relations avec l'exclu 170-173
- Fautes graves signalées** 162, 163, 179, 180
- Feuilles d'invitation** 71, 82, 104, 118
- Fiche d'activité du proclamateur**
 au nom de la congrégation 74, 75
 au nom des proclamateurs 75, 126
 changement de congrégation 126
 nouveaux proclamateurs 75
 pionniers ordinaires 75, 137
 pionniers temporaires 75, 140
- Filiales** 12
- Frères nécessaires** 148, 149
- Galaad, Ecole de** 143, 144
- Imprimés**
 comment s'approvisionner 73, 150, 151
 comment s'en occuper 68, 82, 150-152
 inventaire 150, 151
 lesquels présenter? 115-117
 pour les pionniers 137, 140, 142, 148
 rapport des placements 125, 137, 138
- Inventaire des publications** 150, 151
- Jéhovah**
 comment le servir 3, 9, 111
 question de la souveraineté 5, 6
 relations avec les hommes 14-19, 123
- Jésus-Christ**
 établi Chef de la congrégation 9, 11-13, 63, 77, 106, 158

- Lettres de témoignage** 118, 126
- Lettres du bureau** 69, 71
- Magasins et maisons de commerce** 118
- Mariages** 104
- Ministère chrétien** 1, 107, 108, 110, 111, 127, 136, 138
- Ministère du champ** 107-131, 185, 186
- aptitudes et situations
diverses des
proclamateurs 74, 76, 108, 127, 137, 146
- conduite et tenue des
ministres 128, 129, 136, 183
- importance 3-7, 56, 57, 74, 107-111
- méthodes utilisées 51, 111-125
- moments les plus
favorables 74, 110, 111, 119
- qui peut y participer? 128, 129
- rapports 125-127
- surveillance 4, 5, 9, 72-76
- Ministres** 58, 107, 144
- Ministres ordonnés** 59, 144, 147
- Mission de prêcher** 3-7, 107-113
- Missionnaires** 88, 89, 143, 144
- aide matérielle 144, 147, 148
- formation 143, 144
- qualités requises 143, 144
- Nomination d'aînés et de serviteurs ministériels** 58-62, 66-70, 72
- "Notre ministère du Royaume"** 96, 116
- Nouvelles visites**
- aide pour les faire 74, 119
- qui faut-il revisiter? 120, 121
- rapports 126
- surveillance 75, 76
- Offrande de soi** 19, 20
- Orateurs publics**
- aînés 66, 71, 72, 78, 94
- d'autres congrégations 71, 94
- regus avec hospitalité 71
- serviteurs ministériels 66, 94
- Parents**
- leur rendre témoignage 110, 124
- Périodiques**
- comment les présenter 117
- comment s'approvisionner 73, 150
- comment s'en occuper 68, 73, 150, 151
- liste de lecteurs assidus 117
- méthodes de diffusion 116, 117
- nouvelles visites 117, 126
- numéros spéciaux 73
- temps réservé à leur diffusion 116, 117
- Persécution** 47, 48, 184-186
- Pionniers ordinaires** 135-139
- changement de territoire 139
- conditions requises 136
- conduite, tenue 136, 138, 139
- demande d'admission 77, 136, 137
- objectifs dans le ministère du champ 135, 137, 138
- publications 137, 148
- rapport mensuel 74, 75, 137, 138
- rapports rédigés par les aînés 66
- rayés de la liste 138, 139, 166, 169
- réunion avec le surveillant de circonscription 82
- travail profane 138
- Pionniers spéciaux** 81, 82, 141, 142, 169
- méthode de travail 141, 142
- objectifs dans le ministère du champ 142
- qualités requises 141, 142
- rayés de la liste 169
- visités par le surveillant de circonscription 81-86, 142
- Pionniers temporaires** 139, 140
- demandes d'admission 140
- nominations 77, 140
- objectifs dans le ministère du champ 140
- rapports 140
- Placeurs** 76, 104
- Prédication**
- message 3, 4, 114
- méthodes 51, 111-125
- raisons d'y participer 5-7, 56, 57, 74, 109-111, 184
- surveillance 4, 5, 9, 72-75, 88
- urgence 4, 5, 74, 111
- Prédication de maison en maison**
- avantages de cette méthode 113
- comment aborder les gens 113-115

- emploi de la Bible 113-115
 heure où l'on peut commencer 119
 imprimés à présenter 115-117
 raisons d'y prendre part 3-7
 rapports 125, 126
 territoire 117-120
 territoire visité systématiquement 117-120
- Président**
 du collège des aînés 63-72, 75, 82
 d'une réunion publique 66, 71, 94, 95
- Prière** 25, 26, 65, 91, 92, 95, 119, 122, 158, 161, 166, 167, 176, 185, 186
- Proclamateurs**
 aide aux nouveaux 124, 125
 qui peut remettre un rapport? 128, 129
- Proclamateurs isolés** 117
- Rapports** 125-127
 assistants aux réunions 76, 77
 baptêmes 74, 138, 142
 comment établir un rapport de service 125, 126, 129
 enfants 129
 envoyés au bureau 74, 81, 125, 137, 138, 140
 lorsqu'on est en déplacement 126, 139
 nouveaux proclamateurs 75
 pionniers ordinaires 74, 75, 137, 138
 pionniers spéciaux 142
 pionniers temporaires 75, 140
 proclamateurs 125, 126
 surveillant de circonscription 86
 surveillant de district 88
 utilité 125
- Rapports d'étude** 76, 77, 126
- Réintégration** 175, 176
- Rendez-vous de service** 80, 100, 118, 119
- Repentance** 16-18, 33, 162, 164-166, 169, 175
- Représentant auprès de la presse** 85
- Réprimande** 40, 60, 164-169
 en particulier 58, 164-167
 publique 167-169
- Résolutions** 148, 149, 152, 153
- Retrait volontaire** 170
- Réunion de service** 96, 97
 durée
- frères désignés pour participer au programme 66, 71, 73, 78, 83, 96, 97, 166, 167
 méthodes de présentation 96, 97, 101
 petites congrégations 101, 102
 préparation des programmes 66, 71, 96, 97
- Réunions** 90-106
 accueil des nouveaux venus 76, 104
 annoncées 103, 104
 bienfaits 50, 90-92, 99, 106, 184
 collège des aînés 63-70, 82, 83
 comment aider d'autres personnes à y assister 90-92, 100, 124
 heures 102
 lieux de réunions 56, 95, 99, 100, 103, 104
 rapports du nombre des assistants 76, 77
 réponses 91, 98, 99
 suggestions pour améliorer leur qualité 66
- Réunions publiques**
 annoncées publiquement 95
 lieux appropriés 95
 orateurs 66, 71, 72, 78, 94
 organisées par les aînés 66
 petites congrégations 102
 président 66, 71, 94, 95
 prières 91, 95
 sujets 65, 66, 71, 94
 "Réveillez-vous!" 84, 116, 117
- Royaume** 6, 26, 114, 181
- Salle du Royaume** 103, 104
 bibliothèque 79
 but et utilisation 103, 104
 construction d'une salle 103, 148
 droit de propriété 103
 écriteau et étalage 103, 104
 frais 148
 nettoyage 68, 103
 placeurs 68, 76, 104
 réunions annoncées 103, 104
- Servir là où le besoin est plus grand** 134, 135
- Serviteurs ministériels** 58
 changement de congrégation 62, 66
 démis de leurs fonctions 62, 67, 166, 169
 nominations 60-63, 69
 qualités requises 60-62, 176
 recommandations 60-62, 66, 67, 102
 répartition des tâches 68, 69, 73, 80, 103, 150, 151

- Sœurs**
 peuvent aider à accomplir
 certaines tâches 68, 102
 réunions en l'absence de
 frères 102
- Sonorisation** 68, 95
- Surveillant à l'Ecole du minis-
 tère théocratique** 67, 78,
 79, 97
- Surveillant au service du
 champ** 61, 62, 67, 69, 72-75,
 77, 137, 140, 158
- Surveillant aux études bibli-
 ques** 61, 62, 67, 69, 75-77,
 137, 140, 158
- Surveillant d'assemblée** 85
- Surveillant de circonscription**
 81-87, 152
 emploi du temps dans les
 congrégations 82-85
 emploi du temps pendant
 la semaine de l'assemblée
 de circonscription 87, 88,
 105
 espacement des visites 81
 femme 82, 85, 86
 frais 86, 147, 148
 logement 82
 ministère du champ 81, 82,
 84, 85
 nomination 81
 préparatifs de la visite 82
 rapports 72, 85, 86
 réunion avec les aînés 82,
 83
- visite les pionniers
 isolés 81, 82, 142
- Surveillant de district** 86-88,
 105, 148
- Surveillant de filiale** 88, 89
- Surveillant de ville** 81
- Surveillant de zone** 89
- Surveillant-président** 61, 62,
 69-72, 77, 82, 83, 85, 87, 88,
 94, 136, 137, 140, 158, 162
 archives 72
- correspondance avec le
 bureau 69, 71, 74, 137,
 150, 151, 169, 177
 ministère du champ 70, 72
 président 63-70, 72
 rapport envoyé au
 bureau 72, 82
 réunions 71, 96
 roulement 64, 67-69, 72
- Surveillants** 11, 12, 63-89
- Téléphone**
 pour rendre
 témoignage 118, 126
 "Témoins de Jéhovah"
 dans l'annuaire 104
- Témoignage en groupe** 118-
 120
 lieu de rendez-vous 119
 organisation du travail 73,
 74, 80, 85, 87, 88
 rendez-vous pour le
 service du champ 80,
 118, 119
 territoire 80, 117-120
- Territoire**
 attribué à la
 congrégation 73, 77, 117
 attribution 68, 73, 74
 comment se faire
 attribuer un
 territoire 117, 118
 isolé 117
 là où le besoin est plus
 grand 134, 135
 témoignage en groupe 80
 visité
 systématiquement 117-
 120
- "Tour de Garde"** 77, 78, 84,
 92, 116, 117
- Tracts** 104, 115, 118
- Vérification des comptes** 151
- Versements faits au bureau**
 71, 151
- Watch Tower Bible and Tract
 Society** 12, 147

SIGLES DES TRADUCTIONS BIBLIQUES CITÉES DANS LE PRÉSENT OUVRAGE

- AC* - *La Sainte Bible*, par l'Abbé A. Crampon, édition de 1905.
- CT* - *La Sainte Bible*, par l'Abbé A. Crampon, édition révisée avec traduction nouvelle du Nouveau Testament par A. Tricot (1960).
- Da* - *La Sainte Bible*, par J. N. Darby, édition de 1952.
- Dh* - *La Bible*, l'Ancien Testament publié sous la direction d'Edouard Dhorme (1959).
- GL* - *La Bible, Nouveau Testament*, par J. Grosjean et M. Léturmy (1971).
- GM* - *Le Nouveau Testament*, par M. Goguel et H. Monnier (1929).
- Jé* - *La Sainte Bible*, traduite sous la direction de l'Ecole biblique de Jérusalem (1956).
- Li* - *La Sainte Bible*, édition publiée sous la direction du cardinal Liénart (1952).
- Sy* - *La Sainte Bible*, version synodale, publiée par la Société biblique de France (1949).

Sauf indication, les références bibliques renvoient, pour les Ecritures hébraïques, à la *New World Translation (NW)* et, pour le reste, aux *Ecritures grecques chrétiennes — Traduction du monde nouveau (MN)* de 1963. L'abréviation "n. m." signifie "note marginale".